

Vers un contrat social pour le XXI^e siècle

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Une brève histoire des contrats sociaux des XIX^e
et XX^e siècles en France et au Royaume-Uni

Crédits

Auteures & auteurs

Mathieu Saujot, Marion Bet (Iddri)
Saamah Abdallah, Magnus Bengtsson (Hot or Cool)
Charlotte Rogers (Case, The London School of Economics and Political Science)

Citation

Saujot, M., Bet, M., Abdallah, S., Bengtsson, M., Rogers, C. (2024). *Vers un contrat social pour le XXI^e siècle – Comment en sommes-nous arrivés là ? Une brève histoire des contrats sociaux des XIX^e et XX^e siècles en France et au Royaume-Uni*. IDDRI et Hot or Cool, juin 2024.

Conseil scientifique

Ce projet, et en particulier la partie française des travaux de recherche, bénéficie de la contribution d'un conseil scientifique composé d'une diversité de disciplines, qui se réunit tous les deux mois. Nous tenons à remercier chaleureusement :

S. Dubuisson-Quellier (sociologue, CNRS et [SciencesPo](#))
M. Fontaine (historienne, [SciencesPo](#))
J. Ferrando (sociologue, experte en démocratie participative, [Missions Publiques](#))
C. Lejeune (doctorante en théorie politique de la planification écologique et des politiques climatiques, [SciencesPo](#))
M. Fleurbaey (économiste et philosophe à la [Paris School of Economics](#), coordinateur du [Panel international sur le progrès social](#))
S. Thiriot (sociologue, [Ademe](#))

Soutien financier

Ce travail a bénéficié d'un soutien financier de la Fondation européenne pour le climat (ECF), de l'Agence de la transition écologique (Ademe) et de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), ainsi que soutien du gouvernement français au titre du programme « Investissements d'avenir », administré par l'Agence nationale de la recherche (ANR) sous la référence ANR-10LABX-14-01.

Remerciements

Fivos Avgerinos : maquette & mise en page
Carine Antunes, Pierre Barthélémy, Natalie Karipidis : édition & correction

ISBN : 978-3-98664-020-0 (PDF)

Sommaire

Résumé exécutif	4
Introduction	12
Le concept de contrat social et notre approche	18
Contexte théorique	18
Définitions clés	28
Les liens entre notre approche et d'autres cadres	31
Bilan historique pour la France et le Royaume-Uni	34
Introduction	34
Synthèses pays	35
France	35
Royaume-Uni	37
Perspectives historiques France	38
Pacte Démocratie	38
Pacte Sécurité	51
Pacte Consommation	64
Pacte Travail	71
Perspectives historiques Royaume-Uni	81
Pacte Démocratie	81
Pacte Sécurité	89
Pacte Consommation	95
Pacte Travail	103
Encadré. La place de la nature dans les contrats sociaux	110
Principaux enseignements	112
Ce qu'apporte une approche par le « contrat social » : enseignements généraux	112
Ce qu'apporte une approche par le « contrat social » : prendre du recul et identifier des clés pour le présent	116
Comment utiliser notre cadre pour réfléchir aux questions politiques brûlantes auxquelles nous sommes confrontés et à l'avenir de la transition ?	125
Conclusion : comment progresser vers un nouveau contrat social ?	129

Résumé exécutif

Contexte et problème

Comme les marins naufragés échoués sur une île hostile et contraints de réécrire une constitution pour organiser leur nouvelle vie collective¹, il semble que les sociétés occidentales aient besoin de réfléchir en profondeur à leur projet de société, tant les pays européens traversent des tensions sociales et politiques récurrentes depuis quelques décennies – les Gilets Jaunes en France, l'épisode du Brexit au Royaume-Uni, les manifestations d'agriculteurs dans plusieurs pays d'Europe, etc. Il devient de plus en plus évident que le *statu quo* n'est pas une option viable. Afin de pouvoir agir, néanmoins, il est nécessaire de comprendre les fondements historiques de la situation actuelle.

L'hypothèse qui oriente cette recherche est la suivante : ces tensions politiques et sociales proviennent de promesses et d'accords non tenus pour une partie importante de la population. Il s'agit de promesses et d'accords de long terme, ancrés dans notre modèle social et notre démocratie, structurant les dynamiques entre les groupes sociaux, les parcours de vie des individus et leur rapport au collectif – des promesses et des arrangements qui ne sont écrits nulle part, et auxquels aucune proposition

politique à court terme ne peut répondre pleinement, tant ils sont imbriqués dans un schéma plus large. Nous pensons donc qu'il est essentiel de les révéler. Ce rapport vise à construire un cadre permettant de rendre compte et d'expliquer de manière exhaustive ces promesses et ces accords, et de les mobiliser pour décrire notre trajectoire d'hier à aujourd'hui. L'analyse de l'évolution de ces promesses dans le temps devrait nous aider à comprendre qu'elles ne sont pas immuables et à identifier les conditions de leur changement.

Nous – l'Iddri et l'Institut Hot or Cool – en tant que *think tanks* engagés dans la transition écologique, pensons qu'il s'agit là d'un travail essentiel car notre rôle est de révéler les conditions d'une transformation globale, rendant possible l'émergence de sociétés respectueuses des limites de la planète. Or la nécessaire transition écologique semble à la fois très difficile à réaliser dans le contexte actuel et requiert de modifier en partie ces arrangements sociaux et politiques de long terme. Nous sommes également convaincus que ces tensions sociales et ces crises écologiques s'expliquent en partie par les mêmes facteurs socio-économiques.

1 Nous faisons ici référence à l'histoire du naufrage du *Grafton* en 1864 sur l'île d'Auckland et des 19 mois de survie sur l'île de ses 5 membres d'équipage. Cette histoire est utilisée comme une étude de cas fascinante pour enseigner les fondements du droit dans ce livre : <https://teachers.blea.org/uploads/content/Shipwrecked-2022-12-02-HB-WEB-revised.pdf>

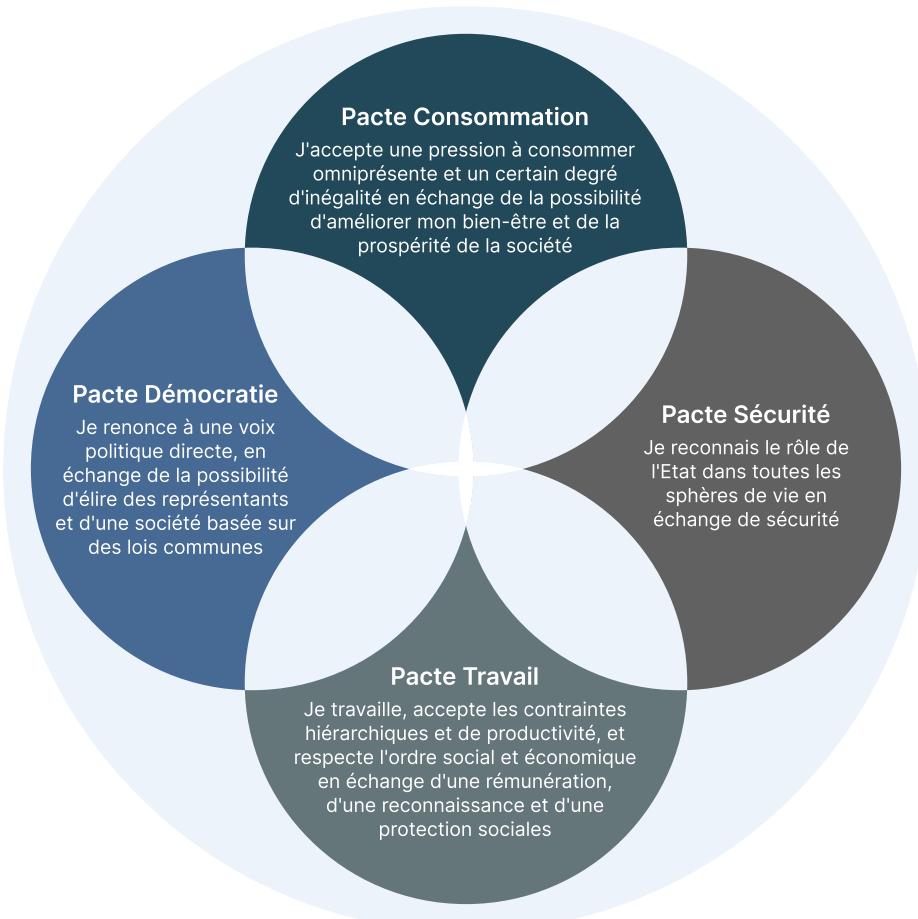
Notre cadre et notre approche

Comme d'autres organisations, nous utilisons le concept de **contrat social** pour appréhender simultanément la fragilité des équilibres et des récits sociaux actuels, ainsi que leur inadaptation au nouveau contexte écologique. Pour la [Coalition pour une économie verte](#), ce concept constitue une approche pour débattre et négocier de nouveaux accords sociaux, susceptibles d'endiguer la crise multiforme que nous traversons et de mettre en œuvre une économie respectueuse de l'environnement. Les syndicats de travailleurs, tant internationaux ([CSI](#)) qu'européens ([ETUI](#)), s'en sont emparés pour souligner la nécessité de discuter du « Pacte pour le travail » à la lumière de la transformation écologique, afin d'assurer une transition juste. Le *think tank* européen [Friends of Europe](#) souligne la nécessité d'un renouvellement du contrat social européen, à un moment où le projet européen est à un point de bascule décisif, traversé par de nombreuses crises et confronté à trois transitions (numérique, verte et démographique). Nous pensons également que le concept de contrat social est particulièrement pertinent pour désigner ce qui fait tenir notre vie collective et nous rappeler que nous pouvons renégocier les arrangements et contreparties qui structurent la société. Comme nous le verrons, cela permet d'examiner certaines des promesses collectives les plus essentielles, telles que l'autonomie et la sécurité. Cette recherche vise à contribuer à ces réflexions en proposant un diagnostic approfondi et une approche dynamique, fondés sur une analyse historique et empirique du contrat social.

Basé sur des travaux théoriques, notre cadre consiste à formuler quatre Pactes (Démocratie, Consommation, Sécurité et Travail) pour comprendre et étudier le contrat social occidental européen. Chaque pacte représente des accords et des « transactions » entre la société et l'État, entre différents groupes sociaux. Ensemble, ils définissent des règles sociales et politiques pour le fonctionnement de la société. Ces pactes représentent également des récits constitutifs qui donnent un sens à la vie des individus, car un contrat social s'accompagne de promesses collectives (par exemple, la mobilité sociale ou la reconnaissance du travail accompli). Cet ensemble de règles et de pactes constitue l'espace dans lequel les individus exercent leur autonomie (c'est-à-dire la capacité à gérer sa propre vie) et aménagent une « vie bonne ».

Un tel cadre est original en ce qu'il permet de dépasser la segmentation habituelle de ces quatre grands domaines (ou pactes) que sont le travail, la démocratie, la consommation et la sécurité, et de construire une vision d'ensemble. L'analyse historique montre que c'est en prenant en compte à la fois la logique de chaque pacte et les interactions entre les quatre que l'on peut comprendre le fonctionnement de la société. Cette approche du contrat social permet également d'identifier les aspirations structurantes de notre société moderne et de comprendre ce qui cristallise le plus nos attentes, nos promesses et nos désillusions collectives.

L'héritage vivace du passé : une représentation du contrat social actuel (dans les démocraties d'Europe occidentale)



Cette infographie représente notre compréhension du contrat social actuel. L'espace qui se déploie autour des quatre pactes est celui où nous sommes supposés accéder à l'autonomie et cultivons la «vie bonne».

Les pactes expriment tous la même logique : « J'accepte le système actuel de démocratie, de sécurité, de consommation et de travail en dépit de ses inconvénients, à condition d'en obtenir suffisamment d'avantages ». Notons que ces pactes sont en quelque sorte intangibles et implicites et que le « je » est plus un sujet fictif qui exprime la mentalité collective que la marque d'un engagement conscient de la part de chaque individu. C'est particulièrement le cas pour le Pacte Consommation : la consommation est difficilement perceptible en tant que pacte, tant les pratiques qui lui sont associées semblent aller de soi et constituent notre quotidien.

Le **Pacte Démocratie** reflète la tension durable que créent la délégation de souveraineté (des citoyens à leurs représentants), la manière dont la représentation politique est conçue, la façon dont le pouvoir est effectivement exercé au sein de la société et le fait qu'il est détenu par un nombre d'acteurs restreints. Le **Pacte Sécurité** originel – « je reconnais le monopole (étatique) de la violence légitime et par-là même l'État qui, par ce monopole, assure la sécurité des biens et des personnes » – a été étendu à une multiplicité de domaines (santé, alimentation, sécurité sociale, etc.), toujours selon l'idée que les individus acceptent et réalisent des formes d'échange consensuel, qui s'expriment à travers des règles et des normes. Le **Pacte Travail** est le reflet des droits et des devoirs des travailleurs et représente plus largement le compromis constitutif de la logique de solidarité et de l'État-providence que nous connaissons – par exemple le don de son temps et la réalisation d'un effort productif, ainsi que l'acceptation d'une hiérarchie sociale basée sur une logique méritocratique, en échange de la rémunération, la sécurité et la socialisation. Le **Pacte Consommation** exprime l'idée que la consommation n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir économique (assurer la prospérité dans un modèle productiviste), un devoir social (se conformer à un niveau de vie « standard ») et une promesse (appartenir à la société et s'y élever socialement par la consommation). Dans la pratique, elle a donc un coût : la pression omniprésente de la consommation de masse et la nécessité concomitante de *gagner sa vie*, ainsi que le ressentiment des laissés-pour-compte aux revenus les plus faibles.

Nos sociétés ne peuvent être modifiées aisément parce qu'elles sont construites sur un ensemble complexe d'accords implicites entre les consommateurs, les travailleurs, les citoyens et les institutions. Ces accords ont évolué sur de longues périodes et ont de fortes implications pour le présent : ils constituent notre héritage sociopolitique. Mais le concept de contrat social presuppose que nous pouvons modifier ces accords, que l'avenir repose sur notre

capacité à les adapter aux défis auxquels la société est aujourd'hui confrontée, tant sur le plan environnemental, avec le dépassement des limites planétaires, que sur le plan social. Pour ce faire, nous devons discuter de la justice et de l'adéquation de ces échanges, et des bénéfices à distribuer entre tous les acteurs de la société. C'est l'essence même de ce que nous appelons une approche par le contrat social.

Méthode et champ d'application (France – Royaume-Uni)

Sur la base de travaux théoriques, nous avons d'abord cherché à actualiser le concept de contrat social afin de l'adapter aux questions que nous posons dans notre projet, et d'en faire un cadre de réflexion, dont la figure ci-dessus est une illustration simplifiée. Nous avons ensuite utilisé ce cadre pour réaliser une revue historique des quatre pactes tels qu'ils se sont incarnés en France et au Royaume-Uni (ou plus spécifiquement de l'Angleterre pour le Pacte Démocratie), au cours de la période moderne. En effet, le Royaume-Uni et la France ont partagé des expériences historiques et contemporaines, telles que les guerres mondiales et l'avènement graduel de la société de consommation ; les deux nations ont également mis en place des systèmes nationaux de protection sociale et manifestent un fort attachement à leurs services de santé. Certes, leur appropriation historique de la démocratie diffère, l'Angleterre ayant évolué progressivement vers un système démocratique, tandis que la France a connu une mutation politique révolutionnaire. Néanmoins, les récits des deux pays sont façonnés par l'expérience de la prospérité du milieu du XX^e siècle, ce qui permet, dans une perspective plus large, de mieux comprendre les contrats sociaux européens.

La contribution et l'originalité de notre approche viennent de ce que nous amorçons la réflexion sur un contrat social futur à travers une compréhension de son évolution passée et des représentations dont il fait aujourd'hui l'objet, en focalisant l'analyse sur ces deux pays.

Sur la base de nos travaux théoriques et historiques, nous définissons ainsi le contrat social :

Le contrat social englobe les droits dont nous jouissons, les devoirs que nous acceptons, les responsabilités qui incombent aux institutions et les récits auxquels nous croyons – adhésion qui presuppose, en théorie du moins, que nous avons décidé de tous ces éléments de manière collégiale, parfois à travers des luttes sociales fructueuses. Ces pactes sont susceptibles de varier d'un groupe social à l'autre (avantages/contreparties, droits et devoirs spécifiques), même si le pacte global reste sensiblement le même.

Le contrat social actuel est en quelque sorte la Constitution implicite de notre vie commune depuis au moins la fin du XVII^e siècle, c'est-à-dire la période où l'on est passé d'une conception divine du pouvoir à une conception démocratique et partagée du pouvoir, même si celle-ci a aussi connu des épisodes autoritaires majeurs. Il faut aussi noter que ce contrat, s'il apparaît comme un consensus, a en réalité fait l'objet de rapports de force parfois inégaux, de choix politiques non démocratiquement débattus, de luttes sociales que nous voulons retranscrire. Ce contrat social n'est pas une « nécessité », il aurait pu être tout autrement formulé, et de nombreux acteurs sociaux ont parfois tenté de faire émerger des récits alternatifs, qui proposent des compromis très différents entre les groupes sociaux.

Le contrat social de chaque pays est constitué de plusieurs couches historiques. En ce sens, il recouvre bien plus que la doctrine d'un camp politique, ainsi que des idéologies telles que le néolibéralisme², même s'il est influencé et modifié par elles. Ce que nous appelons le contrat social est le modèle hétérogène (il est traversé par des influences et des événements historiques divers) d'organisation collective qui prévaut depuis quelques décennies, inscrit dans une histoire plus longue et régulièrement actualisé par les idéologies dominantes de l'époque.

Principaux résultats et enseignements tirés de l'examen historique

Tout d'abord, cette exploration a montré la pertinence de considérer le contrat social comme un ensemble de promesses, c'est-à-dire comme quelque chose de dynamique et en partie inatteignable, mais aussi comme un modèle appelé à évoluer en fonction des attentes collectives (aucun contrat social n'est définitif). Cela nous conduit à proposer différentes manières de discuter des limites de notre contrat social actuel.

Une course sans fin pour les Pactes Consommation et Sécurité ?

Le Pacte Consommation a amélioré significativement nos conditions de vie, et la consommation est devenue un moteur économique inestimable pour les gouvernements, qui organisent et entretiennent soigneusement la consommation de masse et le consumérisme. La consommation est ainsi devenue l'activité sociale par excellence, au sens où l'on attend d'elle qu'elle remplisse les promesses autrefois associées au travail ou à l'approfondissement de la démocratie (contribuer au bien commun par une consommation éthique ; éprouver sa souveraineté individuelle dans un marché assimilé à une démocratie ; acquérir un statut social désiré dans la société). Pour tous, il s'agit d'une course sans fin, où il faut toujours acheter plus, et où de nouveaux services et objets renouvellement et élèvent sans cesse les standards de consommation. Quant aux ménages modestes, la limitation de leurs revenus, dans un contexte de consumérisme omniprésent,

les place dans une situation d'incapacité insupportable. En d'autres termes, un pacte fondé sur la réalisation d'un niveau de consommation « standard » mais constamment revu à la hausse, puisque le fonctionnement de notre économie est fondé sur la consommation de masse, n'est ni viable ni durable dans une société inégalitaire. Le Pacte Sécurité a également vu la création de nombreuses institutions et de droits pour renforcer la sécurité dans différents domaines de la vie (santé, travail, alimentation, protection civile, etc.). Ceux-ci ont été un puissant levier de progrès social, mais leur adoption est allée de pair avec une sensibilité toujours plus grande de la société au risque, ce qui peut être considéré à la fois comme une vigilance salutaire pour notre vie commune et quelque chose tirant constamment le « curseur de la sécurité » vers le haut : la limite qui sépare les risques acceptables des risques inacceptables se décale sans cesse, car nous tolérons moins l'incertitude. Ce pacte sera par ailleurs de plus en plus confronté aux défis de la sécurité climatique.

Les Pactes Démocratie et Travail en « mode veille » ?

Le Pacte Démocratie est confronté au défi permanent d'incarner ce projet radical de « souveraineté populaire », mais il est déchiré par les luttes de pouvoir et la tension perpétuelle entre le principe de représentation et un idéal de participation directe. Le Pacte Travail a également permis des avancées significatives dans

2 Le néolibéralisme, s'il fallait le définir brièvement, consisterait en l'affirmation de trois principes : 1. La société est composée d'individus qui ont un droit naturel à la liberté et qui cherchent à accroître leur bien-être. 2. L'objectif de toute société saine est d'accroître sa richesse et celle des individus par la croissance économique, ce qui implique notamment la flexibilité du travail et la mondialisation des échanges. 3. Le rôle des gouvernements est de réguler les marchés afin de garantir la libre concurrence. Nous nous référons en particulier à la définition que propose le rapport *Beyond Neoliberalism : Rethinking Political Economy*, rédigé par la Fondation Hewlett : <https://hewlett.org/wp-content/uploads/2018/04/Beyond-Neoliberalism-Public-Board-Memo.pdf>

la reconnaissance des travailleurs, mais il est pris dans la lutte classique entre le travail et le capital pour le partage de la valeur³, et les conséquences de la concurrence économique, surtout à l'heure de la mondialisation. D'une certaine manière, on peut se demander si les Pactes Travail et Démocratie ne souffrent pas de l'absence de promesses renouvelées. Avons-nous vraiment modernisé l'ancien compromis fordiste au sujet du travail et de sa finalité, et quelle est aujourd'hui la vision qui sous-tend notre rapport au travail ? Ces questions résonnent particulièrement aujourd'hui quand on sait que 30 % de la population active a un emploi « tendu » au niveau européen (39 % en France⁴ ; au sens où les demandes auxquelles le travailleur doit répondre dépassent les moyens dont il dispose pour les satisfaire⁵). Quant à notre rôle de citoyen, quelles évolutions de la vie démocratique pourraient le régénérer, ou susciter un nouvel engagement et un nouvel enchantement collectifs ? Là encore, le contexte politique joue beaucoup : le nombre d'adhérents aux partis traditionnels et aux syndicats a été divisé par un facteur de 5 à 10 au cours du dernier demi-siècle en France et au Royaume-Uni.

Par ailleurs, historiquement, le travail a suscité beaucoup d'attentes en termes d'émancipation, mais ces aspirations se sont heurtées à des limites ou à un ralentissement dans la mise en œuvre de la méritocratie, la valorisation des travailleurs clés, l'amélioration des conditions de travail, et de la capacité à s'épanouir professionnellement. De même, dans nos sociétés d'abondance, on attend désormais beaucoup du Pacte Consommation en termes d'émancipation et d'intégration, alors même que cette course à la consommation présente bien des limites (évoquées précédemment). **En définitive, les promesses de ces quatre pactes n'arrivent-elles pas au bout de leur logique ?**

Deuxièmement, cette analyse nous conduit aussi aux quatre leçons suivantes, éclairantes sur le plan politique en ce qu'elles vont parfois à l'encontre des idées reçues :

Le sentiment d'appartenance à la société consiste à avoir accès aux fruits des promesses de notre contrat social

L'héritage du passé est durable, car les pactes sont devenus des institutions, des règles et des attentes collectives (l'État-providence, par exemple). C'est ainsi sur la base des Pactes Consommation et Travail de l'après-guerre que s'est construit le concept de classe moyenne, avec tout ce qu'il implique en termes de représentations et d'attentes collectives. De plus, en fonctionnant comme des grands récits et des normes sociales, ces pactes, et en particulier les Pactes Travail et Consommation, ont d'une certaine manière déterminé les parcours de vie. Par

exemple, les travailleurs clés peuvent avoir orienté leur parcours de vie en fonction de la promesse attrayante qu'ils bénéficiaient d'une reconnaissance sociale en échange de leur investissement : leur sens de l'estime personnelle et leurs attentes sociales ont donc été construits conformément aux normes dominantes du Pacte Travail. Dans ce contexte, l'écart entre les situations sociales promises et les positions sociales réelles, parfois décevantes, est politiquement très sensible. Et les indicateurs économiques ne suffisent pas toujours à identifier une « légère » dégradation sociale. Or, ces « petites » différences en termes de positions sociales relatives peuvent se traduire par des impacts importants en termes de ressenti et de valorisation sociale des individus, qui ne sont pas sans effet sur leur socialisation et leur politisation. Par exemple, une petite baisse de salaire peut entraîner le sentiment de ne plus pouvoir consommer comme « tout le monde », de ne pas faire partie de la société « normale ». Et la remise en cause d'un secteur d'activité par le projet de transition peut conduire à un affaiblissement de la capacité de ses travailleurs à appartenir à la société (reconnaissance, peur de l'avenir, insécurité). L'approche par le contrat social permet de prendre conscience de ces enjeux.

Des libertés à protéger, mais également une autonomie à construire

Le bilan historique révèle un accroissement global de l'autonomie dans les sociétés occidentales modernes. Les deux derniers siècles ont renforcé la capacité des individus à choisir leur travail et leur rôle dans la société, à développer leur mode de vie et à améliorer leurs conditions de vie par la consommation. Les individus ont bénéficié d'institutions offrant diverses formes de sécurité leur permettant de planifier l'avenir et de gérer leur vie, d'une plus grande responsabilité des décideurs publics et de meilleures conditions de vote. La demande d'autonomie a évolué au fil du temps et la réalisation de cette aspiration, faite de lutte et de conflits sociaux, n'est jamais achevée. Les promesses et les déceptions qui en découlent doivent être comprises à la lumière de cette demande perpétuelle (certaines théories des besoins humains vont jusqu'à qualifier l'autonomie de « besoin fondamental »). Il faut donc penser ces processus de manière dynamique et percevoir leurs conflictualités potentielles, en abandonnant l'image commode mais trompeuse de l'équilibre ou du consensus pour penser l'état de la société.

L'autonomie, l'émancipation et la liberté sont au cœur de notre contrat social, car la société est à la fois ce qui rend la liberté possible et ce qui la contraint. Trop souvent, nous ne percevons la liberté que comme une réalité individuelle à protéger, en opposition à une société qui la limiterait. Notre analyse historique rappelle au contraire que si la liberté a été érigée en droit fondamental⁶, sa mise en œuvre effective dans une société complexe est un

3 Voir par exemple la note du CAE et la baisse de la part allant au travail dans les pays de l'OCDE <https://www.cae-eco.fr/que-faut-il-attendre-des-mecanismes-de-partage-de-la-valeur>

4 <https://www.eurofound.europa.eu/en/blog/2023/job-quality-pivotal-addressing-todays-workplace-and-societal-challenges>

5 Comme c'est le cas des infirmiers ou des métiers liés au transport (conducteurs, contrôleurs, etc.), par exemple.

6 « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », article 1, *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1789.

processus collectif et social (Polanyi, 1944), accompli à travers nos quatre pactes. Parler d'autonomie et d'émancipation implique donc de s'intéresser aux institutions, aux situations réelles et aux processus qui conditionnent notre expérience de la liberté à travers l'accès à la consommation, la vie démocratique, les conditions de travail et la mise en place d'un cadre de vie protecteur. Cela implique, en d'autres termes, d'examiner l'application concrète de notre contrat social, qui crée aujourd'hui des tensions. L'accroissement de l'autonomie n'est donc pas une loi naturelle, ni un processus consensuel et serein d'amélioration progressive, mais le résultat d'actions collectives et de conflits sociaux. Et la « quête » de l'autonomie n'est pas sans opposants politiques, ni sans rencontrer des obstacles ou générer des effets pervers lorsqu'elle n'est pas soutenue par les ressources et les institutions qui la rendent accessible dans la pratique, ou lorsque la logique d'individualisation et de responsabilisation va trop loin, créant un sentiment d'insécurité ou de mise à l'écart chez les plus défavorisés. Ces leçons sont cruciales pour penser la transition écologique, qui présente elle-même des défis spécifiques.

Plus d'autonomie individuelle et plus de solidarité peuvent aller de pair

Alors que l'individualisme est souvent associé à l'égoïsme, il est clair que l'autonomie et la solidarité ne s'excluent pas mutuellement – bien au contraire. Plus les individus se singularisent et se spécialisent dans leur rôle professionnel (ce qui est la tendance des sociétés modernes), plus ils ont besoin les uns des autres. Ce constat peut être fait de deux manières. L'histoire montre que c'est en grande partie grâce à l'action collective – associée au progrès technique et économique – que les gains d'autonomie individuelle ont été réalisés. Les travaux sur les valeurs culturelles tendent à montrer que plus on devient individualiste, plus on valorise l'individu, et plus l'on souhaite le protéger – ce qui se traduit par des valeurs croissantes d'altruisme et d'aspiration à la solidarité.

La sécurité résulte de la mise en œuvre des quatre pactes

Un certain niveau de sécurité est une condition préalable pour pouvoir vivre sa vie dans la dignité et avec un minimum d'autonomie, comme le souligne notre revue historique. Et notre cadre souligne que le sentiment de sécurité doit être pensé

à travers l'ensemble des quatre pactes, car il est clair que les insécurités sociales créées par les conditions d'emploi, l'état des services publics et les inégalités de consommation se cumulent et démultiplient mutuellement leur impact sur les individus. À l'heure où les crises écologiques constituent une menace importante pour notre sécurité, il est crucial de prendre en compte l'emploi, l'organisation de la consommation et les pratiques démocratiques dans la recherche d'un plus grand sentiment de sécurité.

Un contrat social rompu pour certains est un contrat social rompu pour tous

Enfin, l'analyse des quatre pactes à travers l'histoire et jusqu'à leur configuration actuelle révèle des logiques de promesses non tenues et une dynamique contractuelle à bout de souffle. Pour une partie de la société, le contrat social ne semble plus (totalement) rempli. Or un contrat social rompu pour une partie importante de la population signifie que le contrat social est rompu pour l'ensemble de la société. Et l'affaiblissement des règles et des grands récits que nous partageons collectivement est loin d'être un mécanisme anodin : il implique une mise en péril de la démocratie, la mise sous tension d'une société déchirée et une économie qui ne peut plus assurer la prospérité attendue. Pourquoi ? Parce que le contrat social symbolise les règles et les arrangements collectifs qui doivent être respectés pour rendre légitimes et acceptables les contraintes qui pèsent sur notre liberté. Derrière les pactes, il y a aussi une forme de contrat social entre les élites (c'est-à-dire ceux qui ont le plus de pouvoir politique et économique) et le reste de la population. L'ensemble de ces éléments nous semble permettre de contribuer à la compréhension de la montée des tensions, et en particulier le vote pour les partis populistes autoritaires.

Mais notre contrat social peut évoluer, comme le montrent clairement nos bilans historiques. Aucun pacte social n'est naturel ou « nécessaire », au sens où il n'aurait pu être formulé autrement : il constitue toujours un choix parmi une diversité de projets de société possibles. La faculté incompressible que nous avons de le faire évoluer constitue un puissant levier politique.

Comment utiliser cette étude et les prochaines étapes de notre projet

Un modèle pour une discussion renouvelée

L'approche du contrat social que nous développons et utilisons, avec cette étude comme premier jalon, nous semble utilisable de plusieurs manières. 1) Pour jeter un regard différent sur les questions politiques brûlantes de notre actualité et mieux comprendre la situation actuelle et les défis à venir, comme l'illustre ce rapport. 2) Fournir une base de réflexion pour de nouveaux

récits politiques, qui peuvent être utiles aux partis politiques, aux acteurs de la société civile et aux divers acteurs économiques qui souhaitent s'engager dans la transition. Il nous semble évident que nous manquons de récits politiques puissants qui intègrent pleinement la nouvelle situation écologique dans une vision sociale et politique renouvelée. 3) Proposer de la matière pour les processus de démocratie participative (un rappel historique, une grammaire spécifique reprenant l'idée de pacte et d'échanges

négociés) parce que le concept de contrat social implique, d'une manière ou d'une autre, des formes de délibération démocratique. Fondamentalement, il s'agit d'un modèle pour organiser les discussions complexes que nous devons avoir sur la manière de concilier progrès social et transition écologique, en facilitant par exemple la réflexion commune avec des experts sectoriels confrontés à des difficultés de mise en œuvre pratique, avec des promoteurs d'initiatives incarnant de nouveaux modèles de société, avec la société civile engagée en faveur d'une société plus équitable et plus durable.

Conditions et coalitions pour un nouveau contrat social

L'approche du contrat social permet de formuler la question des conditions du changement dans la société. Si ce concept renvoie à une situation fictive, une forme de contrat s'est néanmoins concrétisée au cours de l'histoire par des institutions, des promesses, des concepts et des revendications bien ancrés dans nos sociétés. Les modifications des pactes ont parfois aussi été mises en évidence par des événements et des rapports qui ont marqué l'histoire⁷. Cela nous donne quelques pistes : les tensions actuelles – sociales, économiques et politiques –, par leur intensité et leur récurrence, sont-elles comparables à ces moments historiques ? Les problèmes identifiés peuvent-ils être résolus dans le cadre du paradigme actuel ? Avons-nous suffisamment d'idées critiques pour matérialiser une alternative ? Quelles coalitions nous permettront de nous projeter dans l'avenir et dans un rapport de force favorable à un nouveau contrat social ?

L'approche du contrat social est une autre façon de poser la question de la « vie bonne pour tous » dans les limites de la planète – question qui intéresse de plus en plus la communauté scientifique. L'envisager à l'intersection de ces quatre pactes, c'est considérer la « vie bonne » non seulement en termes de ce qui est fourni à l'individu par l'État ou la société, mais aussi en termes de ce qui lie cet individu aux autres à travers les quatre pactes, ce qui relie les promesses du passé aux réalisations présentes, ce qui relie les droits et les devoirs, et ce qui lie les groupes sociaux entre eux. Chaque pacte contribue à une définition spécifique de ce qu'est une vie souhaitable, et le poids variable des pactes dans la vie sociale nous renseigne donc sur l'état et la configuration de notre société dans son ensemble. Poser la question d'un nouveau contrat social, c'est aussi aborder les sources sociales et politiques du « bien-être », qu'on tend parfois à réduire à une question individuelle ou personnelle. Par exemple, un revenu insuffisant peut induire le franchissement d'un seuil de bien-être et cela peut être interprété comme des conditions sociales ne permettant plus de vivre de manière cohérente avec les normes dominantes issues notamment des Pactes Travail et Consommation.

Prochaines étapes de notre exploration

Cette première étape historique nous a permis de mobiliser de nombreux éléments empiriques, afin de les mettre en dialogue avec notre cadre théorique. Il s'agit de poursuivre dans cette voie. Comment les citoyens perçoivent-ils le contrat social de leur société, ses droits et ses devoirs ? Comment s'articule-t-il avec leur parcours de vie et leurs pratiques de consommation, de travail et de démocratie ? Comment pouvons-nous visualiser notre contrat social de manière plus empirique ? Pour répondre à ces questions, nous publierons ultérieurement la partie plus empirique de notre exploration, basée sur 1) une série de *focus groups* de citoyens organisés au Royaume-Uni ; 2) une campagne d'entretiens semi-directifs menée en France ; 3) la construction d'un tableau de bord d'indicateurs quantitatifs représentant les dimensions clés de notre contrat social. Cela nous permettra d'approfondir notre compréhension de ce que nous vivons : s'agit-il d'une crise, au sens d'une perte de repères et d'une remise en cause de l'ordre existant, lorsque des tensions et des échecs sont largement identifiés au sein de la population ? Alors que l'on ne perçoit souvent que les déstabilisations de type économique (par exemple la crise de 2008) ou, plus récemment, sanitaire, une des valeurs ajoutées de ce projet est de poser la question d'une crise latente au niveau sociopolitique, dont il faut comprendre et traiter les explosions ponctuelles.

⁷ Par exemple les grèves qui ont suivi la victoire du Front populaire en 1936, en France, le rapport Beveridge en 1942 au Royaume-Uni et le programme de résistance « Les Jours heureux » en France pour fonder l'État-providence, [la société du Mont-Pèlerin](#) créée en 1947, ou encore les discours de Ronald Reagan et Margaret Thatcher dans les années 1970 pour encadrer le projet néolibéral.

Introduction

Contexte : faire face à la crise écologique et à l'affaiblissement de notre contrat social

La transition écologique est aujourd’hui sur toutes les lèvres. Pourtant, il semble qu’il y ait encore un énorme fossé entre cette préoccupation générale et la mise en œuvre concrète de politiques environnementales équitables.

Car, avant même la crise environnementale, il reste un problème encore plus préoccupant, celui du dysfonctionnement apparent de notre contrat social actuel. Désabusés par les promesses non tenues et les grands récits de nos sociétés modernes (meritocratie, égalité, plus grande autonomie par le travail, droit à l’emploi et au logement, démocratisation de la consommation, etc), de nombreux citoyens ont le sentiment qu’une dégradation sociale est en cours. Ce constat, qui constitue le point de départ de notre démarche, a notamment trouvé une illustration lors de la crise des Gilets jaunes en France et d’épisodes similaires dans d’autres pays européens depuis lors.

À quel niveau exactement ? Comme nous le verrons dans les analyses historiques, nos quatre Pactes, à savoir Démocratie, Travail, Consommation et Sécurité (voir visuel ci-dessous), connaissent des défis, des échecs et des remises en question. Les Pactes Travail et Sécurité ont été fragilisés par le retour d’une forme d’instabilité sociale et d’insécurité, aggravée par la désindustrialisation qui a démantelé les structures où les liens collectifs étaient vifs au sein des classes populaires⁸. Le travail est devenu plus précaire, avec le développement de formes d’emploi atypiques, entraînant pour beaucoup une incapacité à se projeter dans l’avenir⁹ et un sentiment de perte de contrôle de leur trajectoire sociale. Dans le même temps, les promesses liées à la consommation de masse sont génératrices de frustrations et d’inégalités, et la démocratie représentative connaît une série de difficultés et de contestations. On assiste également à une désillusion croissante et dangereuse à l’égard de la politique et de la démocratie. Ce sentiment semble progresser dans la structure sociale du bas vers le haut et concerne maintenant les classes moyennes inférieures qui étaient auparavant épargnées¹⁰ – une situation qui encourage le vote pour des partis et des dirigeants

d’extrême droite qui exploitent ce ressentiment. En d’autres termes, les pactes sociaux les plus élémentaires de notre société semblent se défaire.

Or un contrat rompu pour certains est un contrat rompu pour tous. Et l’affaiblissement des règles et des grands récits que nous partageons collectivement est loin d’être un phénomène anodin : cela signifie que notre démocratie est en péril et que notre économie ne peut plus assurer la prospérité partagée attendue. Pourquoi ? Parce que le contrat social symbolise les règles et les arrangements collectifs qui doivent être respectés pour rendre légitimes et acceptables les contraintes qui pèsent sur notre liberté. Un contrat social rompu sape à la fois le sens des parcours individuels et les liens qui nous unissent.

Face à cette désillusion collective, la transition écologique ajoute de la pression à un système déjà sous tension, révélant et réveillant ainsi les crises que traversent nos sociétés. C'est peu de dire que sa mise en œuvre n'est pas sans accrocs et que les risques à surmonter sont nombreux. On voit bien aujourd’hui les obstacles qu’elle rencontre : une potentielle polarisation de la société autour de la mise en œuvre des politiques environnementales, une crainte du déclassement chez certains travailleurs, un rejet d'une transition perçue comme non démocratique et peut-être injuste, en particulier pour les plus pauvres, etc. Tout cela comporte le risque de stopper ou d'inverser les progrès accomplis ces dernières années pour promouvoir la « transition nécessaire ». En d’autres termes, la mise en œuvre de nouvelles politiques écologiques, incluant l’adaptation, génère des tensions sociales et politiques qui peuvent saper la volonté collective de réagir à l’urgence et notre capacité à construire un modèle adapté à l’Anthropocène – nouvelle ère géologique où l’humanité est la principale force qui façonne la planète et détermine la possibilité de poursuivre la civilisation humaine.

Cela soulève de profondes questions sur la manière dont la transition peut être encouragée. Le climat de défiance est immense, et il est difficile de percevoir les bénéfices

8 Nonna Mayer, « Le sentiment dominant chez les ouvriers et les employés est de ne plus être politiquement représentés par aucun parti », *Germinal*, vol. 3, no. 2, 2021, pp. 148-155.

9 Nicolas Duvoux, *L’avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine*, PUF, Paris, 2023.

10 Camille Peugny, Marion Fontaine, Cyril Lemieux, « La montée des risques de déclassement contribue à la distance entre classes moyennes et classes populaires », *Germinal*, vol. 3, no. 2, 2021, pp. 44-51.

d'un changement de mode de vie quand les budgets et la vie quotidienne sont si contraints pour beaucoup, et d'autant plus quand les promesses sont formulées dans des perspectives de long terme. Quant au récit d'une transition écologique « joyeuse » parce que socialement porteuse, il ne suffit sans doute pas de l'énoncer pour qu'il emporte l'adhésion et le soutien. L'attente optimiste d'une prise de conscience généralisée des crises écologiques se traduisant par un consensus croissant pour la mise en œuvre de politiques environnementales ambitieuses apparaît illusoire, tant la transition remet en cause les équilibres sociaux, les intérêts établis et les normes. Plus qu'une prise de conscience progressive au sein de la société, de nouvelles négociations et de nouveaux compromis sociaux et politiques seront nécessaires. La crise des Gilets jaunes en France en a été une expression claire, et depuis, de nombreux mouvements dans d'autres pays européens (par exemple les récentes manifestations d'agriculteurs) ont révélé la même réalité. À cela s'ajoutent d'autres crises, qui ont également des conséquences profondes en termes de polarisation et de confiance dans les élites et la science, comme l'a montré l'épidémie de Covid-19. Ce contexte a un impact sur la capacité à débattre collectivement et à déterminer ce qu'est une transition écologique « juste », et donc à surmonter les multiples résistances sociales qu'elle rencontre.

Il est urgent de comprendre les origines et les fondements de notre condition actuelle et d'identifier les moyens de traiter les problèmes politiques qui l'accompagnent, afin de soutenir le processus qui réconciliera l'écologie et le progrès social. Parce que nous pensons que la vie politique et sociale est un ensemble de compromis, de droits et de devoirs, de négociations, d'attentes, de compensations, de promesses et d'accords entre les citoyens, l'État et les corps intermédiaires, la notion de contrat social nous semble particulièrement pertinente pour mieux comprendre ce qui ne se passe pas actuellement, et pour identifier les conditions sociales à préserver ou à proposer pour qu'une transition puisse avoir lieu. Cela nous permettra de réfléchir à l'objectif de la transition en considérant d'abord les différents équilibres et pactes sociaux auxquels nous tenons, et qui sont toujours susceptibles d'être ébranlés lorsque nous entreprenons une transformation globale. Nous pensons que cadrer le débat politique en termes de contrat social est un moyen de progresser et de réconcilier le plus grand nombre avec un processus démocratique qui suscite une méfiance croissante et un fort taux d'abstention.

Qu'entendons-nous par « contrat social », d'où vient ce terme et pourquoi offre-t-il une approche éclairante ?

Un « nouveau contrat éco-social » : une notion à l'ordre du jour pour de nombreuses organisations

Au cours des dernières années, de nombreux acteurs d'horizons et de pays divers ont mobilisé le concept de contrat social. Il serait impossible d'être exhaustif des articles, tribunes et autres discours mobilisant ce concept. Toutes ces initiatives et travaux semblent converger vers un constat commun : face à la nécessaire grande transformation écologique et aux périls majeurs, il est indispensable de revoir les accords qui structurent notre société et d'en forger de nouveaux pour assurer une transition juste. La dimension économique, liée au travail et au partage de la valeur, est généralement assez centrale dans ces démarches.

Évoquée en 2020 au cœur de la pandémie par le Secrétaire général de l'ONU A. Guterres pour appeler à un monde d'égalité des chances, des droits et des libertés, l'idée d'un nouveau contrat social se retrouve dans les programmes de travail de plusieurs institutions. Ce concept résonne également avec l'idée du Green New Deal discuté aux États-Unis et du Pacte vert européen¹¹. Pour l'[UNRISD \(2022\)](#), les inégalités ont été, dans un contexte de mondialisation néolibérale, « le moteur, l'amplificateur et la

conséquence de crises multiples et imbriquées – économiques, sociales, politiques et écologiques », entraînant des ruptures dans nos contrats sociaux. En supposant que les contrats existants aient été renégociés pendant les périodes de crise et de conjoncture, il est temps d'ouvrir de nouveaux processus pour de nouveaux contrats éco-sociaux. Pour la [Coalition pour une économie verte](#), il est désormais nécessaire de se donner les moyens de débattre et de négocier de nouveaux accords pour faire face à la crise multiforme que nous traversons et mettre en œuvre une économie respectueuse de l'environnement. Ces discussions doivent avoir lieu sur tous les continents et à différentes échelles et la vague croissante d'actions démocratiques délibératives en est l'occasion ([Mohamed, 2023](#)). Les syndicats de travailleurs, tant internationaux ([CSI](#)) qu'européens ([ETUI](#)), se sont emparés de ce concept pour souligner la nécessité de rediscuter le Pacte Travail à la lumière de la transformation écologique, afin d'assurer une transition juste. Le think tank européen [Friends of Europe](#) a fait du renouvellement du contrat social européen l'une de ses priorités, à un moment où le projet européen est à un point de bascule décisif, traversé par de nombreuses crises et confronté à trois transitions (numérique, verte et démographique). Cela les a conduits à formuler [10 propositions](#), en vue des élections

11 Voir l'article du Grand Continent de L. Tubiana « [Le Green Deal est le nouveau contrat social](#) », qui renvoie à l'intersection entre le pacte de croissance (produire et consommer) et le pacte de solidarité ; le texte insiste sur la question de la répartition des coûts et des bénéfices de la transition pour justifier la nécessité d'un nouveau « contrat ».

européennes, alliant gouvernance économique et fiscalité, démocratie et réforme institutionnelle, politiques sociales et stratégie géopolitique, afin de revitaliser le projet européen et de restaurer la confiance. On peut également citer les travaux de l'ancien directeur de la London School of Economics, N. Shafik (2018)¹², repris ici par la [revue du Fonds monétaire international](#) : un nouveau contrat social est nécessaire pour répondre à la peur suscitée par le développement technologique et la mondialisation et au rejet d'un système économique qui ne fonctionne pas pour tout le monde. Ces problèmes sociaux (mobilité sociale insuffisante) et économiques (inégalités) se reflètent dans la sphère politique (colère envers les élites, méfiance, etc.), créant un point de basculement pour de nombreuses démocraties. Nous devons à la fois repenser nos systèmes d'État-providence et les droits et obligations de la citoyenneté. Le concept trouve également un écho auprès de ceux qui soulignent les limites du néolibéralisme et appellent à un nouveau paradigme. Dans le cadre de l'initiative "[New common sense](#)" de la Fondation Hewlett, qui vise à réfléchir à la prochaine idéologie susceptible de remplacer le néolibéralisme, le terme de contrat social est utilisé pour décrire la nouvelle économie politique à créer (c'est-à-dire l'ensemble des idées qui aident à donner un sens au monde et l'ensemble des principes qui organisent les relations de pouvoir entre les acteurs économiques)¹³. Dans le cadre d'une vaste expertise impliquant les sciences naturelles et les sciences humaines et sociales, le [WBGU](#) a mobilisé le concept de contrat social de durabilité pour penser la « grande transformation » nécessaire (en référence à la description par K. Polanyi de l'émergence des sociétés industrielles), un défi unique d'un point de vue historique car il doit être activement organisé et planifié, alors que les exemples passés étaient plutôt le résultat d'un « changement évolutif graduel ». En France, l'Agence de la transition écologique a mobilisé le concept de contrat social pour réfléchir aux conditions d'efficacité et d'équité de la future taxation du carbone, en s'appuyant sur l'expérience française passée (crises des Gilets jaunes) ([Ademe, 2022](#)). Enfin, le parti politique néerlandais New Social Contract a été fondé en 2023, et promeut la nécessité de renforcer les contre-pouvoirs dans la gouvernance de l'État et de réduire l'influence néolibérale¹⁴. Ce panorama non exhaustif montre que de nombreuses organisations partagent un diagnostic commun tout en travaillant sur différents aspects de leur objet de recherche commun. Notre travail s'inscrit dans ce mouvement et vise à fournir des bases analytiques à ce regain d'intérêt.

L'originalité de notre approche

Dans ce contexte, et sur la base du diagnostic posé par ces travaux, que nous partageons, l'apport et l'originalité de notre démarche sont de :

1. fournir une approche historique et empirique, afin d'ancrer la réflexion sur le futur contrat social dans une compréhension de son évolution passée et de ses perceptions actuelles, avec un focus concret sur deux pays (France et Royaume-Uni). Il ne s'agit pas de mobiliser immédiatement l'approche du contrat social pour trouver des solutions – ce qui reste bien sûr l'objectif –, mais de la mobiliser d'abord pour comprendre les problèmes sociaux et leurs causes et pour proposer un cadrage. Ce cadrage historique mettra également en évidence les récits alternatifs et la diversité des propositions de pacte qui ont émergé à différents moments de l'histoire mais n'ont pas réussi à s'imposer : ils constituent également notre cadre et les précédents que nous devons réexaminer. Les prochaines étapes du projet comprendront un travail empirique pour mieux se connecter à la réalité des citoyens (entretiens, groupes de discussion, tableau de bord des indicateurs) et une traduction dans le domaine de la démocratie participative.

2. mobiliser cette notion sous l'angle des politiques environnementales, notamment en ce qui concerne les modes de vie, sujet qui mobilise nos deux instituts. Le prisme des modes de vie (alimentation, transport, habitat, etc.) suscite un intérêt scientifique croissant, car il permet de bien saisir les enjeux et de progresser dans l'identification des conditions du changement. Il permet d'éclairer l'échelle individuelle par l'échelle collective et de relier les deux ([HotorCool, 2021](#), IDDRI, 2024¹⁵).

3. et donc élargir l'utilisation du concept de contrat social. Dans les études précitées, l'accent est mis sur les dimensions démocratiques et économiques, et il nous semble crucial d'introduire également la question de la consommation, devenue centrale dans nos sociétés, et celle de la sécurité (et de la solidarité), très présente dans la notion historique de contrat social, et cruciale à l'heure de la crise écologique. Ce faisant, et en complément d'une approche qui se focaliserait uniquement sur des dimensions économiques, nous cherchons à appréhender ensemble, au moyen de cette approche, les dimensions sociale (ex : reconnaissance et dignité ; réalité des interdépendances), politique (ex : quel pouvoir de décision) et économique (ex : quel partage équitable des ressources) de nos « arrangements ». La question de la nature comme réalité du contrat social est également un élément à prendre en compte (*voir encadré : la place de la nature dans les contrats sociaux*).

12 [Ce que nous nous devons les uns aux autres : Un nouveau contrat social pour une société meilleure](#)

13 Le néolibéralisme, s'il fallait le définir brièvement, consisterait alors en l'affirmation de trois principes : 1. la société est composée d'individus qui ont un droit naturel à la liberté et qui cherchent à accroître leur bien-être 2. l'objectif de toute société saine est d'accroître sa richesse et celle des individus par la croissance économique – ce qui implique, entre autres, la flexibilité du travail et la mondialisation des échanges 3. le rôle de l'État est de réguler les marchés afin de garantir la libre concurrence. Nous nous référerons en particulier à la définition proposée par le rapport *Beyond Neoliberalism: Rethinking Political Economy*, rédigé par la Fondation Hewlett. En ligne : <https://hewlett.org/wp-content/uploads/2018/04/Beyond-Neoliberalism-Public-Board-Memo.pdf>

14 La création de ce parti est liée au scandale de l'accusation infondée de fraude sur les allocations de garde d'enfants ; Voir <https://www.theguardian.com/world/2023/nov/14/pieter-omtzaigt-centrist-outsider-who-wants-to-remake-dutch-politics-in-his-own-image>. Manifeste du parti: https://en.wikipedia.org/wiki/A_New_Social_Contract

15 À paraître.

Dans ce cadre, nous avons souhaité approfondir l'utilisation de ce concept, ce qui impliquera de mobiliser des approches empiriques pour en examiner les incarnations (entretiens, focus groups, mobilisation d'un tableau de bord d'indicateurs).

Un peu d'histoire sur le concept et notre approche

Une idée aux racines anciennes

L'idée de contrat social est apparue au XVII^e siècle et se présente comme une fiction inspiratrice de notre vie politique : le contrat social désigne le processus par lequel des individus dissociés décident un jour de s'associer pour s'extraire d'un état de nature apolitique et injuste. Une telle narration suggère que notre système politique est né d'un accord et de négociations entre gouvernants et gouvernés, qui ont légitimé le pouvoir de l'État sans avoir recours à un quelconque ordre divin. Pour les philosophes politiques de l'époque, comme Hobbes et Locke, cette idée permettait de comprendre qu'il était dans l'intérêt des citoyens de se soumettre à un souverain politique qui maintient la loi et l'ordre, malgré l'apparente perte de certaines libertés due à l'existence en commun. On le voit, l'idée du contrat social est typique de la modernité : elle considère que la politique doit faire l'objet d'une discussion rationnelle éclairée, et que nous sommes capables d'élaborer nos propres règles politiques. Ce concept permet d'approfondir les questions d'autonomie et de liberté (voir *Note théorique*).

Les fondements philosophiques de notre société

Le contrat social a donné naissance à l'idée d'une société définissant ses propres lois, sans transcendance divine ni imposition d'autorités extérieures. Il est donc naturel d'appeler à un nouveau contrat social pour construire la société de demain – car cette construction repose entre les mains de ses membres et non d'une autorité supérieure et extérieure. Il véhicule également l'idée de compromis, d'échange négocié (droits naturels contre protection, chez Hobbes ; fausse liberté contre vraie liberté, chez Rousseau, etc.). La coexistence quotidienne des individus est faite de compromis et de négociations – ce qui requiert que l'on soit conscient de l'inégalité de certains rapports de force. D'autres dimensions sont venues enrichir l'approche pour penser la question de la morale et de la justice. Pour Kant, l'autonomie morale de l'individu à travers le principe d'universalité relie l'individuel et le collectif (une action est bonne lorsque le principe qui la sous-tend est universalisable, c'est-à-dire qu'il peut s'appliquer à l'ensemble du monde sans rendre la vie humaine impossible). J. Rawls a également montré que l'on peut s'accorder sur des principes de justice pour organiser la société, à travers l'expérience

collective du « voile d'ignorance » (situation fictive dans laquelle les individus ignorent tout de leurs biens naturels et de leur place dans la société, mais savent chacun qu'ils sont « partenaires d'un projet coopératif : la société »). En clair, ce cadre permet de remettre au centre le lien entre l'individuel et le collectif, et de le penser de manière fructueuse. Comme nous le verrons, il s'agit de questions et de concepts cruciaux tels que l'émancipation (processus collectif permettant l'acquisition de droits par le biais de luttes sociales), l'autonomie (capacité à gérer sa propre vie, ce qui implique un certain degré de protection sociale, de relations sociales et de solidarités, par exemple au travail) et la liberté (droit idéal qui nécessite que la lutte pour l'émancipation et l'autonomie soit mise en œuvre dans la réalité de la société).

Notre propre vision du concept

Cependant, cette notion, si elle n'est pas actualisée, révèle plusieurs limites : par exemple, elle est parfois trop abstraite, trop binaire et elle exclut la nature de sa figuration de la vie sociale (voir la note théorique pour de plus amples développements). Cette notion de contrat social ne doit pas non plus faire oublier que nos arrangements ont fait l'objet de luttes de pouvoir et de luttes sociales souvent inégalées, et qu'ils sont loin d'exprimer un parfait consensus social entre les groupes. Chaque fois qu'un pacte est établi ou explicité, c'est en quelque sorte une vision qui s'est imposée parmi la diversité des propositions sociales alors en confrontation. Par ailleurs, il faut dépasser cette définition de l'individu comme électron libre (désireux de s'associer) telle qu'elle est déployée dans la figuration fictive du contrat social, pour voir à l'inverse l'individu comme le résultat d'une vie commune et politique basée sur des solidarités et riche en relations sociales. Nous avons donc décidé de moderniser la notion de contrat social, pour la rendre adéquate aux défis d'aujourd'hui. En d'autres termes, nous l'adaptons aux besoins d'une exploration qui se veut empirique. Nous avons identifié 4 dimensions essentielles à notre contrat social moderne : le travail, la consommation, la démocratie et la sécurité. Elles sont des éléments centraux de notre contrat social, car elles incarnent des sphères d'activité toujours soumises à la négociation, à l'évolution des législations, aux luttes sociales, aux conflits de reconnaissance et de justice, et sont le produit de décisions collectives. Ainsi, aux dimensions politiques classiques – l'échange de la liberté contre la sécurité ; une société qui se donne ses propres lois – s'ajoutent deux autres dimensions qui complètent le plan socio-économique. Le travail et la consommation sont deux formes d'échange négocié qui sont devenues centrales dans la gouvernance de la société au sens large, c'est-à-dire de son ordre politique, en raison de la place sociale et politique majeure acquise par le marché et ses besoins.

Cela nous amène à nommer et à préciser ce que nous entendons concrètement par ce concept.

Le contrat social est l'ensemble des règles, des attentes, des promesses et des équilibres sociaux que nous avons collectivement acceptés au cours de l'histoire (parfois de manière injuste pour certains groupes, parfois seulement en théorie et sans les mettre en pratique) et qui expliquent notre vie sociale et politique actuelle. En d'autres termes, le contrat social englobe les droits dont nous jouissons, les devoirs que nous acceptons, les responsabilités qui incombent aux institutions et les récits auxquels nous croyons – autant d'adhésions qui presupposent que nous avons décidé de tous ces éléments de manière collégiale, parfois à travers des luttes sociales fructueuses. Ces pactes sont susceptibles de varier d'un groupe social à l'autre (avantages/ contreparties, droits et devoirs spécifiques), alors que le pacte global (consommation, travail, sécurité ou démocratie) reste le même.

Le contrat social actuel est en quelque sorte la Constitution implicite de notre vie commune depuis au moins la fin du XVIII^e siècle, c'est-à-dire la période où l'on est passé d'une conception divine du pouvoir à une conception démocratique et partagée du pouvoir, même si celle-ci a aussi connu des épisodes autoritaires majeurs. Il faut également noter que ce contrat, s'il apparaît comme un consensus, a en fait fait l'objet de rapports de force parfois inégaux, de choix politiques non démocratiquement débattus, de luttes sociales, que nous souhaitons retranscrire. Ce contrat social n'est pas une « nécessité », il aurait pu être tout autre, et de nombreux acteurs sociaux ont parfois tenté de faire émerger des récits alternatifs, qui proposent différents compromis entre groupes sociaux.

Le contrat social de chaque pays est constitué de plusieurs couches historiques. En ce sens, il dépasse la doctrine d'un camp politique¹⁶, ainsi que les idéologies telles que le néolibéralisme, même s'il est influencé et modifié par elles. Ce que nous appelons le contrat social est la forme dominante et hétérogène (elle est traversée d'influences et d'histoires diverses) d'organisation collective en vigueur depuis quelques décennies, inscrite dans une histoire plus longue et successivement actualisée par les idéologies dominantes des époques.

Pourquoi l'approche du contrat social est utile

Nos sociétés sont difficiles à changer parce qu'elles sont construites sur un ensemble complexe d'accords implicites entre les consommateurs, les travailleurs, les citoyens et les institutions. Ces accords ont évolué sur de longues périodes et ont de fortes implications pour le présent : ils constituent notre héritage sociopolitique. Mais le concept de contrat social presuppose également que *nous pouvons modifier ces accords*, même s'ils ont des effets importants dans le présent, afin de les adapter aux défis auxquels la société est aujourd'hui confrontée, tant sur le plan environnemental que social. Pour ce faire, nous devons discuter des contreparties et des avantages à partager entre tous les acteurs de la société. C'est l'essence même de ce que nous appelons l'approche du contrat social.

Cette approche du contrat social nous permet d'identifier les aspirations structurantes de notre société moderne et de comprendre ce qui reflète le mieux nos attentes, nos promesses et nos désillusions collectives. Dans notre cadre, nous avons identifié un Pacte Travail, un Pacte Consommation, un Pacte Sécurité et un Pacte Démocratie parce qu'ils semblent subsumer plusieurs des aspects les plus fondamentaux de nos vies modernes (voir le visuel ci-dessous et notre Note théorique, pour comprendre le choix de ces 4 pactes). En particulier, et comme nous le verrons dans le chapitre historique et la section des leçons apprises, les questions d'autonomie et de sécurité sont à la croisée de ces quatre pactes et au cœur de notre approche du contrat social.

Ainsi, par rapport aux défis décrits ci-dessus, cette approche nous semble cruciale pour comprendre pourquoi il y a des tensions. Elle permet de mieux comprendre ce qui est bousculé par la transition et les changements possibles, qui doivent nécessairement être pensés en termes systémiques car les sociétés sont un ensemble complexe d'accords entre les consommateurs, les travailleurs, les citoyens et les institutions. Avec ses quatre pactes, notre cadre permet une vision globale.

De plus, elle apporte une approche fondamentalement démocratique, qui considère que la société peut établir ses propres règles à travers des idées de compromis et d'échanges négociés. Ainsi, nous considérons notre travail comme une méthode, une façon de soutenir les débats et de préparer les initiatives participatives, c'est-à-dire comme une façon de penser l'avenir de manière démocratique. L'approche du contrat social n'implique pas que tout peut faire, et a fait, par le passé, l'objet d'un consensus : au contraire, elle révèle les compromis réalisés au cours de l'histoire, qui comprennent des pertes et des gains, et qui sont aussi le résultat de conflits entre les acteurs de la société. Il en sera de même pour un nouveau contrat social. Dans cette perspective, si l'approche du contrat social est utile pour comprendre la production des compromis passés, élaborés par diverses « coalitions » sociales et politiques, elle semble également utile pour progresser dans la construction de nouvelles coalitions susceptibles d'engager une transition écologique ambitieuse.

16 Cet article de l'ancien Premier ministre français E. Philippe montre que c'est en quelque sorte la nécessité d'un nouveau contrat social qui nous éclaire sur l'urgence de renouveler la doctrine politique. <https://legrandcontinent.eu/fr/2023/06/27/une-doctrine-pour-les-droites-de-nos-annees-vingt/>

Notre cadre et notre méthode. Une revue historique pour fournir un répertoire permettant de comprendre le présent et de penser l'avenir

La méthode utilisée dans cette étude est 1) un travail théorique pour construire notre cadre d'analyse en utilisant le concept de contrat social : un document de travail est disponible pour compléter la section de ce rapport qui le résume. Sur cette base théorique, 2) nous avons procédé à une analyse historique des cas français et britannique comme première étape du projet. La démarche a consisté à recueillir tous les éléments historiques susceptibles d'éclairer l'évolution de ces quatre pactes.

Cet examen historique constitue une **base essentielle** pour notre travail sur le futur contrat social. Imaginer de nouveaux pactes pour l'avenir nécessite de comprendre d'où viennent les pactes actuels, comment ils ont été construits et ont évolué dans le passé. En effet, nos institutions, représentations et attentes actuelles sont encore influencées par les pactes antérieurs, mais ces pactes sont parfois implicites, ou semblent difficiles à identifier (c'est le cas du Pacte Consommation, par exemple). De plus, ces pactes sont susceptibles de varier légèrement d'un groupe social à l'autre : si le pacte global (consommation, travail, sécurité ou démocratie) reste le même, les avantages et les contreparties qu'il met en jeu peuvent varier en fonction des acteurs sociaux impliqués.

Nous voulons clarifier cette complexité et ces notions implicites afin de mieux comprendre les défis qui nous attendent et de nous préparer à l'action : il y a un **héritage durable du passé qu'il nous**

faut comprendre. Ce rappel historique est également important pour montrer que les **contrats sociaux peuvent évoluer**. Bien que la transformation d'une société semble constituer un défi redoutable, l'histoire montre que le changement et la re-négociation des pactes sont possibles. Les évolutions des pactes dans le passé constituent un répertoire d'expériences à mobiliser dans les débats actuels. Elles peuvent nous informer sur les **changements concernant les promesses, les attentes collectives et les valeurs** qui se sont produites dans le passé. Notre cadre distingue quatre pactes distincts pour faciliter l'analyse ; mais il est clair que des choses cruciales se produisent dans les interactions **entre les pactes**. L'examen historique est utile pour mettre en lumière ces **interactions**, révélant ainsi la véritable logique du contrat social.

Le concept de contrat social et notre approche

Contexte théorique

Cette section est basée sur le travail de Clémence Nasr (IDDRi).

Le contrat social : un concept théorique

La notion de contrat social est un concept théorique tant par son *contenu* que par son *origine* : son contenu est théorique car le contrat social est une abstraction, une fiction, qui propose une histoire métaphorique (et non une description réelle) de l'origine et de la fonction de la société. Il relate que les êtres humains vivaient auparavant dans un état de nature chaotique, caractérisé par l'absence d'institutions, les luttes de pouvoir, les rivalités entre individus et la dépossession perpétuelle. Décidés à mettre fin à cet état de guerre permanent, les hommes et les femmes se rassemblent, forment une société et se dotent d'institutions, de lois et de protections. Selon ce récit, la société est donc le résultat d'une volonté commune et tous ses membres sont des signataires consentants.

Par ailleurs, la notion de contrat social est théorique en ce sens qu'elle a été développée à travers des textes théoriques, notamment ceux de la philosophie politique des Lumières. C'est ainsi que Hobbes, Locke et Rousseau en sont venus à concevoir l'existence d'un ordre politique propre aux sociétés modernes. En l'occurrence, le recours à cette fiction, dans laquelle les individus sortent de l'état de nature et se regroupent pour créer une autorité politique, procède d'une ambition normative commune aux trois penseurs : proposer une théorie de la configuration politique la plus souhaitable. Si les différentes théories du contrat varient à bien des égards, elles convergent au moins sur les points suivants :

→ Le contrat social renvoie à un acte de définition de la relation entre gouvernants et gouvernés, c'est-à-dire à un acte de définition des conditions d'exercice de la souveraineté politique. Le contrat social établit donc non seulement l'obéissance des individus à l'autorité politique mais implique aussi parfois des liens d'obligation mutuelle entre gouvernants et gouvernés. Dans ces conditions, le contrat social est compatible avec différents régimes politiques, c'est-à-dire différentes formes de gouvernement.

→ Le contrat social est également lié aux théories individualistes car il rapporte l'origine des sociétés humaines à un accord entre des individus libres et volontaires, qui préexistent à la vie collective. Dans ce contexte, les individus sont donc les réalités premières de la vie collective, et non le produit de cette vie collective – même lorsque l'ordre politique est fondé sur une volonté générale, comme c'est le cas chez Rousseau.

Dans cette perspective, quel est l'intérêt de faire revivre cette notion théorique, issue de la philosophie ? Que nous permet-elle de voir et quelles directions nous incite-t-elle à suivre ?

Un terme qui marque l'entrée dans la Modernité

1. Modernité : de quoi parle-t-on ?

Tout d'abord, nous devons clarifier ce que nous entendons par « Modernité ». Ce terme renvoie à la période postérieure au Moyen Âge, caractérisée par une « révolution sociale », un « nouveau type de société » qui a progressivement émergé en raison de diverses dynamiques économiques, techniques, politiques et sociales (Hulak 2013, 555) en Occident et qui constitue encore aujourd'hui notre toile de fond. La valorisation de la rationalité, la formation d'un esprit critique à l'égard des traditions, l'accentuation de la division du travail, le développement d'une nouvelle forme d'État, ainsi que l'attachement aux valeurs démocratiques et aux droits individuels, sont des traits caractéristiques de la Modernité¹⁷. Enfin, il faut noter que la Modernité est animée par une dynamique d'émancipation et d'autodétermination – double aspiration caractéristique des sociétés occidentales modernes – mais qu'elle marque également l'avènement progressif d'une économie et de modes de production capitalistes : l'exploitation des ressources est perçue comme une condition d'abondance, de prospérité et de progrès social (Charbonnier, 2020).

Par ailleurs, la Modernité n'active plus une solidarité mécanique (sociétés peu différenciées, caractérisées par une faible division du travail et un fort attachement aux valeurs collectives), mais une solidarité organique (sociétés fortement différenciées,

17 Voir Florence Hulak, « L'avènement de la modernité. La commune médiévale chez Max Weber et Émile Durkheim », *Archives de Philosophie*, vol. 76, no. 4, 2013, pp. 553-569 ; Jean Baudrillard, article « Modernité », *Encyclopædia Universalis* ; Hans Blumberg, *La Légitimité des Temps modernes* (1966), Gallimard, Paris, 1999 ; Georg Simmel, « L'individualisme moderne » (1917), in *Philosophie de la modernité*, tome 1, pp. 281-325, Payot, Paris, 1989 ; Bruno Karsenti, « Sociologie, philosophie : la modernité en question », *Archives de Philosophie*, vol. 76, no. 4, 2013, p. 547-551.

caractérisées par l'interdépendance et la complémentarité des fonctions professionnelles, et l'individualisation des pratiques)¹⁸. Dans les sociétés modernes, les activités professionnelles deviennent de plus en plus complexes et spécialisées, ce qui rend les individus dépendants les uns des autres – une interprétation qui contredit l'idée reçue selon laquelle les individus sont aujourd'hui de plus en plus détachés les uns des autres.

De ce point de vue, la Modernité est habitée par ce qui apparaît comme un paradoxe : l'individu, plutôt que la communauté, est érigé en valeur absolue (c'est ce que l'on nomme *individualisme*), mais cette mutation culturelle s'accompagne d'une augmentation objective des liens (professionnels, institutionnels, économiques, sociaux, etc.) qui unissent les membres d'une société, et même les États-nations entre eux. Le commerce mondialisé d'aujourd'hui en est un bon exemple : jamais les relations n'ont été aussi complexifiées d'un bout à l'autre de la chaîne, entre l'acheteur et le vendeur, par rapport aux relations commerciales de l'époque médiévale¹⁹, et jamais elles n'ont été aussi développées.

Enfin, il convient de préciser que si la mise en place de la Modernité s'inscrit dans la durée, elle a néanmoins connu plusieurs moments charnières, qui soutiennent et accélèrent son évolution : le XVII^e siècle en Angleterre, la Révolution française sur le plan du droit, des mœurs et des mentalités, puis la Révolution industrielle sur le plan socio-économique et technologique, marquent une rupture avec les siècles précédents, et introduisent des modes de production, de travail, de déplacement, de politisation, de consommation et d'exploitation de la nature qui sont inédits²⁰.

2. Le contrat social et la Modernité

La notion de contrat social est intéressante parce qu'elle représente un point d'entrée historique dans la Modernité et cristallise un moment où les populations ont commencé à penser différemment le sens et la valeur de la vie politique et sociale.

Le contrat social renvoie à l'idée que l'ordre politique est désormais conçu comme distinct de l'ordre divin : les théories du contrat, dans l'histoire de la pensée politique, s'inscrivent dans une rupture majeure. Avec elles, l'autorité politique ne peut plus être expliquée ou justifiée par l'existence de Dieu. Même si, comme chez Hobbes, le souverain est défini comme un pouvoir absolu (le Léviathan) –

et doit fonder son action sur « la connaissance des lois naturelles de Dieu », il ne tire pas sa légitimité de Dieu mais de « chacun des individus qui composent le peuple » (Zarka 2012).

Malgré son nom, le contrat « social » est un concept qui renvoie à l'existence de l'individu et à sa primauté, geste caractéristique des sociétés modernes : pour les théoriciens du contrat social, les individus existent naturellement, puis ils créent la société, artifice utile à leur coexistence organisée. Leur approche est donc essentiellement individualiste au sens méthodologique. Avec Rousseau, les choses sont plus complexes, car la volonté générale semble faire « disparaître » les individus : elle paraît dépasser le niveau individuel des accords contractés et aboutir à une réalité que l'on serait plus tenté de qualifier de « sociale ». Cependant, comme l'explique le sociologue Emile Durkheim, la volonté générale se réfère toujours à « l'intérêt commun, [qui] est celui de l'individu moyen », sans examiner les disparités entre les groupes sociaux (*Ibid.*).

La Modernité consacre l'importance de l'autonomie des individus et des groupes sociaux...

...en termes politiques. L'autonomie a été une véritable préoccupation moderne, et ce sont précisément les théories du contrat social qui l'ont formalisée. En effet, les théories contractualistes présupposent que les individus ont des droits, qu'ils sont sujets de droits, et qu'ils doivent donc débattre collectivement pour se doter de leurs propres règles politiques (*auto-nomos*). Ainsi, bien que les théories du contrat social soient méthodologiquement individualistes, elles introduisent une dimension collective. Le contrat social, par les principes de délibération et de négociation citoyenne qu'il presuppose, conduit à l'établissement d'une société fondée sur des normes partagées et l'importance du consentement, et consacre ce faisant l'avènement de l'autonomie politique (Locke 1728 ; Quintard 2019).

...et moralement. C'est Emmanuel Kant, au XVIII^e siècle, qui a établi l'idée d'autonomie dans son sens moral : pour le philosophe, l'individu a la capacité, au moins potentielle, de devenir la véritable source de ses actions et de ses aspirations. En ce sens, il a la possibilité de se libérer de plusieurs tutelles et influences qui pèsent habituellement sur sa prise de décision – pouvoir arbitraire, pressions sociales, influences extérieures, mais aussi intentions cachées, passions et désirs. C'est la capacité morale qui permet

18 Tout au long de l'ère pré-moderne, la valeur et même la *représentation* de l'individu sont faibles ou inexistantes : le destin et le rôle social des individus sont relatifs et dépendent de leur place dans la communauté à laquelle ils appartiennent ; et cette place est elle-même déterminée par la famille dans laquelle ils sont nés. Ainsi, à l'époque pré-moderne, on ne représente pas l'individu, c'est la représentation de la communauté qui prime. Pourquoi ? Parce que, d'une certaine manière, les individus se ressemblent, au sens où leurs consciences sont investies des mêmes impressions et sentiments, et que c'est la « conscience commune » qui prédomine (Durkheim 1893, 275). L'accentuation de la division sociale change la donne. La différenciation sociale et la diversification des fonctions sociales que cette accentuation entraîne laissent plus de place à la construction de trajectoires particulières et de particularités individuelles. Voir Émile Durkheim, *De la division du travail social* [1893], Paris, PUF, 2015.

19 Voir Natacha Coquery, « La diffusion des biens à l'époque moderne. A connected history of consumption », *Urban History*, vol. 30, no. 1, 2011, pp. 5-20 ; Neil McKendrick, John Brewer et John H. Plumb, *The Birth of a Consumer Society. The Commercialisation of Eighteenth-Century England*, Londres, Europa Publications, 1982.

20 Marie-Emmanuelle Chessel, Sandrine Kott (eds.), Thierry Nadau, *Itinéraires marchands du goût moderne. Produits alimentaires et modernisation rurale en France et en Allemagne (1870-1940)*, Paris, MSH Editions, 2005 ; Jacques Guilhaumou, « La modernité politique de la Révolution française », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 36-1, 2006, pp. 17-34 ; Stéphane Gacon, « L'âge industriel ou le triomphe de la modernité », in *L'Europe. Histoire et civilisation*, Paris, Armand Colin, 2017, pp. 95-110 ; Jean-Baptiste Fressoz, Christophe Bonneuil, *L'Événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.

à l'individu de se libérer de ces contraintes²¹. En effet, Kant estime que la loi morale est inscrite dans chaque raison humaine, qu'elle est universelle et qu'elle s'exprime à chaque instant pour indiquer ce qui est juste dans une situation donnée. Suivre la loi morale, c'est donc d'abord suivre la raison (plutôt que des humeurs ou passions versatiles) ; c'est aussi suivre sa *propre raison*, plutôt que d'obéir à une injonction extérieure ; c'est enfin suivre une loi que l'on respecte en *tant que telle*, parce qu'elle est bonne, et non parce qu'elle permet d'atteindre un but pratique ou de satisfaire un penchant égoïste (Kant 2005 [1985], 89). Écouter la loi morale en soi – et la respecter, la suivre – c'est donc être autonome, car c'est se conformer à sa raison intérieure, et c'est obéir à une loi que l'on a produite soi-même pour soi-même, et qui a une fin en soi²².

Les notions d'individu, de consentement et d'autonomie sont donc constitutives de la Modernité, et lient étroitement la défense des droits individuels à l'instauration de l'État de droit. Elles remettent également en lumière l'importance de la négociation et de la délibération collectives. À cet égard, les théories du contrat social préfigurent des attentes démocratiques appelées à se développer et à s'expliquer tout au long de la Modernité, tout comme elles inaugurent une forme de rationalité moderne. Une question légitime se pose alors : pourquoi mobiliser l'imaginaire et le récit du contrat social pour évoquer non pas l'ordre politique, mais la vie sociale dans son ensemble ? Pourquoi l'utiliser pour analyser les relations sociales plutôt que les individus ?

Une théorie politique contestée pour décrire la réalité sociale

À première vue, les théories du contrat peuvent sembler limitées dans la description du monde social. Selon certains critiques, « la problématique du contrat [tend à] couper la politique de toute relation avec la division sociale » (Terrel 2011). En effet, les théories du contrat, en partant d'un état de nature fictif dans lequel les caractéristiques socio-économiques dans lesquelles chaque individu est nécessairement inséré sont absentes, ne peuvent pas prendre en charge les questions économiques, productives, de travail, etc. Ni la vie économique et politique, ni le rapport des individus aux institutions ne se résument à des relations librement consenties entre [individus] sans qualités coupées de leur appartenance sociale (Terrel 2011, 85).

L'autre limite du contrat social est qu'il repose sur une contradiction : il suppose que les individus humains préexistent à la société (ce qui est déjà discutable en soi) et que, naturellement, les êtres humains commencent toujours par mener une existence apolitique et non réglementée (et donc chaotique). Leur condition naturelle et spontanée est une condition non sociale. Mais la fiction du contrat social prétend aussi que ces individus apolitiques sont néanmoins suffisamment politisés et rationnels pour qu'un jour ils aient le désir de quitter cet état de nature, et de s'associer sous la forme d'une cité avec des lois et des institutions. Voilà

la contradiction : les humains vivent dans un état de nature apolitique, mais ils peuvent avoir des désirs très politiques, ou des désirs très politiquement informés. Comment cela est-il possible ? Comment peut-on désirer ce que l'on n'a jamais connu ou vu ? Pour soutenir la cohérence de cette fiction, il faudrait présupposer un état politique originel antérieur, dont les individus seraient tombés : ils auraient alors été précipités dans un état de nature, mais seraient désireux, habités par le souvenir d'une telle harmonie sociale, de reconstituer leur collectif d'origine et se doteraient alors d'un nouveau contrat social.

En France, c'est l'émergence de la discipline et de la pensée sociologiques qui a marginalisé les théories du contrat social. Dès la fin du XIX^e siècle, la discipline sociologique s'est construite sur une rupture épistémologique fondamentale avec les théories du contrat social. Certes, la tradition sociologique est loin de remettre en cause l'État de droit et ce qu'il représente, à savoir un espace de défense des droits subjectifs et d'expression des aspirations individuelles. Ce qu'elle critique, c'est l'explication et la justification de l'État de droit par les présupposés épistémologiques libéraux, qui sont en fait ceux des théories contractualistes traditionnelles. En d'autres termes, pour les fondateurs de la sociologie – en France, Saint-Simon, Auguste Comte et Émile Durkheim –, il faut cesser de présupposer la préexistence de l'individu dans la société et de surestimer l'efficacité des volontés individuelles dans la transformation des institutions. Il faut aussi réintégrer la « longue histoire » de nos collectifs et de l'État moderne, dans toute son épaisseur socio-économique, plutôt que d'imaginer un État « institué par et pour les individus ». Les concepts mêmes du contractualisme sont donc remis en cause par la sociologie, soucieuse de forger des « concepts originaux » (Champeau 2002, 165) susceptibles de rendre compte de cette histoire longue (comme le concept durkheimien de « division du travail ») et des effets déterminants des institutions sur les individus et les groupes. Enfin, la sociologie durkheimienne s'attache à décrire le rôle structurant des corps intermédiaires dans toute société (et leur rôle démocratique de contre-pouvoir), alors que les théories contractualistes tendent à opposer, sur un mode binaire, l'individu ou les individus à l'État – un rapport de force nécessairement déséquilibré, même s'il s'appuie sur des modèles délibératifs.

À partir des années 1970, le néo-contractualisme et le moment rawlsien

La notion de contrat social a connu un renouveau dans la pensée politique à partir des années 1970. Pour Jean Terrel, cela est dû à la « crise du marxisme » et à la disparition relative dans la pensée politique du « thème de la division sociale », c'est-à-dire des problèmes de relations économiques et de travail. Néanmoins, les théories contractualistes apparues à la fin du XX^e siècle n'ont pas complètement concilié cette absence de considération socio-économique. L'une des plus connues, celle de John Rawls, ne consiste pas à « désigner une autorité politique légitime » mais à « identifier des principes de justice sociale »

21 Monique Canto-Sperber, Ruwen Ogien, « Les grandes conceptions de la philosophie morale », *La Philosophie morale*, Paris, PUF, 2017, p. 45.

22 Michaël Foessel, « Kant ou les vertus de l'autonomie », *Études*, vol. 414, n° 3, 2011, pp. 341-351.

(Hawi 2019). Rawls lui-même souligne que sa théorie de la justice vise à créer une « société bien ordonnée²³ ». Peut-on alors dire que le néo-contractualisme qu'il propose, à la différence des théories contractualistes classiques, offre une manière de penser l'organisation des interactions entre les différentes sphères de la société ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord rappeler les « principes de justice » que Rawls décrit comme caractérisant une société bien ordonnée. Ces principes caractérisent la « structure de base » de la société, c'est-à-dire ses « grandes institutions » : d'une part, les institutions politiques, qui déterminent nos droits et devoirs fondamentaux, et d'autre part, les institutions socio-économiques, qui spécifient nos règles de justice en matière de revenus et de richesses (Adair 1991). La première dimension spécifie le principe politique de notre association (l'égale liberté des individus : droit de vote, liberté de conscience, d'expression, de propriété, etc.) Les deux autres dimensions caractérisent la dimension socio-économique de notre vie commune : les individus doivent avoir des chances égales d'atteindre des positions sociales avantageuses, et en ce qui concerne les inégalités sociales et économiques, elles sont acceptables si elles profitent aux individus les plus défavorisés de la société.

Quel est le lien entre ces principes de justice et le contrat social ? Ce lien réside dans le fait que ces principes de justice sont « définis » et font « l'objet d'un consensus dans le cadre d'une situation initiale » (Adair) ; ils sont en effet adoptés par les individus à travers un « accord originel » (Hawi 2019), un « pacte social ». Mais cela n'a pas grand-chose à voir avec le passage – fictif – d'un état de nature à un état civil. Il ne s'agit pas d'une assemblée réelle d'individus mais d'une « expérience conceptuelle » que tout individu « est en mesure de réaliser à tout moment afin de considérer quels devraient être les principes justes d'une société bien ordonnée » (Adair 2019). En d'autres termes, tout individu doit pouvoir se placer dans une « position originelle », accompagné d'autres individus. Ces individus, situés derrière un « voile d'ignorance », ne savent rien de leurs biens naturels et de leur place dans la société, mais chacun sait qu'il est « partenaire d'un projet coopératif : la société ». Placés dans cette position, les individus – et donc l'individu qui fait l'objet de cette expérience conceptuelle – s'accorderont sur les trois principes de justice évoqués plus haut. L'outil du contrat social permet ici à Rawls d'accomplir un geste très précis : réfléchir à l'ordonnancement de la société sans avoir recours à une conception particulière du bien, et sans avoir à subordonner l'organisation de la société à une vision de ce qu'est la vie bonne.

La théorie rawlsienne a fait l'objet d'intenses débats philosophiques et économiques. En ce qui nous concerne, il convient de souligner les critiques portant sur l'idéalisme de l'approche. Pour Amartya Sen en particulier, la justice telle que Rawls la conçoit est en quelque sorte « indifférente à la vie que les gens mènent réellement » ; le

contrat social rawlsien conduit à la garantie de « biens primaires », politiques et socio-économiques, mais cette liste de biens ignore « les effets des biens sur les êtres humains » (Sen 1993, 211) – effets dont la circonscription implique la prise en compte des capacités différencierées des individus. Il y a en effet un écart, une distance, entre les principes fondateurs de la justice, décidés au moment du contrat social, et la législation effective, édictée au jour le jour pour organiser le fonctionnement de la société. Certes, pour Rawls, un lien doit exister, et il y a cette « présomption » qu'il y aura « conformité » de la « phase législative » avec la « hiérarchie des principes » ; mais le risque qu'une « législation injuste » résulte de l'assemblée législative demeure (Adair 1991, 89). Par ailleurs, certaines critiques féministes ont souligné que le contrat social rawlsien, et parfois même la notion de contrat social en général, ignore le contrat sexuel qui le sous-tend : formulées *in abstracto*, les théories du contrat social peuvent masquer des mécanismes de subordination qu'il convient d'éradiquer.

La complémentarité « sociologique » et historique : le contrat social et les sciences sociales

Le contrat social, tel qu'il est compris par une certaine tradition de philosophie politique, nous fournit un premier éclairage politique et social décisif. Cependant, si les sciences sociales venaient enrichir cette approche, elles pourraient donner une base encore plus empirique à une conceptualisation aujourd'hui plutôt abstraite (lorsqu'elle est strictement philosophique). Les sciences sociales (sociologie, anthropologie, ethnographie, etc.) sont étroitement liées à l'idée de « changement historique ». Leur ambition est de saisir les processus d'évolution, d'identifier ce qui reste identique et ce qui change par rapport au passé, selon l'idée que les dynamiques de changement sont toujours partielles (Karsenti & Lemieux 2017, 68-69) – plutôt que d'imaginer des ruptures ou des séparations abstraites et artificielles entre la nature et la société, entre l'individuel et le collectif, etc. Les sciences sociales peuvent nous permettre d'actualiser autrement la notion de contrat social (même si, bien sûr, l'approche philosophique du contrat social est souvent loin d'être naïve, et conceptualise très clairement la réalité politique du concept), de dépasser ses contradictions et d'en faire un concept résolument inspirant, qui prenne en compte les évolutions de la société :

→ 1. La situation fictive que recouvre le concept de contrat social tend à simplifier les divisions binaires entre le peuple et l'État, les représentants et les représentés : pour une application plus empirique, les sciences sociales invitent à considérer également les acteurs intermédiaires (syndicats, entreprises, etc.), l'existence de groupes sociaux et la dimension participative de la démocratie.

→ 2. De même, l'approche théorique presuppose l'existence d'individus autonomes qui décident de la création de contrats et de la société, alors que la réalité historique et sociologique présente l'individu comme une réalité sociale, en proie à de multiples liens qui façonnent son rapport à la société ou à la conscience de

23 John Rawls, «Social unity and primary goods», *Political Reasons*, vol. 33, no. 1, 2009, pp. 9-43.

soi. Pour la sociologie, « il n'y a pas d'actions ou d'individus qui puissent être décrits comme purement individuels » (Karsenti & Lemieux, 71-72).

→ 3. A ce concept théorique doit donc s'ajouter une approche sociologique et empirique, pour comprendre l'évolution historique de nos sociétés et saisir les véritables pactes dont elles ont été le théâtre, ce qui implique aussi de prêter attention aux conflits, aux déséquilibres de pouvoir et aux inégalités, alors que le concept théorique de contrat social pourrait donner l'impression d'un consensus perpétuel et d'accords pacifiques. Pour examiner cette éventuelle conflictualité, deux questions peuvent alors être distinguées : (1) la société est-elle stable ou non, c'est-à-dire le contrat social fonctionne-t-il ? Et le contrat social tolère-t-il les hiérarchies sociales et les différences de traitement entre les groupes sociaux ? (2) Ces hiérarchies, ces différences de traitement doivent-elles être révisées ?

→ 4. Enfin, historiquement, la notion de contrat social n'a pas vraiment laissé de place à la nature, comme le souligne l'anthropologie (Descola, 2005 ; Despret, 2012). Il est pourtant nécessaire de comprendre l'histoire notionnelle de cette « nature », concept occidental créé de toutes pièces et artificiellement opposé à la culture ou à la société.

Nous conservons ainsi les dimensions que nous trouvons les plus stimulantes dans l'approche du contrat social – se concentrer sur ce qui nous relie mutuellement en société, sur l'élaboration collective de principes établissant et justifiant les accords et les compromis qui organisent notre liberté – tout en l'adaptant aux besoins d'une exploration qui se veut empirique et écologique : comment comprendre les tensions sociopolitiques actuelles et comment penser de nouveaux arrangements pour l'avenir, y compris avec ceux que nous avons tendance à exclure ?

Qu'est-ce qu'un contrat social aujourd'hui ?

L'objectif de cette étude n'est donc pas de faire revivre la conception hobbesienne ou rousseauiste du contrat social *stricto sensu* : le concept doit être actualisé pour révéler tout son potentiel de gestion *équitable* et *démocratique* du problème de la transition écologique. Il s'agit de proposer une définition plus précise et contemporaine du concept, qui le différencie d'une idéologie ou d'un parti politique, afin d'en révéler le potentiel opérationnel.

Alors qu'un parti politique formule une idéologie *explicite* qui s'assume comme parti pris, qu'il revendique une certaine place sur l'échiquier politique, une hiérarchie particulière de valeurs politiques, le contrat social a, en théorie du moins, une vocation collective et un champ d'application plus large, parce qu'il tente de réconcilier les groupes par des régulations communes, choisies collégialement, même s'il n'est parfois pas exempt d'injustices et d'inégalités (soit que le contrat social repose sur des injustices imposées par des groupes puissants à des groupes dominés, soit que le contrat social se réclame d'un projet qui échoue à s'incarner dans la réalité). A cela s'ajoute le fait que le programme

d'un parti est plus idéaliste, mettant l'accent sur les acquis et les promesses dont il se porte garant ; le contrat social, quant à lui, semble mi-idealiste, mi-réaliste, puisqu'il mobilise la logique des droits/devoirs et insiste sur les compromis nécessaires. En outre, le contrat social est moins le programme idéologique de quelques acteurs politiques identifiables que le résultat *implicite* d'une multiplicité de processus : transformations économiques, décisions de l'État et des agents politiques (qui, en tant que tels, doivent être rappelés à leur rôle historique et à leur responsabilité), luttes et dynamiques de recomposition sociale, crises et conflits géopolitiques, réactions des groupes sociaux à ces différents processus. Le contrat social de chaque pays est donc constitué de plusieurs couches historiques. En ce sens, il dépasse les idéologies telles que le néolibéralisme, même s'il est influencé et modifié par elles. Ce que nous appelons le contrat social est donc la forme dominante d'organisation collective qui a prévalu pendant quelques décennies et qui reste inscrite dans une histoire plus longue et actualisée par les idéologies dominantes de l'époque. Sa dimension implicite n'exclut cependant pas que le contrat social puisse prendre la forme de concepts et de règles formalisés, ainsi que d'institutions visibles : l'État-providence, notre Constitution, la devise française, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et le droit du travail, par exemple, sont des incarnations très concrètes des compromis sociaux, politiques et économiques qui structurent notre société. Enfin, alors que le programme d'un parti est idéologique par intention et par stratégie, le contrat social est idéologique *par accident*, car il est le résultat de compromis sociaux et politiques élaborés collectivement sur le long terme – et à cet égard, il ne peut jamais être neutre. Par conséquent, plutôt que d'être le vecteur d'une idéologie unique identifiable à un parti, le contrat social est généralement au carrefour de plusieurs courants idéologiques, qu'il cultive inégalement d'une époque à l'autre – tandis que les différents partis qui composent notre offre politique évoluent au sein d'un même contrat social (une différence d'échelle doit donc également être mentionnée). Le contrat social français actuel combine ainsi des institutions protectrices socialistes, un modèle démocratique républicain, un récit méritocratique libéral, un « compromis fordiste » issu des 30 Glorieuses, et une matrice économique de plus en plus néolibérale.

La tâche d'une étude comme la nôtre est donc d'expliciter les différents compromis de ce contrat social et de faire le point sur les déceptions, les désillusions et les frustrations que ces pactes sociaux ont suscitées au sein des différents groupes depuis la fin du XVIII^e siècle. L'objectif de cette analyse est ainsi de (1) comprendre notre champ de forces sociales et les attentes sociales dont nous avons hérité ; (2) reprendre le contrôle démocratique de ces pactes, plutôt que de les accepter passivement ou de les perpétuer ; (3) et, si nécessaire, changer le fonctionnement et les promesses de la politique, dans une perspective de justice sociale, d'approfondissement de la démocratie et (4) d'engagement collectif dans la transition écologique. C'est à cette condition que la promesse maintes fois répétée d'un accès généralisé à l'autonomie, individuelle et collective, pourra se concrétiser.

Dans les Etats de droit, la Constitution joue le rôle d'une sorte de contrat social, dans la mesure où elle consiste en une série de textes juridiques précisant les institutions de l'Etat et organisant les relations entre ces mêmes institutions²⁴ ; elle précise également, dans une certaine mesure, « la philosophie politique de la société²⁵ ». La différence entre un Etat doté d'une Constitution et un Etat qui s'appuie davantage sur la coutume (comme l'Angleterre) est notable car l'existence d'une Constitution écrite place le processus de décision et les accords formalisés au cœur de la vie politique, tout en explicitant les dispositifs qui la structurent. Les constitutions non strictement codifiées des États coutumiers, en revanche, sont plus adaptables et plus souples – et semblent mieux s'adapter à un contrat social évolutif, changeant en harmonie avec les contextes sociaux. En ce sens, les pactes anglais peuvent être plus fluides, même si les mécanismes institutionnels anglais et les éventuelles réticences politiques peuvent ralentir ces transformations.

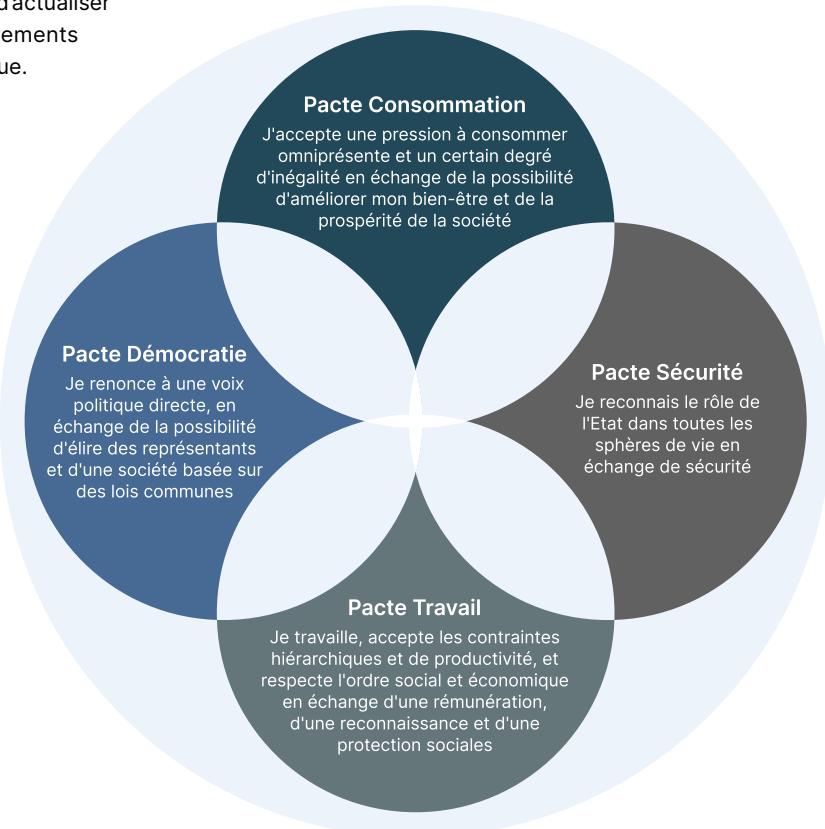
La Constitution n'est donc pas seulement un instrument juridique, elle est « toujours l'expression d'un projet politique global » et reflète « un équilibre des forces politiques²⁶ » –, ce qui explique qu'elle puisse évoluer, s'enrichir ou se réduire, en fonction des conquêtes sociales ou politiques qui lui sont contemporaines, comme ce fut le cas récemment sur le sujet de l'avortement. La Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution française en 2005, traduit également cette volonté d'actualiser nos engagements juridiques et d'intégrer les fondements philosophiques de la transition à notre horizon politique.

Les 4 Pactes du contrat social moderne : Travail, Démocratie, Consommation et Sécurité.

Nous avons identifié 4 dimensions essentielles à notre contrat social moderne : le travail, la consommation, la démocratie et la sécurité. Ce sont des éléments centraux de notre contrat social parce qu'ils incarnent des sphères d'activité collective qui sont toujours soumises à la négociation, à l'évolution des législations, aux luttes sociales, aux conflits de reconnaissance et de justice, et qui sont le produit de décisions collectives (ce qui

n'exclut pas des rapports de force déséquilibrés). Ce sont aussi des sphères où s'expriment fortement les logiques de droits/devoirs et de promesses/attentes, qui peuvent varier d'une époque à l'autre. Ces logiques représentent des attentes collectives et partagées, mais il faut aussi noter que ces pactes sont susceptibles d'être incarnés de manière légèrement différente selon les groupes sociaux : le contenu global du Pacte (Démocratie, Consommation, Travail ou Sécurité) reste le même, mais la définition de ses contreparties et avantages, et l'assimilation plus ou moins profonde des « promesses » (sociales, politiques, économiques, etc.) de notre époque, par les acteurs sociaux, diffèrent en partie selon le groupe considéré.

De plus, elles sont les facteurs déterminants de l'émancipation individuelle et collective, ou de la vie bonne – non pas au sens moral, mais au sens de l'accès à l'autonomie et au bien-être social. Ainsi, aux deux composantes « historiques » et classiques du contrat social (promesse de sécurité, promesse de démocratie et d'autolégislation, telles que mises en avant par la philosophie politique des XVII^e et XVIII^e siècles), nous intégrons deux autres dimensions qui renvoient à une réalité plus directement socio-économique, deux formes d'« échange » ou de négociation qui sont devenues centrales dans l'organisation de la société moderne au sens large : le travail et la consommation.



L'héritage vivace du passé : une représentation du contrat social actuel (dans les démocraties d'Europe occidentale)

24 Voir <https://www.vie-publique.fr/fiches/19545-quest-ce-quune-constitution-definition-dune-constitution>

25 Jean-Claude Zarka, « La Constitution », in *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Ellipses, 2018, pp. 49-72, p. 51.

26 *Ibid.*

Chaque pacte reflète une logique similaire : « J'accepte le système actuel de démocratie, de sécurité, de consommation et de travail en dépit de divers inconvénients, à condition d'en obtenir suffisamment d'avantages ». Notons que ces pactes sont en quelque sorte intangibles et implicites et que le « je » est plus un sujet fictif qui exprime la mentalité collective que la marque d'un engagement conscient de la part de chaque individu. C'est particulièrement le cas pour le Pacte Consommation : la consommation est difficilement perceptible en tant que pacte, tant les pratiques qui lui sont liées semblent aller de soi et constituent notre quotidien. Il est donc d'autant plus utile de les expliciter.

Le Pacte Sécurité

Les philosophies du contrat social racontent l'abandon partiel ou total de notre liberté à une autorité politique jugée légitime et compétente, en échange de notre sécurité et du respect de la propriété. Si ce récit est fictif, la réalité de l'avènement de l'État dans les sociétés occidentales repose sur une séquence historique précise, analysée notamment par Max Weber et Norbert Elias : le moment où des interdépendances « se sont nouées, à partir du Moyen Âge, entre la conduite de la guerre, l'extraction des ressources qu'elle implique, la protection accordée en échange et les innovations institutionnelles qui en ont résulté » (Tilly, 2000). La genèse de l'État consiste donc à « raconter la fabrication de la domination politique » (Escalona, 2023) à partir d'une combinaison de ressources. Cette formation n'a pas été sans susciter de fortes résistances (Tilly, 2000), ce qui a conduit l'État à faire certaines concessions. En échange de cette reconnaissance – et de ce renforcement progressif – de l'État, les individus et les groupes sociaux se sont vu accorder, en plus des institutions représentatives, une protection multiforme, qui n'a cessé de se diversifier tout au long de la Modernité jusqu'à nos jours et qui s'est traduite par l'enrichissement de notre système juridique. Cette diversification des sécurités est en partie la conséquence d'un processus individualiste continu d'acquisition de droits subjectifs, et d'un processus d'égalisation des conditions (assurer à chacun un niveau de sécurité qui lui permette non seulement d'être protégé, mais d'être l'égal des autres) caractéristique de la démocratie : sécurité professionnelle, sanitaire, militaire, protection des minorités, sociale, routière et, plus récemment, climatique. Ce pacte s'incarne dans la figure de l'*individu-sujet* (devenue une valeur centrale dans les sociétés plus individualistes et protectrices). *Je reconnais le rôle de l'État dans tous les domaines de la vie en échange de la sécurité*

Le Pacte Démocratie

Ce pacte s'incarne dans la forme même de la démocratie représentative. Pourquoi la démocratie représentative s'est-elle imposée après les révolutions politiques des XVII^e et XVIII^e siècles, plutôt que la démocratie directe – que l'on pourrait croire plus conforme à la définition habituelle de la démocratie (« gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple », selon l'expression de Lincoln) ? Si le système représentatif s'est imposé, ce n'est pas seulement en raison de la massification des sociétés modernes – bien plus grandes en taille que les cités antiques, berceaux politiques de la démocratie dite directe²⁷. Les théoriciens de la démocratie représentative (essentiellement les Pères fondateurs de la démocratie américaine) ont voulu que l'organisation du pouvoir politique comporte une composante aristocratique : les représentants du peuple sont élus en raison d'une supériorité sociale, à la fois matérielle et culturelle (Manin, 1995). Ce principe de distinction est fondamentalement absent de la démocratie grecque, qui se caractérise par une combinaison de tirage au sort et de rotation des charges. Le Pacte démocratie moderne implique donc une substitution : le consentement et la délégation ont remplacé l'autogouvernement, et la possibilité de choisir des représentants a remplacé les choix politiques des représentés (qui seraient alors des gouvernants). Une telle situation illustre la modalité *indirecte* du type d'autonomie politique qui a été imposée au cours de l'histoire. Enfin, le Pacte démocratie, en plus d'être un régime politique, incarne également une promesse d'égalisation des conditions : il a donc une dimension matérielle. Une telle attente n'implique pas nécessairement une aspiration à une stricte égalité mathématique, mais repose à nouveau sur d'autres types de compromis, tels que la redistribution et l'équité ; par exemple, nous acceptons l'inégalité si les revenus continuent d'augmenter pour tout le monde. À cet égard, le Pacte démocratie moderne est très fortement lié à l'idée de croissance et d'abondance (Charbonnier, 2020). Ce pacte est incarné par la figure du *citoyen*. *Je renonce à une voix politique directe en échange de la possibilité d'élire des représentants et d'une société basée sur des lois communes*.

Le Pacte Consommation

Ce pacte fait référence à la centralité de la consommation de masse à l'ère moderne, non seulement en tant que promesse de prospérité, de justice, de formation de soi et de bien-être, mais aussi en tant que devoir civique pour faire tourner l'économie²⁸. « D'une manière ou d'une autre, tous les régimes modernes ont fini par promettre plus de biens à leurs sujets », observe F. Trentmann²⁹. L'analyse de la société américaine par l'historienne Lizabeth Cohen (Cohen, 2003)³⁰ fait ainsi référence au concept

27 Bernard Manin précise que dans la démocratie dite directe de type athénien, le peuple assemblé n'exerçait pas tous les pouvoirs ; plus que le *nombre de citoyens impliqués dans la prise de décision*, c'est le *tirage au sort* (à partir d'un nombre de citoyens *de facto* limité) qui reste la spécificité de la démocratie directe athénienne, et marque ainsi sa différence avec la démocratie représentative – qui se caractérise par le principe de l'élection. Voir Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, collection « Champs essais », 1995, p. 61.

28 Voir aussi l'analyse de T. Jackson dans *Prospérité sans croissance* et les anecdotes de G.W. Bush et B. Johnson incitant les consommateurs à continuer à consommer lors des crises de 2001 et 2008, ou plus récemment Bruno Le Maire, dans un contexte de crise sanitaire, en 2020.

29 (Nous traduisons). Voir notre série de 3 blogs résumant l'ouvrage de référence de l'historien de la consommation : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/redefinir-la-consommation-deuxieme-partie-sortir-du>

30 Voir aussi : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1281>

de contrat social pour désigner ce qui a été convenu entre l'État, les entreprises et les organisations de consommateurs autour de la production de masse et de la consommation. La consommation est perçue comme un devoir civique, unissant les intérêts des citoyens, des travailleurs et des consommateurs (Dubuisson-Quellier, 2022). Et la consommation est « constamment organisée et gouvernée » (Dubuisson-Quellier, 2022). Le Pacte Consommation traduit donc l'idée que la consommation n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir économique (assurer la prospérité dans un modèle productiviste), un devoir social (se conformer à un niveau de vie) et une promesse (appartenir à la société et s'y élever par la consommation). Dans la pratique, il a donc un triple coût : l'incitation omniprésente à la consommation – vécue comme une pression –, l'obligation de gagner suffisamment d'argent pour y répondre, et l'exacerbation du ressentiment chez les laissés-pour-compte aux revenus les plus faibles, qui ne peuvent s'engager dans la course. Ce pacte s'incarne dans la figure du consommateur. Notons que ce Pacte Consommation est assez intangible et implicite : peu de gens reconnaîtraient qu'ils ont conclu ce « pacte », et la consommation peut être considérée comme une pratique neutre ou allant de soi. *J'accepte la pression omniprésente de la consommation et de l'inégalité en échange de la possibilité d'améliorer mon bien-être et la prospérité de la société.*

Pacte Travail

Ce pacte fait référence au rôle central que joue désormais le travailleur, auquel sont attribués des droits et des devoirs. Le travailleur doit consentir à l'ordre économique et social (qui inclut les inégalités) et à l'organisation de la production, en échange de quoi il reçoit une rémunération, une protection (garantie par l'État-providence, notion centrale de nos quatre pactes) et une reconnaissance sociale. Ils peuvent également compter sur une perspective d'émancipation par la mobilité professionnelle et l'autonomie. Enfin, ce pacte repose sur une « transaction » préalable à la vie professionnelle : notre investissement dans l'éducation est jugé possible et souhaitable si l'école garantit l'intégration professionnelle et sociale de tous, quel que soit notre rang social, ainsi qu'une formation émancipatrice (perspective méritocratique) ; ce pacte est incarné par la figure du travailleur. *Je travaille, j'accepte les contraintes de la hiérarchie et de la productivité, je respecte l'ordre économique et social en échange d'une rémunération, d'une reconnaissance et d'une protection sociale.*

Ce que l'approche du contrat social implique et permet : promesses et défis.

Le prisme du contrat social, comme nous l'avons vu plus haut, nous permet de nous rendre compte que notre société est organisée à travers plusieurs arrangements, des pactes, qui incarnent des relations de contrainte mutuelle entre différents groupes sociaux. Ces relations, basées sur le donnant-donnant, les avantages acquis et les concessions, se sont développées sur une longue période. Ces pactes ont également de nombreux points d'intersection et s'éclairent mutuellement.

Alors, si le prisme du contrat social est utile pour comprendre de quoi notre société est faite, pourquoi l'est-il aussi pour construire la société respectueuse des limites de la planète qu'il nous faut commencer à imaginer ? Cette question soulève celle des effets politiques constructifs d'une mobilisation consciente et plus réflexive de la notion de contrat social.

Nous montrerons que la mobilisation de l'imaginaire du contrat social, dans une version actualisée, est féconde pour deux raisons : d'une part, le contrat social met au centre l'idée d'autonomie (qui incarne un programme politique consubstantiel à la Modernité) et, loin de considérer cette autonomie comme acquise avec l'instauration de la démocratie, il conduit à s'interroger sur les conditions sociales de sa réalisation effective. Par ailleurs, la notion de contrat social ouvre des perspectives pour organiser *démocratiquement* la transition : cette spécificité tient au refus d'une conception de la politique comme expertise réservée et d'une vision abstraite de la vie bonne qui serait imposée d'en haut par les décideurs, d'un projet de société élaboré « d'en haut » pour « en bas ». Nous conclurons sur les défis et les écueils à éviter que présente une telle approche.

1. Comment réaliser un programme collectif d'autonomie par le biais du contrat social ?

Comme nous l'avons vu, au cœur de la Modernité et de l'idée de contrat social se trouve l'idéal d'autonomie, c'est-à-dire le fait qu'un individu soit le sujet de ses propres décisions et actions et qu'il soit reconnu comme tel – bien que tout contrat social puisse être perverti dans la pratique et s'écarte de son aspiration initiale. Il faut cependant noter que la portée de cet idéal n'est pas seulement individuelle. Les idées normatives de la Modernité se reconnaissent au fait que leur « contenu » s'est progressivement incarné à travers « des conflits et des luttes sociales » (Honneth 2018). C'est le cas de l'autonomie individuelle, progressivement acquise politiquement à travers un processus d'émancipation entamé lors des grandes révolutions des XVII^e et XVIII^e siècles. Nous verrons comment la notion de contrat social, dans une version actualisée, permet de penser l'autonomie tant au niveau collectif qu'individuel.

L'autonomie : un concept individuel et social indissociable...

Traditionnellement, les théories contractualistes sont méthodologiquement et normativement individualistes : la réalité dont elles partent est l'individu, conçu comme premier par rapport à la société. Cependant, si l'on renverse la perspective, on peut concevoir que c'est en fait la société qui est première, en particulier la société moderne, parce qu'elle est dotée d'institutions et met en œuvre des dynamiques d'intégration (dont l'État-providence sera la forme finale) permettant à l'individu de se former, de s'individuer et, idéalement, de devenir autonome : l'*« individu individué »*, socialisé, formé, politisé, associé à ses égaux, est donc le *résultat de la vie sociale*, et non sa condition initiale ou sa composante.

Dans cette perspective, l'autonomie elle-même n'est pas une condition préalable à la politique et au vivre-ensemble ; elle est plutôt comprise comme le produit d'une configuration sociale favorable, de luttes fructueuses, à travers lesquelles la société développe des institutions à la fois protectrices et émancipatrices (Honneth, 2015 ; Fischbach, 2005 ; Karsenti & Lemieux, 2017). En ce sens, la sécurité, la protection (notamment sociale) des individus et des groupes par l'État-nation ne s'opposent pas à l'autonomie (Renault 2009) : elles assurent au contraire l'intégration de l'individu et la construction de solidarités qui sont la condition d'une autonomie réussie. L'autonomie est donc bien plus que la liberté individuelle. Elle renvoie à une certaine forme de relations sociales et d'institutions, à des mécanismes qui permettent de sécuriser les trajectoires sociales et les individus, en leur garantissant un réseau de solidarité et la reconnaissance sociale (Honneth 2015) que chacun attend. L'autonomie individuelle est une liberté, mais une liberté socialisée (Honneth 2015).

...qui, loin d'être abstraite, ouvre sur une réorganisation concrète de notre vie commune...

C'est aussi pour cette raison que l'autonomie a un sens concret : elle oblige à repenser le fonctionnement des institutions, la manière de consommer, de travailler, de voter, afin d'activer une logique de solidarité et de rétribution dans la vie quotidienne des individus, qui ont des devoirs bien définis (et dont les citoyens sont généralement conscients), mais aussi des droits qui sont la marque tangible de leur présence et de leur valeur dans la société. À ce titre, ils ont besoin de bénéficier de mécanismes de redistribution perçus comme valorisants, légitimes et équitables, mais aussi d'espaces de politisation et d'investissement démocratique leur permettant de traduire leurs aspirations en revendications politiques (Castel, 2003), autant d'éléments qui garantissent leur accès à l'autonomie.

...et renvoie à une dynamique permanente, qui progresse au fur et à mesure que nous égalisons les sociétés.

L'autonomie représente un horizon perpétuellement repoussé et déplacé : à mesure que les individus acquièrent de l'autonomie, la demande d'autonomie est relancée sur d'autres objets et d'autres pratiques, de sorte que l'autonomie des individus dans nos sociétés modernes est constamment étendue (Karsenti & Lemieux, 2017 ; Honneth, 2020) – une extension à laquelle on applique le terme de progrès social ou d'émancipation. C'est aussi par cette acquisition de droits que les individus se sentent *reconnus*, dimension fondamentale de leur existence politique, sociale et personnelle (Honneth, 2015).

Les droits des femmes en sont un exemple : elles ont obtenu le droit de vote en 1944 (autonomie politique), puis le droit d'avoir un compte en banque en 1965 (autonomie financière), puis la dépénalisation de l'avortement en 1975 (autonomie partielle du corps féminin), etc. Et il est certain que ce combat pour les droits ne s'arrêtera jamais : il est symptomatique de la sortie progressive

d'un état de minoration et de la marche vers une reconnaissance sociale et politique chèrement acquise, avec des exigences de plus en plus fortes au fur et à mesure que l'égalité se réalise. Un diagnostic similaire pourrait être proposé pour les classes populaires, les classes moyennes et toutes les « minorités » encore marginalisées par nos sociétés modernes.

Comme nous le verrons dans les bilans historiques, la période néolibérale a fragilisé les quatre pactes décrits ci-dessus – et ils ne semblent plus en mesure de tenir la promesse d'autonomie qui les constitue à l'origine. Une difficulté supplémentaire provient du fait que le fonctionnement matériel et institutionnel de ces pactes n'est pas compatible avec les limites écologiques du système Terre. Il ne s'agit pas seulement de l'évolution du sentiment d'autonomie et du décalage potentiel entre celui-ci et les pactes du compromis fordiste. Il s'agit d'une situation dans laquelle l'impératif écologique remet en question certaines des significations que l'autonomie moderne a prises au cours des décennies précédentes.

Un usage fructueux du « contrat social » aujourd'hui nécessite donc d'aller *au-delà de la liberté individuelle*. *Les discussions et renégociations engagées autour d'un nouveau contrat social devront s'appuyer et garantir une version plus complète, plus prometteuse et plus réelle de la « liberté » : une liberté qui n'est pas une « liberté d'agir dans un cadre contraint », mais une liberté qui repose sur un cadre politique et social garantissant qu'aucun individu n'est exclu de la jouissance durable et effective de son autonomie, dans le contexte d'une crise climatique.*

Une mobilisation réflexive de la notion de contrat social nous invite aussi à prendre conscience que l'autonomie se construit au niveau de la réalité concrète et de la vie quotidienne des individus et qu'elle est toujours à relancer, à repenser en fonction de la situation présente. Aujourd'hui, c'est la perspective de la crise climatique qui nous invite à rebattre les cartes.

L'autonomie elle-même pourrait donc être l'un des enjeux des discussions et renégociations autour d'un nouveau contrat social.

2. Les défis de la délibération

Appeler à un contrat social pour construire la société durable de demain consiste précisément à revendiquer un espace où l'aspiration à l'autonomie puisse elle-même être mise en débat. Il faut un nouveau contrat social pour décider collectivement – et bien au-delà de la seule question de la préservation de la liberté individuelle – du sens de l'autonomie et des formes concrètes qu'elle peut prendre dans une société respectueuse des limites planétaires. La nouvelle donne écologique implique de sortir du seul idéal d'abondance (Charbonnier, 2019) et d'explorer les voies de la sobriété, ce qui pose une série de questions sur notre contrat social, qui s'est construit sur cet idéal d'abondance matérielle. Nous tentons ici d'identifier le type de configuration susceptible de stimuler une discussion collective et citoyenne sur ce sujet.

Le contrat social pour prévenir le risque d'un arbitraire moral de la sobriété

L'horizon de la sobriété risque d'être fortement rejeté par ceux qui considèrent qu'il constitue une vision morale qu'il serait injuste d'imposer aux individus qui n'y adhèrent pas. Comme l'a montré Rawls, dans les sociétés libérales, les visions de ce qui constitue une « vie bonne » sont trop nombreuses pour pouvoir constituer une justice sociale partageable : il faut séparer la morale de la politique et simplement s'assurer que les institutions sont justes au sens où elles apportent le maximum de bien-être aux individus, et pas seulement à une partie d'entre eux. Parler de la vie bonne, en particulier lorsque l'on a à l'esprit la perspective d'une révision profonde des modes de production et de consommation, des styles de vie, c'est nécessairement prendre en compte des croyances et des valeurs sur ce que sont les « bons » ou les « mauvais » besoins. Si, pour Rawls, dans les sociétés libérales modernes, les conceptions de la vie bonne relèvent du domaine privé et n'ont pas leur place dans la sphère publique (vision que l'on peut considérer comme naïve), comment promouvoir un projet de société sobre ? Comment éviter le risque, sinon d'une « dictature verte » (Laurent, 2021), terme largement utilisé par l'extrême-droite, du moins d'une transition injuste et coercitive, alors même que le passage à une société bas carbone³¹ est sans doute une manière raisonnable de s'adapter aux limites de la planète ? Le contrat social pourrait être l'outil permettant de progresser sur cette ligne de crête, c'est-à-dire de combiner la recherche de l'autonomie, du bien vivre et de la sobriété, et de confier cette recherche aux intéressés eux-mêmes. Dans cette perspective, c'est aussi reconnaître l'importance de la contribution des biens publics au bien vivre, biens publics qui font nécessairement l'objet d'une délibération collective.

L'écueil de la naïveté face à la perspective d'un nouveau « contrat social » : défis et pièges

Le prisme du contrat social doit être abordé avec une certaine vigilance. En effet, c'est une forme de remise en cause réflexive de la notion de contrat social qui permet de mettre en lumière son potentiel et son utilité pour notre temps. Cependant, certaines de ses caractéristiques – la dimension originellement politique du concept, son ancrage dans le courant idéologique libéral – ouvrent la voie à des abus, voire à des détournements, qu'il convient d'évoquer pour pouvoir les reconnaître et réfléchir à la manière de les éviter.

Un usage strictement politique et moral de la notion de contrat social pourrait contribuer à discréditer les problèmes concrets et particuliers qui émanent du monde économique et productif. Cette distanciation est présente dans la pensée de Rawls, même s'il appréhende le contrat social comme un moyen d'imaginer le bon ordonnancement de la société, et même si le deuxième principe de justice qu'il présente concerne les inégalités sociales et l'accès aux opportunités économiques. Pour Rawls, le contrat

social n'exige pas des citoyens qu'ils « participent aux affaires politiques quotidiennes », mais plutôt qu'ils participent « à la définition des principes fondamentaux de la société », c'est-à-dire « seulement en matière législative, et encore dans des conditions très restrictives », et aux « grandes 'questions de société' » (Hayat 2011).

Entrer dans le contrat social strictement par le prisme de « l'intérêt général » serait inégalitaire. Le prisme du contrat social est très étroitement associé à la perspective de l'intérêt général, c'est-à-dire à l'injonction de mettre de côté nos préférences et nos intérêts. La notion d'intérêt général a donc été critiquée par certains théoriciens politiques au motif que, par définition, elle est aveugle à la domination et donc la renforce : « Le monde politique, dans la mesure où il valorise et même exige la mise entre parenthèses des différences sociales pour se concentrer sur la confrontation des idées, est par construction inapte à recevoir la parole des dominés » (Hayat, 2011). Samuel Hayat, Iris Marion Young et Anne Phillips ont montré que l'intérêt général – du fait même qu'il exige de faire abstraction de sa position sociale et des revendications qui peuvent y être associées – est non seulement bourgeois, mais sexué et ethnocentrique : « au lieu d'un contrat fictif, nous exigeons des structures participatives réelles », dans lesquelles « de vraies personnes, avec leurs différences géographiques, ethniques, de genre et professionnelles, affirment leurs perspectives sur les questions sociales au sein d'institutions qui encouragent la représentation de leurs voix distinctes » (Young, 1990). Par ailleurs, si le contrat social n'est envisagé que comme un espace d'expression de l'intérêt général et de délibération rationnelle, il risque parfois d'être organisé par des procédures formelles supposées neutres (Pénigaud, 2021) et propices à une discussion dépassionnée. Mais cela suppose de connaître et de maîtriser les codes d'un tel mode de discussion (qui est souvent celui des plus diplômés), ce qui suppose, pour certains, un apprentissage de longue durée. Il semble donc important pour le contrat social de concevoir des procédures délibératives *réellement* inclusives, capables de surmonter les inégalités de compétences rhétoriques des citoyens, voire de faire place à tous les types d'expression politique. En d'autres termes, il s'agit de valoriser les différences sociales et les différentes formes de politisation. L'égalité d'expression de tous les points de vue ne signifie pas automatiquement l'égalité d'accès à l'expression politique (Hayat 2011). D'autres auteurs ont pointé le risque inverse, à savoir que les délibérations citoyennes propres à l'imaginaire du contrat « professionnalisent » l'exercice en peu de temps (Pénigaud, 2021) : elles font des citoyens des experts (puisque'ils bénéficient souvent d'une phase de préparation théorique et documentée), qui cessent alors d'être les représentants d'une opinion plus diffuse.

Enfin, un dernier élément à prendre en compte est que les modèles délibératifs doivent dépasser une vision binaire de la politique qui consiste à placer une collection d'individus désunis face à l'État. Les corps intermédiaires, les syndicats et les acteurs plus collectifs

31 Le dernier rapport du Giec (rapport d'évaluation n° 6, groupe de travail n° 3) insiste fortement sur le rôle que les « politiques axées sur la demande » peuvent jouer dans l'effort d'atténuation, notamment en modifiant les modes de vie et les comportements pour promouvoir l'autosuffisance.

ont un rôle crucial à jouer en termes de formalisation du politique et de promotion du social, et constituent de précieux contre-pouvoirs à l'étatisme (Durkheim, 1950). Enfin, ils peuvent soutenir les revendications des citoyens isolés ou défavorisés, harmonisant ainsi les rapports de force à l'œuvre dans une société. Un contrat

social doit réactiver cet équilibre fécond – tout en établissant un mode de délibération inventif par lequel, à l'inverse, les individus ne risquent pas de se trouver dominés par les groupes en présence, rompus à la prise de parole politique et à l'imposition d'idées.

Définitions clés

Émancipation

Elle peut être considérée comme un processus, l'action de se libérer d'un lien de dépendance, d'une entrave.

Il s'agit d'un projet lié à la période moderne, qui a placé l'individu au centre, et aux promesses d'autonomie individuelle formulées par les Lumières.

→ Les droits et la capacité à s'épanouir en tant que personne. Au-delà de la signification de l'acquisition de droits (par exemple, l'émancipation des femmes, des minorités, etc.), il existe une signification plus large du terme : la capacité de mener une vie conforme à ses aspirations, la capacité de s'épanouir pleinement en tant que personne (ce qui peut impliquer le travail, le développement de son propre style de vie, l'activité politique, etc.).

→ La connaissance comme condition préalable à l'émancipation. L'émancipation passe par la compréhension du fonctionnement de la société et de ses effets sur nous (par exemple, revendiquer l'égalité entre les hommes et les femmes nécessite de comprendre les inégalités au travail ; revendiquer le progrès social pour les travailleurs nécessite de comprendre les mécanismes économiques qui conduisent à leur exploitation).

→ L'émancipation se construit dans la société. L'émancipation ne signifie pas s'émanciper de la société, mais implique bien plutôt des relations sociales équilibrées offrant aux personnes de se sentir pleinement partie prenante de la société, et des institutions protectrices qui leur permettent d'exercer réellement leurs droits.

→ L'émancipation est donc un processus collectif qui permet aux individus de s'épanouir.

Autonomie

Peut être considérée à la fois comme une condition et un résultat de l'émancipation ; elle peut être appréhendée comme une capacité et un état mesurables (par exemple, des études mesurent le niveau d'autonomie sur le lieu de travail).

→ La capacité à gérer sa propre vie : par exemple, sur le lieu de travail, l'autonomie signifie la capacité à moduler son activité, à faire face aux incidents, à intervenir sur la charge de travail ou les délais, etc.

→ Une aspiration née du développement de nos sociétés modernes. Le développement de nos économies, la diversité des fonctions sociales, la liberté comme droit et l'indépendance d'esprit contribuent à valoriser et à renforcer l'aspiration à l'autonomie.

→ Une forme de relation sociale. Une relation qui reconnaît l'autonomie (par exemple, nous donnons progressivement de l'autonomie à nos enfants au fur et à mesure que nous construisons une relation basée sur une certaine confiance et la reconnaissance d'un savoir-faire).

→ L'autonomie politique. L'autonomie n'est pas l'absence de loi, mais la capacité de consentir à une loi dans le cadre d'un Pacte Démocratie qui reflète la volonté générale.

Qu'en est-il de la liberté ?

Trop souvent, la liberté est perçue comme une réalité individuelle à protéger, en opposition à une société qui la limiterait. Ce détour par l'émancipation et l'autonomie montre au contraire que si la liberté a été érigée en droit fondamental (« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » (article 1, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789), sa mise en œuvre effective dans une société complexe est un processus collectif et social (Polanyi, 1944). Parler d'autonomie et d'émancipation, c'est donc revenir aux situations et aux processus réels qui favorisent concrètement la mise en œuvre de l'idéal de liberté.

Pourquoi revenons-nous fréquemment à cet objectif d'émancipation et d'autonomie dans notre analyse ? Parce qu'il est au cœur de la promesse de la Modernité, qui a placé l'individu

au centre, et donc du bien-être individuel ; parce qu'il est un point de tension lorsque nous nous projetons dans une société dans les limites de la planète, ou lorsque nous sommes confrontés à la mise en œuvre de politiques environnementales ambitieuses ; parce que la réalité perçue des inégalités se comprend mieux à travers ce prisme.

Chaque pacte raconte l'histoire des débats autour de l'émancipation et de l'autonomie : d'abord à travers les droits du citoyen et sa souveraineté ; à travers la reconnaissance des droits des travailleurs et la mise en place d'un cadre protecteur ; à travers la capacité à consommer et à disposer de temps libre. Et cela éclaire les débats que nous devons avoir pour continuer à accomplir cette promesse dans les limites de la planète.

Références pour cette section

- Adair John, « La Théorie de la justice de John Rawls. Contrat social versus utilitarisme », *Revue française de science politique*, 1991, p. 81-96.
- Berlan Aurélien, *Terre et liberté. La quête d'autonomie contre le fantasme de la délivrance*, Saint-Michel de Vax, Editions de La lenteur, 2021
- Canto-Sperber Monique, Ogien Ruwen, « Les grandes conceptions de la philosophie morale » in *La Philosophie morale*, Paris, PUF, 2017.
- Castel Robert, *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé*, Paris, Seuil, 2003
- Champeau Serge, « Contrat social », *Cités*, n° 10, 2002, p. 159-167
- Charbonnier Pierre, *Abondance et Liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2020
- Charbonnier Pierre, *Culture écologique*, Paris, Presses de Sciences po, 2022
- Durkheim Émile, « Le Contrat social de Rousseau » [1918] in *Montesquieu et Rousseau : précurseurs de la sociologie*, Paris, M. Rivière, 1953.
- Durkheim Émile, *De la division du travail social* [1893], Paris, PUF, 2015
- Durkheim Émile, *Leçons de sociologie. Physique des mœurs et du droit* [1950], Paris, PUF, « Quadrige », 2015
- Durkheim Émile, *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 2014
- Escalona Fabrice, « 'Monopole de la violence légitime' : la foire aux malentendus », *Mediapart*, 1er avril 2023
- Fischbach Franck, « Comment penser philosophiquement le social ? », *Cahiers philosophiques*, n°132, 2013, p. 7-20
- Fössel Mickaël, « Kant ou les vertus de l'autonomie », *Etudes*, T. 414, 2011, p. 241-351
- Hawi Rima, « John Rawls, un philosophe parmi les économistes », *La Vie des Idées*, 2019
- Hayat Samuel, « Démocratie participative et impératif délibératif. Enjeux d'une confrontation » in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer (eds.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011
- Honneth Axel, Entretien avec Charlotte Halpern, « Les conflits sociaux sont des luttes pour la reconnaissance », *Sciences humaines*, 2020
- Honneth Axel, Entretien avec Gaël Curty, « Capitalisme, critique et liberté sociale », *Revue du MAUSS*, n°51, 2018
- Honneth Axel, Entretien avec Marc Bessin, Estelle Ferrarese, Numa Murard, Olivier Voirol, « Le motif de tout conflit est une attente de reconnaissance », *Mouvements*, n°49, 2007
- Honneth Axel, *L'idée du socialisme. Un essai d'actualisation*, Paris, Gallimard, 2017
- Honneth Axel, *Le droit de la liberté. Esquisse d'une éthicité démocratique*, Paris, Gallimard, 2015
- Hulak Florence, « L'avènement de la modernité. La commune médiévale chez Max Weber et Emile Durkheim », *Archives de philosophie*, T. 76, 2013, p. 553-569
- Kant Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Delagrave, 2005
- Karsenti Bruno, Lemieux Cyril, *Socialisme et Sociologie*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2017
- Laurent Eloi, « Il en va de la 'dictature sanitaire' comme de la 'dictature verte' : ils sont des fictions toxiques », *Le Monde*, 29 janvier 2021.
- Locke John, *Traité du gouvernement civil* [1728], Paris, Flammarion, 1992
- Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2019
- Nemo Philippe, « L'État illimité » in *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains*, Paris, PUF, 2013
- Pénigaud Théophile, « Intérêts particuliers et bien commun dans les assemblées citoyennes », *Raisons politiques*, vol. 82, no. 2, 2021, p. 55-71
- Phillips Anne, *Engendering democracy*, Pennsylvania University Press, 1991
- Polanyi Karl, *La grande transformation. Les origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 2009
- Quintard Clément, « Hobbes, Locke, Rousseau. Trois penseurs du contrat social », *Sciences humaines*, n°319, 2019
- Rawls John, « Social unity and primary goods », *Political Reasons*, vol. 33, no. 1, 2009, p. 9-43
- Renault Emmanuel, « Modèles du social et modèles de l'autonomie » in M. Jouan, S. Laugier (eds.) *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*, Paris, PUF, 2009, p. 253-268
- Rousseau Jean-Jacques, *Le contrat social* [1762], Paris, Flammarion, 1992
- Sen Amartya, *Éthique et économie, et autres essais*, Paris, PUF, 1993
- Terrel Jean, « Le contrat et la division sociale », *Humanisme*, 2011, n° 294, p. 81-85
- Tilly Charles, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé ». *Politix*, vol. 13, n°49, first trimester, 2000, p. 97-117
- Young Iris Marion, *Justice and the Politics of difference*, Princeton University, 1990
- Zarka Yves-Charles, « De l'État », *Hobbes et la pensée politique moderne*, Paris, PUF, 2012

Les liens entre notre approche et d'autres cadres

Une vie « bonne » dans les limites de la planète

Nous souhaitons décrire brièvement les liens entre notre approche et quelques grandes initiatives entreprises par divers acteurs dans le contexte européen. De nombreux travaux sont menés pour clarifier et mesurer les liens entre le bien-être et la consommation de ressources, afin de montrer comment le bien-être social ou le progrès social peuvent être réconciliés avec le respect des limites planétaires.³² Différents cadres sont utilisés pour discuter d'objectifs de long terme, comme le bien-être pour tous, le bien-vivre ou les communautés prospères. D'autres indicateurs de progrès ont constitué un élément clé de ces approches, contribuant à définir une nouvelle orientation pour la société dans son ensemble et à proposer une approche plus riche qu'une focalisation unique sur la croissance économique. Des travaux importants ont été menés pour explorer de nouvelles relations socio-économiques et politiques économiques, de nouvelles formes de gouvernance, une orientation vers la sobriété et des politiques visant à réduire la demande en ressources naturelles et en énergie.

Notre approche partage ces aspirations au progrès social dans le cadre des limites planétaires. Elle nous permet également d'explorer d'autres aspects de la question. D'une part, il s'agit de comprendre le bien-être individuel comme le résultat de mécanismes sociaux et politiques – liés au fait que les promesses collectives de nos pactes sociaux ont été tenues ou non. D'autre part, à ce stade, notre objectif est moins d'avoir une vision normative du point d'arrivée ou de la solution, que de mettre en évidence les conflits et les enjeux de compromis, d'échange et d'équilibre entre plusieurs dimensions de notre vie en société. Ce sont les éléments à prendre en compte pour comprendre les tensions du présent et pour mener les négociations et les arrangements nécessaires à la mise en œuvre de la transition, sur un chemin guidé par les « boussoles » fournies par ces travaux.

Notre approche du contrat social et des théories des besoins humains

L'une des façons de comprendre le contrat social est d'évaluer s'il contribue à la satisfaction des besoins humains. Plusieurs théories des besoins humains ont été élaborées, notamment la hiérarchie des besoins de Maslow³³, les neuf besoins humains fondamentaux de Manfred Max-Neef³⁴ et les besoins humains de Doyal et Gough.³⁵ Toutes ces théories partent du principe qu'il existe un ensemble de besoins humains physiologiques ou de subsistance fondamentaux (comme l'eau, la nourriture ou même le logement), mais elles identifient par ailleurs des besoins de nature psychologique, dont la circonscription est variable d'une théorie à l'autre : il n'est pas intéressant de les examiner dans la perspective du contrat social. Ces dernières années notamment, la théorie de l'autodétermination a fourni un cadre largement repris sur la manière de comprendre ces besoins psychologiques. Elle identifie trois besoins essentiels au bien-être humain, lesquels nous semblent particulièrement pertinents pour décrire les attentes des sociétés occidentales modernes : l'autonomie, la compétence et le fait d'être-en-relation (*relatedness*).³⁶ Des travaux plus récents ont établi un lien direct entre ces trois besoins et les théories du bien-être, en soutenant que la satisfaction de ces trois besoins est une source de bien-être.³⁷ Ces recherches s'appuient sur plusieurs études menées au long cours, notamment expérimentales, qui défendent l'idée que le comportement humain est motivé et s'explique par le désir de satisfaire ces besoins – et que leur satisfaction entraîne de meilleurs résultats dans toute une série de domaines, notamment le travail, la santé et l'éducation. Certains théoriciens de ce champ ont également identifié la sécurité comme besoin psychologique.³⁸

32 Voir par exemple le rapport d'évaluation 6 du GIEC, groupe de travail 3 https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_SummaryForPolicymakers.pdf ; Akenji, L., M. Bengtsson, V. Toivio, et M. Lettenmeier. 2021. 1.5-Degree Lifestyles : Vers un espace de consommation équitable pour tous. Berlin : Hot or Cool Institute ; Coote, A., 2023. Services de base universels : Répondre à nos besoins dans un espace de consommation équitable. Berlin : Hot or Cool Institute ; Living well within Limits – <https://lli.leeds.ac.uk/> ; Doughnut Economics Action Lab – <https://doughnutconomics.org/> ; REAL project – Post Growth Deal – <https://cordis.europa.eu/project/id/101071647> ; Wellbeing economy coalition <https://ieep.eu/eu-wellbeing-economy-coalition/> ; Coscieme, L., L. Akenji, E. Latva-Hakuni, K. Vladimirova, K. Niinimaki, K. Nielsen, C. Henninger, C. Joyner-Martinez, S. Iran, et E. D'Itria. 2022. Inapte, injuste, démodé : Redimensionner la mode pour un espace de consommation équitable. Berlin : Hot or Cool Institute ;

33 Maslow, A. H. (1943). Une théorie de la motivation humaine. *Psychological Review*, 50, 370-396.

34 Max-Neef, M. (1991) Développement de l'échelle humaine. Apex Press, New York.

35 Doyal, L. et Gough, I. (1991), *A Theory of Human Need*, Basingstoke : Macmillan.

36 Deci, E. L. et Ryan, R. M. (2000). The 'What' and 'Why' of Goal Pursuits : Human Needs and the Self-Determination of Behavior. *Psychological Inquiry*, 11, 227-268.

37 Ryan, R. M., Huta, V. et Deci, E. L. (2008). Living well : A self-determination theory perspective on eudaimonia. *Journal of Happiness Studies*, 9, 139-170. Martela, F. et Sheldon, K. M. (2019). Clarifier le concept de bien-être : *Psychological Need Satisfaction as the Common Core Connecting Eudaimonic and Subjective Well-Being*. *Review of General Psychology*, 23, 458-474.

38 López-Rodríguez, V. et Hidalgo, A. (2014). Les besoins de sécurité : Quelques considérations sur son intégration dans la théorie de l'autodétermination. *Dirección y Organización* 52.

Comment les quatre pactes du contrat social peuvent-ils s'articuler avec l'existence de ces trois (ou quatre) besoins ? Avant de répondre à cette question, il nous faut revenir sur la définition que les chercheurs et chercheuses proposent de ces besoins.

Selon les théories des besoins humains, l'autonomie n'est pas strictement la même chose que la liberté ou l'autonomie politique. Il s'agit plutôt du « sentiment que le comportement de l'individu est approuvé par lui-même et qu'il est volontaire ».³⁹ La compétence est le sentiment d'efficacité et d'efficience dans ses actions, le sentiment que ses activités ont un effet (généralement positif) sur son environnement. L'être-en-relation désigne quant à lui le sentiment d'être proche d'autrui, d'aimer ses proches et d'en prendre soin, et d'être aimé et pris en considération par eux en retour. Bien que les premières études de ce champ aient surtout étudié les relations intimes et familiales, des travaux ultérieurs ont pris en compte le rôle des communautés et de l'appartenance à la communauté dans le renforcement de ce sentiment de relation.

En mobilisant de façon complémentaire les prismes de l'histoire et de la sociologie, on peut voir à quel point ces besoins – autonomie et être-en-relation en particulier – sont effectivement structurants dans nos sociétés modernes individualistes, attachées à l'autonomie de l'individu, aux concepts de dignité humaine et de solidarité (notamment au XIX^e siècle⁴⁰), et imprégnées par les valeurs de compassion et de pitié dans leurs principes d'association politique modernes⁴¹.

Dans la section consacrée aux enseignements clés, nous montrerons comment la recherche de l'autonomie est au cœur du contrat social. Les différents pactes fournissent différents degrés ou modalités d'autonomie, notamment parce qu'ils assurent un niveau de sécurité nécessaire pour permettre aux individus de vivre comme ils l'entendent. Ainsi, par exemple, le Pacte Démocratie est l'arrangement qui permet aux citoyens d'exprimer leurs aspirations politiques et de veiller à leur réalisation. Le Pacte Travail fournit le revenu nécessaire pour vivre de manière

autonome, tandis que le Pacte Consommation offre en théorie les possibilités d'organiser sa vie matérielle comme on le souhaite. Mais cela correspond-il au type d'autonomie auquel se réfère la théorie de l'autodétermination ?

En ce qui concerne le besoin de compétence, le pacte qui en est le plus proche est le Pacte Travail, censé garantir que nous sommes reconnus pour le travail que nous effectuons et que nous obtenons la position professionnelle qui correspond le mieux à nos compétences (principe de méritocratie). Ce pacte est efficient lorsque les différents types de métiers sont valorisés et respectés dans nos sociétés. Plusieurs politologues ont constaté que le taux d'adhésion aux partis populistes de la droite radicale est particulièrement élevé parmi les groupes qui estiment que leur statut social est en déclin (relativement aux autres positions ou à une position sociale initiale)⁴², ce qui montre qu'un contrat social qui ne garantit pas la satisfaction du sentiment de compétence génère de la défiance, et se traduit notablement sur le plan électoral.

Un autre besoin psychologique qui semble à première vue moins explicite dans notre contrat social est le besoin d'être-en-relation : en effet, il n'est peut-être pas pertinent d'attendre d'une théorie politique qu'elle fournit de l'amour et des relations intimes aux individus. Pourtant, le sentiment de parenté ou d'appartenance est un réel enjeu pour les institutions de solidarité et demeure au principe même des symboles nationaux. Le sentiment d'appartenance et l'identité sont en effet des questions politiques de premier plan : par exemple, les sentiments d'aliénation et d'anomie, ainsi que le manque de confiance interpersonnelle, constituent un obstacle au progrès social et sont des préoccupations majeures pour nos décideurs, car ils peuvent s'accompagner d'un affaiblissement de l'esprit critique voire d'une adhésion aux théories du complot⁴³, lesquelles fournissent un cadre d'appartenance immédiat à ceux qui en sont privés^{44,45}. Ces profils témoignent également d'une certaine attirance pour le populisme d'extrême droite⁴⁶ qui, lui aussi, offre la promesse d'un sentiment d'appartenance immédiat par la thématique de l'identité nationale.

39 Martela, F. et Ryan, R. M. (2023). Clarifier l'eudaimonia et le fonctionnement psychologique pour compléter le bien-être évaluatif et expérientiel : Pourquoi les besoins psychologiques fondamentaux devraient être mesurés dans les comptes nationaux du bien-être. *Perspectives on Psychological Science*, 17456916221141099.

40 En France, voir les théories solidaristes de l'homme politique Léon Bourgeois (1851-1925), par exemple.

41 Sur la centralité de la compassion dans la politique moderne, voir Sacha Lévy-Bruhl, *Par-delà la solidarité : justice et responsabilité dans la fondation de la sociologie et les transformations de la citoyenneté sociale*, Paris, EHESS, thèse de doctorat (à paraître) ; voir aussi Hannah Arendt, *De la révolution*, Paris, Folio/Gallimard, 2012 [1963], Chapitre II « La question sociale », pp. 86-173.

42 Engler, S. et Weisstanner, D. (2021). La menace du déclin social : Income inequality and radical right support. *Journal of European Public Policy*, 28, 153-173.

43 Abalakina-Paap, M., Stephan, W. G., Craig, T. et Gregory L. (1999). Beliefs in conspiracies. *Political Psychology*, 20, 637-647.

44 Douglas, K. M., Sutton, R. M. et Cichocka, A. (2017). La psychologie des théories de la conspiration. *Current Directions in Psychological Science*, 26, 538-542.

45 Brotherton, R., French, C. et Pickering, A. (2013). Measuring Belief in Conspiracy Theories : The Generic Conspiracist Beliefs Scale. *Frontiers in Psychology*, 4. Consulté sur <https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fpsyg.2013.00279>

46 Laclau, E. (2005). *Sur la raison populiste. Verso*.

En réfléchissant de la sorte, on peut comprendre que nombre de nos crises politiques actuelles peuvent être perçues comme des défaillances de notre contrat social actuel dans sa prise en charge de nos besoins psychosociaux. Tout d'abord, de nombreuses personnes ayant de faibles revenus et des *bullshit jobs* ne bénéficient pas de la promesse d'autonomie qu'offre le contrat social. Dans ce contexte, les restrictions de consommation imposées par la politique environnementale peuvent renforcer le sentiment de crainte. Deuxièmement, de larges segments de la population, en particulier dans les emplois manuels non qualifiés et semi-qualifiés, estiment que leur travail n'est plus

reconnu comme il l'était pendant l'âge d'or, entre la Seconde Guerre mondiale et les années 1970. Le travail ne leur procurant plus un statut ou un sentiment de légitimité, certaines franges de la population tâchent de trouver une autre source de valorisation, et la trouve dans l'affirmation nationaliste. Plus fondamentalement peut-être, le contrat social libéral n'offre pas explicitement une théorie d'appartenance : cela peut conduire certains à privilégier les politiques populistes d'extrême-droite et les théories conspirationnistes, où ils trouvent une résonance à leur sentiment de crise d'appartenance.

Bilan historique pour la France et le Royaume-Uni

Introduction

Pour réaliser ce panorama historique, nous avons dressé un état de l'art et une revue scientifique transdisciplinaire, profondément nourrie par les sciences sociales (sociologie, économie, histoire, littérature, philosophie, sciences politiques). L'enjeu était alors d'identifier, à travers l'histoire de nos luttes sociales, de nos changements politiques et de nos crises, ce qui aurait pu constituer les ingrédients de notre contrat social actuel : quelles ont été les promesses sociales et politiques structurantes de la Modernité depuis la fin du XVIII^e siècle ? Quelles attentes ont-elles suscitées ? Quelles déceptions ont-elles pu engendrer ? Comment ces pactes ont-ils évolué, et que nous disent-ils sur la manière dont nous avons conçu – et concevons encore – la démocratie et la société, et sur la manière dont nous comprenons la justice sociale et l'émancipation ? Enfin, quels moments, quels textes, quels bouleversements ont incarné des moments de clarification de nos pactes, que ce soit en termes de travail, de consommation, de démocratie ou de sécurité ? En d'autres termes, nous avons voulu reconstituer, avec les moyens dont nous disposons, la fabrique historique et le laboratoire de nos attentes, de nos idéaux et de nos besoins sociaux présents et passés. Ces chapitres historiques mettront donc également en lumière, autant que possible, les récits alternatifs et la diversité des propositions de pactes qui ont émergé à différents moments de l'histoire, mais qui n'ont pas réussi à s'imposer – et dont certaines peuvent connaître un regain d'intérêt aujourd'hui.

Nous avons également dû prêter attention à la manière dont les groupes et les classes sociales se sont diversement rapportés à ces pactes et à ces besoins, sans supposer naïvement que ces attentes et ces perceptions étaient universelles ou unanimes, ou qu'elles compossent un vaste consensus social sur nos modes de vie. L'histoire que nous racontons est circonscrite, elle est l'histoire de la Modernité européenne – nous nous autorisons donc déjà une généralisation qui est en soi discutable, même si nous pensons qu'elle est éclairante – et elle est également marquée par des désaccords et des conflits.

Cette étude historique se concentre sur la France et le Royaume-Uni. L'objectif n'était pas de faire une comparaison stricte, mais de tirer parti des différences et des similitudes, tant dans l'histoire elle-même que dans la manière dont elle est abordée dans la littérature, afin de brosser un tableau aussi riche que possible et d'approfondir notre compréhension des pactes. Nous tenons à souligner que nous disposons de moins de ressources pour réaliser l'étude britannique, ce qui peut expliquer certaines différences entre son contenu et l'étude française.

Le Royaume-Uni et la France ont indéniablement des histoires et des singularités propres, mais ils partagent un passé (à commencer par les guerres mondiales) et des aspirations communes : leur Pacte Sécurité est largement façonné par l'expérience des conflits. Tous deux ont connu un essor de la consommation qui a partiellement démocratisé l'accès à certains biens et associé, dans les représentations communes, égalité des conditions et massification matérielle. Tous deux ont développé un pacte selon lequel la consommation fonctionne comme une compensation d'un pacte de production monopolistique. Tous deux ont sécurisé le travail au tournant du XX^e siècle, et ont conçu un modèle de protection sociale à l'échelle nationale : l'attachement fort et partagé au NHS (National Health Service) d'une part et à la « Sécu » (Sécurité sociale) d'autre part en est le symbole. Enfin, tous deux sont façonnés par des récits et des attentes qui découlent de l'expérience de la prospérité des années 1960 et 1970. En termes de démocratie, cependant, les histoires des deux pays diffèrent, illustrant une variation et une complémentarité qui nous ont semblé éclairantes : n'ayant pas connu de révolution brutale par laquelle la démocratie a été introduite (comme ce fut le cas en France à la fin du XVIII^e siècle), l'Angleterre a toujours eu à la fois un système monarchique et un Parlement. Au fil du temps, ce dernier a progressivement assumé le rôle de censeur du souverain, illustrant la demande populaire croissante d'un équilibre des pouvoirs et reflétant un Pacte Démocratie en évolution. Tous ces éléments justifient qu'on examine conjointement les deux pays, qui permettent chacun d'identifier les grands récits d'un « contrat social européen » plus global.

Il faut cependant souligner que cette étude est nécessairement imparfaite, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des questions soulevées. Cette revue historique doit être considérée comme une première étape, qui pourra être complétée progressivement par nos travaux à venir. Bien que chaque pacte soit moins détaillé que ne le serait une étude consacrée à un seul pacte, la plus-value de notre approche est de rassembler et de discuter l'histoire de ces pactes dans leur complémentarité, alors qu'il s'agit habituellement de domaines séparés. C'est cette vision transversale qui constitue l'originalité de notre travail.

De nombreux chercheurs et chercheuses nous ont également accompagnés de manière informelle ou prodigué des conseils dans cette démarche bibliographique et réflexive. Ils et elles ont donné à notre travail la robustesse dont il avait besoin, et nous tenons à les remercier : Sacha Lévy-Bruhl, Nathan Cazeneuve, David Stoleru, Bruno Palier, Marie-Emmanuelle Chessel et Ian Gough.

Synthèses pays

France

La démocratie

Notre Pacte Démocratie relate un grand mouvement de démocratisation et d'égalisation à tous les niveaux de la société (écoles, droits de vote, etc.) depuis la fin du XVIII^e siècle. Cependant, ce pacte a régulièrement échoué à tenir certaines promesses en matière d'inclusion, de représentation et de droit de vote. La démocratie française est née avec la Révolution (1789), qui a vu le pacte théologico-politique progressivement remplacé par un pacte représentatif et démocratique. Il ne s'agit plus d'une forme contractuelle verticale où le monarque s'assure du consentement de ses sujets en affirmant sa supériorité divine, mais d'un partage plus large et populaire de la décision, ou plutôt de la désignation, puisque les citoyens élisent alors des électeurs qui votent à leur tour. Au XIX^e siècle, le suffrage universel devient une revendication sociale croissante, mais son universalité reste conditionnelle (le suffrage universel est réservé aux hommes, par exemple) et sa mise en œuvre intermittente. Des années 1870 à 1960, la citoyenneté est encore conçue pour les Français de métropole. L'administration coloniale, malgré une rhétorique universaliste abondante, établit une distinction de plus en plus stricte entre les notions de sujet et de citoyen de l'Empire : le sujet est soumis à la souveraineté de la France mais ne peut être acteur politique, tandis que le citoyen participe pleinement et activement à la démocratie. Ensuite, certains épisodes historiques du XX^e siècle ont révélé les failles et les limites profondes de notre cadre démocratique, à commencer par le régime de Vichy. Néanmoins, après 1945, une solidarité s'est mise en place, fondée sur l'idée que la démocratie n'est pas seulement un système politique, mais aussi une organisation sociale caractérisée par une ambition d'égalité et de moyennisation des conditions de vie, et que l'égalité matérielle et sociale est une condition essentielle à l'exercice de la citoyenneté politique. De ce point de vue, la démocratie apparaît également animée par un projet de réduction des disparités de richesse ou de position. Dans les années 1950 et 1960, la démocratie est même devenue une ambition au sein des entreprises et des écoles. Aujourd'hui, depuis les années 2000, ce pacte représentatif semble de plus en plus remis en cause (abstention, élitisme du pouvoir politique, visibilité croissante des partis xénophobes, etc.). La société aspire-t-elle désormais à des modes d'expression et d'implication démocratique plus directs ?

La sécurité

Ce pacte retrace l'évolution multiforme de la notion de sécurité. À mesure que le pouvoir de l'État s'accroît, que nos réglementations s'enrichissent et que l'individu devient une valeur prééminente, la sécurité devient un objectif plus patent des sociétés modernes. D'abord absente du Pacte Travail (les conditions de production

industrielle du XIX^e siècle mettaient continuellement les travailleurs en danger, et ils étaient tenus pour responsables de leurs accidents), la sécurité est progressivement devenue une revendication et une promesse essentielles du monde industriel. Du XIX^e au XX^e siècle, la santé, la sécurité alimentaire et l'hygiène font leur apparition, devenant une exigence dans un contexte de plus en plus productiviste et industrialisé. Cette question de la sécurité est également liée aux conflits que connaît la France à la fin du XIX^e siècle et au cours du XX^e siècle. Après la défaite de 1870, la Troisième République instaure un service militaire universel et personnel, fondé sur l'idée que tous les Français doivent contribuer à la sécurité nationale et qu'ils doivent défendre leur famille s'ils veulent être protégés : la mobilisation devient alors un devoir patriotique. La période qui suit la Seconde Guerre mondiale marque un tournant dans la conception des guerres et de la protection des civils. Les Conventions de Genève, signées en 1949, visent à consacrer le devoir de protéger les non-combattants (civils, personnel médical, organisations humanitaires, mais aussi blessés, malades et prisonniers). La sécurité prend également à cette époque une signification de plus en plus sociale. L'après-1945 voit la mise en place de l'État-providence : le pacte consiste à participer à la société pour être protégé par elle à de multiples niveaux. L'émergence progressive du travail salarié est une dynamique qui illustre cette logique de protection croissante. Cependant, à partir des années 1980-1990, la tendance s'est quelque peu inversée, avec la multiplication des emplois atypiques, courts et instables. Par ailleurs, la « philosophie » des droits sociaux apparaît de plus en plus décalée par rapport à la réalité du contexte socio-économique : la logique selon laquelle il faut faire ses preuves et travailler pour bénéficier d'une protection sociale semble plus contestable dans un pays qui ne connaît plus le plein emploi et qui peine à fournir du travail à tout le monde – alors même que la Constitution affirme que « toute personne a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle ont également vu l'avènement d'une « société du risque », pour reprendre une expression célèbre, dans laquelle la demande de sécurité s'exprime à tous les niveaux, y compris au niveau climatique. Quant à la sécurité « physique » des individus, elle fait l'objet d'un scepticisme croissant : un fort sentiment d'insécurité se développe ou persiste dans certaines franges de la population, sentiment qui provient parfois d'une situation de dévalorisation et de victimisation dans la société. La sécurité apparaît donc bien comme un défi du XXI^e siècle, notamment en raison de sa dimension multiforme et parce qu'elle est symptomatique de questions sociales plus profondes.

La consommation

Au XIX^e siècle, les inégalités et les différences de consommation sont particulièrement marquées entre la classe ouvrière et la bourgeoisie : il n'existe pas à l'époque de véritable Pacte Consommation, tant l'insécurité matérielle des plus pauvres est grande. La fin du XIX^e siècle voit l'apparition des premiers crédits à la consommation pour les classes populaires, appelés « ventes par abonnement » ou « ventes à tempérament ». De nombreuses caractéristiques de la société de consommation à venir (diversité de l'offre, crédit, habitudes de consommation, modèle fordiste, etc) se mettent en place à ce moment-là. Au début du XX^e siècle, la consommation ne signifie plus seulement l'épuisement d'une ressource, mais la pratique de l'achat ou de l'accès à la culture – qui deviendra progressivement un droit et un loisir. Tout au long du XX^e siècle se développe la croyance que c'est par la consommation que l'on se socialise, que l'on se conforme à son groupe, que l'on accède à l'égalité et que l'on se politise. Dans les années 1920 et 1930, les partis de gauche prennent progressivement conscience que le taylorisme a fait triompher un mode de travail aliénant et se tournent vers de nouvelles perspectives d'émancipation : la consommation de certains biens et services culturels est considérée comme un moyen d'élever les travailleurs et de compenser un travail aliénant. Ces mêmes décennies ont vu l'ouverture des grands magasins « à prix unique », créant des formes de consommation plus populaires. La période 1939-1970 est une période de contrastes, commençant par les pénuries de la guerre et se terminant par la prospérité des Trente Glorieuses, qui consacrent l'idée que l'égalité des conditions pré suppose la promesse d'une consommation standardisée. Ce sont les années du « compromis fordiste », mis en place par l'État et les acteurs économiques, qui associe production de masse, hausse des salaires et consommation de masse. Aujourd'hui, ce modèle semble en crise : si l'acte de consommation est une pratique à laquelle toutes les classes sociales sont attachées, notamment parce qu'elle semble offrir la possibilité de s'individuer, d'accéder à une position sociale, mais aussi de se conformer à sa classe, les groupes sociaux subissent inégalement le poids de cette incitation consumériste. Les classes moyennes en particulier luttent pour rester dans la course, et les plus modestes en sont tout simplement exclus. Le Pacte Consommation peut donc être considéré à la fois comme aliénant et émancipateur.

Le travail

Au début du XIX^e siècle, le travail est un pacte défaillant, qui peine à établir des règles et des protections pour les travailleurs. Mais à l'approche de la fin du XIX^e siècle, grâce à l'essor des syndicats et à la forte influence des partis de gauche, la France se dote de

cadres et de lois qui garantissent un cadre juridique de plus en plus protecteur. Tant que l'héritage marxiste et socialiste structure le militantisme ouvrier, le travail continue d'être perçu comme une voie possible d'émancipation, à condition qu'il fasse l'objet des réformes nécessaires. Néanmoins, la « Belle Époque » voit s'installer durablement l'organisation scientifique du travail et l'avènement du travail à la tâche : c'est le début d'un renoncement, y compris de la part de la gauche française, à une pensée plus émancipatrice du travail. Au contraire, dans les années 1930, les partis socialistes et communistes voient dans un autre domaine de la vie l'incarnation d'une libération possible : le loisir, désormais conçu comme un espace de repos compensant la pénibilité du travail. Après 1945, la mise en place de l'État-providence représente un progrès social en ce qu'elle assure la continuité et la solidité d'un système de sécurité sociale institutionnalisé, mais aussi en ce qu'elle consolide le modèle français du travail salarié. Le salariat assure la redistribution progressive, tout au long de la vie, de la richesse créée par le travail et garantit une forme de solidarité entre les générations. Les années 1960 et 1970 illustrent un croisement éclairant entre démocratie et travail. D'abord parce qu'il s'agit d'une période de scolarisation massive. Le « pacte scolaire » se formule ainsi : il faut s'investir dans l'école pour inverser sa trajectoire sociale ou atteindre une position socioprofessionnelle enviable. Dans le même temps, les idéaux de démocratisation gagnent également du terrain dans les entreprises, et s'intensifient au moment de Mai 68. Cependant, les améliorations sociales sur le lieu de travail se ralentissent à partir des années 1970. D'une part, le pouvoir des syndicats s'affaiblit. D'autre part, le chômage de masse apparaît à la suite du premier choc pétrolier de 1973 et d'une période de désindustrialisation qui s'amorce en France. La dynamique de progression des droits des travailleurs s'interrompt, voire s'inverse, dans les années 1980 et 1990 : le modèle salarial s'effrite et la poussée des idées néolibérales n'est pas sans effet sur la perception du droit du travail, de plus en plus assimilé à une protection inutile et à un frein à la croissance. Quant au discours libéral méritocratique autour de l'école, il a été une promesse souvent riche en déceptions : l'ascenseur social semble en panne. À cela s'ajoute la crainte de voir les emplois disparaître et remplacés par certaines technologies, entraînant le déclassement ou le chômage de ceux qui les occupaient. En outre, la relégation prolongée d'un certain nombre de travailleurs « essentiels », qui contribuent pourtant au fonctionnement social de nos communautés, est particulièrement préjudiciable à la logique droits/avantages. Enfin, l'amélioration des conditions de travail apparaît comme une question à relancer.

Royaume-Uni

La démocratie

C'est très progressivement que le Pacte Démocratie britannique a émergé : il s'est développé à partir des principes établis par la Magna Carta et a évolué jusqu'à aboutir à une monarchie constitutionnellement limitée où le pouvoir du monarque est contrebalancé par un parlement élu. Au XIX^e siècle, l'industrialisation en Grande-Bretagne favorise la montée d'une classe moyenne prospère, qui revendique une participation accrue au gouvernement, intégration perçue comme une contrepartie nécessaire à son rôle croissant dans l'économie nationale. Ce désir de démocratisation est appréhendé comme une menace par l'aristocratie, qui préfère un pacte électoral restreint et craint une domination des classes populaires. Le suffrage peinera, pendant longtemps, à être parfaitement inclusif (tant du point de vue du genre que du point de vue des minorités ethniques) : avant 1918, presque aucune femme ne peut voter aux élections parlementaires. L'accès au vote et à la citoyenneté finit par s'élargir, jusqu'à établir une citoyenneté commune dans le Commonwealth en 1948, mais une loi de 1962 en annule bien des bénéfices, ce qui illustre l'injustice persistance du pacte.

D'une manière générale, le mode de partage des décisions est aujourd'hui remis en cause et critiqué en Grande-Bretagne : le poids disproportionné des entreprises sur la décision publique par rapport à celui des citoyens alimente le mécontentement. Aujourd'hui, c'est même l'ensemble du pacte représentatif qui semble de plus en plus critiqué, dans un contexte où le système électoral maintient artificiellement la domination de deux grands partis (alors même que leur nombre d'adhérents a considérablement diminué) et, surtout, où un seul parti est autorisé, au moyen d'une minorité de voix, à gouverner sans contrainte. En outre, les différences de classe se sont creusées dans toutes les formes de participation politique en Grande-Bretagne, ce qui montre que le Pacte Démocratie, qui promet également une forme d'égalité des conditions, n'a pas non plus été respecté dans sa dimension sociale. D'une manière générale, toute la question de l'inclusivité et de la représentativité semble avoir été mise à mal par l'actuel Pacte Démocratie en Grande-Bretagne.

La sécurité

Au Moyen Âge et au début de l'époque moderne, le Pacte Sécurité britannique consistait à appliquer une imposition fiscale très élevée en échange d'une garantie absolue de protection. Après la guerre civile, le financement de l'armée est censé rassurer les populations, mais il en permet également le contrôle, et sert l'absolutisation de l'État. Par la suite, l'État a progressivement externalisé ses fonctions de sécurité intérieure à des corps de police professionnels, montrant que la garantie sécuritaire appartient à des professionnels. Cependant, cette transition n'a pas été sans heurt, et la police a souvent été perçue comme un outil de contrôle des classes ouvrières plutôt qu'un garant de la sécurité publique. L'extension des libertés civiles s'amorce

avec la Déclaration des droits de 1689, et tâche de fournir une contrepartie à l'idéologie sécuritaire. Avec l'avènement de l'État-providence au XX^e siècle, la sécurité prend un sens social : il s'agit de protéger les citoyens contre les aléas économiques à travers des services sociaux et des programmes d'assistance. Plus récemment, l'État britannique a adopté une approche plus globale et préventive de la sécurité, répondant à des menaces diversifiées comme le terrorisme et le changement climatique, mais cette approche a souvent été critiquée en ce qu'elle semble contrarier les libertés individuelles, sous prétexte de sécurisation. Enfin, la privatisation croissante de la sécurité a soulevé des inquiétudes quant à la capacité de l'État à maintenir son rôle de protecteur sans compromettre la démocratie et les droits de l'homme, illustrant un décalage croissant entre la sécurité en tant que bien public et sa commercialisation en tant que bien privé.

La consommation

Initialement régie par des lois protectionnistes, l'Angleterre expérimente un essor du libre-échange au XIX^e siècle, renouveau économique dont on espère une amélioration générale du niveau de vie : la perte de la souveraineté alimentaire a pour contrepartie, pense-t-on, une plus grande justice sociale, car la libération du marché permettra à chacun d'accéder à une consommation élémentaire. Progressivement, la consommation cesse d'être perçue à travers une simple problématique de subsistance : apparaît le mouvement coopératif, qui incite à politiser et moraliser l'acte d'achat – tournant qui permet à certaines femmes d'accéder à une forme d'engagement politique. Au tournant du XX^e siècle, l'Angleterre bascule progressivement dans la société de consommation : l'acte de consommer devient perçu comme un acte d'individuation voire de distinction (pour les plus aisés). Après la Première Guerre mondiale et l'expérience des pénuries, la prospérité revient progressivement, et la consommation devient une activité multiforme, dotée de significations sociales et symboliques fortes : on se met également à « consommer » des biens culturels, des loisirs. La consommation est une activité certes coûteuse, mais elle élève, offre du divertissement, parfois même émancipe. Après la Seconde Guerre mondiale, la Grande-Bretagne se transforme en une « nation d'acheteurs » : c'est l'ère de la consommation de masse. La production se diversifie, et les citoyens se voient offrir un vaste assortiment de biens inédits dont les prix baissent à mesure que la demande augmente. Dans les représentations communes, égalisation des conditions et consommation semblent aller de pair. A partir des années 1970, l'inflation et le chômage mettent un terme à cet âge d'or. Des politiques néolibérales tâchent de stimuler la consommation à tout prix pour relancer l'économie : la pression consumériste s'élabore, multiplie ses promesses et incite à la dépense permanente – ce qui n'est pas sans susciter, en réaction, un contre-discours critique.

Le travail

Au XIX^e siècle, dans le milieu industriel, une multitude de dangers et de pénibilités pèsent sur les travailleurs et nuisent à leur santé. Le pacte est alors rudimentaire : on travaille pour obtenir une rémunération. Avec l'introduction du travail à la chaîne, l'espoir d'un travail émancipateur s'éloigne définitivement, et c'est désormais le loisir et le divertissement, parfois la politisation, qui constitueront progressivement les compensations d'une activité laborieuse aliénante. Vers la fin du XIX^e siècle, les syndicats et d'autres groupes de pression exigent des réglementations et une plus grande intervention de l'État : le pacte se modifie, et s'ouvre à l'impératif de sécurité. L'enjeu est de travailler pour être protégé. En 1942, l'économiste William Beveridge élabora un rapport gouvernemental instituant le modèle de protection sociale britannique. L'apparition de l'État-providence s'accompagne d'une amélioration des conditions de travail, et d'un mouvement de désindividualisation de la responsabilité : la pauvreté, le chômage

ne sont plus conçus comme un échec individuel, mais sociétal. Avec l'expérience de la Seconde Guerre mondiale, le Pacte Travail tend progressivement à devenir plus inclusif, l'économie de guerre ayant mobilisé les femmes et modifié – quoique de façon non immédiate – les représentations de genre. A partir des années 1980, la mondialisation promet une consommation plus vaste à bas prix, mais l'on assiste en retour au recours croissant à une main-d'œuvre plus flexible et plus autorégulée. Les minorités en payent particulièrement le prix. Le travail indépendant, néanmoins, offre parfois aux travailleurs une plus grande autonomie, et réactive les souhaits d'émancipation par le travail. Les travailleurs salariés, en revanche, semblent avoir perdu en autonomie – notamment dans la gestion de leur carrière et leur activité quotidienne. Aujourd'hui, la main d'œuvre, désormais délocalisée et géographiquement atomisée, ne dispose presque plus de moyens d'action collective et politique efficaces.

Perspectives historiques France

Pacte Démocratie

Ce pacte décrit le questionnement au long cours sur la démocratie et son principe d'égalité et de souveraineté du peuple, projet radical et donc sans cesse tiraillé par des critiques, des tensions et jamais achevé⁴⁷.

La démocratie représentative telle qu'elle est exercée en France depuis la Révolution française a pour conditions théoriques l'équilibre des pouvoirs (héritage de Montesquieu) et des contre-pouvoirs, la représentation des gouvernés par des gouvernants supposés légitimes et désintéressés, ou encore l'attachement à l'égalité des conditions et à la liberté de ses citoyens⁴⁸. Dans le concept de démocratie représentative se mêlent donc des caractéristiques liées à la notion de *démocratie*, et d'autres liées à la notion de *représentation*, ce qui n'est pas sans présenter un paradoxe, voire une contradiction : la démocratie, du moins dans sa formule athénienne, implique l'exercice direct du pouvoir par le peuple⁴⁹, alors que la représentation implique une délégation, par les citoyens, de leur pouvoir de décision à une instance gouvernante, jugée plus compétente. En ce sens, la démocratie représentative comporte dans sa définition même une dimension

aristocratique qui semble peu conforme à nos vœux d'égalité moderne. Ainsi s'est pourtant formulé notre pacte démocratique : les citoyens renoncent à leur capacité politique directe, ils acceptent d'élire et d'être représentés par un personnel politique pleinement dévolu à l'exercice du pouvoir, et en échange, ils ont la garantie que leurs intérêts sont satisfaits et leurs droits respectés.

Loin d'avoir été uniforme dans le temps, ce pacte démocratique a pris en réalité une multitude de formes au cours de l'histoire ; par ailleurs, il s'est parfois accompagné d'une hiérarchisation des identités et des citoyennetés pourtant contraire aux principes fondamentaux de la démocratie libérale. Enfin, il a parfois peiné à accomplir sa dimension sociale : la promesse démocratique, en effet, correspond également à une promesse d'égalisation des conditions. Pour comprendre les ressorts de ce pacte démocratique nourri d'attentes et de conflits plus ou moins vivaces, il convient d'en relater la généalogie, d'en identifier les principes, et d'examiner l'héritage politique que nous léguent aujourd'hui ces débats plus anciens.

47 Jacques Rancière observe que le système représentatif est un « compromis instable, une résultante de forces contraires » (2005).

48 Claude Nicolet, « Citoyenneté française et citoyenneté romaine. Essai de mise en perspective », Serge Bernstein éd., *Le Modèle républicain*, Presses Universitaires de France, 1992, pp. 19-56.

49 Voir la définition lincolienne de la démocratie : « gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ». La démocratie athénienne était également de forme directe, mais elle était notamment rendue possible par la forme restreinte de la cité-État.

La Révolution française et l'abolition des priviléges : les premières expériences démocratiques

Dans la nuit du 4 août 1789, les députés de l'Assemblée nationale constituante proclament l'abolition des droits féodaux et la fin des priviléges. La Révolution française tourne la page de l'Ancien Régime, jusqu'alors composé en ordres hiérarchisés : la noblesse, le clergé et le tiers état, lui-même en grande partie constitué par une paysannerie assommée par la pression fiscale et les abus des seigneurs.

Avec la Révolution française émerge l'idée que les citoyens sont désormais les législateurs de leurs propres lois, et qu'ils peuvent se donner à eux-mêmes des directives politiques qui iront dans le sens d'une plus grande justice : autonomie, libre exercice politique, participation démocratique et équité semblent indissolublement liés. À partir de là néanmoins, la route sera encore longue pour « démocratiser la démocratie » et permettre la participation politique de tous, notamment en faisant progresser deux plans : le caractère direct de l'élection, et l'universalité réelle du suffrage.

En France, la première tentative de suffrage « universel » est effectuée en 1792 par les Révolutionnaires : la participation est alors assez faible néanmoins, et seuls les hommes peuvent voter. Sont ainsi exclus les femmes, mais aussi les étrangers, les domestiques, les non-propriétaires, les citoyens faiblement imposés, et les juifs (jusqu'au décret de 1791 qui leur accorde la citoyenneté française⁵⁰) ; le suffrage est alors indirect, les citoyens ne désignant pas directement leur(s) dirigeant(s) (ils votent pour les députés qui constitueront eux-mêmes une convention nationale).

Un tel dispositif illustre néanmoins une mutation profonde dans la conception du pacte socio-politique qui doit orienter la société : non plus une forme contractuelle verticale, selon laquelle le monarque s'assure le consentement de ses sujets en affirmant sa supériorité divine (principe théologico-politique), mais un partage plus étendu et populaire de la décision, ou plutôt de la désignation – puisque les citoyens élisent alors des électeurs qui voteront à leur tour, et non directement leurs représentants. À partir de la Révolution, c'est la garantie par le gouvernement d'une gestion démocratique du pouvoir et de l'égalité civique des citoyens⁵¹, quelle que soit leur origine sociale, qui conditionne la légitimité des élus.

Comme l'exclusion des femmes en atteste, cette mutation du pacte démocratique n'implique pas immédiatement une universalisation complète du suffrage. Au XIX^e siècle, les héritiers de 1789 espèrent en fait un système de vote plus restreint qui s'ouvrira néanmoins sur un *réel* pouvoir de décision citoyen⁵² : le censitaire, c'est-à-dire le fait de réserver le pouvoir de voter à ceux qui payent le cens, est vu comme une condition du capacitaire (le fait d'exercer une capacité politique réelle). À l'inverse, la massification du vote impose nécessairement une dilution de la décision, puisque celle-ci est davantage partagée⁵³. Le pacte démocratique est alors ainsi conçu : peu de votants, mais ces votants sont concrètement décisionnaires. En 1795, le suffrage redevient censitaire.

Pendant longtemps, le système électoral ne permet pas véritablement aux citoyens d'exercer leur rôle politique. En 1799, le suffrage est universel, mais n'offre qu'un pouvoir limité : le système électoral comporte alors trois niveaux d'élection de plus en plus restreints, ce qui empêche un réel investissement populaire dans le choix des représentants. Ainsi les citoyens de 21 ans et plus élisent 600 000 notabilités communales qui, elles-mêmes, désignent 60 000 notabilités départementales. Puis ces dernières élisent 6000 notabilités nationales – la « liste de confiance » en laquelle Bonaparte puise pour composer le Sénat. Le pacte démocratique consiste alors simplement à permettre aux citoyens de proposer des candidats, mais non de les élire. À partir de 1802, le suffrage censitaire est rétabli – il sera conservé durant tout l'Empire (1804-1815) et sera toujours en vigueur sous la Restauration (1814-1830⁵⁴).

Dans la deuxième partie du XIX^e siècle, l'universalisation du suffrage constitue une demande croissante, et largement ancrée à gauche – l'exclusion des prolétaires hors de la citoyenneté électorale étant dénoncée comme une injustice sociale inacceptable. Sous la monarchie de Juillet, le corps électoral a certes été élargi – le suffrage censitaire permet alors d'élire la Chambre des députés – mais le peuple réclame l'abaissement du prix du cens, véritable barrière à une participation universelle à la vie politique. Le pacte démocratique impose une abolition des distinctions, et un accès de tous à la décision électorale. Des banquets (moments de convivialité contestataires) s'organisent, qui revendentiquent l'abaissement du prix du cens, notamment lors des années 1847 et 1848. Au cours de ces rassemblements, les convives réclament l'élargissement de la base électrorale, selon l'idée qu'il ne saurait y avoir démocratie si les moins bien dotés, qui plus est les travailleurs, ne peuvent y participer.

50 Samuël Tomei, « Citoyenneté et suffrage universel en France depuis la Révolution », in *Humanisme*, 2009/1, n° 284, p. 42-50, p. 43.

51 Art. 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».

52 Comme en atteste ce propos de Boissy d'Anglas : « [La Convention] doit se garantir avec courage des principes illusoires d'une démocratie absolue et d'une égalité sans limites, qui sont incontestablement les écueils les plus redoutables pour la véritable liberté. » (discours préliminaire au projet de Constitution, le 5 messidor an III/23 juin 1795).

53 Sur ce point, voir Christine Guionnet, « La gauche et le suffrage universel », in Jean-Jacques Becker (éd.), *Histoire des gauches en France*, vol. 1, Paris, La Découverte, 2005, p. 227-246. URL : <https://www.cairn.info/histoire-des-gauches-en-france--9782707147363-page-227.htm>

54 David Delpech, Rollet Stella et Jean-Claude Yon, « Chapitre 1. La France dans l'Europe à l'aube du XIX^e siècle : entre héritage(s) et rupture(s) révolutionnaires », in Jean-Claude Yon (dir.), *La France dans l'Europe du XIX^e siècle. 1802-1914*, Paris, Armand Colin, 2017, pp. 16-36.

Leur revendication croissante inquiète peu à peu l'autorité politique. En février, le préfet de police interdit un banquet parisien : ce sera l'insurrection de 1848, que Flaubert relate dans des pages célèbres de *L'Éducation sentimentale* (1869), et qui mène à la II^e République. Le suffrage universel direct masculin est proclamé dès le 5 mars, pour asseoir la légitimité du nouveau régime issu de l'insurrection populaire. Lors des élections du 23 avril 1848, ce sont 7 millions d'électeurs⁵⁵ qui se rendent aux urnes (soit 83,5 % des inscrits) pour désigner un président, ce qui représente un progrès démocratique majeur : c'est la première fois que des Français peuvent procéder directement à une élection présidentielle. Symboliquement, le moment est décisif, car il supprime provisoirement les barrières institutionnelles entre les aspirations politiques des Français et la constitution du gouvernement. Louis-Napoléon Bonaparte est alors élu président au premier tour, au suffrage universel masculin, pour un mandat de 4 ans.

Preuve que le pacte démocratique peine à observer une logique de progrès continu, le suffrage universel subira une opération de restriction par la suite : la loi du 31 mai 1850, souhaitée par la chambre, impose notamment une condition de résidence de trois ans pour pouvoir voter – c'est un moyen d'évincer les plus pauvres du vote – ce qui réduira *de facto* le corps des électeurs de 30 % sous Louis Napoléon Bonaparte (lui-même plutôt réfractaire à cette loi⁵⁶). La citoyenneté démocratique pleine et entière est accordée par le régime pourvu que l'on soit un Français bien doté, et donc mieux-votant – conditionnalité révélant la dimension excluante de la citoyenneté française sous l'Empire.

D'autres dimensions démocratiques font l'objet d'une exploration au XIX^e siècle. Jusqu'au début des années 1880, la liberté de réunion n'existe pas en France : à partir des années 1869, elle fait l'objet de revendications croissantes parmi les députés républicains. La loi sur la liberté de réunion est enfin adoptée le 30 juin 1881, et permet aux individus de se réunir publiquement s'ils ont effectué une déclaration préalable de cette intention, sans nécessité d'une autorisation spécifique comme c'était le cas depuis 1810 – cette liberté de réunion deviendra inconditionnelle en 1907⁵⁷. Toutefois, si ce droit de réunion peut être conçu comme un gain pour les citoyens militants, il se trouve en réalité concédé

par des gouvernants qui, stratégiquement, préfèrent accorder un droit de discussion permettant d'encadrer et de canaliser la revendication populaire, plutôt qu'un espace de contestation réelle plus déstabilisant pour le pouvoir – symptomatique est le fait que ces réunions ne puissent avoir lieu sur la voie publique. Comme le formule le quotidien républicain *Le Siècle* du 25 novembre 1884 : « On les laissera tout dire dans leurs réunions, mais on ne les laissera rien faire dans la rue⁵⁸ ». L'expression de l'opinion se substitue à l'action⁵⁹, selon une logique ambivalente gain/perte assez illustrative des paradoxes du pacte démocratique représentatif français. Par ailleurs, dans la perspective des républicains de cette époque, il n'est pas question de faire remonter le résultat des délibérations collectives jusqu'au pouvoir, ni même d'envisager des implications plus immédiates des citoyens dans la prise de décision politique⁶⁰. La délibération, telle qu'elle est alors pensée, est conçue en complémentarité de la démocratie représentative – compatibilité qui révèle le fossé « philosophique » entre idéal délibératif et idéal participatif. De façon rétrospective, des théoriciens ont également souligné que la promotion de l'idéal délibératif, sous couvert d'être une victoire démocratique, constitue en réalité une perte dans la mesure où il évacue toute opinion radicale plus profondément contestataire du système⁶¹ : la discussion collective aboutit nécessairement au compromis qui surmonte les réticences individuelles, et délaisse donc les extrêmes ou les désirs de transformation plus ambitieux. À l'opposé, certains penseurs⁶² attirent notre attention sur la façon dont les prolétaires français se sont organisés et ont conçu leur lutte, entre la révolution de 1830 et le coup d'État du 2 décembre 1851, en déployant des méthodes participatives et égalitaires qui mettaient au centre la prise de décision collective⁶³. Sans présenter leurs écrits (brochures, manifestes d'associations et de mouvements, textes de combat, appels, etc.) comme des « théories de la participation », et sans s'exagérer l'origine populaire de ces textes (ce sont les plus éduqués qui les écrivent, et leur formalisation diffère nécessairement d'une prise de parole plus populaire), ils déploient néanmoins une vision plus « active » et « mise en pratique » de la participation démocratique au sein d'un mouvement.

55 Sur environ 36 millions de Français.

56 Tous ces éléments sont exhaustivement relatés par Christine Guionnet, in Christine Guionnet, « La gauche et le suffrage universel », in Jean-Jacques Becker (éd.), *Histoire des gauches en France*, vol. 1, Paris, La Découverte, 2005, pp. 227-246. URL : <https://www.cairn.info/histoire-des-gauches-en-france--9782707147363-page-227.htm>

57 Maxime Arbet, « Réunion publique », Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique*, Presses universitaires de Grenoble, 2014, pp. 440-441.

58 Cité par Paula Cossart, « 7. S'assembler pour délibérer ou démontrer sa force ? (1868-1939) », dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2011. URL : <https://www.cairn.info.proxy.rubens.ens.fr/la-democratie-participative--9782707157201-page-137.htm>

59 Paula Cossart, « 7. S'assembler pour délibérer ou démontrer sa force ? (1868-1939) », dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2011. URL : <https://www.cairn.info.proxy.rubens.ens.fr/la-democratie-participative--9782707157201-page-137.htm>

60 Paula Cossart, « 7. S'assembler pour délibérer ou démontrer sa force ? (1868-1939) », dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2011. URL : <https://www.cairn.info.proxy.rubens.ens.fr/la-democratie-participative--9782707157201-page-137.htm>

61 L. M. Sanders (1997), « Against Deliberation », *Political Theory*, vol. 25, n° 3, 1997, p. 347-376; I. Shapiro, « Optimal Deliberation? », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 10, n° 2, 2002, p. 196-211.

62 Jacques Rancière, Alain Faure, *La Parole ouvrière*, Paris, éd. de La Fabrique, 2007.

63 Samuel Hayat, « 5. Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation », Marie-Hélène Bacqué éd., *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 2011, pp. 102-112.

Une conception par définition « conditionnelle » de la citoyenneté française

La restriction de citoyenneté opérée par le futur Napoléon III n'est pas un cas isolé dans l'histoire française. Les règles d'accès à la citoyenneté se sont souvent avérées discriminantes à l'endroit de celles et ceux qui n'étaient pas jugés assez français ou compétents politiquement : un tel système sera donc contesté et appelé à s'assouplir au cours de l'histoire, selon l'idée qu'un pacte démocratique ne saurait être réservé à une élite privilégiée.

Conçue de façon relativement universaliste et libérale de 1789 à 1791 (puisque les étrangers pouvaient être éligibles à la citoyenneté française), la Constitution restreint progressivement les conditions de citoyenneté par la suite : en décembre 1793, les étrangers sont expulsés de la Convention. Quant aux constitutions de 1793 et 1795, elles présentent la résidence durable à l'étranger comme une « présomption de renonciation à la qualité de Français⁶⁴ », au point que le recouvrement de nationalité française est complexifié, pour ne pas dire entravé. Certains interprètent alors cette restriction comme une illustration de l'inclusivité limitée du pacte social rousseauiste⁶⁵ : dans la perspective de Rousseau, la citoyenneté requiert une profession de foi civile par laquelle on témoigne de son attachement et de sa participation active à la vie et à la justice communes. C'est une condition nécessaire, mais également suffisante. En l'occurrence, les révolutionnaires de 1793 estiment qu'elle ne peut être remplie par les étrangers, considérés comme de potentiels « ennemis de l'intérieur⁶⁶ ». La crainte de dissidences internes et la perspective des guerres civiles jouent pour beaucoup dans cette défiance et cette fermeture graduelle de la citoyenneté politique – illustrant que la définition de la « sécurité nationale » joue pour beaucoup dans la compréhension de la démocratie et la circonscription de ses membres.

En 1848, le suffrage universel, toujours masculin, exclut les femmes, les militaires, les détenus, les membres du clergé, et les peuples des colonies. Progressivement néanmoins, la citoyenneté et la participation effective à la démocratie seront assimilées à un contrat, au cours du XIX^e siècle : en théorie, la qualité de Français ne sera plus conçue comme un donné strictement biologique, ou comme une identité religieuse ou culturelle préalable, mais comme un consentement à un ensemble de droits et de devoirs prescrits par la loi civile française. À ce titre, tout un chacun peut devenir français, ce qui n'est pas sans conséquence sur le statut des ultramarins (c'est-à-dire les peuples colonisés). Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 prévoit ainsi que les indigènes

musulmans peuvent, s'ils en formulent la demande, jouir des droits de citoyen et vivre sous la législation des lois civiles et politiques de la France métropolitaine. En 1870, le décret Crémieux accorde par ailleurs d'office la citoyenneté française aux 35 000 juifs du territoire algérien. L'éloignement géographique et culturel apparaît dès lors un peu moins disqualifiant dans la possibilité d'accéder à une capacité politique réelle, dans la démocratie française.

1870-1960 : un pacte démocratique pensé pour les Français de métropole

La III^e République (1870-1940) va instituer durablement le suffrage universel, dont les incursions, dans la vie politique française, avaient pour l'heure été brèves : il est décidé que l'Assemblée nationale sera élue au suffrage universel masculin direct, tandis que le Sénat sera élu au suffrage universel indirect ; à partir de ce moment, le suffrage universel ne constitue plus un dispositif contesté⁶⁷. Quant au président de la République, il est élu par un Parlement bicaméral. Ce modèle électoral, de type parlementaire, sera très similaire durant la IV^e République (1946-1958) : le président de la République est élu par le Parlement et non par les citoyens, et il désigne le président du Conseil.

Sous la III^e République, le suffrage « universel » ne l'est qu'en théorie. L'administration coloniale, pourtant prolixe en discours universalistes, va distinguer de plus en plus strictement les notions de sujet et de citoyen de l'Empire : le sujet est soumis à la souveraineté de la France mais ne peut être un participant politique, alors que le citoyen participe pleinement et activement à la démocratie. Illustrant cette exclusion, la distinction entre « Français » et « assimilés » ou « indigènes » tend alors à remplacer la distinction entre nationaux et étrangers⁶⁸ ; par-delà cette mutation notionnelle, si les peuples de colonies peuvent être des Français de jure, comme c'est le cas en Algérie, ils sont de facto traités comme des étrangers⁶⁹.

Au cours du XX^e siècle, l'accès aux prestations garanties par l'État social reste par ailleurs très inégal entre Français de métropole et musulmans d'Algérie : la loi du 30 avril 1930 sur les assurances sociales n'est ainsi pas appliquée en Algérie coloniale, alors que des étrangers résidant en France bénéficient parfois de certaines protections grâce à la signature de conventions bilatérales – comme c'est le cas entre la France et la Pologne, en 1919. Quant aux travailleurs marocains, ils ne peuvent percevoir les allocations chômage alors même qu'ils jouissent du statut de « protégés français », censé leur conférer des droits en partie

64 Claude Nicolet, « Citoyenneté française et citoyenneté romaine. Essai de mise en perspective », Serge Bernstein éd., *Le Modèle républicain*, Presses Universitaires de France, 1992, pp. 19-56.

65 Ibid.

66 Ibid.

67 <https://www.vie-publique.fr/fiches/268977-la-iii-republique-1870-1940-installation-definitive-de-la-republique>.

68 Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 2003/4 (n° 53), p. 4-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2003-4-page-4.htm>

69 Patrick Weil, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », *Histoire de la justice*, 2005/1 (n° 16), p. 93-109. URL : <https://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2005-1-page-93.htm>

semblables à ceux des autres nationaux⁷⁰. C'est peu de dire que le pacte démocratique prévu par le droit n'est pas pleinement rempli dans les faits : alors que nombre d'individus sont considérés comme Françaises et Français, comme c'est le cas des Algériens musulmans, ils ne peuvent jouir d'une pleine et entière égalité avec les résidents de métropole – notamment parce que la France distingue nationalité et citoyenneté, et qu'elle n'accorde que la première aux ultramarins. À ce titre, nationalité et égalité ne convergent guère. Il faudra attendre l'ordonnance du 7 mars 1944 pour que les musulmans d'Algérie soient régis par les mêmes lois que les Français de métropole ; puis la loi du 7 mai 1946 (loi Lamine Guèye) accorde la citoyenneté française aux ultramarins. Le 5 juillet 1962, à l'issue d'une guerre de huit ans, l'indépendance de l'Algérie est proclamée. La France reconnaît le vaste mouvement d'autodétermination des peuples qui conduit au processus de décolonisation et permet à plusieurs nations d'acquérir enfin l'autonomie politique à laquelle elles aspiraient.

Le parcours aura également été chaotique pour les femmes, qui sont longtemps exclues du pacte démocratique. Sous la III^e République s'était répandue l'idée qu'il fallait écarter les femmes du droit de vote, car influencées par les prêtres, elles risquaient d'amorcer un retour du cléricalisme et menaçaient à ce titre la démocratie laïque – ce que Hubertine Auclert, une militante féministe, n'hésite pas à qualifier d'hypocrisie⁷¹. En réaction, des mouvements s'organisent depuis plusieurs décennies, pour revendiquer le fait que les femmes, ayant les mêmes devoirs et subissant les mêmes sanctions juridiques que les hommes, devraient jouir des mêmes droits : la démocratie n'est pas assurée, disent-elles, si la représentativité et le vote ne concernent que la moitié de la population. Encore marginale à la fin des années 1800, la revendication du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes devient une réclamation centrale du féminisme à partir du XX^e siècle. L'acquisition du droit d'écrire ses représentants et de s'exprimer politiquement est progressivement comprise comme un moyen central, pour les femmes, d'accéder à l'autonomie et à l'émancipation. En 1906, le Conseil national des femmes françaises crée une « section suffrage » ; en 1909 est fondée l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF) ; en 1911 s'organise la Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes. Ayant participé à l'effort de guerre de 1914 à 1918, les femmes gagnent en vigueur dans leur réclamation politique dans l'entre-deux-guerres. Il leur faudra néanmoins attendre le 21 avril 1944 pour qu'une loi accorde enfin le droit de vote aux femmes. Cette même année, un décret supprime également la nécessité d'une autorisation maritale pour les femmes qui souhaitent se syndiquer. La pensée démocratique française reconnaît enfin pleinement qu'elle ne saurait advenir sans admettre la politisation de la moitié de ses citoyens.

Peu de temps après, la France change de régime : avec l'avènement de la Ve République en 1958, les Français retrouvent la possibilité d'élire directement leur président de la République ; celui-ci est alors élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, par un scrutin uninominal à deux tours. Enfin, pour éviter toute forme de personnalisation excessive du pouvoir, il est stipulé par la Constitution que nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

La France de Vichy : l'instauration d'un « pacte » anti-démocratique, discriminant et xénophobe

Les dynamiques d'exclusion anti-démocratique ont été violemment exacerbées au moment des épisodes totalitaires et génocidaires en Europe. Après la défaite de 1940, la France confère les pleins pouvoirs à Pétain, instaure le régime de Vichy et entame une collaboration avec l'Allemagne. Ce dernier s'évertue à faire des juifs une catégorie à part dans la population et à les exclure progressivement d'un certain nombre de professions. Le 3 octobre 1940, une loi interdit les juifs d'exercer dans la fonction publique, le commerce et l'industrie. Les mondes de la presse, de l'édition, du théâtre ou du cinéma leur sont par ailleurs fermés⁷². La loi du 4 octobre 1940 autorise quant à elle l'internement des juifs étrangers. De juin 1941 à janvier 1942, une cinquantaine de lois et décrets anti-juifs paraissent au *Journal officiel* de l'État français. Au total, ce seront 25 % des juifs français qui seront victimes de la Shoah, et du « zèle » de l'État français dans la persécution des juifs. Certains courants d'historiographie interprètent les lois raciales instaurées par Vichy comme l'aboutissement logique des principes de l'antisémitisme français, et non pas seulement comme une conséquence de la collaboration avec l'Allemagne⁷³ : selon cette perspective, la démocratie française subit une forte remise en cause, elle qui n'a pu offrir de cadres normatifs et politiques assez puissants pour empêcher l'expansion du fascisme et la programmation de l'exclusion voire de l'anéantissement d'une partie de ses citoyens – pour des raisons ethniques, politiques et/ou religieuses.

In fine, ce que révèlent notamment l'épisode de Vichy et le XX^e siècle en son entier, c'est que ne peut être déclaré citoyen français celui qu'on estime politiquement inapte par nature (comme les femmes), ou qui contredit, par son existence même, le récit d'une identité nationale chrétienne unifiée. Le citoyen issu d'une minorité est toujours menacé d'être identifié comme un traître ou un « ennemi intérieur » : son identité française et sa citoyenneté sont en sursis, et conditionnées par un contexte économique ou géopolitique sur lequel il n'a pas de prise – définition même d'un pacte civique asymétrique et piégé. Ce faisant, le pacte démocratique français illustre la contradiction interne qui peut être la sienne lorsqu'il

70 Alexis Spire, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des « Français musulmans d'Algérie » en métropole », *Genèses*, 2003/4 (n° 53), p. 48-68. URL : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2003-4-page-48.htm>

71 Noëlline Castagnez et Corinne Legoy, « Hubertine Auclert et la naissance du suffragisme », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 22, n° 3, 2014, pp. 153-160.

72 Laurent Joly, « Tradition antisémite et politique antijuive sous Vichy », in Dominique Schnapper éd., *Réflexions sur l'antisémitisme*. Paris, Odile Jacob, « Hors collection », 2016, p. 87-97. URL : <https://www.cairn.info/reflexions-sur-l-antisemitisme--9782738134783-page-87.htm>

73 Voir Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, Paris, Seuil, 1972 ; Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.

rencontre des crises (militaire, géopolitique ou économique⁷⁴) : la notion de *démos* (peuple) se veut inclusive, homogénéisante, mais ce « désir de l'Un-Tout », propre à l'aspiration démocratique, peut éventuellement se traduire par une inquiétude et une politique xénophobe – parfois même génocidaire – envers l'étranger⁷⁵.

Démocratie et égalité des conditions : un pacte social en partie rempli mais appelé à se développer davantage

Si l'on se réfère à la définition tocquevillienne de la démocratie moderne (plutôt qu'antique), celle-ci doit être définie non seulement comme un régime politique particulier, mais également comme une organisation sociale caractérisée par une ambition d'égalité et de moyennisation des conditions de vie⁷⁶. Une réflexion sur notre pacte démocratique ne peut donc en rester à des considérations d'ordre « institutionnel » et civique. Au cœur du projet démocratique demeure cette promesse sociale que tous les citoyens jouiront non seulement des mêmes droits, mais également que les inégalités de conditions de vie s'atténuent. C'est ainsi que Tocqueville interprète le sens de la démocratie : une réduction des extrêmes, et un partage plus vaste des biens et des qualités. Avec la démocratie moderne, écrit-il, « on ne rencontre guère d'hommes très-savants ni de populations très-ignorantes » ; « le génie devient plus rare » mais « les lumières plus communes », et « presque tous les extrêmes s'adoucissent et s'émuissent⁷⁷ ». En d'autres termes, la Modernité renonce à une élite aristocratique et à une logique de valorisation des concentrations de pouvoirs, de richesse et de talents, au profit d'une moyennisation égalitaire des modes de vie. Par ailleurs, c'est peu de dire que l'institution d'une « société de semblables⁷⁸ » requiert en amont la mise en œuvre des conditions sociales et économiques nécessaires à la politisation des individus et des groupes, à l'investissement de tout un chacun dans la vie démocratique : la « citoyenneté sociale » conditionne la possibilité d'une citoyenneté politique⁷⁹. L'égalité des conditions, en démocratie, n'est donc pas seulement une promesse : elle est un prérequis indispensable pour que le régime fonctionne⁸⁰.

Cette promesse de réduction des inégalités en échange d'un renoncement aux priviléges, au cours de l'histoire française, a en partie été remplie⁸¹ (voir Pacte Consommation). Plus particulièrement, selon certains économistes, la période 1914-1980 peut être figurée comme une période de « grande redistribution », caractérisée par la montée en puissance de l'État social ainsi que la consolidation d'un impôt très progressif sur le revenu et l'héritage : ces deux éléments conjugués, entre autres, ont permis une plus grande mobilité sociale et une prospérité notable, comme ils ont réduit la concentration des richesses au sommet de l'échelle sociale⁸². En France, de 1900 à 1932, le taux d'imposition applicable aux revenus les plus élevés était en moyenne de 23 % ; entre 1932 et 1980, il est de 60 %⁸³. Ces mutations ne sont pas sans conséquences sur la définition d'un contrat social acceptable, en France : l'idée d'une plus grande contribution fiscale de la part des plus aisés, ayant pour contreparties la socialisation des richesses, une meilleure redistribution et une prospérité nationale, apparaît désormais au fondement de la démocratie moderne⁸⁴. À la notion d'égalité se trouve arrimée celle d'équité, qui examine les dotations de chacun pour fixer l'étendue nécessaire de leur contribution.

Non seulement cette progressivité de l'impôt a remodelé les attentes en matière de démocratisation des richesses, désormais plus exigeantes, mais les recettes fiscales ont permis par ailleurs très concrètement de financer des piliers du progrès social. À commencer par un système scolaire plus démocratique : tout au long du XX^e siècle, l'investissement éducatif va être multiplié par dix par rapport aux années 1870, et constituer environ 6 % du revenu national des pays occidentaux dans les années 1980-1990, ce qui va permettre d'offrir à tous – ou presque – un cursus scolaire dans le secondaire, et de favoriser l'accès des élèves au supérieur⁸⁵. La mise à contribution des mieux dotés, si elle est coûteuse pour ces derniers, est ainsi clairement assimilée à un moyen de créer une plus grande égalité entre toutes les classes,

74 L'antisémitisme français, déjà très fort au moment de l'affaire Dreyfus, s'exacerbe dans les années 1930, dans un contexte de crise économique.

75 Paradoxe souligné par Gérard Bras, in Gérard Bras, « Expériences plébériennes et demandes démocratiques », *Lignes*, 2019/2 (n° 59), p. 125-136. URL : <https://www.cairn.info/revue-lignes-2019-2-page-125.htm>

76 Voir Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Garnier-Flammarion, 1999.

77 Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, IV^{ème} volume, chap. VIII, « Vue générale du sujet », Paris, Garnier-Flammarion, 2019.

78 Formule de Léon Bourgeois (1851-1925), homme politique représentant de la pensée solidariste au XIX^e siècle, et lauréat du prix Nobel de la paix.

79 Thèse majeure de Robert Castel. Sur les liens entre citoyenneté politique et citoyenneté sociale en démocratie, voir Robert Castel, « La citoyenneté sociale menacée », *Cités*, vol. 35, n° 3, 2008, pp. 133-141.

80 Pour une organisation internationale comme l'OCDE, l'existence d'une forte classe moyenne est même essentielle au bon fonctionnement d'une démocratie dans la mesure où elle soutient l'économie par sa consommation, et contribue fiscalement à la mise en œuvre de la plupart des politiques sociales et éducatives. Voir OECD report, "Under Pressure: The Squeezed Middle Class", 2019.

81 Voir Thomas Piketty : « Il reste qu'il existe un mouvement historique vers l'égalité, au moins depuis la fin du XVIII^e siècle. Le monde du début des années 2020, aussi injuste puisse-t-il sembler, est plus égalitaire que celui de 1950 ou celui de 1900, qui étaient eux-mêmes par de multiples aspects plus égalitaires que ceux de 1850 ou 1780. » in Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, 2021, p. 9.

82 Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, 2021.

83 Voir Thomas Piketty : piketty.pse.ens.fr/egalite

84 Sur ce point, voir Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, 2021, p. 190.

85 Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, 2021.

et donc de favoriser le bon fonctionnement démocratique⁸⁶. Elle semble à cet égard acceptable aux yeux du plus grand nombre – du moins dans certaines limites.

Néanmoins, les inégalités n'ont pas totalement cessé d'être structurantes et les hiérarchies de classes demeurent, décevant celles et ceux qui ont cru au récit d'une moyennisation durable⁸⁷ des conditions de vie – narratif qui a créé des attentes d'égalisation concrètes au sein de la population française. Alors que la promesse de l'abolition d'une société d'ordres infuse la Modernité depuis la Révolution française, les Trente Glorieuses ont fait germer le voeu d'une société qui ne serait qu'une sorte de « vaste classe moyenne⁸⁸ ». Si effectivement les dynamiques sociales et économiques depuis 1950 ont permis l'émergence d'une vaste classe moyenne ainsi qu'une élévation des conditions de vie, les stratifications sont restées significatives au sein et autour de cette grande classe moyenne. La dynamique de moyennisation va par ailleurs fortement ralentir à partir des années 80-90, illustrant qu'il est particulièrement difficile d'accomplir la dimension sociale de la démocratie. Ont persisté notamment les inégalités de genre, les inégalités salariales et des inégalités de patrimoine⁸⁹ – ce qui génère un sentiment d'insécurité chez celles et ceux qui n'ont rien, puisque la capacité à se projeter dans l'avenir dépend en grande partie des ressources matérielles, patrimoniales et temporelles dont on dispose⁹⁰. Selon Thomas Piketty, 50 % des plus pauvres n'ont presque jamais rien acquis de substantiel⁹¹. Par ailleurs, depuis 1980, les inégalités de revenus ont de nouveau augmenté, du fait d'une hausse de la part des revenus nationaux captés par les 10 % les plus aisés, démontrant une fois de plus le plafonnement du pacte croissance/prospérité pour tous⁹². Quant aux femmes, elles sont encore loin de bénéficier d'une égalité autre que formelle avec les hommes, notamment sur le plan professionnel : en 2020, en France, leur part dans la masse salariale était tout juste de 38 %, tandis que celle des hommes était de 62 %⁹³. Par ailleurs, les

études qui tendent à montrer la réduction progressive des écarts de salaires à poste égal entre hommes et femmes – réduction réelle de 7 points entre 1995 et 2021⁹⁴ – soulignent en même temps la persistance d'une répartition genrée des professions et des responsabilités, suggérant la limite d'une approche qui considère les inégalités salariales selon des postes similaires⁹⁵ : l'une des grandes inégalités de genre qui structurent le monde professionnel est que les femmes, précisément, accèdent beaucoup moins que les hommes aux postes les plus prestigieux et les mieux rémunérés. Surreprésentées dans les métiers peu valorisés et les plus précaires, les femmes n'accèdent que péniblement aux postes de responsabilité : en 2019, selon Oxfam, 5 entreprises du CAC40 n'avaient aucune femme dans leurs instances de direction et une seule femme se trouvait à la tête d'une entreprise du CAC40 en 2023. Parmi les cadres supérieurs, 40 % sont des femmes et 60 % des hommes. Ce dernier chiffre est encourageant car il marque une nette progression par rapport aux années 1980, mais l'écart doit encore se résorber⁹⁶. Enfin, la condition de femme au foyer reste encore une réalité fréquente au sein des ménages, y compris des classes populaires ; c'est une condition qui peut prendre une forme intermittente, la femme alternant entre des moments d'activité professionnelle, et des moments d'arrêt où elle se consacre à l'éducation de ses enfants. Or, une telle condition n'est pas sans effet sur la politisation, parce que cette dernière est largement dépendante des pratiques professionnelles et varie significativement si l'individu n'a pas d'emploi : les études de sociologie montrent ainsi que la plupart des femmes au foyer, ayant intérieurisé la dimension hiérarchique qui structure le ménage, votent et se politisent par procuration, c'est-à-dire en se conformant au vote et à la décision politique de leur mari⁹⁷. Dans cette perspective, il est urgent de réaffirmer un droit à l'intégration professionnelle pour toutes les femmes, qui conditionne la possibilité de leur politisation autonome et demeure donc la « clé de l'égalité politique entre les sexes⁹⁸ ».

86 On se fie à la définition proposée par Robert Castel de la citoyenneté sociale. La citoyenneté sociale, c'est-à-dire le fait d'être un membre véritablement inséré dans la société grâce à des conditions de vie décentes et une redistribution équitable effectuée par l'État social, conditionne la citoyenneté politique, c'est-à-dire le fait d'être un citoyen qui vote et s'investit dans la vie politique nationale. La conscience politique, pour se développer, requiert au préalable une forme de sécurité économique et sociale. Voir Robert Castel, « La citoyenneté sociale menacée », *Cités*, vol. 35, n° 3, 2008, pp. 133-141.

87 Thèse d'Henri Mendras, *La Seconde Révolution française*, Paris, Gallimard, 1988.

88 Au sujet des classes moyennes, voir Louis Chauvel, « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, vol. n° 79, n° 4, 2001, pp. 315-359 ; Louis Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, 2006 ; Julien Damon, *Les classes moyennes*, Presses Universitaires de France, 2013 ; OECD (2019), *Under Pressure: The Squeezed Middle Class*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/689afed1-en>.

89 Thomas Piketty, *Les hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions 1901-1998*, Paris, Grasset, 2001.

90 Nicolas Duvoux, *L'Avenir confisqué*, Paris, PUF, 2023.

91 Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, 2021.

92 Voir la Fiche France https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2023/03/D_FINAL_WIL_RIM_RAPPORT_2303.pdf « L'idée selon laquelle il suffirait d'attendre que la croissance diffuse la richesse n'a pas beaucoup de sens : si tel était le cas, on en aurait vu les effets depuis longtemps. » (Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, 2021, p. 220).

93 Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, 2021, p. 253. On peut également citer cette étude éclairante du Haut Conseil pour l'Égalité : https://www.haut-conseil-equalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_-_rapport_annuel_2023_etat_du_sexisme_en_france.pdf

94 Étude Insee, « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 », 2023 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6960132>.

95 Étude Insee, « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 », 2023 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6960132> ; Insee, « Évolution des inégalités entre les femmes et les hommes : faut-il se réjouir ou se désoler ? », 2023. https://blog.insee.fr/wp-content/uploads/2023/03/blogInsee_2023_03-evolution_inegalites_femmes_hommes.pdf

96 Oxfam, « Dans le monde du travail, les inégalités femmes-hommes ont la vie dure », 15 janvier 2023. En ligne : <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-femmes-hommes/inegalites-hommes-femmes-travail/>

97 Cyril Lemieux, « Figeage, empêchement, procuration. Les effets politiques de l'inactivité professionnelle », *Germinal*, 2023/1 (n° 6), p. 230-241. URL : <https://www-cairn.info.proxy.rubens.ens.fr/revue-germinal-2023-1-page-230.htm>

98 *Ibid.*

Du côté des partis, des contestations s'élèvent pour remarquer la distance croissante entre les citoyens ordinaires et l'origine sociale favorisée des dirigeants politiques⁹⁹. Généralement issus d'un milieu social très aisé, membres d'une élite privilégiée, urbaine et diplômée, ils manifestent parfois leur méconnaissance des budgets contraints, des exclusions, et des humiliations sociales qu'engendrent un chômage perpétuel et une dépendance aux allocations – ce qui les discrédite régulièrement, et remet en question la possibilité même d'une représentation sociologique et politique adéquate. Crée en 2013, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique illustre par ses données l'écart structurel important entre conditions de vie des élites et conditions de vie des classes modestes – hétérogénéité sociologique qui donne du grain à moudre aux partis populistes.

Autogestion et démocratie participative dans les années 1960 et 1970 : une aspiration à un pacte démocratique plus participatif, encore structurante aujourd'hui

Autogestion, participation : des tentatives démocratiques porteuses de promesses de renouvellement institutionnel et économique

Dans les années 1960-1970 s'élabore une pensée de l'autogestion et de la démocratie participative. Jusqu'alors, notamment dans les années 1950, la participation est perçue de façon ambivalente par les partis de gauche : elle peut séduire du fait qu'elle offre d'abolir les hiérarchies entre gouvernants et gouvernés, et de proposer un partage plus populaire de la décision ; en même temps, la crainte de voir les militants et militantes se compromettre avec le système et le capitalisme est omniprésent¹⁰⁰. En d'autres termes, on craint parfois que la participation soit un vain mot et une vaine promesse, et qu'elle ne soit au fond que le moyen de faire entrer un peu plus de monde dans un système de représentation défaillant. Néanmoins, à la suite de l'insuccès du référendum sur la réforme des institutions en 1969, l'idée de participation gagne en attractivité auprès des partis de gauche. Des associations se créent et revendentiquent d'autres manières de participer au politique afin de pallier les limites de la démocratie représentative, laquelle est en proie à des critiques de plus en plus fortes dans le champ politique et militant. Le club Jean-Moulin, laboratoire d'idées créé en 1958 par Daniel Cordier et Stephane Hessel, revendique ainsi de porter « les citoyens au pouvoir », selon le titre d'un ouvrage paru en 1968. Pierre Mendès-France, quant à lui, évoque une « démocratie de participation » dans *La République moderne* (1962)¹⁰¹.

Parmi les ouvriers, c'est plutôt l'idée d'autogestion qui recueille une forme d'adhésion, notamment parce qu'elle permet d'éloigner toutes formes de délégation politique, à commencer par les partis. Les forces syndicales en particulier lui manifestent un réel intérêt, notamment la CFDT. En 1963 puis en 1965, ce sont respectivement la fédération du textile et celle de la chimie qui s'en réclament explicitement. En 1970, le congrès de la CFDT fait de l'autogestion la notion centrale de son identité militante. Puis c'est au tour du PS de s'approprier officiellement le thème, en 1972, notamment dans le programme « Changer la vie ». Le moment de Mai 68 est lui aussi un événement particulièrement fécond pour les expériences d'autogestion en entreprise, notamment dans les milieux industriels – même si ces dernières ont été moins nombreuses que ce qu'on a pu en dire¹⁰² – durant lesquelles sont expérimentées des méthodes de démocratie directe (absence de porte-parole, assemblées générales, forums de discussion, etc.¹⁰³).

Quelques années plus tard, en 1982, les lois Auroux font entrer la démocratie au cœur des entreprises : négociation annuelle, mise en avant de l'expression des salariés, instauration des comités d'hygiène, etc. C'est tout le code du travail qui se trouve augmenté et renforcé tant dans sa dimension démocratique que dans sa promesse de sécurité.

Le pacte démocratique aujourd'hui : la requête croissante d'un pacte démocratique plus direct ?

Une démocratie en redéfinition et réalisation continues

Ces éléments historiques démontrent *in fine* qu'il n'existe pas de pacte démocratique définitif : celui-ci nécessite perpétuellement, et par définition, des ajustements, des extensions, des révisions, relatifs à notre demande croissante d'autonomie (qui est aussi une demande croissante de décision politique), d'inclusion et de justice. Ajoutons que la démocratie a toujours fait l'objet de controverses et de débats, car le « pire des gouvernements à l'exception de tous les autres » est sujet à plusieurs critiques. D'un côté, le « gouvernement de la multitude », animé par un principe d'égalité, se trouve régulièrement disqualifié par les tenants d'un gouvernement élitiste et vertical, qui serait exercé par un personnel politique sélectionné et compétent. De l'autre, les citoyens eux-mêmes sont critiqués comme étant des consommateurs individualistes désintéressés des affaires publiques, selon l'idée que la consommation dépolitise les individus parce qu'elle les détourne de la motivation démocratique, et les dirige vers des motifs strictement privés¹⁰⁴. En somme, nous serions aujourd'hui dans une situation où certains considèrent qu'il y a trop ou trop peu

99 Paul Pasquali, *Héritocratie. Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020)*, Paris, La Découverte, 2021. Voir également les chiffres dernières élections législatives ici et le décalage de représentativité : <https://www.inegalites.fr/L-Assemblee-nationale-ne-compte-quasiment-plus-de-representants-des-milieux>

100 Hélène Hatzfeld, « 2. De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », Marie-Hélène Bacqué éd., *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 2011, pp. 51-64.

101 *Ibid.*

102 Danièle Kergoat, « Une expérience d'autogestion en mai 1968 (émergence d'un système d'action collective) » in *Sociologie du travail*, 12^e année n° 3, Juillet-septembre 1970, pp. 274-292.

103 Pour tous ces éléments à propos du succès du concept d'autogestion auprès des syndicats ouvriers, nous nous référerons à Hélène Hatzfeld, « 2. De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », Marie-Hélène Bacqué éd., *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 2011, pp. 51-64.

104 Jacques Rancière, *La Haine de la Démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.

d'investissement démocratique de la part des citoyens (ceux-ci sont donc soit ingouvernables, soit passifs). Des penseurs comme Rancière invitent à dépasser ces critiques – bien commodes pour les élites qui souhaitent conserver le pouvoir – pour mieux rappeler la dimension radicale du projet démocratique et s'intéresser à sa mise en œuvre, qui reste toujours entravée du fait des forces oligarchiques à l'œuvre.

On ne peut pas faire l'impasse, dans une réflexion sur la démocratie, sur le rôle primordial des médias. Le débat public doit pouvoir s'appuyer sur un traitement médiatique pluriel, fiable et honnête des événements et questions d'actualité. Or, les enjeux traditionnellement associés à cette question (indépendance, robustesse des informations) sont complexifiés par des phénomènes de concentration des médias¹⁰⁵, ces derniers se trouvant entre les mains d'un nombre toujours plus resserré d'acteurs, peut-être aussi par le rôle des réseaux sociaux, qui permettent par exemple la diffusion très rapide de fausses informations (Fleurbaey *et al.*, 2019 ; Cagé, Hervé, Viaud, 2017¹⁰⁶). Face à ce constat que le rôle démocratique des médias est en danger – dans un contexte où nous nous sommes par ailleurs habitués à disposer d'informations gratuites en continu – des propositions sont faites pour repenser le pacte médiatique et informationnel. Il s'agirait par exemple de considérer les infrastructures médiatiques comme des biens communs (Fleurbaey *et al.*, 2019) ou l'information comme un bien public¹⁰⁷, et d'instaurer les outils de gouvernance (ex. fonctionnement des rédactions), de financement (ex. refonte des aides à la presse) et de régulation (ex. allocation des fréquences) nécessaires à l'organisation saine du débat démocratique.

Les limites du local ?

Aujourd'hui, à l'échelle française, ce ne sont pas moins de 34 935 communes, ainsi que les conseillers municipaux qui leur sont associés, qui participent directement à la démocratie, ce qui n'est pas négligeable. Néanmoins, leur fonctionnement semble encore illustrer des déficits démocratiques. Si la décentralisation, initiée par Gaston Defferre dans les années 1980, a ouvert la voie à une conception plus locale des modes de gouvernance – notamment en rapprochant physiquement les organes de décision et les instances politiques des citoyens – la démocratie participative

locale est souvent en partie « sous contrôle » et a même pu, parfois, renforcer le pouvoir des notables¹⁰⁸. Là encore, la mise en pratique de la démocratie est importante : si on peut considérer positivement l'activité démocratique de ces 34 935 communes, il faut également prendre en compte les contraintes de l'action publique (complexité technique et juridique des politiques publiques, budget, enjeu de coordination territoriale) qui laissent de plus en plus de place au maillon intercommunal au détriment du maillon communal. Cette dynamique a certes pu rendre l'action publique plus efficace mais elle est parfois accusée de favoriser la captation du débat démocratique, selon l'idée que la décision se trouve alors confisquée par les élus et techniciens locaux¹⁰⁹.

Par ailleurs, la démocratie n'est pas seulement un exercice formel ayant lieu par intermittence, par l'entremise d'élections : elle est aussi affaire de pratiques, qui créent ou entretiennent à leur tour des valeurs et des attentes démocratiques, et offrent de comprendre le sens du travail collectif, de la discussion, de la délibération, de la recherche de solutions et de compromis, d'apprécier l'utilité ponctuelle de la représentation. Il existe une multitude de lieux et d'occasions pour activer la pratique démocratique (cantines scolaires, centres de vacances, centres de santé, habitat social), mais ces dispositifs peinent aujourd'hui à conserver leur effets démocratiques tant ils ont été mis à mal par une logique de concentration, d'augmentation (ex. gestion des mutuelles) et par la privatisation de leur gestion.

Une démocratie plus directe ?

Récemment, les demandes populaires se sont portées sur l'instauration d'une modalité plus directe de la démocratie, selon l'idée que la démocratie réelle ne peut se limiter à la sollicitation de l'avis citoyen une fois tous les cinq ans¹¹⁰. Des enquêtes sociologiques montrent ainsi que les aspirations en faveur d'une démocratie plus propice au débat et à la délibération grandissent dans la société française¹¹¹. Dans ce contexte, et comme nous le verrons dans la suite de ce projet, des tentatives ont été faites pour favoriser la discussion représentés/représentants : des expérimentations citoyennes ont tenté d'organiser le débat sans solliciter le personnel politique traditionnel, et dans les lieux mêmes où vivent les citoyens dits « ordinaires¹¹² » ; des associations se créent pour améliorer le processus de décision collective et les

105 Voir la cartographie réalisée par l'ONG Acrimed : <https://www.acrimed.org/Medias-français-qui-possède-quoi>

106 Julia Cagé, Nicolas Hervé, Marie-Luce Viaud, *L'Information à tout prix*, Institut national de l'audiovisuel (INA), 2017.

107 Benoît Huet, Julia Cagé, *L'Information est un bien public*, Paris, Seuil, 2021.

108 Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, « Conclusion. Quelle démocratie locale ? », *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017, pp. 237-240.

109 Fabien Desage, David Guéranger, *La Politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, séries : « Savoir/Agir », 2011.

110 Le débat a été ravivé au moment de la crise des Gilets Jaunes. Une enquête d'opinion récente CFDT-Jean Jaurès semble indiquer un clivage marqué au sein de la société sur ce sujet : 45 % de Français sont favorables à une démocratie représentative, et 40 % sont favorables à un système où le peuple décide plus directement – répartition qui concorde avec un écart de positions sociales : les plus modestes souhaitent une démocratie directe, les plus aisés une démocratie représentative (Ipsos – Fondation Jean Jaurès / CFDT, « La société idéale de demain aux yeux des Français », avril 2023).

111 Guillaume Gourgues *et al.* « Les Français veulent-ils plus de démocratie ? Analyse qualitative du rapport des citoyens à la politique », *Sociologie*, vol. 12, n° 1, 2021, pp. 1-19.

112 Expérience dans la région Centre Val-de-Loire : <https://jeparticipe.centre-valdeloire.fr/blog/retour-sur-un-an-d-experimentation-démocratique-en-region> ; Nuit Debout Rennes ; etc.

élections¹¹³ ; la recherche est très active sur le sujet et s'investit pour réfléchir aux moyens d'instaurer une démocratie plus ouverte, fondée sur une représentation réellement démocratique. Par exemple, certains principes clefs sont particulièrement mis en évidence par la recherche et dans les débats à ce sujet¹¹⁴ : l'importance de la participation (plutôt qu'une représentation lointaine et déconnectée de la population civile), de la délibération collective (plutôt que la prise de décision par les experts), du principe majoritaire (plutôt que la décision par une minorité éclairée), de la représentation démocratique (plutôt que l'exercice gouvernemental par les mieux dotés) et de la transparence. Enfin les mouvements sociaux s'organisent et tentent d'amorcer un « tournant délibératif », selon l'idée que la valeur de la démocratie réside en la formation des volontés politiques par la discussion collective¹¹⁵, ou en la préservation d'une horizontalité des rapports politiques et sociaux¹¹⁶. D'une façon générale, nombreuses sont les crises ayant suggéré que notre modèle démocratique strictement représentatif et peu enclin à solliciter la consultation citoyenne est en perte de vitesse. C'est tout le sens d'une crise comme celle des Gilets jaunes, dont la demande se portait également sur un plan politique : le référendum d'initiative citoyenne (RIC) et le référendum d'initiative partagée (RIP) furent imaginés et régulièrement réclamés par le mouvement des ronds-points.

Le modèle délibératif néanmoins n'est pas sans recevoir des contestations de principe¹¹⁷ : en organisant la confrontation d'idées rationalisées, la délibération n'offre pas de place, à n'importe quelle condition, à la parole des personnes les plus fragilisées ou précarisées, qui ne se sont pas approprié la langue parfois abstraite et intellectualisée des groupes dominants. En ce

sens, la délibération et la participation ne sont pas des solutions démocratiques clefs en main : elles risquent toujours de reconduire des attentes et des codes que maîtrisent essentiellement les classes diplômées, au lieu de proposer des modalités participatives qui permettent à tous groupes sociaux d'investir la discussion.

Déceptions démocratiques

Les taux d'abstention aux élections, toujours plus grands, et loin de refléter une « dépolitisation¹¹⁸ », sont un autre symptôme de l'insatisfaction démocratique : en 1965, le taux d'abstention au deuxième tour des présidentielles était de 15,7 % ; en 1995, de 20,3 %. Aux dernières élections présidentielles (2022), il était de 28,01 %. Diverses causes expliquent cet abstentionnisme, notamment le fait que les Français n'ont pas le sentiment de peser sur les décisions politiques par le biais électoral. S'ajoute à cela la contestation d'une forme « d'hyper-présidentialisation », appréhendée comme une dérive toujours possible de la Ve République¹¹⁹ : à titre d'exemple, bon nombre de citoyens et de citoyennes, ainsi que de politistes, contestent l'emploi récurrent du 49.3 (déclenché à 101 reprises depuis le début de la Ve République, et douze fois par la seule ministre Élisabeth Borne¹²⁰), la verticalité du pouvoir qui lui est associée, et soulignent son incompatibilité avec l'idée de souveraineté populaire¹²¹. Plus récemment, certains sénateurs et syndicats ont également dénoncé l'accompagnement de plus en plus fréquent de l'État par des cabinets de conseil pour l'élaboration de ses politiques publiques ou la gestion de crise – prestations qui font régulièrement l'objet de polémiques¹²². Cette délégation du politique au monde du conseil par

113 Voir « Démocratie ouverte », fondée en 2012 ; l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne ; l'association « Mieux voter », fondée en 2018 par Chloé Ridel ; Décider ensemble, think tank dévolu aux questions de gouvernance, créé en 2005 ; ou encore « La Primaire populaire », co-fondée par Mathilde Imer et Samuel Grzybowski.

114 Hélène Landemore, *Open Democracy: Reinventing Popular Rule for the Twenty-First Century*, Princeton University Press, 2020.

115 Loïc Blondiaux, Bernard Manin, *Le Tournant délibératif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.

116 Christine Guionnet, « Nuit Debout Rennes : au-delà des traces mémorielles, l'esquisse d'un "engagement citoyen rhizome" ? » in Catherine Neveu (dir.), *Expérimentations démocratiques : pratiques, institutions, imaginaires*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2022. En ligne [généré le 06 décembre 2023] : <http://books.openedition.org/septentrion/128682>.

117 Notamment de la part de certaines théoriciennes féministes. Voir notamment C. Pateman, *The Sexual Contract*, Stanford, Polity Press, 1988 ; I.M. Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, Princeton, 1990 ; A. Phillips, *The Politics of Presence*, Oxford University Press, Oxford, 1995 (mentionnées par Samuel Hayat, « 5. Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation », in Marie-Hélène Bacqué éd., *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 2011, pp. 102-112). Si ces théoriciennes sont anglaises et américaines, leur influence pénètre néanmoins les milieux intellectuels et universitaires français.

118 Ce n'est pas parce que les citoyens ne votent pas qu'ils ne s'intéressent pas aux questions « politiques » (au sens large du terme) et n'ont pas d'engagement ou d'avis sur des questions collectives. La démocratie représentative et les modalités traditionnelles de son fonctionnement sont peut-être aujourd'hui en perte de vitesse. Les citoyens et citoyennes lui préfèrent parfois des engagements associatifs à échelle locale, des voies de contestation qui ne passent pas par le vote ou l'adhésion partisane. D'une façon générale, le non-vote, tout en demeurant un signe de crise démocratique, peut exprimer une contestation politique spécifique (selon le baromètre de confiance politique du Cevipof, en 2022, 37 % des Français et Françaises interrogés estiment que s'abstenir est un bon moyen de protester contre l'offre politique ; voir <https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/OpinionWay%20pour%20le%20CEVIPOF-Barome%cc%80tre%20de%20la%20confiance%20en%20politique%20-%20vaque%2013b.pdf>). Voir Albert Ogien, « Ce que dépolitisation veut dire », Politique de l'activisme. Essai sur les mouvements citoyens, Presses universitaires de France, 2021, pp. 101-120.

119 Bastien François, « III. Le déséquilibre présidentialiste », in *Le Régime politique de la Ve République*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 63-100 ; Martial Foucault, « La Constitution de la Ve République va dans le sens du Président », *Titre VII*, vol. 1, n° 1, 2018, pp. 18-24 ; François Reynaert, Pascal Riché, « Comment la Ve République a distillé le lent poison de la présidentialisation », *L'Obs*, 10 avril 2022. En ligne [consulté le 14 février 2024] : <https://www.nouvelobs.com/idees/20220410.OBS56887/comment-la-ve-republique-a-distille-le-lent-poison-de-la-presidentialisation.html>

120 Romain Imbach et Romain Geoffroy, « Comment fonctionne l'article 49.3, utilisé pour la douzième fois par Élisabeth Borne ? », *L'Économiste*, 28 septembre 2023. En ligne [consulté le 14 février 2024] : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/09/28/comment-fonctionne-l-article-49-3-utilise-pour-la-douzieme-fois-par-elisabeth-borne_6146430_4355771.html#:~:text=Un%20usage%20largement%C3%A9pandu%20sous,premi%C3%A8re%20ministre%20actuelle%C2%20Elisabeth%20Borne

121 Voir Frédéric Lebaron, « Europe : vers des irruptions démocratiques ? », *Savoir/Agir*, vol. 31, n° 1, 2015, pp. 5-7 ; Bastien François, « Pourquoi il faut changer de constitution », *Mouvements*, vol. n° 18, n° 5, 2001, pp. 52-56.

122 « Le cabinet de conseil McKinsey accusé d'évasion fiscale en France », *Le Monde*, mai 2022 : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/03/17/le-cabinet-de-conseil-mckinsey-accuse-d-evasion-fiscale-en-france_6117905_4355770.html

l'administration est appréhendée comme un affaiblissement délibéré de la puissance publique¹²³, et fait redouter l'intrusion de logiques marchandes au cœur de l'État-providence.

Par ailleurs, l'une des principales remises en question de la démocratie actuelle, qui cause une importante démotivation politique, dénonce « l'oubli » des promesses de campagnes par les élus¹²⁴ : si tôt arrivé au pouvoir, l'homme ou la femme politique néglige la nécessité d'harmoniser ses projets de réformes ou de politiques publiques avec les promesses programmatiques antérieures. À ce rythme, chaque quinquennat produit son nouveau cortège de déceptions et de désillusionnés¹²⁵.

Ainsi, en 2002, à la veille du premier tour de l'élection présidentielle, 80 % de Françaises et Français interrogés estiment que le résultat de l'élection ne permettra pas du tout (ou peu) d'améliorer les choses en France¹²⁶. Pourtant, l'acte de vote est encore perçu comme un devoir, sentiment qui a pu être renforcé après le passage alors inédit de l'extrême-droite au second tour en 2002 (92 % des Français interrogés, en 2006, affirment que « voter est un devoir qu'il faut accomplir parce que c'est important¹²⁷ »), mais la contestation passe alors justement par le fait de ne plus remplir un devoir central s'il s'avère ne plus offrir de fait la contrepartie qu'il promet en droit. Si le vote peut apparaître par principe comme une obligation civique, il semblerait que la population n'attende plus une quelconque transformation sociale et politique du passage aux urnes ; l'investissement démocratique passe alors par d'autres formes, plus contestataires. La baisse du nombre d'adhérents aux partis politiques est également symptomatique, sinon d'une crise de la démocratie ou de l'engagement, du moins d'une reconfiguration de son fonctionnement : en 1981, le PS comptait 214 000 adhérents. En 2023, il en compte 41 000. Quant au PC, il pouvait compter sur 800 000 adhérents en 1946, et n'en a plus que 40 000 en 2023¹²⁸. Du RPR au parti LR aujourd'hui, la baisse est similaire¹²⁹.

La réalisation d'une démocratie totalement directe a néanmoins une limite ou un plafond dans la mesure où elle peut s'exercer à un niveau local, pourquoi pas national, mais plus difficilement européen – quoique l'Union européenne propose depuis 2011 un dispositif d'Initiative citoyenne européenne, offrant à un certain nombre de citoyens européens d'interpeller la Commission européenne sur un sujet spécifique. L'Europe cristallise elle-même une tension au sujet démocratique : si certains la voient comme un rempart à des dérives toujours possibles vers des régimes autoritaires (comme c'est le cas en Pologne ou en Hongrie), elle est également parfois dénoncée comme un niveau de gouvernance supranational créant des déficits démocratiques dans les États-nations qu'elle surplombe¹³⁰. Elle se voit en butte à un euroscepticisme (chez les citoyens mais également chez certains partis) qui pointe la complexité décisionnelle de l'organisation, l'éloignement et le désancrage de ses organes institutionnels et l'absence de souveraineté des États qui résulte de sa prééminence¹³¹. À ce titre, l'Europe est parfois directement perçue comme un échelon de gouvernance qui met nécessairement à mal le pacte démocratique inclusif originellement promis dans les États, ou les attentes en matière d'élargissement participatif. Selon une étude menée en 2022, 58 % des Françaises et Français interrogés estiment qu'il faut renforcer les pouvoirs de décision des pays eux-mêmes, quitte à limiter ceux de l'Europe¹³². À ce titre, elle est parfois perçue comme un plafond aux désirs de démocratie locale et participative.

Ce retour historique et l'analyse des tensions récentes attestent du fait que l'idéal participatif reste (encore et toujours) à construire, dans la mesure où, chez des penseurs comme Rousseau, Mill, ou Habermas, dont nos conceptions démocratiques sont travaillées par l'héritage, la participation politique se pense uniquement au niveau de l'élaboration des normes juridiques, et non au niveau de la politique et des affaires quotidiennes¹³³. Dans ce contexte, des tentatives, depuis quelques décennies, ont frayé une voie, et montré des concrétisations possibles – au point que l'OCDE parle de « vague délibérative¹³⁴ » – qui peuvent servir de modèles.

123 https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/03/06/cabinets-de-conseil-le-recours-systematiques-aux-consultants-sape-l-expertise-de-la-sphere-publique_6164279_3232.html

124 Seuls 29 % des répondants du baromètre Cevipof estime que les décideurs élus « essaient de tenir leurs promesses électorales », p. 42, Vague 13b, 2022, <https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/OpinionWay%20pour%20le%20CEVIPOF-Barome%cc%80tre%20de%20la%20confiance%20en%20politique%20-%20vague%2013b.pdf>

125 Isabelle Guinaudeau et Simon Persico, « Tenir promesse. Les conditions de réalisation des programmes électoraux », *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 2, 2018, pp. 215-237.

126 Donnée du panel électoral français, Cevipof, 2002. Cité par Anne Muxel, « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? », *Pouvoirs*, vol. 120, n° 1, 2007, pp. 43-55.

127 Baromètre du Cidem 2006. Cité par Anne Muxel, « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? », *Pouvoirs*, vol. 120, n° 1, 2007, pp. 43-55. Voir aussi le baromètre de la confiance politique du Cevipof vague 13b, 2022. Pour 64 % des répondants, voter est un devoir plutôt qu'un choix.

128 <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/pcf-les-adherents-appeles-a-voter-pour-ou-contre-la-ligne-de-fabien-roussel-1901241>

129 <https://www.slate.fr/story/199353/militants-politiques-baisse-nombre-adherents-partis-consequences-v-republique-crise-regime>

130 Voir Vivien A. Schmidt « L'Union européenne crée-t-elle ou détruit-elle la démocratie ? », *Politique étrangère*, vol. , n° 3, 2007, pp. 517-528.

131 Au sujet de l'euroscepticisme, voir Chloé Thomas, « "L'Europe contre les peuples" : euroscepticisme et populisme dans le discours des partis politiques », *Les Cahiers du Cevipof*, vol. 2, n° 2, 2017, pp. 3-30.

132 Fondation Jean-Jaurès/CEVIPOF, Ipsos/Sopra Steria, « Fractures françaises », 2022. En ligne : https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2022/10/Fractures_françaises_vague10.pdf

133 Samuel Hayat, « 5. Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation », in Marie-Hélène Bacqué éd., *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 2011, pp. 102-112.

134 <https://www.oecd.org/gov/innovative-citizen-participation-and-new-democratic-institutions-339306da-en.htm>

Démocratie et entreprises

Enfin, les limites de notre pacte démocratique ne concernent pas seulement l'absence de partage du pouvoir exécutif et institutionnel. L'insatisfaction démocratique pourrait aussi renvoyer aux limites, en tant que citoyens, à délibérer ou décider des formes économiques et les modèles de production qui sont les nôtres, lesquels ne font que rarement l'objet d'une mise en discussion collective¹³⁵. Le libéralisme moderne se fonde en effet sur une forme de désencastrement de l'économie dont Karl Polanyi avait effectué la critique, c'est-à-dire une séparation de l'économie et de la société et l'idée d'un marché autorégulateur qui s'impose comme institution organisatrice du social¹³⁶. Cela va de pair avec le fait de considérer comme de simples « marchandises » la force de travail ou la terre. L'histoire économique récente montre par exemple que l'accent mis sur les politiques de compétitivité pour s'adapter à une économie mondialisée, présenté comme une impérieuse nécessité, souffre d'un déficit de démocratie¹³⁷. Tout simplement, les citoyens n'ont pas vraiment exprimé leur voix sur le compromis de la désindustrialisation et les efforts de compétitivité à fournir désormais (impliquant par exemple certaines réformes du marché du travail et du système de cotisation sociale, qui visent notamment à réduire le coût du travail) en échange d'un accès massifié à des biens peu onéreux¹³⁸.

Ce désencastrement de l'économie ne signifie pas que les entreprises sont « hors-jeu » du champ démocratique, au sens où l'économique et les affaires se seraient parfaitement affranchis du politique¹³⁹. D'une part, les entreprises ont été des acteurs clefs des différents pactes. D'autre part, les entreprises participent activement aux débats politiques et ainsi à la prise de décision, en tant que partie prenante considérée comme centrale, *via* leur activité de lobbying, leur rôle dans des concertations ou le dialogue entre partenaires sociaux. Leurs effets, sur la décision politique et démocratique, peuvent être épisodiques (approche d'une élection, négociation d'une réforme, anticipation voire désamorçage d'une loi fiscale à venir, etc.) ou continus, lorsque les sociétés en ont les moyens techniques et financiers¹⁴⁰. Le lien avec les dirigeants politiques apparaît donc vital pour les entreprises, et la décision

publique est une négociation multilatérale, au croisement de l'économique et du politique. Par ailleurs, les dirigeants des grandes entreprises naviguent parfois dans les mêmes cercles que le personnel politique, et disposent à ce titre de canaux d'influence ou de discussion plus ou moins directs¹⁴¹, dont ils peuvent user¹⁴². Les agences de régulation, dévolues à garantir le bien public dans des secteurs déterminés, se trouvent particulièrement aux prises avec l'action des lobbies et des acteurs économiques influents¹⁴³ : économie et politique cheminent étroitement ensemble, et non nécessairement dans un sens démocratique – au sens d'une décision partagée avec les citoyens. Le paradoxe serait alors que ces acteurs économiques puissants demeurent au cœur de l'élaboration des régulations (financières, juridiques, environnementales, etc.), des financements de campagne, des médias (dont ils sont parfois propriétaires¹⁴⁴) sans toutefois que leur rôle, leur place dans la démocratie soit totalement claire. Dans ce contexte, les syndicats de travailleurs, les associations de consommateurs, les ONG, sont des contre-pouvoirs possibles, mais ils peinent à rééquilibrer le rapport de force. Une telle situation, qui pourrait nourrir le ressentiment populaire et une méfiance diffuse à l'égard des élites, contribue certainement à dégrader un état de santé démocratique déjà fragilisé¹⁴⁵. À une époque où certaines entreprises, et notamment les plus grandes d'entre elles, ont un pouvoir économique et culturel de plus en plus notable, se pose la question de la place qui peut être la leur au sein de la démocratie¹⁴⁶.

Une autre façon de voir cette porosité entre économique et politique consiste en l'émergence, ces dernières décennies, du récit du « consom'acteur », selon lequel l'individu s'exprime et agit politiquement par l'intermédiaire de son panier de courses : dans cette perspective, les comportements sur le marché sont assimilés à des opinions politiques (la baisse de consommation de produits bio, par exemple, étant parfois interprétée comme un désintérêt citoyen pour la question écologique), plutôt que comme le résultat de structures et d'environnements socio-économiques. Par extension, le marché est alors assimilé à une démocratie, puisque l'individu, par ses préférences et ses achats, est jugé apte à s'y exprimer et à orienter les décisions des industries, dont

135 Sur ce point, voir les travaux universitaires de Claire Lejeune (à paraître).

136 Karl Polanyi, *La Grande transformation* (1944).

137 Benjamin Brice, *L'impasse de la compétitivité*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2023.

138 *Ibid.*

139 De même qu'il serait illusoire de croire qu'il existe une neutralité économique, dénuée d'expression politique. En réalité, il apparaît plutôt que toute décision économique (estimation du SMIC, type de redistribution, mesures fiscales, etc.) illustre un parti-pris et une identité politiques bien identifiables.

140 Jean Ladrière, « Les groupes de pression et le processus politique global », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 88, n° 42, 1960, pp. 1-25.

141 Il est important de prendre en compte le fait que les petites ou moyennes entreprises occupent une part importante de l'écosystème français : elles ne bénéficient pas d'un réseau aussi ample que les dirigeant(e)s du CAC 40.

142 Voir à ce sujet Jean Garrigues, *Les Patrons et la politique*, Paris, Perrin, 2011.

143 Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard, 2015.

144 Julia Cagé, *Le Prix de la démocratie*, Paris, Fayard, 2018.

145 70 % des répondants du [Baromètre de la confiance politique du Cevipof \(Vague 13b, 2022, p.57\)](#) ne savent plus si c'est le gouvernement ou les entreprises privées qui prennent les décisions. Le recours aux cabinets de consultants privés est également perçu très négativement.

146 Certains politistes vont jusqu'à caractériser notre période de « post-démocratie », marquée par la montée en puissance des firmes globales et mondialisées qui, en multipliant les montages financiers et les stratégies d'optimisation (voire d'évasion) fiscale, peuvent faire fi des régulations nationales et s'affranchissent du cadre étatique traditionnel, ce qui n'est peut-être pas sans rappeler certaines périodes historiques. Colin Crouch, *Post-démocratie*, Zürich, Diaphanes, séries : « Transpositions », 2013.

il serait un libre client, voire un juré¹⁴⁷ : une telle approche présente alors la limite de figurer les consommateurs comme des agents rationnels parfaitement maîtres de leur choix (et qu'on peut donc culpabiliser pour leurs achats « non-soutenables »), plutôt que comme des sujets en partie contraints par des régimes productifs, des environnements et des moyens économiques.

Comment réintégrer les entreprises à la démocratie dans le sens d'une démocratisation ? Ne peut-on pas légitimement leur attribuer des devoirs politiques et des contreparties qu'elles s'engagent à garantir auprès de la société civile ? Pour un certain nombre de chefs d'entreprise, cette interrogation est déjà une certitude qu'il s'agit de diffuser auprès du plus grand nombre¹⁴⁸. Elle s'impose également du fait des changements de régulation : alors que la mondialisation des chaînes de valeur avait permis à certains États et grandes entreprises de s'extraire d'un certain nombre de responsabilités sous prétexte que les pratiques de production étaient invisibilisées, les choses évoluent notamment du fait du nouveau cadre de *reporting* comptable européen (CSRD pour les entreprises, SFDR pour les banques¹⁴⁹). Ce cadre invite les entreprises à quantifier plus explicitement leur impact sur l'environnement social, économique et naturel¹⁵⁰. La loi sur devoir de vigilance au niveau européen devait également contribuer à ce mouvement mais elle a été rejetée ; elle existe toutefois au niveau français et a servi de base à des actions juridiques de la société civile¹⁵¹. Certains économistes, par ailleurs, appellent à explorer d'autres voies qui permettraient de relier les entreprises au bien commun, et à leur faire jouer un rôle démocratique positif : il s'agirait par exemple d'abolir la responsabilité limitée¹⁵² (privilège à discuter), de transformer leur gouvernance de manière à associer davantage les travailleurs à la prise de décision, ou encore de faire évoluer leur finalité, afin d'inscrire l'intérêt général au cœur de leur mission¹⁵³. Dans cette perspective, citons la loi Pacte¹⁵⁴ qui a permis : de modifier le Code civil en indiquant que « la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité » (impact juridique limité), de faire en sorte que les statuts puissent préciser une raison d'être, validée par le CA et les actionnaires et de modifier le code du commerce pour qu'une entreprise puisse inscrire dans ses statuts une mission composée d'une raison d'être

et d'objectifs associés, avec un comité de mission, composé d'au moins un salarié et de personnalités externes, et une évaluation par un organisme tiers indépendant. *In fine*, les évolutions en cours et la gradation existante dans les différents statuts des entreprises (entre entreprises classiques, avec raison d'être, à mission, de l'économie sociale et solidaire) peuvent servir de base pour une réflexion sur leur place dans le contrat social.

Un vaste chantier sur le pacte démocratique

Avant de résumer les points clés qui nous semblent les plus saillants, prenons le temps d'un dernier détour historique, qui nous semble central pour comprendre les débats actuels bien qu'il dépasse le simple cas français. Dans un essai publié en 2019, la philosophe Barbara Stiegler¹⁵⁵ effectue une généalogie de la pensée néolibérale et du concept de démocratie qu'elle déploie, lequel s'est progressivement diffusé depuis les années 80. Pour cela, elle revient sur l'opposition entre J. Dewey et W. Lippmann à propos de l'accessibilité de la démocratie : comment rendre la démocratie possible alors que la société est si complexe, et qu'il est donc parfois difficile pour le citoyen d'avoir une vision éclairée de tous les sujets ? Cette opposition est éclairante pour comprendre la place et le rôle que peut avoir la délibération dans un régime démocratique. Pour Lippmann¹⁵⁶, théoricien du néolibéralisme, la voie démocratique la plus prometteuse consiste à laisser gouverner les experts et à réservé un espace d'expression restreint aux citoyens (jugés insuffisamment armés pour comprendre la complexité du monde moderne), celui de « l'opinion publique » et de l'explicitation de leurs intérêts et requêtes. Pour Dewey, à l'inverse, l'enquête et l'expérimentation collective et participative sont le fondement de la démocratie : c'est à travers l'action et l'expérience directes que le citoyen peut gagner en connaissance et se former politiquement. Que retenir de cette opposition ? Actuellement, en réalité, les crises semblent souligner les limites du premier modèle (gouvernance des experts), qui s'est épanoui depuis le tournant néolibéral, comme l'explique B. Stiegler. Il pourrait être fécond, en revanche, d'envisager des expérimentations démocratiques plus directes et ainsi de « réenchanter » l'engagement citoyen. Ces apports théoriques sont quoi qu'il en soit décisifs pour penser la manière de faire progresser le pacte démocratique, en interrogeant tous les rôles

147 Stefan Schwarzkopf, "The Consumer as "Voter," "Judge," and "Jury": Historical Origins and Political Consequences of a Marketing Myth", *Journal of Macromarketing*, Volume 31, Issue 1, 16 août 2010. En ligne [consulté le 15 février 2024] : <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0276146710378168>.

148 Voir Pascal Demurger, *L'Entreprise du XXI^e siècle sera politique ou ne sera plus*, Paris, Éditions de l'Aube, 2019.

149 Voir la chronique de Dominique Méda : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/12/30/dominique-meda-sociologue-confirmation-du-tournant-social-de-l-union-europeenne-est-la-meilleure-maniere-de-rendre-moins-attractifs-les-discours-de-l-extreme-droite_6208364_3232.html

150 Voir Dominique Méda, « La responsabilité des entreprises dans le changement climatique comme dans son atténuation doit être reconnue et mesurée » in [Le Monde](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/09/09/dominique-meda-la-responsabilite-des-entreprises-dans-le-changement-climatique-comme-dans-son-attenuation-doit-etre-reconnue-et-mesuree_6188526_3232.html), 09-02-2023. En ligne : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/09/09/dominique-meda-la-responsabilite-des-entreprises-dans-le-changement-climatique-comme-dans-son-attenuation-doit-etre-reconnue-et-mesuree_6188526_3232.html

151 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034290626/>

152 La SARL est une société commerciale dans laquelle la responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports. Voir <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F37411>

153 Marc Fleurbaey, *Manifeste pour le progrès social*, La Découverte, Paris, 2019, p. 174-175.

154 <https://www.economie.gouv.fr/loi-pacte-croissance-transformation-entreprises>

155 Barbara Stiegler, « Il faut s'adapter », Paris, Gallimard, 2019.

156 Lippmann construit un modèle démocratique qui articule libéralisme politique et libéralisme économique. Il y a un équivalent à la main invisible dans le champ démocratique : c'est l'idée de "self government" par l'expression d'intérêts individuels. Dans ce modèle, il n'y a pas besoin de postuler l'existence d'une volonté populaire, d'une visée du bien commun, comme dans le libéralisme politique classique. Cela rejoint les éléments décrits précédemment sur le consommateur qui s'exprime par ses achats, dans un marché perçu comme une forme de démocratie.

possibles du citoyen : acteur de la démocratie représentative (*via* le vote et le suivi des élus), citoyens qui délibèrent dans le cadre d'initiatives participatives ; citoyens consultés *via* la démocratie directe ou dans des processus d'écoute au cours des processus d'instruction¹⁵⁷ ; citoyens engagés dans l'acte démocratique à une multitude de niveaux, grâce à une élaboration plus collective de l'organisation de la cité (services publics locaux, associations et corps intermédiaires, etc.).

Voici quelques pistes qui nous semblent centrales pour penser le futur. Se pose la question de s'il faut ouvrir la citoyenneté, le droit de vote et l'accès juridique à celles et ceux qui, pour l'heure, sont encore privés de l'un de ces éléments : la citoyenneté politique doit-elle être réservée aux seuls nationaux ? Faut-il donner le droit de vote aux moins de 18 ans¹⁵⁸ ? Une personnalité juridique et une forme de citoyenneté au vivant non-humain, voire aux générations futures ? Comment organiser et faire vivre la démocratie environnementale à un moment charnière de réorientation (notamment des grands projets) et de conflits autour des politiques publiques ayant des implications environnementales ? La Convention d'Aarhus, votée le 25 juin 1998, a bien sûr constitué un pas important pour favoriser l'accès

à l'information et à la justice ainsi que la participation du public au processus décisionnel, en matière d'environnement. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de continuer à construire et faire vivre ce pan de nos démocraties. Enfin, quelle place donner et comment organiser les débats démocratiques sur et avec les entreprises et le monde économique ? Notre pacte démocratique actuel ne permet pas vraiment aux individus de statuer sur leur mode d'existence matériel¹⁵⁹. Le débat collectif qui doit advenir à ce sujet est d'autant plus urgent qu'il existe une contradiction croissante, dans notre société, entre les appels à la sobriété, et la résistance d'acteurs économiques qui valorisent l'abondance, la mondialisation des échanges et des productions, et la compétitivité¹⁶⁰.

Les éléments historiques que nous avons parcourus nous donnent des clefs pour la refondation à venir de notre pacte démocratique : il s'agira rien de moins que d'établir dans les faits une égalité de conditions qui demeure actuellement formelle, et de proposer des contreparties plus satisfaisantes, plus *actuelles*, que le pacte représentation/délégation de la décision. Ainsi s'offrira-t-on de passer d'une démocratie pauvrement représentative à une pleine et entière « démocratie d'exercice¹⁶¹ ».

Pacte Sécurité

Depuis les années 1970, si l'on se fie à la parole politique, la sécurité semble essentiellement comprise en un sens « sécuritaire », c'est-à-dire au sens d'une protection de l'intégrité physique de l'individu, de ses biens et des risques d'agression ou de létalité qui peuvent peser sur lui : le discours politique paraît ainsi aujourd'hui se restreindre à la dimension régaliennes de la sécurité, au point que certains évoquent depuis lors une inflation de « l'idéologie sécuritaire¹⁶² ». Pourtant, si ce sens de la sécurité est indéniablement à prendre en compte, le terme revêt de multiples dimensions qui structurent objectivement et subjectivement notre vie sociale, et sont irréductibles à la protection strictement physique des personnes et des populations. En l'occurrence, la sécurité sociale, sanitaire, alimentaire, la sécurité de l'emploi, sont des attentes caractéristiques de notre modernité, qui ont pris une place croissante dans les requêtes collectives et suscité des réponses politiques et sociales variées à travers l'histoire.

Une sécurité physique qui croît à mesure que l'État se renforce et que le droit s'approfondit

Avant de proposer une généalogie historique de notre pacte sécuritaire, il est nécessaire de décrire deux logiques à l'œuvre dans ce pacte. En France, la protection croissante de l'individu se révèle être allée de pair avec le renforcement progressif d'un État centralisé d'une part¹⁶³, et de l'enrichissement de nos dispositions juridiques d'autre part.

La promotion progressive de l'individu et sa valorisation – typiques de la modernité occidentale – sont allées de pair avec une intolérance plus grande aux menaces qui peuvent peser sur lui, et à sa vulnérabilité potentielle : l'attachement à l'individu entraîne le désir de protéger son intégrité physique et sociale. La société elle-même a parfois été définie comme un projet de protection et de défense mutuelle, et comme l'abolition d'un état premier où graviteraient des individus isolés (état dont il est en réalité

157 Voir par exemple les idées développées par N. Rio et M. Loisel, *Pour en finir avec la démocratie participative*, Éditions Textuel, 2023.

158 Comme le propose Friends of Europe : <https://www.friendsofeurope.org/press/10-policy-choices-for-a-renewed-social-contract-for-europe/>

159 Sur ce point, voir les travaux universitaires de Claire Lejeune (à paraître).

160 Benjamin Brice, *L'Impasse de la compétitivité*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2023.

161 Pierre Rosanvallon, *Le Bon gouvernement*, Paris, Seuil, 2015.

162 Laurent Mucchielli, « 9. Le développement de l'idéologie sécuritaire et ses conséquences en France des années 1970 à nos jours », *Regards croisés sur l'économie*, 2017/1 (n° 20), pp. 111-121. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2017-1-page-111.htm>

163 Nicolas Duvoux, Adrien Papuchon, « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie*, 2018/4 (Vol. 59), pp. 607-647. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2018-4-page-607.htm>

impossible de présupposer l'existence réelle), en guerre de tous contre tous¹⁶⁴. Le renforcement d'un État centralisé en a été le levier. Plus tardivement, au XX^e siècle, cette protection de l'individu prend une tournure plus macroéconomique et transnationale : les accords de libre-échange, la construction européenne, seront conçus comme un moyen de garantir la paix durable et la protection des nations. Le compromis serait alors le suivant : renoncer en partie à une souveraineté absolue des États-nations, au profit d'une coopération internationale ou européenne – nourrissant parfois des aspirations fédéralistes – plus propice à la cohabitation géopolitique pacifique. Le pacte sécuritaire français semble donc le fruit d'une double dynamique : un mouvement de renforcement de l'État-nation d'une part (depuis le XVI^e siècle), et la mise en place d'institutions internationales qui obligent les nations entre elles et éloignent le risque d'agression mutuelle (depuis le début du XX^e siècle), en affirmant la nécessité d'une coopération pacifique garante de leur développement.

À mesure que le cadre juridique de nos régulations collectives et civiles ont crû, à mesure qu'elles ont mieux délimité notre espace privé¹⁶⁵, notre protection a été davantage assurée – contre l'agression physique, contre l'arbitraire des procès, contre l'intolérance religieuse, etc. À ce titre, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 constitue en elle-même la formulation d'un nouveau pacte selon lequel l'individu est désormais protégé, y compris dans ses spécificités individuelles (liberté de religion, etc.) et selon lequel la démocratie constitue une sortie de l'oppression généralisée. La promesse de « sûreté » figure ainsi dès le deuxième article, tandis que la liberté se trouve garantie *tant qu'elle ne nuit pas à autrui* : encore une fois, la sécurité fournit une limite à l'espace de liberté démocratique, et inversement.

Néanmoins, on ne saurait pour autant en déduire qu'un gain de lois¹⁶⁶, de souveraineté et de pouvoir étatiques va nécessairement de pair avec un gain sécuritaire pour les citoyens : des épisodes historiques, comme celui de Vichy, ou bien celui des totalitarismes en Europe, ont bien montré qu'un excès de pouvoir étatique, sous couvert d'assurer une protection maximale du territoire, entraînait la vulnérabilité et la menace d'un grand nombre de minorités, et fragilisait les libertés les plus fondamentales. De

façon significative, lors de son procès, le Maréchal Pétain sera précisément incriminé pour « crime contre la sûreté intérieure ». Plus récemment, des cas de violences policières (violences contre les Gilets jaunes, affaire Michel Zecler, affaire Nahel, répression policière d'une manifestation à Sainte-Soline, etc.) ont attesté que l'insécurité change facilement de camp, et qu'elle peut provenir du parti de l'ordre si celui-ci manque de réflexivité sur ses pratiques, ou n'a pas reçu une formation adéquate dans l'usage « raisonné » de la force. Ces événements ont remis au cœur du débat la loi de 2017 sur l'usage des armes à feu par les policiers¹⁶⁷, illustrant le fait que la promesse de sécurité portée par les forces de l'ordre n'est honorée que si ces dernières observent un usage démocratique de la répression et du contrôle. Ces violences sont numériquement moins meurtrières que bien d'autres types de violences et enjeux de sécurité¹⁶⁸, néanmoins elles posent un problème démocratique central, dans la mesure où les forces de l'ordre, et l'État qui en orientent les interventions, atrophient le droit d'expression civique et n'assurent plus le rôle de protection des citoyens. Récemment, des ONG et des institutions internationales, comme le Conseil de l'Europe, Amnesty international ou l'ONU, se sont d'ailleurs préoccupées de l'insécurité des manifestants français lors des journées de forte mobilisation¹⁶⁹, au point que certains évoquent une « brutalisation du maintien de l'ordre¹⁷⁰ ». L'action sécuritaire de l'État doit donc se situer à un point d'équilibre, celui où la sécurité reste compatible avec la démocratie.

Il convient de revenir plus précisément sur la manière dont notre pacte Sécurité a conçu ce point d'équilibre, et sur les attentes qui se sont forgées et consolidées à travers l'histoire, du XIX^e siècle à nos jours.

Le XIX^e siècle et les débuts du capitalisme industriel : un pacte sécuritaire qui sacrifie la classe ouvrière pour satisfaire son ambition productiviste

Comme nous l'avons déjà établi (voir Pacte Travail), le marché s'avère être l'institution sociale centrale de la révolution industrielle telle que la décrit K. Polanyi. Alors que d'autres liens de solidarité autour du travail existaient dans le système féodal (jurandes, guildes, corporations), nouant un compromis selon lequel les travailleurs renonçaient à leur indépendance mais se voyaient

164 Voir Thomas Hobbes, *Léviathan*, 1651. Précisons encore une fois qu'une telle figuration des choses (un état de chaos et de guerre entre des individus égoïstes, supplanté par une association civile permettant la paix et la protection) est irréaliste, et qu'elle doit se concevoir seulement comme une fiction : cela reviendrait à dire que les individus préexistent à la société, alors que la sociologie et l'histoire modernes ont bien montré que l'individu était davantage un produit du social et de la morale moderne. Voir notamment Louis Dumont, *Homo hierarchicus. Essai sur le système des castes*, Paris, Gallimard, 1966 ; *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil, 1983. Voir aussi Robert Castel, Claudine Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris Fayard, 2001.

165 La promesse de sécurité moderne, dans sa version libérale, est en partie formulée à travers une délimitation stricte entre ce qui relève du privé, espace de liberté qui doit être « arbitré », sécurisé, et un espace public, davantage soumis à des risques incompressibles et des obligations.

166 Voir les lois sur le statut des juifs promues par le régime de Vichy entre 1940 et 1942.

167 Mariama Daramé et Jérémie Lamotte, « Mort de Nahel : à l'Assemblée, la loi de 2017 sur l'usage des armes à feu par les policiers au centre des critiques » in *Le Monde*, 30 juin 2023. URL : https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/06/29/mort-de-nahel-a-l-assemblee-la-loi-de-2017-sur-l-usage-des-armes-a-feu-par-les-policiers-au-centre-des-critiques_6179855_823448.html

168 Les violences au sein du couple étaient à l'origine de 216 décès en 2021, une majorité de femmes. https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/Synth%C3%A8se_Miprof_%C3%A9tudeDAV_2021.pdf Et chaque année, la route fait environ 3000 morts.

169 Voir <https://webtv.un.org/en/asset/k18/k18t454qod>, <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/manifestations-en-france-les-libert%C3%A9s-d-expression-et-de-rire%C3%A9union-doivent-%C3%AAtre-prot%C3%A9g%C3%A9es-contre-toute-forme-de-violence> et https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr/6a3cbef6-bbe8-45dc-ae01-622f8a114d31_french-2022_2023-03-22a+%281%29.pdf

170 Paul Rocher, David Puaud et Marie Rebeyrolle, « Les armes non létales au service de la répression néolibérale », in *Journal des anthropologues*, 164-165, 2021, 207-219. En ligne depuis le 2 janvier 2024, consulté le 21 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/jda/10875>.

protégés et secourus en cas de besoin, le pacte de travail moderne instaure un marché de libre concurrence assez brutal : si les acteurs dominants sont « libres » de structurer la compétition économique, les travailleurs sont seuls et très contraints face aux forces émergentes de cette économie industrielle, qui expose la classe ouvrière à une vulnérabilité sociale multiforme.

Par ailleurs, au XIX^e siècle, le travail industriel présente un grand nombre de risques pour cette même classe ouvrière : ulcères, déformations du corps, maladies respiratoires et gastriques, la liste des maux « laborieux » est infinie. Avec les révoltes industrielles, les rythmes de production s'intensifient et le machinisme se généralise, ce qui augmente significativement la fréquence des accidents – sans compter les maux industriels dont les symptômes surviennent à retardement, ou par répétition d'une pratique¹⁷¹.

C'est donc peu de dire que la sécurité du travailleur ne fait pas partie des contreparties offertes par le contrat industriel. Tant que prévaut la logique de louage de service ou d'ouvrage (voir Pacte Travail), il est difficile pour l'ouvrier de recevoir des dédommages. Ce dernier ne dispose d'aucun appui juridique pour se défendre : non seulement le contrat de louage ne prévoit pas de protection salariale particulière, mais il suspend par ailleurs « l'applicabilité des règles de la responsabilité civile de droit commun¹⁷² » dans les rapports patrons-ouvriers. D'une façon générale, le pacte travail, tel qu'il est alors formulé, consiste simplement à échanger sa production contre un salaire, sans garantie de pouvoir conserver son intégrité physique ou sa santé. En acceptant de réaliser une tâche moyennant rétribution, l'ouvrier « assume » donc également le risque d'accident inhérent à cette tâche. La sécurité s'adosse à une conception strictement monétaire du travail (on travaille pour gagner un salaire, sans autre forme de garanties) et contractuelle du droit¹⁷³, selon laquelle un accord travail/salaire passé entre un employeur et un employé est nécessairement juste, suffisant, et présuppose la liberté pleine et entière des deux contractants. Plus frappant encore, sur le plan des représentations, l'insécurité est alors naturalisée et individualisée¹⁷⁴, c'est-à-dire qu'elle est conçue comme *inévitable* (et même consubstantielle à l'existence) et elle n'engage la responsabilité que d'une seule personne (celle qui est concernée par l'accident) : cette dernière est alors tenue de rationaliser ses gestes et de prendre ses précautions afin d'éviter tout sinistre. La sécurité n'est pas encore appréhendée comme une promesse ou une condition collective que garantiraient la société, ses institutions et ses réglementations.

Cette situation suscite progressivement des contestations. Entre 1836 et 1839, à la suite d'accidents du travail, des procès ont lieu à Lyon, révélant l'insatisfaction des ouvriers à l'égard d'un tel dispositif contractuel de travail, perçu comme injuste et risqué : le XIX^e siècle va dès lors se confronter à un problème social et juridique inédit portant sur la notion de responsabilité¹⁷⁵. En 1841, un arrêt de la Cour de cassation reconnaît finalement que le patron doit répondre à un autre type d'obligation que la simple obligation rémunératrice, et qu'il demeure soumis à une obligation de sécurité envers les travailleurs qu'il emploie – obligation conçue comme relevant de l'ordre public. De cette manière, un recours est conféré à l'ouvrier, désormais en droit de contester l'organisation du travail qui lui est proposée lorsqu'elle entraîne des dommages corporels, des pathologies ou des prises de risque. Ce faisant, c'est le droit du travail moderne qui s'initie, et c'est toute l'institution juridique qui gagne un droit de regard sur l'organisation interne du monde de l'usine, laquelle rentre alors « dans le droit commun de la sécurité¹⁷⁶ ». En d'autres termes, il appartient dorénavant au droit commun d'anticiper, de prévenir et de pallier les incuries sécuritaires des patrons en les assignant à leur responsabilité sociale et à l'impératif de sécurité collective qui leur incombe.

Il faut encore attendre quelques décennies pour qu'une loi, votée en 1898, automatise la reconnaissance juridique des accidents du travail et le caractère forfaitaire de leur indemnisation¹⁷⁷ : la sécurité, de même que la responsabilité, sont alors enfin pensées à l'échelle sociale. Le compromis « sécurité au travail » se formule désormais de cette manière : l'ouvrier blessé accepte de ne plus poursuivre pénalement son patron mais il gagne la possibilité d'être indemnisé par lui à la mesure de son accident, selon une logique de protection assurantielle¹⁷⁸.

Du XIX^e siècle au XX^e siècle – L'émergence de la sécurité sanitaire, alimentaire et de l'hygiène : une contrepartie exigible dans un contexte de plus en plus industrialisé

Sécurité sanitaire et hygiène

Néanmoins, les risques que prennent les ouvriers dans ce contexte d'industrialisation française ne sont pas seulement physiques et techniques, ils sont sanitaires. La manipulation du plomb, notamment, crée des coliques saturnines chez les ouvriers céramiers, mais également chez d'autres spécialités ouvrières qui sont régulièrement en contact avec la matière : c'est le cas par exemple de toutes les ouvrières en dentelles. À l'époque,

171 Judith Rainhorn évoque alors la « mort lente et silencieuse » typique des classes ouvrières. Voir Judith Rainhorn, « La mort lente au travail à l'ère industrielle » in *Vies invisibles, morts indiscibles* [en ligne], Paris, Collège de France, 2022 (généré le 27 décembre 2023). Disponible sur internet : <<http://books.openedition.org/cdf/13689>>.

172 François Ewald, « Formation de la notion d'accident du travail » in *Sociologie du travail*, 23^e année n° 1, Janvier-mars 1981, pp. 3-13.

173 *Ibid.*

174 Sacha Lévy-Bruhl, « Paul Fauconnet : une approche sociologique de la responsabilité » in *Revue Germinal*, 22/06/2023. En ligne [consulté le 28 novembre 2023] : <https://revuegerminal.fr/2023/06/22/paul-fauconnet-une-approche-sociologique-de-la-responsabilite-entretenir-avec-sacha-levy-bruhl/>

175 Pour une histoire de la responsabilité, voir Paul Fauconnet, *La Responsabilité. Étude de sociologie*, Sacha Lévy-Bruhl (éd.), Paris, PUF, 2023.

176 François Ewald, « Formation de la notion d'accident du travail » in *Sociologie du travail*, 23^e année n° 1, Janvier-mars 1981, pp. 3-13, p. 12.

177 Véronique Daubas-Letourneau, « Accidents du travail : des blessés et des morts invisibles », *Mouvements*, 2009/2 (n° 58), pp. 29-37. URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2009-2-page-29.htm>

178 *Ibid.*

l'hygiéniste Jules Arnould mentionne 111 professions exposées au saturnisme¹⁷⁹. Si certains hygiénistes ou chimistes sont complices des dirigeants industriels et rechignent à faire reconnaître le lien entre pratiques professionnelles et pathologies (voir Pacte Travail¹⁸⁰), d'autres contribuent nettement à accroître la connaissance médicale sur les causalités industrielles de maladies. Durant les années 1860-1890 s'amorce ainsi une ère marquée par la « construction d'un savoir scientifique sur le risque¹⁸¹ », sous l'impulsion des médecins, des partis ouvriers et des syndicats. Les risques professionnels sont mis à l'agenda en tant qu'objets d'étude, et la recherche médicale, à ce sujet, est portée à la connaissance d'un public plus large : se créent des revues d'hygiène, des congrès, des conférences, des expositions universelles, qui tâchent de sensibiliser aux dangers professionnels et développent un esprit de prévention. La toxicologie industrielle devient un champ d'investigation en tant que tel, qui s'approfondit tout au long du XX^e siècle¹⁸².

L'étude sur la sécurité au travail reste néanmoins un peu entravée, au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, par le principe selon lequel l'usine doit réaliser ses objectifs économiques quoi qu'il en coûte : la sécurité sanitaire est prise en compte pourvu que la rentabilité industrielle ne soit pas compromise, symptôme d'un pacte laborieux et sécuritaire encore défaillant. Des mécanismes d'autocontrainte existent également chez les ouvriers qui, parfois méfiants envers ces nouvelles réglementations – surtout ceux qui ne sont pas syndicalisés – « préfèrent » s'exposer à un grave danger et maintenir leur productivité que de ralentir leurs cadences¹⁸³ : le sens du travail bien fait, l'efficacité, la performance, surtout lorsqu'on est exposé au regard des autres travailleurs et des contremaîtres, structurent davantage les pratiques que la préservation de soi. Encore aujourd'hui, le phénomène est symptomatique d'une part du monde du travail en général, lorsque les régulations juridiques nationales peinent à pénétrer certains métiers – et à sécuriser les travailleurs – où un système de normes implicites et internes régit plus fortement les conduites professionnelles et les traditions managériales que le droit officiel¹⁸⁴.

Ce gain de connaissance médicale va néanmoins de pair avec l'interpellation croissante des pouvoirs publics, et l'écriture progressive de réglementations censées anticiper ces risques

ou prévoir des réparations. En 1893 est votée une loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels. Désormais, certains protocoles d'hygiène et de sécurité sont obligatoires dans les manufactures, fabriques, chantiers et ateliers de tous genres. Sur le plan politique, les syndicats s'emparent de ces questions de sécurité sanitaire, leur donnent une visibilité croissante et réussissent à l'instituer en contrepartie exigible et légitime dans le cadre du travail. En d'autres termes, la régulation des pratiques advient davantage lorsque ces questions ont été prises en charge par le droit, qui joue un rôle majeur dans la mutation des représentations, la formulation des attentes et des contreparties exigibles.

De telles préoccupations se concrétisent progressivement sur le plan institutionnel tout au long du XIX^e siècle. En 1848 est créé le Comité consultatif d'hygiène publique de France (CSHPF), placé auprès du ministère chargé de la Santé, et voué à porter sur un plan politique et administratif national toutes les questions sanitaires. La France se dote également de conseils de salubrité, afin d'ériger la santé en préoccupation nationale et en objet d'administration.

Peu à peu, l'essor de l'hygiénisme transforme également la structure de la ville : création de trottoirs latéraux pour garantir la sécurité des piétons, évacuation des eaux dans les caniveaux et élargissement des voiries pour favoriser la circulation de l'air. Tous ces aménagements urbains sont pensés pour garantir la sécurité tant physique que sanitaire des résidents¹⁸⁵. Par ailleurs se forge une sorte de pacte implicite selon lequel les activités industrielles qui dégradent l'environnement et la qualité de l'air ne sont pas interdites (ou du moins pas toujours), pourvu qu'elles soient éloignées des habitats humains et invisibilisées – d'où la construction fréquente de hauts murs autour des usines¹⁸⁶.

Sécurité alimentaire

L'enjeu de sécurité ne va pas seulement soulever des questions sanitaires liées au travail : progressivement, ce sont différents domaines de l'existence et enjeux sociaux qui font l'objet d'une « sécurisation » de la part des pouvoirs publics. Ainsi l'enjeu de sécurité alimentaire apparaît tôt, dès le XIX^e siècle, à une époque où la falsification des denrées était monnaie courante. Si la santé du consommateur serait, au siècle suivant, le principal moteur d'une régulation plus stricte des pratiques de commerce et de

179 Jules Arnould, *Nouveaux éléments d'hygiène*, Paris, Baillière, 3^e éd., 1895, pp. 1066-1067. Cité par Gérard Jorland, « L'hygiène professionnelle en France au XIX^e siècle », *Le Mouvement Social*, 2005/4 (n° 213), pp. 71-90. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2005-4-page-71.htm>

180 Pour un récit de cette ambivalence des hygiénistes au début du XIX^e siècle, voir Thomas Le Roux, « L'effacement du corps de l'ouvrier. La santé au travail lors de la première industrialisation de Paris (1770-1840) », *Le Mouvement Social*, vol. 234, n° 1, 2011, pp. 103-119.

181 Caroline Moriceau, « Les perceptions des risques au travail dans la seconde moitié du XIX^e siècle : entre connaissance, déni et prévention », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2009/1 (n° 56-1), pp. 11-27. URL [consulté le 28-11-2023] : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-1-page-11.htm>

182 *Ibid.*

183 *Ibid.*

184 C'est le cas par exemple dans le milieu de la restauration (en particulier la haute gastronomie), mais aussi dans certains cabinets de conseil ou d'avocats prestigieux, où les bases élémentaires du droit du travail et du salarié sont régulièrement bafouées. Voir par exemple Valentine Servant-Ulgue, « Le meilleur restaurant du monde, critiqué pour les conditions de travail de ses employés, va bientôt fermer », in *Vanity fair*, 10 janvier 2023. En ligne : <https://www.vanityfair.fr/gastronomie/article/meilleur-restaurant-du-monde-critique-pour-les-conditions-de-travail-des-employes-va-bientot-fermer>

185 Sabine Barles, « Les villes transformées par la santé, XVIII^e-XX^e siècles », *Les Tribunes de la santé*, vol. 33, n° 4, 2011, pp. 31-37.

186 *Ibid.*

production alimentaire, l'enjeu premier est alors de proposer une régulation commerciale qui garantisse une concurrence loyale entre offreurs¹⁸⁷.

C'est néanmoins la date de 1905 qui est souvent mise en avant en France pour dater la naissance de la sécurité alimentaire : est alors votée une loi qui réprime les fraudes sur la vente de marchandises et la falsification de denrées alimentaires¹⁸⁸. Dès lors, l'État organise peu à peu la protection du consommateur, qui doit à la fois avoir accès à un « commerce honnête », obtenir des garanties de qualité et de conformité et connaître des informations élémentaires sur les denrées qu'il achète. Une centaine de règlements d'administration publique sont adoptés, qui définissent les règles de composition, d'information et d'étiquetage exigibles « dans l'intérêt du consommateur¹⁸⁹ ». Avec l'invention des emballages, désormais pensés comme des supports d'informations fiables, le client devient un sujet de droit capable de se défendre juridiquement face à l'industrie.

Après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'à la fin des années 1960, des institutions sont également chargées de veiller au respect des labellisations diverses et des certificats alimentaires : bureau puis secrétariat d'État à la Consommation (1947), Conseil national de la consommation (1960), Institut national de la consommation (1968), etc. Parallèlement à un mouvement d'hygiénisation et une multiplication des contraintes sanitaires dans les industries, le consommateur-client se voit donc doté d'un arsenal juridique censé le protéger face à la puissance des producteurs. Ainsi, le pacte sécuritaire, concernant l'alimentation, se formule-t-il progressivement de cette manière : l'individu accepte la production industrialisée dont il devient dépendant, il délègue la fabrication alimentaire des produits qu'il consomme à un tiers dont il ne voit pas les pratiques, mais il obtient la garantie, en échange, que l'industrie est saine, fiable, étatiquement surveillée, et qu'il sera défendu en cas de litige.

Cette sécurité alimentaire ne se conçoit pas seulement sur le plan qualitatif, elle est également pensée en termes quantitatifs. Si l'on estime que la France s'extract définitivement de l'époque des famines et des disettes à la fin du XIX^e siècle, il n'en demeure pas moins que l'alimentation demeure le premier poste de restriction et le lieu de dépense sacrifié lorsque les temps sont durs. D'une façon générale, l'insécurité alimentaire est un symptôme révélateur de précarité et reste préoccupante, tout au long XX^e

siècle et jusqu'à aujourd'hui, même si le pari de l'après-guerre d'offrir globalement une nourriture abondante et relativement bon marché a été relevé. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture exercera une influence décisive sur les États à ce sujet, popularisant la notion de sécurité alimentaire en 1996, et définissant, à terme, quatre piliers qui la garantissent : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la sécurité¹⁹⁰.

Sécurité civile

La Seconde Guerre mondiale marque un tournant dans la conception des guerres et de la protection des civils : c'est la première fois qu'une guerre organise, de façon aussi industrialisée et systémique, la destruction d'une partie de la population civile. En France, c'est 22,1 % de la population juive qui se trouve décimée¹⁹¹. En 1945, la notion de crime contre l'humanité sera introduite et créée dans le statut du tribunal militaire de Nuremberg, établi par la Charte de Londres. Celle-ci est entre autres définie comme « persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste [...] ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour ». S'impose l'idée que, même en contexte de conflit armé mondial, les individus non-professionnellement impliqués doivent recevoir une protection, et qu'aucune partie de la population ne saurait être menacée en raison de son appartenance ethnique, religieuse, politique, etc. Signées en 1949, les conventions de Genève ambitionnent de sceller le devoir de protéger les personnes non-combattantes (civils, personnel médical, organisations humanitaires, mais aussi blessés, malades, prisonniers), établissant une dissociation entre ceux qui organisent et entrent délibérément dans le jeu de la guerre (militaires) et celles et ceux qui n'y participent pas en tant que tel et méritent donc protection à cet égard.

La mise en place d'une société assurantielle et de l'État-providence : participer à la société pour être protégé par elle à des niveaux multiples

Après la Seconde Guerre mondiale, la classe capitaliste se trouve remarquablement affaiblie – notamment par la crise de 1929 et les révélations de la collaboration (des historiens et journalistes évoquent le passé collaborationniste des entreprises françaises

187 Voir Lucie Paquy, « Santé publique, répression des fraudes et action municipale à la fin du XIX^e siècle : le laboratoire grenoblois d'analyses alimentaires », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. n° 51-3, n° 3, 2004, pp. 44-65 ; Alessandro Stanziani, « La fraude : un équipement juridique de l'action économique. L'exemple du marché du vin en France au XIX^e siècle », Gérard Béaur éd., *Fraude, contrebande de l'Antiquité à nos jours*, Genève, Librairie Droz, 2007, pp. 563-578.

188 <https://www.vie-publique.fr/parole-d-expert/271867-securite-alimentaire-les-aliments-plus-sains-en-2019-quen-1905#:~:text=La%20s%C3%A9curit%C3%A9%20alimentaire%20est%20n%C3%A9e,fut%20pionni%C3%A8re%20en%20ce%20domaine>

189 Franck Cochoy, « Une petite histoire du client, ou la progressive normalisation du marché et de l'organisation », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 44 – n° 3 | Juillet-Septembre 2002. En ligne depuis le 17 octobre 2002, consulté le 29 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/3376>

190 « On peut parler de sécurité alimentaire quand toutes les personnes ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire et des travaux du CSA (document sur la réforme du CSA, 2009). » www.fao.org/cfs/policy-products/les-4-piliers

191 <https://www.memorialdelashoah.org/archives-et-documentation/quest-ce-que-la-shoah/questions-frequentes.html#:~:text=Morts%20dans%20les%20ghettos%20%3A%20800,camps%20de%20concentration%20%3A%20300%20000>

ou de leurs dirigeants, comme Renault, Vuitton et d'autres¹⁹² ; l'urgence est par ailleurs à la reconstruction du pays et à la reconquête d'une forme de richesse et de protection collectives. Les mécanismes qui bloquaient la concrétisation *pratique* de certaines lois sociales et fiscales (qui existaient pourtant depuis longtemps *en théorie*), vont enfin être levés, tandis que se consolide l'État social. En ce sens, la sécurisation sociale entreprise après 1945 est en partie – et indirectement – le fruit de la guerre et du discrédit qu'elle a jeté sur un certain nombre d'idéologies et d'élites anciennes¹⁹³.

D'une façon générale, le XX^e siècle voit la mise en place progressive de mécanismes de protection sociale à différents stades de la vie pour tous les individus, ainsi que l'émergence de la *société assurantielle*. Le développement de ces assurances sociales est pensé pour protéger les individus des *aléas* et *risques de l'existence*¹⁹⁴, et réduire les risques de chute dans la précarité ; celles-ci jouent alors davantage un rôle de protection que de redistribution¹⁹⁵.

Depuis les années 1920, la responsabilité civile, c'est-à-dire l'obligation de réparer un dommage causé à autrui, crée des contraintes de sécurisation à une infinité de niveaux (responsabilité civile des locataires en 1922, responsabilité civile des chasseurs en 1955, responsabilité civile des associations sportives en 1984, etc.). En 1982 est instauré un dispositif d'assurance des catastrophes naturelles. Ces responsabilités instaurent une logique de prévoyance multiforme en même temps qu'elles consacrent le devoir de protection et de non-nuisance des parties civiles entre elles.

Se consolide également l'idée qu'il faut protéger l'emploi et les travailleurs par des mécanismes de solidarité, de protection juridique, en offrant des garanties au travailleur. Cette protection

connaît plusieurs étapes, et s'amorce bien avant 1945. En 1910, une loi sur les « retraites ouvrières et paysannes » instaure des systèmes de retraite par capitalisation à adhésion obligatoire. La loi du 25 avril 1928 garantit quant à elle « une pension de retraite au salarié qui a atteint l'âge de soixante ans¹⁹⁶ ». L'émergence progressive du salariat, enfin, est une dynamique qui illustre cette logique de protection croissante : en 1830, le taux de salariat était de moins de 50 % de la population active ; il est de 62 % en 1936 et de près de 90 % dans les années 2000¹⁹⁷. Mécaniquement, cela n'est pas sans effet sur les autres secteurs : à partir de 1866, le nombre d'artisans-commerçants-industriels décroît¹⁹⁸ – ce qui provoquera l'émergence d'un mouvement professionnel puis politique de contestation sectorielle dans les années 1950. Ce que l'on nomme le « *poujadisme* », mouvement d'extrême-droite initié en 1953 par Pierre Poujade¹⁹⁹, peut ainsi être lu comme une résistance contre le salariat et le fonctionnarisme, et comme l'affirmation du désir de rester commerçant indépendant²⁰⁰ – quitte à faire primer la liberté sur la sécurité.

L'impulsion vient particulièrement de l'après-Seconde Guerre mondiale, marqué par l'affaiblissement du secteur agricole et la mise en œuvre de l'État social. La création du salaire minimum interprofessionnel garanti en 1950 (SMIG), du contrat de travail (notamment grâce à la normalisation du CDI, dans les années 1970, par le code du travail) ainsi que la mensualisation des salaires (de 1969 à 1978) contribueront à consolider le statut²⁰¹. D'une façon générale, l'émergence du salariat n'est rien d'autre que l'histoire d'une sécurisation progressive du travail : en consolidant le statut de salarié, le droit du travail réduit la part d'incertitude et d'instabilité qui pesait sur le travailleur dans les configurations antérieures. Le pacte peut alors être formulé de cette manière : le travailleur contribue à l'effort productif et à la solidarité nationale par son salaire et, en échange, il est protégé économiquement et socialement lorsqu'il n'est plus en mesure de travailler. La société

192 https://www.libération.fr/économie/cetait-un-16-janvier-renault-est-nationalisé-20220116_DB73C5KFVRGILLIF46WEP7LHVQ/ ; Stéphanie Bonvicini, Louis Vuitton. Une saga française, Paris, Fayard, 2004. François Broche et Jean-François Muracciole. « Chapitre VII. La Collaboration : le versant rose », Histoire de la Collaboration. 1940-1945, Paris, Tallandier, 2017, pp. 277-311.

193 Thomas Piketty, Agnès Labrousse, Matthieu Montalban et Nicolas Da Silva, « Pour une économie politique et historique : autour de *Capital et Idéologie* », *Revue de la régulation* [en ligne], 28 | 2nd semestre / Automne 2020, en ligne depuis le 31 décembre 2020, connexion le 21 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/18316>.

194 François Ewald, « Société assurantielle et solidarité. Entretien avec François Ewald », *Esprit*, n° 288, octobre 2002, pp. 117-135, p. 126.

195 Nicolas Duvoux, « 1. Les politiques de lutte contre la pauvreté », dans : Olivier Giraud éd., *Politiques sociales : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2022, pp. 15-28. URL : <https://www.cairn.info/politiques-sociales-l-etat-des-savoirs--9782348070075-page-15.htm>

196 Voir Philippe-Jean Hesse, « Chapitre 1. Les assurances sociales » in *La Protection sociale sous le régime de Vichy* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001 (généré le 04 décembre 2023) : <http://books.openedition.org/pur/15997>.

197 « La loi française de 1973 précise que le CDI (contrat à durée indéterminée) devient la norme du marché de l'emploi. » Christophe Chiclet, « Le contrat de travail », *L'Info militante*, 21 novembre 2021. En ligne : <https://www.force-ouvrière.fr/le-contrat-de-travail>

198 Olivier Marchand « Salariat et non-salariat dans une perspective historique » in *Économie et statistique*, n° 319-320, décembre 1998. pp. 3-11. DOI : <https://doi.org/10.3406/estat.1998.2666>

199 Pierre Poujade (1920-2003) réclame la défense des commerçants et artisans, et critique严厉ement le fonctionnarisme, le parlementarisme ainsi qu'une fiscalité appréhendée comme excessive. Le mouvement poujadiste, débuté comme une rébellion sectorielle, se dote très rapidement d'idées issues de l'extrême-droite française, revendiquant l'héritage de l'Action française, l'esprit combattant, et le « Vichy réactionnaire ». Voir Jean-Pierre Rioux, *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Points, 1994, pp. 223-224 ; Romain Souillac, « Qu'est-ce que le poujadisme ? », in *Le Mouvement Poujade. De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 385-403 ; Frédéric Tristram, « Combat d'arrière-garde ou mouvement social précurseur ? Le poujadisme à la croisée des analyses », in Michel Pigenet (éd.), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 446-455.

200 « Maintenant je n'ai plus droit à un abattement. [...] Plus de Sécurité Sociale. Pas les mêmes allocations familiales... Alors, je ne suis plus le même ? Parce que je veux être indépendant en travaillant comme un forcené, je descends de classe ? [...] Je risquerai, s'il le faut, tout le fruit de ces dures années de travail. Le sort en est jeté. Je choisis le combat » (Pierre Poujade, *J'ai choisi le combat*, Saint-Créé, Société Générale des Éditions et des Publications, 1955 p. 40 ; cité par Jean Touchard, « Bibliographie et chronologie du poujadisme » in *Revue française de science politique*, 6^e année, n° 1, 1956, pp. 18-43, p. 29. DOI : <https://doi.org/10.3406/fsp.1956.402674>).

201 « La loi française de 1973 précise que le CDI (Contrat à durée indéterminée) devient la norme du marché de l'emploi ». Voir « Une histoire du salariat, de 1789 à nos jours », 1^{er} janvier 2019. En ligne : <https://ftm-cqt.fr/une-histoire-du-salariat-de-1789-a-nos-jours/>

moderne créée par l'État social repose sur une forme de roulement et une solidarité collective entre les générations, mais également sur une interdépendance entre activité et repos, puisque les travailleurs âgés sont assurés de leur sécurité économique le jour où ils cessent de travailler, étant donné l'ancienneté de leur propre contribution. Leur sécurité économique est désormais prise en charge à un niveau collectif et social, plutôt que de reposer sur un acte de prévoyance individuelle et d'épargne personnelle.

La création de la sécurité sociale, en 1945, marque une autre extension du terme de sécurité et l'entrée officielle dans l'État-providence. L'État-providence, ou État social, marque d'autant plus une nouveauté qu'il intègre désormais les fonctions d'assurance et de protection sociale, quand celles-ci étaient jusqu'alors majoritairement prises en charge par des organismes privés. En l'occurrence, la sécurité sociale vise à protéger les individus de quatre « risques » sociaux : maladie, vieillesse, famille et accidents du travail. On doit ainsi rappeler que la sécurité sociale, et l'État social en général, ont permis de remédier à la pauvreté séculaire des plus âgés. Une telle institution place donc la notion de solidarité au cœur de la configuration sociale : solidarité entre les bien-portants et les malades, entre les plus riches et les plus modestes, entre les travailleurs et les chômeurs, entre les générations. Nul ne peut se considérer de façon absolument désolidarisée d'autrui.

L'extension des protections et des sécurités offertes à l'individu et auxquelles il peut prétendre illustre par ailleurs la certitude que la « citoyenneté sociale » précède la citoyenneté politique, représentation typique de l'État-providence : il faut fournir à tous un socle stable, caractérisé par la sécurité sociale et existentielle, afin que les individus deviennent pleinement des citoyens politiques et s'investissent dans la démocratie. Dans cette perspective, le droit à la propriété a pu également être conçu comme un support de participation sociale et politique, mais également de sûreté, selon l'idée ancienne que la terre possédée est le lieu où l'on s'individualise et où l'on demeure protégé à l'égard d'une agression extérieure – de quelque nature qu'elle soit²⁰². C'est la raison pour laquelle, encore maintenant, l'acquisition d'une terre, d'une maison, d'un patrimoine ou d'un lieu à soi, que l'on pourra éventuellement léguer pour assurer la sécurité des générations suivantes, constitue encore une attente de premier ordre²⁰³.

Ainsi la citoyenneté sociale désigne-t-elle, pour Robert Castel, « l'autre socle de la citoyenneté démocratique²⁰⁴ ». Par exemple, dans la sphère du travail, c'est l'accès au salariat qui assure à l'individu de jouir pleinement de sa citoyenneté sociale : en travaillant, le salarié accède à un ensemble de rétributions, de statuts, de garanties, de droits, de protections, de sécurités stabilisées *dans le temps* et à des mécanismes de participation sociale et politique (*via* la syndicalisation, la socialisation professionnelle ou la rétribution sociale qu'il reçoit en étant *actif* et stablement inséré dans le monde du travail). Cet ensemble lui garantit, outre son indépendance économique, son insertion sécurisée dans la vie commune²⁰⁵.

Sur le plan juridique et constitutionnel, la Constitution française de 1946 va énumérer ce que l'on appelle des « droits-créances », c'est-à-dire des prestations, des droits et des contreparties que l'on peut exiger de l'État – à distinguer des droits que l'individu oppose à l'État, pour se protéger. Parmi ces droits-créances, tout ce qui symbolise une forme de sécurité matérielle ou existentielle figure en bonne place : la nation doit ainsi assurer « les conditions nécessaires au développement de l'individu et de la famille » (art. 10) à commencer par le droit à la retraite, à « la protection de la santé, la sécurité matérielle », ainsi que le « droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence²⁰⁶ » (art. 11).

Assurance, assistance, sécurité : être protégé lorsque l'État social a « failli » (années 1980)

Après les années 1970, le risque de l'exclusion et l'apparition de « nouveaux pauvres » acquièrent une réalité qui rendent insuffisants les mécanismes de protection garantis par le salariat et l'État-providence dans sa forme initiale. Notamment, la thématique de l'insécurité sociale jette une lumière décisive sur les pauvres non-secourus de la société post-1945.

C'est essentiellement à partir des années 1970 et 1980 que les pouvoirs publics, en France, s'emparent véritablement de la problématique de la pauvreté à un niveau gouvernemental et administratif. Avant cela, elle ne constituait pas une politique publique en tant que telle, alors même que beaucoup sont restés à la marge du mouvement de prospérité des Trente Glorieuses et se maintiennent dans un état de survie²⁰⁷.

202 Voir Robert Castel et Claudine Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001.

203 Pour plus de 70 % des Français, la propriété de son logement est un idéal. Ipsos – Fondation Jean Jaurès / CFDT, La société idéale de demain aux yeux des Français, avril 2023.

204 Robert Castel, « La citoyenneté sociale menacée », *Cités*, vol. 35, n° 3, 2008, pp. 133-141.

205 Comme l'écrit Robert Castel : « C'est une condition salariale saturée de droits qui est devenue le socle sociologique principal de la possibilité de généraliser la citoyenneté pour le travailleur lui-même et pour ses « ayants droit » comme on dit si bien à propos de sa famille. » in Robert Castel, « La citoyenneté sociale menacée », *Cités*, vol. 35, n° 3, 2008, pp. 133-141.

206 La Nation doit « [garantir] à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » (article 11 de la Constitution française de 1946).

207 Nicolas Duvoux dans « Les politiques publiques de l'aide alimentaire au XX^e siècle en France » (émission), *La Fabrique de l'histoire*, 2018. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/les-politiques-publiques-de-l-aide-alimentaire-au-xxe-siecle-en-france-1248102>

L'impulsion vient du milieu associatif. Dans les années 1970, l'association ATD Quart Monde énonce un programme pour lutter contre l'exclusion et formule, comme droit individuel, le droit « à la sécurité du revenu », c'est-à-dire la garantie d'un revenu minimum pour tous²⁰⁸. En 1984, après avoir continûment alerté l'opinion et les gouvernements sur les mal logés dans les années 1950, l'abbé Pierre interpelle les pouvoirs publics à propos du grand nombre de personnes précarisées qui ne peuvent tout simplement pas subvenir à leurs besoins alimentaires : on parle de « nouveaux pauvres », qui subissent le retour du chômage en France et pâtissent d'un contexte économique fragilisé par les chocs pétroliers. Globalement, les associations caritatives font état de profils inédits parmi leurs bénéficiaires, d'une extension de l'insécurité alimentaire, et même d'une insécurité physique croissante pour ces désaffiliés²⁰⁹, qui sont pour beaucoup dans l'impossibilité de payer un loyer et d'avoir un logement. Par ailleurs, si la plupart des sans-abris sont des hommes, une proportion de femmes se retrouvent néanmoins elles aussi sans domicile. Elles subissent alors, outre leur situation d'exclusion, des violences spécifiques²¹⁰, et leur situation d'insécurité est aggravée par leur genre²¹¹.

S'ajoute à cela l'insécurité nouvelle de l'emploi, du fait du nombre croissant de contrats atypiques depuis les années 1980 (voir Pacte Travail). En outre, les syndicats s'inquiètent depuis les années 1980 d'une baisse de protections dans le domaine de l'emploi ; pour pallier ces lacunes, ils négocient la prise en charge étatique d'une assistance plus étendue, financée par l'impôt et destinée aux plus pauvres. Plutôt que d'un système *assurantiel* (contributif), il s'agit d'instituer un « filet de sécurité *assistantiel*²¹² », c'est-à-dire des prestations *sociales non contributives* – qui marquent par ailleurs l'entrée dans une lutte contre l'exclusion. Des prestations spécifiques sont ainsi créées et versées par la Caisse d'allocations familiales, permettant de réaliser des aides ciblées, en fonction des ressources. En 1971 est proposée l'allocation de logement sociale ; en 1975, l'allocation « parent isolé », ainsi que l'allocation aux adultes handicapés. La pauvreté occupe enfin l'agenda politique – mise en exergue facilitée par la gauche alors au

pouvoir, à partir de 1981 – et le gouvernement prend conscience des lacunes de la protection sociale²¹³. Un « Programme de lutte contre la pauvreté et la précarité » est adopté par le Conseil des ministres en janvier 1983. Le revenu minimum d'insertion (RMI) est ainsi créé en 1988, et reconnaît les pauvres comme une catégorie nécessitant l'assistance officielle et permanente de l'État. En 1991, la loi Besson met en place un droit au logement ; en 1998 est votée la loi d'orientation contre les exclusions ; l'année 1999 voit la création d'une couverture maladie universelle²¹⁴. La dynamique assistentielle (pour les plus fragiles) vient compléter les dispositifs assurantiels (pour tous).

Les institutions françaises développent également le terme d'*« insertion »* (il s'agit de garantir l'insertion sociale de tous), nourrissant l'idée que la nation a une dette indéfectible à l'endroit des citoyens défavorisés. Le pacte social se reformule alors de cette manière : si la démocratie ne parvient pas à faire en sorte que toutes et tous accèdent à un revenu décent et à une sécurité sociale, elle est dans l'obligation de fournir une compensation et une aide à celles et ceux qui sont lésés²¹⁵. Cette prise en compte de la précarité et de l'insécurité économique des plus fragiles prend une dimension européenne au cours des années 1986-1987, avec le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Dans les études statistiques européennes, à la même époque, l'expression de « risques de pauvreté » se répand²¹⁶, permettant d'anticiper les situations de précarité, d'en repérer les prémisses mais aussi de complexifier les notions de pauvreté et d'insécurité sociale, qui ne doivent pas seulement s'appréhender par un indice monétaire²¹⁷.

Ces décennies d'action publique vont être décisives, car elles vont modifier les représentations sociales de la précarité et le caractère intolérable de ces inégalités va s'accroître. Le fait que le gouvernement cible son action sociale sur la nouvelle pauvreté est décisif au niveau des attentes de protection de la population française, car une telle focalisation, qui se traduit par des politiques publiques spécifiques, donne soudainement une légitimité au fait d'être secouru²¹⁸. Plus décisif encore, l'État social tel qu'il a émergé au cours du XX^e siècle contribue largement à désindividualiser la

208 Frédéric Viguer, « Les paradoxes de l'institutionnalisation de la lutte contre la pauvreté en France », *L'Année sociologique*, 2013/1 (Vol. 63), pp. 51-75. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2013-1-page-51.htm>

209 Terme de Robert Castel, *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003.

210 Marie Loison, Gwenaëlle Perrier, « Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection », *Déviance et Société*, 2019/1 (Vol. 43), pp. 77-110. URL : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2019-1-page-77.htm>

211 Elliot Liebow, *Tell them who I am, the lives of homeless women*, New York, The Free Press, 1993.

212 Nicolas Duvoux, « 1. Les politiques de lutte contre la pauvreté », dans : Olivier Giraud éd., *Politiques sociales : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2022, pp. 15-28. DOI : 10.3917/dec.girau.2022.01.0015. URL : <https://www.cairn.info/politiques-sociales-l-etat-des-savoirs--9782348070075-page-15.htm>

213 Julien Damon, « Pauvreté, exclusion : faire face aux risques. Julien Damon commente Réponses aux risques de pauvreté, 1980 », *Informations sociales*, 2019/2 (n° 200), pp. 44-49. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2019-2-page-44.htm>

214 DUVOUX Nicolas, « 1. Les politiques de lutte contre la pauvreté », dans : Olivier Giraud éd., *Politiques sociales : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2022, pp. 15-28. DOI : 10.3917/dec.girau.2022.01.0015. URL : <https://www.cairn.info/politiques-sociales-l-etat-des-savoirs--9782348070075-page-15.htm>

215 Nicolas Duvoux, « Le RMI : retour sur un tournant des politiques d'insertion », *Regards croisés sur l'économie*, 2008/2 (n° 4), pp. 182-192. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2008-2-page-182.htm>

216 Eurostat propose de mesurer le « taux de risque de pauvreté ». Voir Julien Damon, « Pauvreté, exclusion : faire face aux risques. Julien Damon commente Réponses aux risques de pauvreté, 1980 », *Informations sociales*, 2019/2 (n° 200), pp. 44-49. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2019-2-page-44.htm>

217 Julien Damon, « Pauvreté, exclusion : faire face aux risques. Julien Damon commente Réponses aux risques de pauvreté, 1980 », *Informations sociales*, 2019/2 (n° 200), pp. 44-49. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2019-2-page-44.htm>

218 À ce sujet, voir l'émission « Les politiques publiques de l'aide alimentaire au XX^e siècle en France », *La Fabrique de l'histoire*, 2018. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/les-politiques-publiques-de-l-aide-alimentaire-au-xxe-siecle-en-france-1248102>

« responsabilité » des plus défavorisés : avec les politiques d'aide aux plus démunis et la sécurité sociale, se renforce l'idée qu'aucun citoyen ne peut être tenu pour *responsable* de sa situation sociale défavorisée²¹⁹, et que sa pauvreté est plutôt un dommage créé par la société, un manquement de l'État à son devoir de protection et de sécurisation de tous, qu'il s'agit de pallier impérativement au niveau institutionnel. Dans cette perspective, les citoyens ne sont pas fautifs, c'est l'État qui faillit dans sa promesse de protection. L'insécurité, la désaffiliation sociale, sont désormais vues comme des responsabilités collectives. C'est seulement dans les décennies suivantes que le sens du pacte se modifie, et que la pauvreté va progressivement être appréhendée comme la « preuve » que certaines franges de la population ne remplissent pas leurs devoirs.

Vers une contractualisation des prestations sociales : faire ses preuves pour être protégé ?

Parmi les prestations sociales évoquées, celle du RMI occupe une place un peu particulière, et son évolution illustre bien celle de nos représentations quant aux contreparties sociales que l'État-providence est tenu de fournir.

Lors de sa création en 1988, le RMI ne constitue pas seulement une nouveauté en ce qu'il témoigne d'une dynamique assistante plutôt qu'assurantielle²²⁰. Il cristallise également, dans sa formulation, l'idée de contrepartie, instituant ainsi une « nouvelle philosophie des droits sociaux²²¹ » : l'allocataire peut en effet bénéficier du revenu minimal, mais en retour, il s'engage à « participer aux actions ou activités [...] nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle²²² ». Initialement, les législateurs à l'origine de ce dispositif avaient délibérément laissé un certain flou autour des contreparties à envisager, et les acteurs locaux se trouvaient libre de fixer les « moyens » d'insertion : l'idée était de préserver une certaine latitude pour sécuriser et personnaliser le

parcours de l'allocataire, en fonction de ses besoins précis. Dans les faits, pendant une vingtaine d'années, les collectivités locales se sont donc contentées d'administrer le RMI ; mais le nombre d'allocataires ayant considérablement augmenté, et la crise ayant aggravé le sentiment d'insécurité économique et sociale, une forme de « lassitude de la solidarité²²³ » s'est diffusée dans l'opinion. Le contrat d'insertion s'est durci et a requis une « contrepartie au droit social²²⁴ » – mutation qui s'est traduite par la création du Contrat insertion-Revenu minimum d'activité (CI-RMA²²⁵). La logique contractuelle du dispositif entérine alors, pour beaucoup, la désintégration des solidarités collectives²²⁶ en remettant au centre l'idée de capacité personnelle et la logique d'engagement réciproque. Autre diagnostic de cette mutation dans les représentations collectives et les attentes formulées à l'égard de l'État, l'essoufflement de la solidarité collective s'est traduit par une rhétorique grandissante de « l'assistanat », selon laquelle les citoyennes et citoyens dépendants des allocations sociales seraient des « profiteurs » du système peu disposés à s'investir.

Une telle révolution est représentative de notre tendance actuelle à l'*activation des droits sociaux*²²⁷. Ainsi le demandeur du revenu de solidarité active (RSA) doit manifester qu'il a d'abord fait appel à toutes les ressources alternatives disponibles (travail, allocations chômage, etc.) et tous les types de solidarités privées (famille et autre²²⁸) avant de faire appel à la solidarité nationale – laquelle se présente désormais comme un ultime recours. Son épargne personnelle, qu'elle soit productive ou non, est également prise en compte dans le calcul de ses droits²²⁹. La sécurisation de l'individu par les aides institutionnelles apparaît désormais comme un dispositif « exceptionnel » de la dernière chance, au rebours de la philosophie qui alimentait l'instauration de l'État social : alors que le pacte social consistait jusqu'alors à compenser les défaillances de l'État par des mécanismes de distribution et des aides destinées à assurer la sécurité des plus fragiles, dans une société qui ne parvient pas encore à abolir la pauvreté mais en

219 Sur ce point, voir le travail de Sacha Lévy-Bruhl, *Par-delà la solidarité. Justice et responsabilité dans la fondation de la sociologie et les transformations de la citoyenneté sociale*, thèse de doctorat, soutenue à l'EHESS le 29 novembre 2023 (à paraître).

220 La sécurité assurantielle garantit une protection sociale qui découle d'une logique contribution/rétribution : les travailleurs et travailleuses cotisent à la hauteur de leur revenu, et se garantissent ainsi le droit à une rétribution s'ils ont un accident, ou s'ils s'arrêtent de travailler. La logique assistante en revanche se définit comme le devoir de porter secours aux nécessiteux. Elle satisfait moins explicitement une logique de pacte, car les aides qu'elle désigne ne sont pas contributives. Voir <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/262514-assistance-assurance-et-protection-sociale>

221 Nicolas Duvoux, « Le RMI : retour sur un tournant des politiques d'insertion », *Regards croisés sur l'économie*, 2008/2 (n° 4), pp. 182-192. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2008-2-page-182.htm>

222 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/er045.pdf>

223 Nicolas Duvoux, « 22. Le rmi et les dérives de la contractualisation », in Serge Paugam (éd.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Le Lien social », 2007, pp. 451-472. URL : <https://www.cairn.info/repenser-la-solidarite--9782130544272-page-451.htm>

224 *Ibid.*

225 « Avec le RMA, c'est bien une telle contrepartie au droit social que le législateur a voulu instaurer. Le RMA revêt le caractère d'un contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel d'un genre particulier, il est renouvelable deux fois, sans excéder une durée totale de dix-huit mois. Le « salarié », pendant le temps de l'allocation forfaitaire, rembourse celle-ci. » (Nicolas Duvoux, « 22. Le RMI et les dérives de la contractualisation », in Serge Paugam (éd.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Le Lien social », 2007, pp. 451-472. URL : <https://www.cairn.info/repenser-la-solidarite--9782130544272-page-451.htm>)

226 Robert Lafore, « Le contrat dans la protection sociale, une approche française », in Philippe Auvergnon (dir.), *La contractualisation du droit social*, Bordeaux, Bordeaux-IV-comprasec, 2002 ; Nicolas Duvoux, « Le RMI : retour sur un tournant des politiques d'insertion », *Regards croisés sur l'économie*, 2008/2 (n° 4), pp. 182-192. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2008-2-page-182.htm>

227 L'activation des droits sociaux désigne une tendance des services publics à proposer des droits et des prestations sociaux de manière conditionnelle : on en devient bénéficiaire seulement si l'on manifeste sa bonne volonté et son activité (occupation d'un emploi faiblement rémunéré, bénévolat, recherche active d'un emploi par le bénéficiaire, etc.).

228 Puisque les pensions alimentaires ou les prestations compensatoires sont prises en compte dans le calcul des droits, par exemple.

229 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24585>

fait son objectif premier, le pacte consiste désormais à attribuer des aides *conditionnelles*, si et seulement si l'individu se montre méritant et acteur de sa réinsertion sociale²³⁰. Dans le premier cas, la défaillance est pensée à un niveau collectif, celui de la société tout entière, et la sécurisation sociale des individus est appréhendée comme un devoir incompressible de la nation. Dans le second cas, c'est l'individu qui est estimé responsable de sa situation sociale : c'est à lui que revient désormais l'impératif de contrepartie, puisqu'il doit prouver qu'il réalise ses devoirs afin d'obtenir ses droits à la sécurité²³¹.

Le sentiment d'insécurité sociale est d'autant plus fort que les dispositifs de lutte contre la fraude sociale se sont multipliés depuis les années 1990²³², alimentant la perspective et la crainte de la sanction éventuelle en cas d'erreur déclarative. Les effets négatifs de ces dispositifs ont maintes fois été relevés par le Défenseur des droits, autorité administrative chargée de défendre les citoyens dont les droits sont menacés²³³. Dans un rapport publié en 2017 sur la lutte contre la fraude, il est souligné que l'usager est doublement contraint, d'un côté par une « procédure déclarative d'accès aux prestations sociales propice aux erreurs », de l'autre par « un dispositif de plus en plus étoffé de lutte contre la fraude, véhiculant la suspicion d'une fraude massive de la part des bénéficiaires²³⁴ ». En ce sens, les institutions chargées d'assurer la sécurisation sociale des individus se retrouvent à exercer un effet inverse, puisqu'elles ajoutent, au danger de la précarisation, la crainte de la sanction et de la pénalité financière en cas d'erreur de la part de l'allocataire. Cette situation, outre la complexité administrative des démarches, conduit à accroître le phénomène de non-recours au droit²³⁵, et donc l'insécurité sociale et financière des plus démunis. Le contrat de sécurisation sociale pré suppose ainsi, comme conditions de participation, non seulement la compétence administrative mais également la proactivité la plus efficiente de la part des individus, si ces derniers aspirent à être protégés par l'État.

Par ailleurs, des chercheurs et chercheuses pointent aujourd'hui les limites de notre modèle de protection sociale, basé sur un modèle productiviste et industriel, un ancien contexte de plein-

emploi, et une configuration de la famille aujourd'hui dépassée. En effet, dans le système social de l'État-providence, l'accès à la protection dépend directement des cotisations versées par le travailleur, et ces cotisations sont elles-mêmes déterminées par le montant (évolutif) du salaire perçu par le travailleur. On presupposait donc, dans un contexte propre à l'après-guerre et à la « reconstruction », que les travailleurs, menant une carrière continue au sein d'une même entreprise, bénéficieraient ainsi d'une protection croissante, évoluant à mesure que leur carrière progresserait. On mesure alors combien la protection sociale dépend d'une configuration économique et d'une stratégie de croissance particulière – cette dernière étant aujourd'hui de plus en plus discutée et remise en cause. Par ailleurs, le système de protection presuppose encore largement que l'homme est le chef de famille qui fournit les ressources, tandis que les autres membres sont ses ayants-droits. Il est significatif que le modèle accorde deux parts fiscales aux couples mariés ou pacsés selon l'idée que l'épouse/la conjointe constitue une charge, puisqu'elle est par définition inactive, au foyer²³⁶. En somme, c'est tout un pacte de protection sociale qui doit être revisité, car ce pacte a été structuré à une époque où la société et l'économie fonctionnaient d'une façon très spécifique (centralité de la croissance, productivisme). Les normes et les réformes de protections sociales sont le reflet d'un certain contexte fonctionnel économique, ce qui explique d'ailleurs les différences de modélisation entre l'Allemagne, la France, les pays scandinaves et le Royaume-Uni²³⁷.

La société moderne, une « société du risque » ? Un pacte sécuritaire inflationniste et riche en déceptions

Principe de précaution et société du risque

À partir des années 1990, de nouvelles protections sont mises en œuvre, qui ne visent cette fois plus à protéger les citoyens contre les risques par la simple indemnisation, mais à les anticiper par un principe de précaution – principe qui fait d'ailleurs son entrée dans la Constitution dans les années 1990, et s'applique à cette époque aussi bien dans le champ environnemental, que sanitaire ou alimentaire²³⁸. La notion informe tant les dispositifs

230 Thibaud Métais et Jérémie Lamothe, « Réforme du RSA : le gouvernement s'allie à la droite pour durcir le dispositif » in [LeMonde.fr](https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/09/29/reforme-du-rsa-le-gouvernement-s-allie-a-la-droite-pour-durcir-le-dispositif_6191644_823448.html), 29 septembre 2023. En ligne : https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/09/29/reforme-du-rsa-le-gouvernement-s-allie-a-la-droite-pour-durcir-le-dispositif_6191644_823448.html

231 Ainsi, comme le relève D. Agacinski, la brochure du RSA fournie en ligne par le département des Bouches-du-Rhône assimile les prestations sociales à une logique droits/devoirs : on trouve une rubrique « Mes droits » immédiatement suivie d'une rubrique « Mes engagements ». Ces engagements consistent notamment à « Rechercher un emploi » et « Signer et respecter le contrat d'engagement réciproque » (CER). Le CER est censé formaliser le parcours de l'allocataire et précise ses « objectifs » en matière d'insertion professionnelle et sociale. Il fixe également les échéances qui doivent jaloner ce parcours de réinsertion. Voir également : <https://solidarites.gouv.fr/le-revenu-de-solidarite-active-rsa>. Pour une analyse de ce langage contractuel dans les documents relatifs aux prestations sociales, voir Daniel Agacinski, « Défendre les droits sociaux, consolider la citoyenneté sociale », *Regards*, 2020/2 (n° 58), pp. 123-134.

232 Voir Vincent Dubois, « Le paradoxe du contrôleur. Incertitude et contrainte institutionnelle dans le contrôle des assistés sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 178, n° 3, 2009, pp. 28-49.

233 Le Défenseur des droits, autorité créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, « est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect des libertés et des droits des citoyens. » Sa mission est double : « Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés. Permettre l'égalité de tous. » (Voir <https://www.defenseurdesdroits.fr>).

234 https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-07/ddd_rapport_fraudes-sociales_2017_20170906.pdf

235 Dans cette perspective, l'État et les partenaires sociaux expérimentent la solidarité à la source <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-sarthe/offre-de-service/thematique-libre/acces-aux-droits-solidarite-la-source>

236 Pour toute cette démonstration, voir Bernard Gazier, Bruno Palier et Hélène Périvier. « Chapitre 1. Pourquoi faut-il repenser la protection sociale ? », *Refonder le système de protection sociale. Pour une nouvelle génération de droits sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 23-80.

237 Bruno Palier et Romain Roussel, « Stratégies de croissance, emploi et protection sociale », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, 2016.

238 François Ewald, « Société assurantielle et solidarité. Entretien avec François Ewald », *Esprit*, n° 288, octobre 2002, pp. 117-135, p. 127.

de protection actuels que certains parlent aujourd’hui d’un « État de précaution », qui n’hésite par ailleurs plus à déléguer et externaliser ses fonctions de sécurité, plutôt que d’un État-providence *stricto sensu*²³⁹. Notons qu’un tel principe a pris une place croissante à mesure que nos connaissances scientifiques et sanitaires s’approfondissent. Dans le même temps, certains évoquent une *société du risque* pour qualifier notre présent et la manière dont celui-ci s'est fragilisé par une infinité d'incertitudes et d'instabilités nouvelles : formulant le constat que les promesses de la modernité, concernant le progrès, n'ont pas été tenues, ou que ce progrès moderne s'est accompagné de nouveaux risques (pollution, catastrophes naturelles, accidents nucléaires, etc.), le sociologue Ulrich Beck suggère que la peur a durablement remplacé la confiance dans nos sociétés modernes. Le *Global Risks Report* paru en 2023, annonçant la multiplication à venir des risques sociaux, environnementaux, géopolitiques, sanitaires et économiques inédits, va dans le sens de cette lecture²⁴⁰. En février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie fait revenir la crainte et le spectre de la guerre en Europe. Le pacte d'équilibre géopolitique d'après-guerre, fondé sur la vigilance de l'ONU et la dissuasion nucléaire, apparaît sérieusement remis en question. Quant au dernier rapport de la Caisse centrale de réassurance (CCR), publié le 17 octobre 2023, il prévoit une augmentation de 60 % des coûts liés aux assurances contre les risques de catastrophes naturelles²⁴¹.

Le rôle du citoyen dans la sécurité nationale

Il est utile ici de rappeler que l'évolution du service militaire, du XVIII^e siècle à aujourd’hui, révèle des évolutions significatives de notre pacte sécurité : l'histoire de la conscription relate finalement l'universalisation (chaque citoyen masculin doit assurer la sécurité nationale) puis la professionnalisation (ceux qui protègent sont des experts de la protection) du devoir de sécurité. En 1798, la loi Jourdan-Delbrel institue la conscription universelle et obligatoire de 20 à 25 ans pour les jeunes français, selon le principe que « tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie ». Tout Français n'est pas mobilisé, car la constitution de l'armée repose sur un tirage au sort – principe juste et aléatoire à première vue, mais qui se révèle assez inégalitaire dans les faits, car les plus

aisés payent un remplaçant (mécaniquement moins fortuné) pour partir au front à leur place. Il faut attendre la défaite de 1870 et la III^e République pour qu'un service militaire universel et personnel soit instauré, selon l'idée que tout Français doit contribuer à la sécurité nationale, et qu'il doit défendre les siens s'il souhaite être protégé : la mobilisation devient alors un devoir patriotique. L'État mobilise même les hommes des colonies (Antilles, Afrique du Nord, Réunion, Guyane, Sénégal, Océanie, etc.), avec les inégalités de traitement qu'une telle sélection suppose²⁴². En 1914, ils sont 100 000 dans l'armée française, chiffre multiplié par quatre à la fin de la guerre. À la fin du XX^e siècle, l'armée redevient une armée de métier, et Jacques Chirac supprime le service militaire en 1997, selon l'idée que la prise en charge sécuritaire de la nation doit désormais revenir à des professionnels et qu'elle ne constitue plus le devoir de chaque citoyen.

Les contreparties à la sécurité

Dans cette « société du risque » et face à un approfondissement de la sécurisation sanitaire et médicale, des voix s'élèvent pour contester la place qu'a pris la « biopolitique²⁴³ », mais aussi l'hypermédicalisation²⁴⁴. L'excès de sécurité, dans cette perspective, peut masquer des processus d'insécurisation pour d'autres. D'autres enfin rejettent un encadrement sanitaire vécu comme intrusif et liberticide, et revendiquent la liberté de fumer (pratique interdite dans les lieux fermés publics depuis 2007²⁴⁵), de rouler sans limite de vitesse, de boire de l'alcool, de « se mettre en danger », sans que ces comportements fassent l'objet d'une intervention étatique. S'ajoutent à cela une forme d'inflation administrative et l'élaboration perpétuelle de nouvelles régulations, garantes d'une protection plus grande pour les individus ou l'environnement, mais parfois vécues comme un surcroît de complexité²⁴⁶. Selon un rapport du Sénat publié en 2023, le code de l'environnement a crû de 653 % depuis 2002, celui du commerce de 364 % et celui de la consommation de 311 %²⁴⁷. Il existe une tension entre les demandes régulières de simplifier et enlever des normes, et l'exercice politique classique qui génèrent légitimement de nouvelles normes pour faire face à des problèmes publics. D'une façon générale, les entrepreneurs soulignent régulièrement l'insécurité dans laquelle ils se trouvent

239 *Ibid.*

240 <https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2023/digest/>

241 Thomas Bezy et Lucas Chancel, « Climat : il y a urgence à préciser les contours et l'organisation de la protection sociale écologique du XXI^e siècle », in [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/12/04/climat-il-y-a-urgence-a-preciser-les-contours-et-l-organisation-de-la-protection-sociale-ecologique-du-xxi-siecle_6203834_3232.html?lmd_medium=al&lmd_campaign=envoye-par-appli&lmd_creation=android&lmd_source=default), 4 décembre 2023. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/12/04/climat-il-y-a-urgence-a-preciser-les-contours-et-l-organisation-de-la-protection-sociale-ecologique-du-xxi-siecle_6203834_3232.html?lmd_medium=al&lmd_campaign=envoye-par-appli&lmd_creation=android&lmd_source=default ; <https://www.ccr.fr/-/etude-climat-ccr-2023>

242 Ceux-ci, la plupart du temps, sont relégués dans l'infanterie, car jugés incapables d'occuper une place dans l'artillerie. Ils font également l'objet d'une iconographie dégradante et subiront, en tant que prisonniers au moment de la Seconde Guerre mondiale, des répressions nazies particulièrement féroces (comme l'épisode de Chasselay). La France travaille aujourd’hui encore à manifester une reconnaissance enfin pleine et entière envers les sacrifices engagés par les populations colonisées, largement recrutées par l'État français au moment des guerres. Voir Anthony Guyon, *Les Tirailleurs sénégalais. De l'Indigène au soldat de 1857 à nos jours*, Paris, Perrin.

243 Néologisme créé par Michel Foucault dans les années 1970 pour désigner la manière dont la politique tâche de gouverner les corps. L'objet de la biopolitique n'est alors plus le « peuple » (un sujet politique) mais la « population » (masse démographique et biologique qu'il faut réguler par des normes d'hygiène, des régulations sanitaires et médicales, des politiques d'incitation, des campagnes de sensibilisation, des pressions assurantielles et toute une logique de « santé publique »). Le terme sera notamment réemployé par Giorgio Agamben et Toni Negri. Voir l'article « Biopolitique » de Frédéric Gros : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/biopolitique/>

244 Hypermédicalisation dont souffrent notamment les femmes, qui dénoncent régulièrement leur expérience subie des violences gynécologiques ou de grossesses excessivement normées et culpabilisatrices, l'impératif de sécurité primant sur le reste. Voir Camille Froidevaux-Metterie, *Un si gros ventre. Expériences vécues du corps enceint*, Paris, Stock, 2023.

245 Sophie Cardon, Frank Réquéna, *Fumer en liberté*, Paris, éd. du Rocher, 2010.

246 <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/la-complexite-administrative-une-malediction-francaise-1320332>

247 <https://www.senat.fr/rap/r22-743/r22-7431.pdf>

et les risques auxquels ils se confrontent, notamment du fait d'une « lourdeur administrative » dont ils disent pâtir en France. Le risque peut alors être défini comme « tout événement incertain » ayant un « impact négatif sur la réalisation des objectifs de l'organisation » et demeurant susceptible de « freiner la création de valeur, de détruire la valeur existante et de remettre ainsi en cause la pérennité de l'entreprise²⁴⁸ ». C'est la raison pour laquelle sont adoptées, en décembre 2014, une loi « relative à la simplification de la vie des entreprises », ainsi qu'une loi, en 2018, pour un « État au service d'une société de confiance », qui promeut le principe de « faire confiance et faire simple » et s'adresse « à tous les usagers, particuliers comme entreprises, dans leurs relations quotidiennes avec les administrations ». Cette problématique permet d'apercevoir un conflit de représentations au niveau du pacte sécurité : d'un côté, des entreprises qui considèrent qu'elles ont pour vocation de prendre des risques pour la société entière, et d'assurer la croissance et la création de valeur, à des fins d'enrichissement collectif et national. À ce titre, elles réclament davantage de simplification, et un encadrement normatif moins lourd et moins « coûteux » (à divers titres). De l'autre côté, nombreux sont ceux qui soulignent combien la vision néolibérale d'une partie des entreprises, surtout à partir des années 1980-1990, pose question vis-à-vis des progrès sociaux et de la sécurité des salariés, dans la mesure où elle assimile le code du travail à un simple frein à la croissance, et à un texte exorbitant à alléger²⁴⁹. Significatif est le fait que, en juillet-août 1986, la revue *Droit social*, pourtant laboratoire (en partie) des lois Auroux (qui visent à introduire la démocratie dans l'entreprise ; voir Pacte Travail), pose cette question polémique : « Faut-il brûler le code du travail ? ». La question ne cessera ensuite d'être reprise par divers titres de presse²⁵⁰.

Dans les années 1960, dans les pays anglo-saxons, apparaît également une démarche appelée « management du risque », qui ne se diffuse en France que dans les années 1990-2000. Il s'agit alors de mieux gérer la concurrence, et de prêter attention aux risques à la fois sur les plans juridique, économique, financier, stratégique et, peu à peu, environnemental. Comme le soulignent certaines analyses, concernant la concurrence en particulier, les

menaces se multiplient : espionnage industriel et stratégique, sabotages, vols de données et d'information, etc. Les risques se révèlent nombreux pour l'entreprise moderne²⁵¹.

Le sentiment d'insécurité des citoyens

En ce qui concerne la sûreté « physique » des individus, un fort sentiment d'insécurité se développe ou persiste chez certaines franges de la population, sentiment qui relève parfois d'une situation de minoration et de victimisation dans la société (femmes, minorités religieuses, etc., davantage exposées). Ce sentiment d'insécurité, chez les femmes, peut être d'autant plus exacerbé et se solder par des déceptions que l'institution supposément protectrice (tribunaux, forces de l'ordre, commissariat, etc.) refuse souvent de reconnaître les violences dont elles sont victimes – retard du droit sur les attentes sociales qui a été spectaculairement révélé par le mouvement #Metoo en 2017²⁵². Parfois même, les femmes ou les minorités se voient attribuer la responsabilité de leur situation ou de leur agression. De la même manière que l'accident ouvrier était appréhendé, au XIX^e siècle, comme la conséquence « naturelle » et inévitable d'un manque d'habileté et d'attention de la part du travailleur à des insécurités (elles-mêmes conçues comme consubstantielles à l'existence) l'agression sexuelle est parfois appréhendée comme le risque inévitable que prend une femme lorsqu'elle manque de prudence (syndrome de *blaming the victim*²⁵³).

À l'inverse, il arrive que le sentiment d'insécurité reflète davantage une crainte de déclassement qu'une exposition réelle. Pour le dire autrement, « le ressenti n'est pas un simple décalque du risque encouru²⁵⁴ », et il peut indirectement exprimer d'autres craintes sociales, comme c'est le cas pour les personnes âgées, ou les ménages qui habitent dans des aires péri-urbaines paupérisées. Le sentiment d'insécurité joue donc le rôle de révélateur social et d'inégalités de conditions, comme il exprime des déceptions quant à nos attentes en matière de protection. Ainsi, selon l'Insee, en 2019, les femmes de 75 ans et plus exprimaient un sentiment d'insécurité au domicile plus fort que les femmes de 30-44 ans (11,1 % contre 9,7 %), et beaucoup plus fort que les hommes de 75 ans et plus (3,8 %). Et 21,9 % des femmes de 14-29 ans renoncent parfois à sortir de leur domicile par crainte d'insécurité, contre 4,8 % des hommes du même âge²⁵⁵.

248 Caroline Diard et Olivier Lasmoles. « Le risque d'entreprendre : l'entrepreneur face à ses responsabilités », *Management & Sciences Sociales*, vol. 26, n° 1, 2019, pp. 36-50. Voir également R. Brockhaus (1980), « Risk taking propensity of entrepreneurs », *Academy of Management Journal*, 23, 509-520 ; P.Y. Charpentier, (2014). La gestion du risque : de l'approche juridique à l'ébauche d'une méthodologie managériale, *Revue Management & Avenir*, 74, 191-209.

249 Matthieu Tracol, « Les politiques du travail et de l'emploi depuis les années 1970. Entre protection des travailleurs et néolibéralisme », *Germinal*, vol. 6, n° 1, 2023, pp. 22-35.

250 Arnaud Bouillin, « Faut-il brûler le code du travail ? », *L'Express*, 26/01/2004. En ligne [consulté le 21/02/2024] : https://www.lexpress.fr/informations/faut-il-bruler-le-code-du-travail_654890.html ; Laurent Mauduit, « Faut-il brûler le code du travail ? » *Le Monde*, 15 février 2005. En ligne [consulté le 21/02/2024] : https://www.lemonde.fr/archives/article/2005/02/15/faut-il-bruler-le-code-du-travail_398129_1819218.html ; Jacques Le Goff, « Faut-il brûler le code du travail ? », *Esprit*, vol. , n° 11, 2015, pp. 113-117 ; Dossier spécial « Faut-il brûler le code du travail ? » *Le 1 Hebdo*, n° 76, 30 septembre 2015.

251 Sophie Gauthier-Gaillard et Benjamin Faucon, « Les enjeux de sûreté dans un environnement concurrentiel : un défi pour les entreprises », *Sécurité et Stratégie*, vol. 3, n° 1, 2010, pp. 49-57.

252 Le mouvement est néanmoins plus ancien, et a été lancé dès 2007 par Tarana Burke.

253 Phénomène par lequel on redouble la victimisation de la personne agressée en lui imputant la responsabilité de sa situation ou de son agression. Le terme, s'il est aujourd'hui largement diffusé, est originellement issu de la psychologie sociale.

254 Marie-Lys Pottier, « Les préoccupations sécuritaires : une mutation ? », *Revue française de sociologie*, 2004/2 (Vol. 45), pp. 211-241. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2004-2-page-211.htm>

255 Insee, « Sentiment d'insécurité selon l'âge et le sexe. Données annuelles de 2007 à 2019 », 06/03/2020. En ligne : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2526402#fig1_radio3

Par ailleurs, instrumentalisé et rentabilisé par l'extrême-droite, le thème de l'insécurité connaît une forte inflation depuis les années 1980, et sa mobilisation par certains partis politiques trouvent des relais sensationnalistes dans l'espace médiatique, accentuant l'inquiétude de ceux qui la redoutent déjà. Étant donné la diversité des délits comptabilisés, agréger tous ces faits en les comptabilisant ensemble et déclarer par la suite qu'ils traduisent une augmentation – ou une baisse – de la délinquance n'a pas de sens²⁵⁶. En tout état de cause, il ne semble pas possible de conclure à une hausse de l'insécurité²⁵⁷ ; par exemple, ces faits étant les plus choquants, le taux d'homicide se situe en réalité à un niveau très bas en France actuellement²⁵⁸ et les vols avec violences baissent. Les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur proposent effectivement un tableau nuancé²⁵⁹. On doit aussi rappeler que la recension des phénomènes de violence et d'infraction ne traduit pas nécessairement une « inflation du crime » dans nos sociétés, mais plutôt la fin d'une tolérance sociale à l'égard de certaines pratiques, désormais jugées délictueuses : pour donner un exemple significatif, si les chiffres indiquent une hausse de 33 % des agressions sexuelles en 2021 en France par rapport à l'année précédente, on peut gager que c'est aussi parce que leur déclaration auprès des commissariats est désormais plus fréquente (bien que le recueil des plaintes par ces services soit encore largement défaillant), encouragée par le travail de reconnaissance, de libération de la parole et de sensibilisation des associations féministes²⁶⁰. En d'autres termes, l'insécurité est nécessairement plus « élevée » à mesure que notre qualification de crime s'étend à plus de méfaits, que nous nous sentons plus légitimes à porter plainte pour des agressions désormais non-tolérées (comme le harcèlement de rue), et que nos cadres assurantiels et juridiques s'enrichissent et sanctionnent davantage pour mieux protéger les personnes, donnant l'impression d'une inflation délictuelle sur le temps long. Pour conclure, il est plus qu'incertain que la sécurité, au sens d'une absence de délinquance ou d'agressions, se soit dégradée par rapport à un passé hypothétique : pourtant, le sentiment d'insécurité persiste parfois chez certains groupes de citoyennes et citoyens²⁶¹ symptomatisant une insatisfaction à l'égard d'une promesse de protection de tous indépendamment des spécificités de l'identité ou de l'habitat. Le fait est que notre sensibilité à ces actes délictuels est exacerbée, et cette insécurité se révèle d'autant plus vécue

comme insupportable – par celles et ceux qui y vivent – qu'elle est concentrée dans des quartiers socialement relégués²⁶² : elle symptomatise une misère sociale et une ségrégation spatiale que les pouvoirs publics et l'État endiguent insuffisamment aux yeux de beaucoup, défaillance vécue comme une trahison de la promesse initiale de sûreté collective. Dans ce contexte, l'insécurité éprouvée émane d'une situation d'exposition réelle aux risques objectifs de délinquance, mais elle ne symptomatise pas une situation d'insécurité *globale* (chronique ou nationale), et se double d'une conscience de la relégation sociale subie. Une telle situation révèle combien l'insécurité sociale est également un phénomène subjectif, mais que ce phénomène n'en est pas moins sociologiquement significatif en tant que tel et est à prendre en compte, puisqu'il repose sur une situation réelle de plus faible revenus ou patrimoine²⁶³. Notons qu'un certain nombre de citoyens manifestent également leur crainte d'un « abandon » des services publics, et redoutent l'insécurité – physique, sanitaire, sociale – qui pourrait en résulter. De fait, les chiffres relatifs aux services publics mettent en évidence leur retrait dans un grand nombre de communes et une « géographie inégalitaire » quant à leur répartition sur le territoire. Ainsi, entre 1980 et 2013, le nombre d'écoles aurait baissé de 24 %, celui des bureaux de poste de 36 %, les gares de 28 %, les maternités de 48 % et les gendarmeries de 13 %²⁶⁴.

Comme nous le disions au préalable, l'essor de l'individualisme est allé de pair avec une sacralisation plus grande de la « personne », et un refus de la moindre menace qui pourrait peser sur elle (exceptée, et tel est le paradoxe, la menace sociale, laquelle suscite une étonnante tolérance depuis quelques décennies). Selon cette logique, la promesse moderne de sécurité, inflationniste, se solde donc nécessairement par des déceptions et une forme de « frustration sécuritaire²⁶⁵ », parce qu'elle accroît mécaniquement les attentes en matière de protections, et le désir de voir celles-ci se diversifier indéfiniment. Exactement comme l'autonomie, « l'aspiration à être protégé se déplace comme un curseur et pose de nouvelles exigences au fur et à mesure que ses objectifs antérieurs sont en voie d'être atteints²⁶⁶ ». De sorte que les attentes en matière de sécurité nourrissent une demande croissante et continue.

256 Laurent Mucchielli, « À quoi servent les « chiffres de la délinquance ? », *Journal du droit des jeunes*, vol. 242, n° 2, 2005, pp. 29-29.

257 Voir étude « L'insécurité n'augmente pas en France » (Observation société), 2023. En ligne : <https://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/divers-tendances-conditions/evolutioninssecurite/>

258 Voir étude du Cesdip « L'homicide est rare ». En ligne : <https://osci2.cesdip.fr/wp-content/uploads/2023/07/Lhomicide-est-rare.pdf>

259 Voir le portail de données proposant des séries chronologiques : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Datavisualisation/Series-chronologiques-sur-la-delinquance-et-l-insecurite>. On voit notamment que la comparaison entre l'étude annuelle « Cadre de vie et sécurité » et les chiffres collectés par la gendarmerie et la police (étude proposée en ligne par les services du ministère de l'Intérieur) incite à la prudence dans des conclusions hâtives concernant certains délits. Voir par exemple les données sur les violences physiques.

260 Voir les chiffres donnés par [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/en-bref/291344-insecurite-et-delinquance-les-chiffres-definitifs-pour-2022#:~:text=La%20hause%20est%20tr%C3%A8s%20nette,%2B33%25%20en%202021) : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/291344-insecurite-et-delinquance-les-chiffres-definitifs-pour-2022#:~:text=La%20hause%20est%20tr%C3%A8s%20nette,%2B33%25%20en%202021>

261 Même si des études avancent qu'il reste stable depuis 2010. Voir <https://www.vie-publique.fr/en-bref/282938-le-sentiment-dinsecurite-reste-stable-en-france-depuis-2010> et <https://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/divers-tendances-conditions/le-sentiment-dinsecurite-ne-progresse-pas-en-france/>

262 En France, 1 % des communes ont comptabilisé la majorité des actes de délinquance. Voir www.vie-publique.fr/en-bref/284320-la-geographie-de-la-delinquance-lechelle-communale

263 Nicolas Duvoux, « Précarité et insécurité sociale », *Constructif*, 2022/2 (n° 62), pp. 32-35. URL : <https://www.cairn.info/revue-constructif-2022-2-page-32.htm>

264 Voir Aleksandra Barczak et Mohamed Hilal, « Quelle évolution de la présence des services publics en France ? », in Thibault Courcelle, Ygal Fijalkow et François Taulelle (dir.), *Aménagement du territoire et services publics*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016. Cité par Gwénaël Doré, « Géographie inégalitaire des services publics et aménagement du territoire », *Population & Avenir*, vol. 745, n° 5, 2019, pp. 4-8.

265 Robert Castel, *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003, p. 8.

266 *Ibid.*

Pacte Consommation

Afin de préparer l'avenir et d'engager une transition écologique et sociale ambitieuse, il importe de revenir sur l'histoire de nos compromis sociaux, à commencer par ceux qui sous-tendent les pratiques de consommation. Comprendre la façon dont s'est construit notre pacte consommation-croissance-prosperité, identifier les attentes sociales sur lesquelles ce pacte reposait, analyser les déceptions sociales dont il a pu s'accompagner, et appréhender la manière dont la consommation a été pratiquée par les différents groupes sociaux depuis les années 1800 sont les conditions d'une réflexion lucide sur l'avenir de ce pacte.

Fin XVIII^e siècle-XIX^e siècle : un Pacte Consommation extrêmement polarisé

Au XIX^e siècle, les inégalités et les différences de consommation sont particulièrement fortes entre la classe ouvrière et la classe bourgeoise. La plupart des ouvriers n'ont pas accès aux biens dits « de première nécessité », et vivent dans des logements insalubres ; ils souffrent de sous-nutrition et de malnutrition, et leur mortalité est élevée du fait des divers problèmes de santé que causent leurs conditions de travail. La crainte récurrente est celle de l'accident, qui peut faire basculer subitement dans la misère ; on redoute également les crises affectant certains secteurs, comme le textile, qui génèrent des pertes de revenus ou d'emploi. À Paris, vers 1830, un peu moins de la moitié de la population est considérée comme indigente²⁶⁷ – la misère étant particulièrement massive dans les poches urbaines. Du côté de la bourgeoisie, les pratiques de consommation s'intensifient : depuis le XVIII^e siècle se développe l'idée que le luxe entretient la prospérité économique, et qu'il a une utilité sociale. Par ailleurs, la classe bourgeoise est animée par l'ambition de ressembler à la noblesse, et donc d'acquérir certains biens onéreux, dans une logique de consommation « distinctive »²⁶⁸. L'essor des grands magasins, à partir des années 1850, va lui en fournir l'occasion : le Bon Marché ouvre en 1852 ; les Grands Magasins du Louvre en 1855 ; les Galeries Lafayette en 1896. L'effervescence des achats et l'étendue infinie des possibilités de consommation, dans ces enseignes, est alors dépeinte par Émile Zola, dans *Au Bonheur des Dames* (1883).

Dans les années 1880, le salaire des ouvriers parisiens augmente. Si leur mode de vie se caractérise toujours par une forte austérité, il peut être ponctué, certes rarement, par quelques moments festifs de consommation intense – comme à la Sainte-Barbe. La consommation se focalise alors sur la nourriture et, parfois, les vêtements. Le fait est que la possession de biens plus onéreux, comme certains habits ou meubles, est par ailleurs vue par les ouvriers et ouvrières comme un moyen d'épargner, ou encore de garantir à son propriétaire que l'on est solvable²⁶⁹ – quitte à ce que ces objets soient vendus au Mont-de-Piété ou saisis lors des périodes plus maigres²⁷⁰. La fin du XIX^e siècle voit également apparaître les premiers crédits à la consommation pour les classes populaires, dits « vente à abonnement » ou « vente à tempérament »²⁷¹. Ainsi, bien des traits caractéristiques de la future société de consommation (diversité de l'offre, crédit, habitudes de consommation, modèle fordiste, etc.) font leur apparition dès le XIX^e siècle²⁷².

Début XX^e siècle : les débuts d'une consommation politisée, et la théorisation d'une émancipation par la consommation de loisirs

Les années 1900 marquent l'entrée dans la « culture de consommation »²⁷³, qui ne cessera dès lors de s'approfondir – mis à part la crise de 1929 et les deux guerres mondiales qui constituent des pauses notables dans cette dynamique. Cette culture laisse néanmoins la classe ouvrière à la marge : elle peine encore à subvenir à ses besoins les plus élémentaires. Dans les années 1910 ont lieu des émeutes contre la vie chère, soit la hausse des prix du pain et du logement, notamment à Valenciennes ou en Picardie, dans des régions industrielles²⁷⁴. C'est à cette époque que les notions de coût de la vie et de pouvoir d'achat apparaissent²⁷⁵, de même que s'affirme le droit au mieux-vivre²⁷⁶ : à ce titre, l'accès à une consommation plus étendue, ou plus décente, est compris et vécu comme un moyen d'accroître l'égalité des conditions.

Dès lors, le sens du terme *consommation* se réoriente progressivement, substituant à l'action d'utiliser simplement une ressource (consommer une bougie, par exemple) une activité

267 Samuel Guicheteau, *Les ouvriers en France, 1700-1835*, Paris, A. Colin, 2014.

268 Au sens de la distinction, de Pierre Bourdieu, qui désigne cette opération de jugement de goût par laquelle les classes dominantes distinguent le beau du laid, et établissent les critères du « bon goût » ainsi que la culture légitime. La distinction désigne alors, dans un second temps, le résultat de cette opération : les classes dominantes veillent à se distinguer en appréciant les objets culturels exigeants, rares ou onéreux. Voir Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit, 1979.

269 Anaïs Albert, *La Vie à crédit. La consommation des classes populaires à Paris (années 1880-1920)*, Paris, éd. de la Sorbonne, 2021.

270 Le Mont-de-piété était un lieu de prêt sur gages où les pauvres pouvaient offrir un objet de valeur en garantie et accéder à des prêts.

271 Anaïs Albert, *op. cit.*

272 Frank Trentmann, *Empire of Things. How We Became a World of Consumers, from the Fifteenth Century to the Twenty-first*, Londres, Allen Lane, 2016.

273 Marie-Emmanuelle Chessel, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 23-44.

274 Alain Chatriot, Marion Fontaine, « Contre la vie chère », *Cahiers Jaurès*, 2008/1-2 (N° 187-188), p. 97-116. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-jaures-2008-1-page-97.htm>

275 J.-M. Flonneau, 1970, « Crise de la vie chère et mouvement syndical (1910-1914) », *Le Mouvement social*, juillet-septembre, pp. 49-81.

276 Marie-Emmanuelle Chessel, « II. Au XX^e siècle : vers la société de consommation contemporaine », Marie-Emmanuelle Chessel éd., *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 23-44.

connotée positivement et désirable en soi, pour les individus et la société – en d'autres termes, la *consommation productive*²⁷⁷, qui pose les bases du Pacte Consommation que nous connaissons aujourd'hui.

En ce début du XX^e siècle, la consommation se socialise et se politicise, c'est-à-dire qu'elle devient explicitement le lieu où se cristallisent des attentes et des engagements relatifs au bien commun et à la justice. Dès 1902 est créée La Ligue sociale d'acheteurs (LSA), qui se préoccupe des conditions des travailleurs produisant les biens vendus en magasins. Ce mouvement ne protège pas tant les droits des consommateurs qu'il ne réaffirme leurs devoirs, incitant les consommateurs – en l'occurrence, plutôt les consommatrices, puisque les femmes réalisent alors la plupart des tâches domestiques, à commencer par l'approvisionnement alimentaire du ménage – à demeurer vigilants sur les conditions de travail qui sous-tendent la production des denrées. L'action de la LSA est donc éducative et enquêtrice. Indirectement, elle permet par ailleurs aux femmes de politiser leur prise de parole, puisqu'il est toléré qu'elles se mobilisent sur un sujet perçu comme domestique (tout autre objet de politicisation serait très mal perçu)²⁷⁸.

Cette préoccupation croissante connaît rapidement une traduction institutionnelle. À partir de 1905, l'État organise peu à peu la protection du consommateur, qui doit à la fois avoir accès à un « commerce honnête », obtenir des garanties de qualité et de conformité, et connaître des informations élémentaires sur les denrées qu'il achète. Le droit à une consommation sécurisée prend forme et culminera dans la période qui va de 1947 à la fin des années 1960, durant laquelle naissent des organismes dédiés à la protection de la consommation (voir Pacte Sécurité)²⁷⁹.

Au cours des décennies 1920-1930, les partis de gauche, faisant progressivement le constat que le taylorisme a fait triompher une pratique asservissante du travail et une forme d'« aliénation à la machine », se tournent vers de nouvelles perspectives d'émancipation. L'aménagement du temps libre, sorte d'hommage à Lafargue et son ouvrage *Le Droit à la paresse* (1883), devient un objet de pensée pour les partis communiste et socialiste, qui conçoivent la consommation de certains biens et de services culturels comme une élévation des ouvriers, et

une démocratisation des loisirs usuellement réservés à l'élite économique. Le sport, les chorales, les associations théâtrales et le cinéma sont désormais proposés à la classe ouvrière via des infrastructures et des clubs mis en place par les partis, qui œuvrent ce faisant à une « hyperpolitisation du quotidien²⁸⁰ » : la consommation (au sens non-consomériste) de loisirs devient alors un vecteur de mobilisation et de militantisme puissant. Pour Blum, il ne s'agit plus seulement de compenser l'activité laborieuse : le loisir représente certes une contrepartie indissociable du travail, mais il est plus encore conçu comme un moyen d'accomplissement humain au sens le plus noble du terme²⁸¹. En d'autres termes, et il s'agit d'une rupture notable pour la philosophie socialiste notamment, c'est une certaine forme de consommation qui conduit à la politicisation et l'émancipation, plutôt que le travail ou la réforme des moyens de production : en effet, l'accès à certains loisirs correspond finalement à une forme de démocratisation, et on espère ce faisant que les classes populaires accéderont à un patrimoine culturel auxquelles elles n'avaient traditionnellement pas droit. Or, dans la conception socialiste, l'accès aux savoirs et à certaines connaissances est d'autant plus crucial qu'ils forment l'esprit critique, et donc, indirectement, la capacité militante. Plus décisif encore, le temps libre est conçu comme un temps familial ou amical, par lequel on consolide ses liens sociaux et l'on développe une conscience de classe, susceptible de nourrir des luttes sociales. Dans cette perspective, la mise en place des congés payés, en 1936, permet officiellement au loisir de passer du statut de privilège à celui de « temps social²⁸² ». Même si ces activités de loisir ne sont pas encore pensées comme des *consommations* en tant que telles, leur importance illustre la certitude que l'accès à certaines activités est jugé plus efficient, du point de vue de l'émancipation, que la lutte pour la réorganisation structurelle du travail.

Ces mêmes décennies voient l'ouverture de grands magasins à « prix unique », qui créent des formes plus populaires de consommation : Prisunic en 1931, Monoprix ou encore Priminime en 1932, situés en périphérie, rendent possible une consommation davantage « bon marché » pour une clientèle parfois très modeste. Ces magasins seront appelés « grands magasins de pauvres » et connaissent un succès certain pendant la crise de 1929²⁸³. Dans ces mêmes décennies sont instaurées les allocations familiales, censées apporter une aide à la consommation des ménages.

277 Cette évolution est en partie due aux économistes qui, depuis Adam Smith, ont progressivement renforcé la place de la consommation dans l'accès à la prospérité, selon une approche basée sur la création de valeur. Frank Trentmann, *Empire of Things. How We Became a World of Consumers, from the Fifteenth Century to the Twenty-first*, Londres, Allen Lane, 2016.

278 Marie-Emmanuelle Chessel, « Aux origines de la consommation engagée : la Ligue sociale d'acheteurs (1902-1914) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 77, no. 1, 2003, pp. 95-108.

279 Création du bureau puis du secrétariat d'État à la consommation en 1947 ; création du Conseil national de la consommation en 1960 ; création de l'Institut national de la consommation en 1968, etc.

280 Terme de Marion Fontaine. Voir Marion Fontaine, « Travail et loisirs », in Jean-Jacques Becker (éd.), *Histoire des gauches en France*, vol. 2, Paris, La Découverte, 2005, p. 704-723. URL : <https://www.cairn-info.proxy.rubens.ens.fr/histoire-des-gauches-en-france--9782707147370-page-704.htm>

281 Pascal Ory, *La Belle Illusion. Culture et politique sous le signe du Front Populaire (1935-1938)*, Plon, Paris, 1994, p. 130-134.

282 Marion Fontaine, « Travail et loisirs », in Jean-Jacques Becker (éd.), *Histoire des gauches en France*, vol. 2, Paris, La Découverte, 2005, p. 704-723. URL : <https://www.cairn-info.proxy.rubens.ens.fr/histoire-des-gauches-en-france--9782707147370-page-704.htm> La notion de temps social désigne : « les grandes catégories ou blocs de temps qu'une société se donne et se représente pour désigner, articuler, rythmer et coordonner les principales activités sociales auxquelles elle accorde une importance » (Roger Sue, « La sociologie des temps sociaux : une voie de recherche en éducation », *Revue française de pédagogie*, 1993, n°104, pp. 61-72).

283 Marie-Emmanuelle Chessel, « Aux origines de la consommation engagée : la Ligue sociale d'acheteurs (1902-1914) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 77, no. 1, 2003, pp. 95-108. Voir également : Marion Fontaine, « Un temps libre ? Socialisme et temps sociaux », in *Germinal*, vol. 7, no. 2, 2023, pp. 166-177.

La consommation culturelle, quant à elle, s'étend : la presse puis la radio, de même que le cinéma et le disque, deviennent les moyens de diffusion d'une véritable culture de masse, et ce d'autant plus que l'invention de la radio est très rapidement suivie par l'invention de la publicité radiophonique, qui crée des désirs collectifs pour certains produits²⁸⁴. La « pression à la consommation », qu'elle soit mise en œuvre par les pouvoirs publics ou les acteurs économiques, commence à se mettre en place, et fait l'objet d'orientations étatiques spécifiques. Le pouvoir de l'État pour restructurer l'économie et réorganiser la production à des fins d'armement au moment des Première et Seconde Guerres mondiales, notamment, est un révélateur intéressant de la place active qu'il peut prendre dans nos systèmes de consommation – et de faire fi, lorsque cela est nécessaire, des aspirations populaires à consommer certains biens.

1939-1970 : des pénuries de guerre à la prospérité retrouvée : réaliser l'égalité des conditions par une consommation standardisée ?

La Seconde Guerre mondiale constitue quant à elle une véritable « crise » de la consommation – et peut expliquer la période de consommation de masse qui la suivra dans les années 1950. L'industrie est fragilisée par des pénuries, le rationnement des matières premières et le contrôle de ses productions par l'Allemagne durant l'Occupation. Concernant les modes de vie des ménages, la consommation est réduite et encadrée de façon progressive : en décembre 1939 sont instaurés les « trois jours sans viande » ; à partir de septembre 1940, l'achat de denrées alimentaires est conditionné par la présentation d'une carte de rationnement, qui contraint l'approvisionnement en fonction de l'âge et de la profession²⁸⁵. La sortie de cette ère de restrictions sera longue : si le rationnement est officiellement supprimé en 1949 (soit 4 ans après la fin de la guerre !), les manques sont encore structurants au début des années 1950.

À l'opposé de cette ère de pénuries, l'époque 1945-1975, dite des « Trente Glorieuses », consacre le retour de la croissance et l'avènement d'une consommation de masse. C'est également en 1945 que la sécurité sociale est créée, protection que certains historiens interprètent comme la confirmation (après la mesure de 1898 sur les accidents du travail²⁸⁶), parfois le début de l'État-

providence, mais également comme un dispositif de stimulation de la consommation, même si la mesure n'est pas explicitement pensée comme telle. Dans les années 1950, la « généralisation de la condition salariale²⁸⁷ » permet par ailleurs un éloignement provisoire, pour quelques classes du moins, de l'instabilité économique.

La conjoncture économique plus favorable conduit à une forme d'élargissement de la classe moyenne – qui observe néanmoins des variations économiques en son sein, d'un sous-groupe à l'autre. Les attentes en matière de capacités de consommation augmentent et expriment l'aspiration, au sein de ces classes, à un nouveau « standard de vie », qu'on espère uniforme et accessible à tous : en effet, les partisans de la justice sociale ne s'intéressent alors non plus seulement à la grande pauvreté comme au XIX^e siècle, mais également à « l'écart au mode de vie courant²⁸⁸ » : l'ambition est de donner accès au plus grand nombre à un éventail de biens plus étendu. Cet accès plus élargi aux biens, s'il est progressif, est une réalité des Trente Glorieuses. Il se manifeste notamment sous la forme d'un équipement remarquablement plus diversifié des ménages à partir des années 1960 : en 1954, 7 % des ménages français disposent d'un réfrigérateur ; en 1960, 27 %, et en 1970, 79 %. L'évolution est également notable concernant les lave-linge : 8 % seulement des ménages en possèdent un en 1954, contre 25 % en 1960 et 57 % en 1970²⁸⁹. D'une façon générale, la consommation des ménages augmente notablement à partir des années 1960 – de 3,2 % par an en moyenne entre 1960 et 2008²⁹⁰. Précisons que, si l'on a parfois décrit l'accès à certains appareils électroménagers comme une forme d'émancipation pour les femmes (au sens où elles seraient délestées de leur travail domestique), le propos est à nuancer : ces appareils constituent indéniablement un allègement des tâches – notamment pour les femmes des classes populaires qui n'ont pas accès à des services de domesticité comme les ménages bourgeois –, mais la division du travail, au sein du foyer, reste extrêmement genrée²⁹¹.

C'est également à cette époque que l'économiste Jean Fourastié publie ses travaux, achevant de créer le mythe des Trente Glorieuses comme période de prospérité pour tous par un accès démocratisé à la consommation. Diffusant l'idée que la croissance permet une « moyennisation » des modes de vie, il contribue

284 Jean-Jacques Cheval, « Invention et réinvention de la publicité à la radio, de l'entre-deux-guerres aux années 1980 », *Le Temps des médias*, 2004/1 (n° 2), p. 75-85. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2004-1-page-75.htm>

285 Dominique Veillon, « Aux origines de la sous-alimentation : pénuries et rationnement alimentaire » in « *Morts d'inanition : Famine et exclusions en France sous l'Occupation* [en ligne] », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005 (généré le 25 octobre 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/20077>

286 C'est cette loi qui inaugure l'État-providence et l'entrée dans une société assurantielle pour François Ewald. François Ewald, *L'Etat-providence*, Paris, Grasset, 1986.

287 Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p. 350.

288 Daniel Verger, Jérôme Accardo, Pascal Chevalier et Aude Lapinte, « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », Paris, Direction des statistiques démographiques et sociales, Insee, 2005, p. 15. Cité par Jeanne Lazarus, « Les pauvres et la consommation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006/3 (n° 91), p. 137-152. URL : <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2006-3-page-137.htm>

289 Claudette Sèze, *Évolution des activités des femmes induite par la consommation de substituts sociaux au travail domestique, 1950-1980. Effets économiques et socioculturels*, Centre de recherche sur l'innovation industrielle et sociale, 1988, pp. 22-47, 50-51 et 120-123. Données citées et arrondies par Jean-Claude Daumas, in Jean-Claude Daumas, « Les Trente Glorieuses ou le bonheur par la consommation », *Revue Projet*, vol. 367, no. 6, 2018, pp. 6-13.

290 Marie-Emmanuelle Chessel, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, 2012.

291 Voir le roman de Christiane Rochefort, *Les Petits Enfants du siècle*, Paris, Grasset, 1961.

à thématiser la consommation comme aspiration collective et pierre angulaire d'une économie « saine », éloignée du spectre communiste.

Par ailleurs, selon l'école régulationniste, l'économie fordiste (qui prévaut encore fortement dans les années 1950 et 1960) est un système qui articule ensemble, à l'échelle de l'État-nation, production de masse, hausse des salaires, et consommation de masse. Le modèle économique vertueux, soutenu pendant les Trente Glorieuses, consiste ainsi à augmenter la productivité, la croissance et donc les salaires – hausse des rémunérations qui permet en retour aux individus de consommer en masse, et donc à la productivité élevée de se maintenir²⁹². À ce titre, le fordisme en lui-même constitue une forte interaction entre le Pacte Travail et le Pacte Démocratie, puisqu'il réalise la démocratisation de la consommation à travers une transformation des logiques laborieuses.

Les grands ensembles, en périphérie de Paris notamment, apparaissent comme un lieu de confort désirable pour bien des ménages, et particulièrement pour ceux qui reviennent d'Algérie et ont été temporairement logés dans des lieux insalubres²⁹³. Parallèlement, la publicité et le marketing font leur apparition, développant l'idée que l'accès à certains biens est la condition d'une individuation réussie²⁹⁴ et de la formation d'une personnalité à soi : le paradoxe consiste ainsi à présenter des biens de masse comme un moyen de s'individuer²⁹⁵, voire de se distinguer.

Cette période voit également l'émergence de la figure du consommateur et de ses droits : le discours historique de J. F. Kennedy en 1962 sur les quatre droits fondamentaux des consommateurs reflète l'émergence de mouvements collectifs autour de la consommation, et contribue à l'idée que le respect de ces droits est source de progrès collectif (Trentmann, 2016). En 1983, la date de ce discours (le 15 mars) est d'ailleurs devenue la Journée mondiale des droits des consommateurs, preuve que la lutte pour les droits du consommateur est une lutte sociale comme une autre, et qu'il est légitime de célébrer.

1950-1990 : consommer pour maîtriser son identité et sa trajectoire sociales : un pacte doublement perçu comme aliénant et émancipateur

Néanmoins, le pacte n'a pas été respecté pour tout le monde : des formes de pauvreté très fortes subsistent tout au long des Trente Glorieuses, et nombreux sont encore ceux qui restent à l'écart de cette prospérité. Des discours de dénonciation s'élèvent notamment contre la pauvreté de l'habitat à partir des années 1950, au point que certains historiens évoquent une *guerre contre les taudis*²⁹⁶. Parallèlement se développe un discours critique sur la société de consommation et l'aliénation qu'elle produit, véhiculé depuis quelques années en philosophie par l'école de Francfort puis par Mai 68, ainsi que par l'ouvrage emblématique de Jean Baudrillard, *La Société de consommation* (1970). Ces décennies se structurent alors autour de deux récits concurrentiels, l'un selon lequel une consommation élargie constituerait le moyen d'accéder à plus de justice et de bien-être (récit très actif auprès des classes modestes et moyennes) ; et l'autre selon lequel la consommation est une dérive matérialiste qui altère les liens sociaux, familiaux, et le rapport « authentique » au monde (récit actif au sein de l'élite intellectuelle notamment). Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui ont souligné ce que nous avons perdu en acceptant l'avènement d'une société de consommation : altération du temps social et familial, prédominance croissante d'une logique marchande dans le sport, multiplication des dégâts environnementaux et sociaux, apparition de déchets urbains, etc. Sans doute faut-il prêter attention à une diversité de lectures : s'il est certain que l'époque des Trente Glorieuses s'accompagne de dégâts écologiques et de la valorisation d'un mode de vie qui s'avérera non-soutenable²⁹⁷, elle a dans le même temps permis de sortir un certain nombre de ménages d'une austérité quotidienne qu'on peinerait aujourd'hui à imaginer.

Toutefois, on ne saurait affirmer qu'il s'est produit, grâce aux Trente Glorieuses, une « moyennisation » totale et durable de la société et une dissolution des inégalités : il y a bien eu l'avènement d'une classe moyenne plus nombreuse et une hausse générale des revenus, ce qui est loin d'être négligeable, mais cette dynamique de prospérité s'est fortement ralentie après 1980. Et elle n'a jamais éliminé la logique de distinction et la réalité d'une société fortement stratifiée : les segmentations demeurent, et d'autres types de domination apparaissent par-delà même les mouvements de démocratisation – comme celui de la massification scolaire dans les années 1960, qui n'abolit pas l'existence d'« héritiers »²⁹⁸. Il est révélateur que le terme d'« exclusion » fasse son apparition

292 Voir Robert Boyer, « III. Régimes d'accumulation et dynamique historique », Robert Boyer éd., *Théorie de la régulation*, La Découverte, 2004, pp. 52-74.

293 Voir Benjamin Stora, *L'arrivée : de Constantine à Paris. 1962-1972*, Paris, Tallandier, 2023.

294 En sciences sociales, l'individuation désigne ce processus par lequel on devient un individu – généralement en recevant une éducation, ainsi que des normes sociales et collectives.

295 C'est-à-dire de devenir un individu, selon un processus de formation abondamment décrit par les sciences sociales.

296 Serge Paugam, *La Société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF, 2002.

297 Pessis C., Topçu S., Bonneuil C., *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

298 Voir les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, éd. de Minuit, 1964 ; *La Reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, éd. de Minuit, 1970.

dans les années 1960 et 1970, c'est-à-dire en plein contexte de prospérité économique, pour désigner « une survie visible et honteuse²⁹⁹ » de celles et ceux qui restent non concerné(e)s par cette hausse générale de revenus³⁰⁰. La notion comporte une part d'ambivalence. Si les réalités économiques illustrent qu'il ne faut pas idéaliser la prospérité des Trente Glorieuses et ses effets au long cours, le concept d'exclusion et la vision qu'il véhicule n'en révèlent pas moins que la pauvreté n'est plus appréhendée, dans ces décennies, comme une « pathologie normale » de tout collectif : elle est une défaillance insoutenable, dans le contexte d'une promesse de prospérité plus étendue, à traiter en tant que telle. En d'autres termes, de même que la sacralisation croissante de l'individu engendre une moindre tolérance, dans nos sociétés modernes, aux menaces faites à son intégrité physique (voir Pacte Sécurité), c'est son inclusion et son « intégrité sociale » qui apparaissent désormais comme des promesses à garantir de façon inconditionnelle. Toutefois, non seulement ce paradigme de solidarité peinera à se réaliser totalement – et connaît un effritement depuis les années 1980 et 1990 –, mais la notion d'exclusion elle-même semble un peu incantatoire ou biaisée, laissant parfois suggérer que la pauvreté est un phénomène résiduel, et qu'elle ne concerne que les individus inadaptés au progrès³⁰¹. De façon symptomatique, le terme de *désillusion*, à l'égard de nos promesses d'égalité issues de la Révolution, fleurit à la même époque³⁰² pour exprimer une déception latente à l'égard de notre pacte social, qui n'a pas intégré les plus démunis. Cette terminologie nouvelle cristallise l'ampleur des attentes sociales qu'une époque plus prospère, ainsi que l'approfondissement de nos valeurs modernes (à commencer par celles d'égalité et d'émancipation), contribuent à développer.

Enfin, un autre élément susceptible d'alimenter la critique actuelle de notre Pacte Consommation récent réside dans l'origine de la richesse occidentale, mise en évidence par des courants historiographiques plus récents : nombreux sont les travaux qui ont établi un lien entre l'économie florissante des grandes puissances européennes et les pratiques de l'esclavage, notamment au moment de la Révolution industrielle : à ce titre, le « pacte libéral³⁰³ » de nos sociétés modernes apparaît plus que compromis dans son origine même³⁰⁴.

Dans les années 1970, les premiers chocs pétroliers, la désindustrialisation et la mondialisation des échanges déstabilisent le marché du travail, mettant un terme à cette période de plein-emploi et de prospérité économique ; le chômage de masse fait son apparition, de même que la notion de « nouvelle pauvreté », pour désigner les formes d'exclusion qui se développent durant les années 1980³⁰⁵. L'instauration du RMI, en 1988, intervient dans ce contexte³⁰⁶. Par ailleurs, les coulisses de la société de consommation, désormais mieux connues, nourrissent peu à peu des critiques éthiques et écologiques : sous-traitance dans des pays en voie de développement, où des conditions de travail peu coûteuses mais contraires aux droits de l'homme sont garantes de profits pour les entreprises occidentales, délocalisation des pollutions, mondialisation des échanges et augmentation du trafic aérien, extension de la consommation « ordinaire », en Europe, à des denrées alimentaires d'origine lointaine, dont les cultures gourmandes en eau pénalisent les populations locales, la liste des griefs est conséquente. Elle exacerbé la critique à l'endroit d'une consommation « non responsable », mais révèle surtout pour ceux qui la porte l'idée que nos systèmes d'approvisionnement, de production et de consommation doivent être repensés. Le pacte néo-libéral, fondé sur une compétitivité accrue, la confiance dans le marché et une mondialisation des échanges – fonctionnement économique dont la contrepartie est une baisse des coûts de production et donc du prix des biens pour les acheteurs occidentaux –, semble à bout de souffle aux yeux de ceux qui en pâtissent professionnellement, ou qui constatent les effets nocifs de ces dynamiques sur l'environnement.

Des années 1990 à aujourd'hui : un Pacte Consommation arrivé au bout de sa promesse d'émancipation ?

Un Pacte Consommation qui repose sur une pression constante à l'achat pour satisfaire le fonctionnement économique – ce qui suscite des tensions sociales

Notre Pacte Consommation a connu ces dernières années un certain nombre d'évolutions. Alors qu'un ménage français dispose de plus de biens de consommation qu'il y a trente ou quarante ans, notamment grâce à l'abondance de biens bon marché que produit la mondialisation (qui a donc eu des impacts importants sur notre pacte social), « l'abondance semble générer [...] plus de frustration [et moins] de bien-être », et une partie de la classe moyenne a le sentiment d'être laissée pour compte³⁰⁷. Pourquoi ?

299 Serge Paugam, « L'exclusion. Généalogie d'un paradigme social », in *Sociétés & Représentations*, 1997/2 (n°5), p. 129-155, p. 131.

300 Voir notamment Jules Klanfer, « L'exclusion sociale » in *Population*, 23^e année, n°6, 1968, pp. 1137-1138 ; René Lenoir, *Les exclus : un Français sur dix*, Paris, Seuil, 1974.

301 Serge Paugam, « L'exclusion. Généalogie d'un paradigme social », in *Sociétés & Représentations*, 1997/2 (n°5), p. 129-155, p. 134-135.

302 Voir notamment Raymond Aron, *Les Désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.

303 Pierre Charbonnier, « Le nouveau régime écologique. Révolution des droits et révolutions matérielles au XIX^e siècle », in *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte, « Sciences humaines », 2020, p. 127-162. URL : <https://www-cairn-info.proxy.rubens.ens.fr/abondance-et-liberte--9782348046780-page-127.htm>

304 Sidney Mintz, *Sweetness and Power. The Place of Sugar in Modern History*, New York, Penguin Books, 1986 ; Eric Williams, *Capitalism and Slavery*, Penguin Books, 1944.

305 Serge Paugam, *La société française et ses pauvres*, Paris, PUF, 2002.

306 Revenu minimum d'insertion : un revenu minimum introduit en France en 1988 pour les personnes les plus défavorisées – celles qui ne perçoivent aucun revenu.

307 Benjamin Brice, *L'impasse de la compétitivité*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2023.

La consommation abondante ("affluent consumption"³⁰⁸), qui repose sur une diversification continue des modes et des objets de consommation, est devenue extrêmement visible et constitue une norme sociale dominante : elle rejaillit donc sur tous les groupes sociaux qui éprouvent une aspiration croissante à consommer, afin de se conformer à un mode de vie perçu comme celui de la classe moyenne, voire celui de la classe moyenne supérieure, lequel observe une élévation constante³⁰⁹. En ce sens, la variable des revenus ne suffit pas à mesurer le « pouvoir » d'achat, et encore moins le degré d'insatisfaction ou de satisfaction qu'il suscite, au contraire du concept de « niveau de vie », développé par Maurice Halbwachs : la manière dont on différencie besoins nécessaires et biens superflus dépend en réalité étroitement de la classe sociale à laquelle on appartient (et des standards de possession dont elle est porteuse), raison pour laquelle les phénomènes de consommation frustrée et le sentiment perpétuel de manque peuvent intervenir dans toutes les classes sociales, bien qu'ils soient nécessairement plus vivaces et vécus comme injustes chez les moins dotés. Chez Halbwachs, la théorie du feu de camp exprime l'idée qu'une société donnée propose toujours une hiérarchie spécifique des besoins, des types de consommation et des activités sociales existants³¹⁰ : le « feu », lieu métaphorique de la vie sociale la plus intense, concentre les activités les plus valorisées. Les mieux dotés sont alors ceux qui se trouvent « près du foyer », tandis que les plus éloignés du foyer sont les moins dotés, et aspirent à se rapprocher. La société est organisée ainsi par cercles concentriques autour d'un centre ardemment désiré, qui génère un certain nombre de privations, de frustrations, de conflits. Dès que les budgets augmentent, les individus se rapprochent du cœur, par des pratiques de consommation qui permettent de « faire comme tout le monde ».

Aujourd'hui néanmoins, cette aspiration « à se rapprocher du cœur » se révèle irréalisable pour beaucoup, puisque les classes modestes sont confrontées à une hausse des dépenses contraintes ([France Stratégie, 2021](#)) et à une relative stagnation des revenus depuis la crise de 2008 (Insee, 2019³¹¹). En résumé, la perspective d'accéder à un mode de vie « moyen » nourrit encore les attentes, mais ce mode de vie « moyen » est de plus en plus difficile à atteindre pour une partie de la population, car le pouvoir d'achat est toujours plus contraint, et ce mode de vie « moyen » ne cesse de devenir plus onéreux. Cette situation de la classe

moyenne, qui suscite beaucoup de débat et d'intérêt aujourd'hui en France, doit être replacée dans une perspective plus large, ce que permet de bien saisir notre approche par les pactes.

Cette situation est liée à la surenchère continue qui fonde notre système de consommation : dès lors qu'un équipement est possédé par la majorité de la population, un nouvel équipement, plus rare, engageant plus de frais et constituant un nouveau médium de « distinction », devient objet de désir. Sitôt acquis par le plus grand nombre, néanmoins, il se neutralise à son tour, et il nous faut alors acquérir autre chose pour avoir la main sur notre trajectoire sociale. Cette réalité sociale est le reflet des besoins économiques : les gains de productivité économique permettent de produire toujours plus, ce qui presuppose symétriquement de réussir à vendre toujours plus, et donc d'élaborer un système particulièrement efficace pour organiser et inciter à la consommation³¹². Cette double dynamique, sociale et économique, est en fait le cœur du pacte de consommation depuis l'après-guerre. Le fonctionnement social mettant au centre la consommation est parfaitement adapté aux besoins de l'économie, qui en échange fournit une abondance matérielle et de la richesse monétaire.

Mais cette course effrénée, dont le terme, au mieux reste inatteignable, au pire ne cesse de reculer, se traduit par des coûts sociaux significatifs. D'une part, le prix de ce pacte est une pression constante du consumérisme pour toute la population dont le poids est d'ailleurs bien identifié par les citoyens-consommateurs (Ademe, 2023)³¹³. D'autre part, cela génère un ressentiment dans une partie de la classe moyenne qui se sent perpétuellement en insécurité quant à sa capacité à assumer les « standards » de consommation – ce que certains sociologues décrivent comme une peur du déclassement. Cette pression ainsi que le décalage entre promesses et réalité lorsque le contexte économique est plus contraint explique en partie la crise des Gilets jaunes apparu en France en 2018. Enfin, pour les plus pauvres, le coût est double : celui de ne pas profiter de bonnes conditions de vie par la consommation et le sentiment de ne pas appartenir à la norme dominante de la société (de consommation).

308 Sophie Dubuisson-Quellier, "How does affluent consumption come to consumers? A research agenda for exploring the foundations and lock-ins of affluent consumption", *Consumption and Society*, 2022, vol 1, no 1, 31-50.

309 Benjamin Brice, *L'Impasse de la compétitivité*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2023. (Il suffit de penser, par exemple, à l'apparition de services et d'appareils numériques dans le budget et à l'augmentation du coût du logement), Voir également Amossé et Cartier, 2019 ; Inglehart, 2018 ; Ginsburger, 2023. Dans le contexte américain, Inglehart observe : « le revenu réel de la classe ouvrière a diminué, alors que la base matérielle de ce qui constitue un niveau de vie acceptable a augmenté ». Voir également le rapport de l'OCDE: *Under Pressure, the squeezed middle class*, 2019.

310 Bien que cette hiérarchie connaisse ensuite des variations secondaires au sein des groupes sociaux : la bourgeoisie et les ouvriers ne vont pas priser les mêmes consommations.

311 France, *Portrait Social*, 2019, INSEE.

312 Sophie Dubuisson-Quellier, "How does affluent consumption come to consumers? A research agenda for exploring the foundations and lock-ins of affluent consumption", *Consumption and Society*, 2022, vol 1, no 1, 31-50.

313 Cette étude montre le rapport ambigu à la consommation : très nombreux sont les répondants à considérer que la consommation prend trop de place dans notre vie, que nous consommons trop, en partie à cause de la pression publicitaire ; mais tous restent pris dans la contrainte sociale de consommer, ce qui rend difficile la remise en cause de leur propre pratique de consommation. <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6630-barometre-sobrietes-et-modes-de-vie.html>

Au-delà de la hausse des standards de vie : consommation et dynamique d'individualisation

Lors des dernières décennies, une autre contradiction notable est apparue. Le Pacte Consommation, à travers les publicitaires, les professionnels du marketing et les pouvoirs publics qui le formalisent, semble promettre un double gain irréalisable : assurer l'individuation et la distinction par la consommation de biens neufs, produits à échelle industrielle. Autrement dit, la consommation promet une individualisation de masse³¹⁴, elle garantit à tous la singularisation de soi en proposant des services et des biens standardisés à des consommateurs qui, à travers leurs achats et l'acquisition de nouveaux attributs, espèrent à la fois se distinguer individuellement et se conformer au groupe social auquel ils souhaitent appartenir – double objectif qui peut sembler contradictoire, mais résume l'aspiration moderne. Comme l'écrit Axel Honneth, « les aspirations personnelles à la réalisation de soi » ont été transformées « en une force productive de l'économie capitaliste³¹⁵ ». C'est là la forme de réponse apportée par notre Pacte Consommation au projet d'émancipation moderne. Si la consommation a pu jouer un rôle moteur dans l'émancipation, soit par l'élévation des conditions de vie, soit en développant ce sentiment d'individuation et de distinction tant recherché par les Modernes, on peut se demander si cette dynamique est soutenable, indépendamment des questions écologiques.

Parallèlement, un autre point de tension résulte de la rhétorique de la « consommation responsable », qui vise à réduire l'impact de la consommation sur l'environnement en incitant les consommateurs à mieux sélectionner les produits qu'ils achètent. Une telle exigence, outre qu'elle est illusoire (puisque elle consiste à considérer la consommation comme un acte de choix strictement individuel, et ignore les structures de consommation qui orientent les achats et les rapports de force réels entre les acteurs³¹⁶), entre en conflit avec le Pacte Consommation central (le droit de consommer davantage pour maîtriser son destin social) et génère ses propres tensions. Si cette consommation responsable peut constituer un levier de sensibilisation utile et fructueux à un certain niveau de transformation pour une frange de la population, notamment celles et ceux qui ont les moyens³¹⁷, ce discours moralisateur peut être mal perçu par les ménages qui ne peuvent payer au prix fort des produits « vertueux » ou dont l'aspiration est de pouvoir consommer tous les biens nécessaires pour accéder, eux aussi, au mode de vie « moyen » véhiculé par

les médias, la publicité et l'industrie culturelle. Il peut également être frustrant pour ceux qui le mettent en œuvre, mais qui n'observent pas de changement globaux (« je change mais rien ne change »). Cette rhétorique de la consommation vertueuse est d'autant plus problématique que les ménages les plus aisés, déterminés à faire face au changement climatique et adeptes de l'achat « responsable », sont aussi ceux qui ont l'empreinte de consommation la plus importante, en réalité³¹⁸. La médiatisation de l'augmentation notable de la richesse des plus riches et de leurs pratiques anti-écologiques (ex : connaissance des vols en jet privé de l'élite financière) ne fait qu'aggraver le sentiment d'injustice³¹⁹. De tels points de tension illustrent ainsi la persistance d'une forte différenciation sociale dans les pratiques de consommation, et la difficulté, voire l'impossibilité, de découpler l'appartenance sociale du type ou de l'étendue de l'accès aux biens. En d'autres termes, la promesse d'un niveling des conditions de vie par la consommation n'a pas été totalement tenue, puisque des segmentations subsistent et le contexte (pandémie, forte inflation) augmente les tensions.

Conclusion

Le parcours de ce pacte Consommation-Croissance-Prospérité nous permet d'entrevoir que la consommation a été investie par des attentes sociales et politiques diversifiées selon les périodes et les groupes sociaux : aspiration à la démocratisation des modes de vie, élévation des conditions matérielles d'existence, mais aussi individuation, ascension, distinction ou conformisme social, médium de politisation et d'engagement citoyen, l'acte d'achat relève de motivations plurielles. Toutes semblent néanmoins relever d'une même préoccupation, qui constitue l'exigence moderne par excellence : avoir la main sur son destin social.

Apparemment individuelle, la consommation manifeste en réalité des logiques de groupe et de société puissantes, et elle est façonnée par les structures productives, économiques et politiques dont nous disposons. Quant à l'État, il joue depuis longtemps un rôle central dans l'organisation de la consommation et l'émergence d'une société de consommation au sens le plus consumériste du terme. Dans cette perspective, en appeler à une consommation individuelle plus responsable, bien que celle-ci

314 Phénomène décrit par Christian Le Bart, « Introduction / De l'individu à l'individualisation », in *L'individualisation*, sous la direction de Le Bart Christian. Presses de Sciences Po, 2008, pp. 9-26. Le terme *individualisation de masse* est employé notamment par Juliette Poupart, in « De l'individualisation de masse à l'industrialisation de la commercialisation. Le rôle des TIC dans la recomposition de la chaîne de distribution », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 2003, no. 1, 2003, pp. 74-82.

315 Axel Honneth, *La Société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2006. p. 320 ; Christian Le Bart, « Introduction / De l'individu à l'individualisation », in *L'individualisation*, sous la direction de Le Bart Christian. Presses de Sciences Po, 2008, pp. 9-26.

316 Voir pour le cas de l'alimentation : <https://www.idri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/les-decideurs-publics-doivent-changer-leurs-recits-sur-la>

317 Voir notre analyse dans le cas de l'alimentation <https://www.idri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/les-decideurs-publics-doivent-changer-leurs-recits-sur-la>

318 Maël Ginsburger, Philippe Coulangeon et Yoann Demoli, *La Conversion écologique des Français*, Paris, PUF, 2023.

319 Par exemple, en 2022, un rapport d'Oxfam a révélé que la richesse des milliardaires avait augmenté davantage depuis le début de la pandémie qu'en une décennie. Rapport d'Oxfam, « Les inégalités tuent », janvier 2022 : <https://www.oxfamfrance.org/communiques-de-presse/la-fortune-des-milliardaires-a-davantage-augmente-depuis-le-debut-de-la-pandemie-qu'en-une-decennie/>

soit à la portée des plus aisés, semble peu raisonnable : une telle stratégie ne tient pas compte des cadres collectifs et politiques qui contraignent nos pratiques³²⁰.

Si la « consommation » ou l'achat et l'accès à certains biens ou services ont toujours constitué un marqueur et un moyen d'appartenance sociaux³²¹, la consommation semble aujourd'hui devenue un fait social de premier plan, parce qu'elle demeure perçue comme un levier d'égalitarisation et d'ascension sociales majeure : à la fois pour les individus et pour les pouvoirs publics, consommer davantage rime avec progrès social, au point que la consommation a capté une bonne partie de nos promesses d'émancipation. C'est la consommation qui semble désormais promettre aux individus l'accès à certaines positions sociales souhaitées, et même à un ordre social plus juste, davantage que leur rôle dans le système productif comme c'était le cas par le passé (Trentmann, 2016).

Un tel récit est central pour les acteurs économiques, qui ont besoin d'une consommation croissante pour que leurs modèles économiques, et celui de la société dans son ensemble, fonctionnent. Le fait est qu'au niveau macro-économique, il est encore difficile de penser un modèle où ce ne sont plus la croissance et la consommation illimitée qui garantissent la prospérité et le progrès social, via notamment l'État-providence³²². La consommation semble aujourd'hui réaliser ce que le travail réalisait autrefois au niveau de l'architecture sociale d'ensemble : la consommation fait ainsi accéder à la citoyenneté, la sécurité sociale, la démocratie, tandis que le travail peine aujourd'hui à fournir pleinement ces gains.

Aussi les individus sont-ils aujourd'hui définis davantage comme des consommateurs que comme des citoyens : nous sommes des « clients » de toutes choses, y compris des services publics, et le fonctionnement de nos systèmes économiques dépend de nos dépenses, encouragées par la publicité, les marques et le crédit. Précisons enfin que les répercussions d'un tel pacte ne sont pas sans effets sur les autres pactes, tels que la démocratie (la délibération collective est peut-être devenue une activité sociale plus mineure) et le travail (puisque notre pouvoir d'achat repose sur un temps de travail qui n'a pas observé de diminution remarquable depuis le début des années 2000, malgré une augmentation de la productivité³²³) – nous prouvant combien l'approche la plus pertinente de nos problématiques sociales se doit d'être systémique.

En définitive, la consommation aura créé une certaine satisfaction sociale par l'élévation générale du niveau de vie et l'accès étendu à certains biens jusqu'ici réservés à une élite mieux dotée économiquement ; elle aura également été le levier par lequel les individus réalisent leur aspiration à s'individuer, se personnaliser – voeu certes alimenté et instrumentalisé par les discours publicitaires, mais qui dépasse la simple sphère du marketing, et illustre un projet d'autonomie et d'individualisation au cœur de la Modernité. Il n'est pas certain néanmoins que cet élargissement social de la consommation soit encore en cours, et il est encore moins sûr que la consommation de masse ait un avenir durable dans un contexte de crise climatique ; nos pratiques et nos structures de consommation doivent être repensées si l'on souhaite les rendre compatibles avec la justice sociale et environnementale.

Pacte Travail

Reformulation du pacte à la lumière du bilan historique. Le travail prend nécessairement la forme de contrats et d'obligations juridiques entre le travailleur et l'employeur, et s'accompagne de droits et devoirs, garantis ou requis par l'État-providence. L'analyse historique du travail, notamment en France, révèle ainsi naturellement des logiques de pacte. Ce parcours historique montre d'abord la création d'un cadre juridique plus favorable au travailleur – cadre encore inexistant au début de la révolution

industrielle –, puis la nécessité de plus en plus reconnue de lui offrir, outre un salaire, de nouvelles formes de protection, voire une pluralité de services (ère du paternalisme). Puis la promesse d'émancipation par le travail, en partie mise à mal par le taylorisme, a conduit à revendiquer d'autres formes de compensation du travail, comme le temps libre et l'accès aux loisirs, notamment sous le Front populaire. En 1945, l'État-providence est né comme une incarnation forte du Pacte Travail de l'après-guerre, malgré

320 Sophie Dubuisson-Quellier, "How does affluent consumption come to consumers? A research agenda for exploring the foundations and lock-ins of affluent consumption", *Consumption and Society*, 2022, vol 1, no 1, 31-50.

321 Il suffit de penser aux palais luxueux des monarques ou des banquiers florentins, en Italie et en France, à la Renaissance ; cette « consommation » qui n'en portait pas le nom (la société d'alors était une société d'artisans plutôt que d'industries) avait par ailleurs un rôle d'affirmation politique.

322 Voir C.C. Walker, A. Druckman, T. Jackson, 2021, *Welfare systems without economic growth: A review of the challenges and next steps for the field*; Ecological Economics 186; Tim Jackson, *Prospérité sans croissance : La transition vers une économie durable*, (trad. de l'anglais), Bruxelles/Paris/Namur (Belgique), De Boeck, 2010 ; voir également les travaux de plus en plus nombreux sur la post-croissance, la décroissance, la *doughnut economy*, comme en témoigne la récente conférence européenne Beyond Growth (2023).

323 Depuis 2003 en France, la durée effective de travail est stable et les emplois de cadre ont peu vu la durée de travail baisser avec les 35h. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238439?sommaire=4238781>. Dans le même temps, la productivité du travail a continué à augmenter. <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-dt-productivite-travail-decembre.pdf>. La pression de la consommation n'est certainement pas étrangère au fait que lorsqu'ils sont interrogés, une majorité de Français préfèrent une hausse de salaire à une réduction du temps de travail : <https://librairie.ademe.fr/cadic/4382/synthese-enquete-credoc-sensibilite-francais-lancee-ecologique-2020.pdf> et <https://infos.ademe.fr/lettre-strategie-juin-2021/la-sobriete-une-aspiration-croissante-pas-encore-un-projet-de-societe/>

la persistance d'inégalités importantes pour les femmes et les immigrés dans le monde du travail. L'éducation de masse et une certaine mobilité sociale vont de pair avec ce pacte. Ces compromis ont progressivement évolué sous l'influence de la pensée néolibérale : la flexibilité de la main-d'œuvre est revenue sur le devant de la scène, et la dimension sociale du travail a été de plus en plus réduite au profit de sa dimension purement économique – conséquence de la mondialisation, entre autres facteurs. La promesse d'émancipation par le travail, qui a tant bien que mal traversé le siècle, et l'individualisation croissante de nos sociétés (*i.e.* le désir de pouvoir gérer sa propre vie, et non l'individualisme égoïste) sont aujourd'hui confrontées à une organisation du travail qui ne favorise toujours pas l'autonomie d'un grand nombre de salariés, et qui voit les nouvelles technologies déstabiliser continuellement une partie du salariat.

1. Les débuts du capitalisme industriel : d'un pacte défaillant à l'apparition d'institutions et de contreparties de protection sociale

Pour introduire l'histoire de ce pacte, il faut revenir à l'avènement du marché comme institution sociale centrale de la révolution industrielle telle que la décrit K. Polanyi. Alors que le travail permettait de développer certains liens de solidarité dans le système féodal, il devient progressivement, avec la Modernité et l'essor du capitalisme, une marchandise (fictive) à échanger sur un marché au même titre que l'argent et la terre : le Pacte Travail prend une nouvelle forme, par laquelle les travailleurs vont devoir lutter seuls et sans protection face aux forces émergentes du marché industriel.

Il est difficile, tant elles sont fortes, d'être exhaustif sur les pénibilités et les logiques de domination qui pèsent sur le travail industriel au cours du XIX^e siècle. Pratique du « travail dispersé »³²⁴, occultation des problèmes de santé au travail³²⁵, déni patronal des risques rencontrés par les ouvriers dans leurs pratiques professionnelles, régulations lacunaires, lourdes journées de travail faiblement rétribuées, les maux professionnels des conditions ouvrières sont nombreux. Au sein même de la classe ouvrière, les mécanismes de solidarité sont parfois mis à mal par la logique économique du « louage d'ouvrage » (rémunération à la pièce

confectionnée) qui prévaut durant les Révoltes industrielles. Une telle logique favorise les phénomènes de sous-traitance en cascade au sein de la classe ouvrière (un ouvrier peut, par exemple, déléguer la fabrication d'une tâche à un membre de sa famille pour répondre à la commande d'un négociant) : c'est l'ère du marchandage du travail, brouillant les distinctions entre ouvrier et patron, et induisant des mécanismes d'exploitation au sein même de la classe laborieuse³²⁶.

À mesure que l'on approche de la fin du XIX^e siècle néanmoins, grâce à l'essor des syndicats et à l'influence forte des partis de gauche, la France se dote d'organismes régulateurs et de lois qui garantissent un cadre juridique de plus en plus protecteur pour les travailleurs : émerge peu à peu l'idée que le travail représente une oppression sociale si la rétribution financière – par ailleurs modique – en est la seule contrepartie, et s'il ne s'accompagne pas d'une régulation protectrice stricte. En 1841 sont officialisées l'interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans et la limitation du temps de travail à 8 heures par jour dans les usines mécanisées ; en 1884 naît le droit de se syndiquer (loi Waldeck-Rousseau) ; en 1893 paraît la loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels ; en 1895 est créée la CFDT, qui va organiser toutes les grandes luttes sociales du mouvement ouvrier pendant des décennies, et créer les conditions du dialogue social. Quant à loi du 9 avril 1898, parfois interprétée comme l'un des jalons fondateurs de l'État-providence³²⁷, elle crée un régime spécial d'indemnisation des victimes d'accidents du travail. Ce texte trouve un prolongement indirect en 1919 par le vote d'une loi qui reconnaît et indemnise les pathologies d'origine professionnelle³²⁸. Le chemin sera et demeure encore long pour que l'étendue de ces pathologies industrielles soient reconnues comme telles, et pour qu'elles s'accompagnent de dédommagements adaptés³²⁹, mais cette reconnaissance juridique n'en constitue pas moins un jalon décisif dans la conquête d'une meilleure protection professionnelle et sociale. Se consolide alors l'idée, avancée par les syndicats, les partis et les intellectuels de gauche, que l'ouvrier, s'il contribue à l'effort industriel du pays, doit avoir pour contrepartie des garanties de protection et d'indemnisation, qui compensent en partie la pénibilité de l'effort quotidien et l'exposition au risque. Avec la loi de 1898 émerge également la certitude que la mise en danger d'un travailleur lors

324 À cette époque, la majorité des travailleurs alternent encore entre des travaux aux champs et un travail industriel, du fait de la diversification des activités de certaines manufactures (comme le textile), qui ne peuvent pas toujours avoir la même activité à toutes les saisons, ou n'ont pas un objet de production assez fourni pour occuper et rentabiliser toute l'activité manufacturière. Voir Jean-Michel Minovez, "Travail dispersé et souplesse de l'organisation productive" in *La puissance du Midi : Drapiers et draperies de Colbert à la Révolution* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012 (généré le 12 janvier 2024). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/127401>>.

325 Thomas Le Roux met en évidence la complicité, parfois, entre les hygiénistes et les industrialistes sur ces questions au début du XIX^e siècle : l'impératif économique prime sur la santé des travailleurs.

326 Claude Didry, *L'Institution du salariat : droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2016.

327 François Ewald, *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986.

328 En 1917, au croisement de la sécurité professionnelle et de la sécurité sanitaire, une loi interdit l'introduction et la distribution de boissons alcooliques au sein des établissements de travail. Ce texte complète en quelque sorte la loi de 1898 sur les accidents, cette fois-ci de manière à les prévenir et à supprimer (en partie) les conditions qui les favorisent. L'enjeu est certes de protéger les ouvriers, mais également d'améliorer la productivité, à une époque où l'organisation scientifique du travail commence à être pensée et à se diffuser. Thierry Fillaut, « L'interdiction de l'alcool au travail : aux origines d'une législation ancienne et inadaptee (1913-1923) », in Florence Douguet (éd.), *Santé au travail et travail de santé*, Presses de l'EHESP, 2008, pp. 97-106.

329 Comme le rappelle J.-C. Devinck, la loi du 9 avril 1898 ne prend guère en compte l'évolution graduelle d'une maladie ni les infirmités dont les causes sont anciennes, et générées par une pratique professionnelle prolongée. Voir Jean-Claude Devinck, « La lutte contre les poisons industriels et l'élaboration de la loi sur les maladies professionnelles », *Sciences sociales et santé*, 2010/2 (Vol. 28), p. 65-93. DOI : 10.1684/sss.2010.0204. URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2010-2-page-65.htm>

de son activité laborieuse relève d'une responsabilité collective, et non plus individuelle : l'accident du travail doit être pris en charge par la société dans son entier, et non relever d'une culpabilité à l'échelle du travailleur seul³³⁰. La fin du XIX^e siècle voit également se développer des formes de paternalisme patronal qui, en garantissant logement, chauffage, éducation pour les enfants et accès aux coopératives d'achat auprès des ouvriers, trouve là un moyen de les contrôler et de les rendre dépendants³³¹. Ces garanties sont en effet conditionnelles, et requièrent l'acceptation continue, par le travailleur, de la décision et de la domination patronales. La logique de pacte et de contrepartie (en l'occurrence ici : travail, docilité et exposition au risque en échange d'un salaire et d'une protection) est donc omniprésente, comme elle révèle les déséquilibres qui caractérisent alors les relations professionnelles du monde ouvrier. Parallèlement, l'État tente parfois d'organiser et de créer le travail pour ceux qui en sont privés. Ainsi, après la révolution de février 1848, des « ateliers nationaux » sont mis en place : destinés à employer des chômeurs parisiens, ils sont entièrement sous le contrôle de l'État, qui organise et rémunère les ouvriers. Prospère ainsi l'idée nouvelle qu'il existe un « droit au travail », que ce dernier fait l'objet d'une attente sociale audible et légitime, et que l'État est l'acteur le plus adapté à la protection et la mise en œuvre de cette garantie.

Toutes ces mesures contribuent donc à sécuriser le travail à une époque où la plupart des régulations du milieu industriel restent à imaginer, et font l'objet de luttes sociales constantes. Pour donner un aperçu plus complet du travail industriel, précisons néanmoins que les mécanismes d'exploitation, d'insécurité et d'asservissement au travail ici décrits sont en partie allé de pair avec des dynamiques de socialisation, de politisation et d'affirmation de classe par le travail. À la fois unis, grâce à la mobilisation des syndicats notamment, contre l'exploitation qu'ils subissaient, et parfois valorisés par les savoir-faire qu'ils détenaient (maîtrise du processus de production, expérience, qualifications précises, etc.), les ouvriers ont développé, par le travail, un fort sentiment d'appartenance professionnelle et sociale, de fierté – sentiment antérieur à l'ère industrielle, mais renforcé par leur situation de domination au XIX^e siècle. À ce titre, « le travail est le creuset d'une identité³³² ouvrière³³³ », il y a une dimension d'identité collective qui existe au sein du Pacte Travail, qui ne se réduit pas à un rapport individuel, celui d'un travailleur à son emploi et ses conditions d'activité.

2. L'avènement de l'organisation scientifique du travail et de sa contrepartie « loisirs » : un temps d'émancipation par le hors-travail plutôt que par le travail ?

Tant que l'héritage marxiste et socialiste structure le militantisme ouvrier, le travail continue d'être perçu comme une voie possible d'émancipation, c'est-à-dire comme une activité créatrice, et comme un accès à l'égalité des positions et à la participation sociale, dans un contexte de division du travail³³⁴ où chacun doit trouver sa fonction : la pensée socialiste oppose travail alienant et travail créateur, et réclame les conditions sociales nécessaires pour que le premier disparaisse au profit du second (meilleure redistribution salariale, plus de protections, prise en compte des pénibilités, dimension créatrice du travail et autonomie du travailleur dans la confection de son œuvre, etc.).

Néanmoins, la « Belle Époque » (c'est-à-dire la période qui court de la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale) institue durablement l'organisation scientifique du travail et voit l'avènement du travail parcellaire, basé sur une extrême division des tâches – méthode popularisée par Henry Ford ainsi que Frederick W. Taylor, dans *The Principles of Scientific Management* (1911) –, l'intensification des cadences et donc des accidents. Par une sorte d'effet cliquet, la Première Guerre entérinera d'autant plus un tournant productiviste que, la paix revenue en Europe, on ne reviendra guère aux rythmes industriels moins soutenus des années 1900.

C'est le début d'un renoncement, y compris par la gauche française, à une pensée plus émancipatrice du travail, qui cesse d'être appréhendé comme une voie possible d'égalisation des conditions³³⁵. Le fait est que la gauche des années 1920-1930, qu'elle soit blumienne ou communiste, n'a pas d'alternative à proposer au productivisme. Si elle en constate les méfaits sur le bien-être et la santé des travailleurs, et bien qu'elle n'ignore pas les dommages sociaux de la parcellisation et de la déqualification du travail (induite par le travail à la chaîne), elle ne sait comment élaborer une organisation du travail qui satisfasse à la fois les impératifs de production nationaux et le bien-être des ouvriers.

Du côté des femmes, l'émancipation par le travail n'est pas davantage avvenue. La Première Guerre mondiale a certes eu pour conséquence une progression du travail féminin (notamment dans le secteur tertiaire), mais il est alors difficile, pour ne pas dire impossible, de parler d'une égalisation de la condition des femmes par le travail : l'urgence et les besoins militaires créés

330 Sur l'histoire de cette « socialisation » de la responsabilité et du risque, voir l'éclairante préface de Sacha Lévy-Bruhl, in Paul Fauconnet, *La Responsabilité. Étude de sociologie*, Sacha Lévy-Bruhl (éd.), Paris, PUF, 2023.

331 Marion Fontaine, Judith Rainhorn, Simon Edelblutte in « Les mines : une histoire du paternalisme », La Série Documentaire, 27 mars 2023. Disponible en ligne [consulté le 6 novembre 2023] : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/les-mines-une-histoire-du-paternalisme-5306611>

332 Identité qu'il ne faut néanmoins pas figer : celle-ci prend des formes plurielles, et ne demeure pas mécaniquement créée par une situation d'oppression collective, comme le rappellent certains chercheurs. Voir Samuel Guicheteau, « Introduction », *Les ouvriers en France. 1700-1835*, Paris, Armand Colin, 2014, pp. 3-6.

333 Samuel Guicheteau, « Introduction », *Les ouvriers en France. 1700-1835*, Paris, Armand Colin, 2014, pp. 3-6.

334 Émile Durkheim, *De la division du travail social* [1893], Paris, PUF, 1967.

335 Marion Fontaine, "Conquérir le temps libre" in *La Revue du projet*, n° 18, June 2012. Available online: <http://projet.pcf.fr/24835>.

par la guerre conduisent les industries à suspendre la plupart de leurs réglementations sociales, et les femmes employées peuvent alors travailler jusqu'à 14 heures d'affilée dans les usines d'armement, parfois de nuit, pour une rémunération bien inférieure à celle des hommes. Par ailleurs, le 13 novembre 1918, soit deux jours après l'armistice, une circulaire démobilise les femmes et les incite à revenir au foyer, afin qu'elles se consacrent à leur devoir d'enfantement.

Après la Première Guerre mondiale, le besoin de main-d'œuvre pour reconstruire la France est pressant. L'immigration étrangère va constituer une ressource conséquente de travailleurs pour le secteur industriel qui propose alors de nouveaux bassins d'emplois. Pour faciliter leur venue, l'État français signe le 3 septembre 1919 une convention d'immigration avec la Pologne ; en 1931, la classe ouvrière sera composée à 15 % d'immigrés. Ils sont alors généralement astreints aux tâches les moins qualifiées, les plus risquées et les moins rémunératrices³³⁶, et repartent à terme dans leur pays d'origine – les industriels les employant pour une durée limitée, sur des tâches refusées par les Français de métropole³³⁷. Pour les industriels français de cette époque, l'idée est même d'aller chercher des jeunes hommes qui ne connaissent pas les difficultés du travail en usine et ne sont pas insérés dans des réseaux de militantisme syndical, susceptibles de les protéger. Le Pacte Travail des puissances occidentales, selon un dispositif typique de l'idéologie coloniale, consiste alors à fournir une masse de travailleurs rentable et peu contestatrice aux instances patronales, sous couvert d'offrir des possibilités de rémunération à des travailleurs très pauvres.

À l'inverse, pour les ouvriers des métropoles, le cadre juridique du travail continue de se consolider, tout en peinant parfois à être respecté : introduit par la langue du droit en 1910 mais généralisé au moment de la Première Guerre seulement, le « contrat de travail » abolit enfin l'ordre du louage d'ouvrage et crée une relation spécifique entre l'employeur et ses salariés, qui ressemble un peu plus à un lien de responsabilité de l'employeur envers ses salariés³³⁸ : l'emploi s'assimile alors à l'acceptation d'une subordination en échange d'une sécurité³³⁹. Après la loi Millerand qui limite la journée de travail à onze heures en 1900 (puis progressivement à dix), est votée une loi en 1919 qui réduit

la journée de travail à 8 heures, mais elle n'est qu'imparfaitement appliquée. La France connaît par ailleurs de grandes vagues de grèves en 1920, notamment chez les cheminots, qui réclament de meilleures conditions de travail et une grille de salaires objective. Finalement, un « statut unique » leur est accordé, qui améliore notablement leur condition professionnelle. Puis deux lois, en avril 1928 et avril 1930, instaurent les premières assurances sociales – dont le champ d'application est encore limité, mais qui n'en constituent pas moins les jalons d'une meilleure protection des salariés.

Si la notion de travail aliénant³⁴⁰ semble l'avoir emporté sur une vision plus émancipatrice de celui-ci, un autre domaine de l'existence incarne la libération possible aux yeux des partis socialiste et communiste, dans les années 1930 : le loisir est désormais conçu comme un espace de repos qui compense la pénibilité laborieuse³⁴¹. Le contexte y est favorable, entre la baisse tendancielle du temps de travail et l'élection du Front populaire en 1936, qui instaure la semaine de 40 heures et les congés payés. La gauche tâche alors d'encadrer les occupations des ouvriers, espérant les éduquer dans leur temps de récupération et démocratiser les loisirs sportifs et culturels auprès de ceux qui en sont usuellement privés. C'est l'époque d'une « ébullition associative » et d'une « politique du temps libre » activement menée par des organisations militantes³⁴². Un tel mouvement, s'il est inspirant, amorce néanmoins la disparition progressive d'une réflexion sur une amélioration du travail en tant que tel, au profit d'une logique compensatoire par le hors-travail. Enfin, progrès notable, c'est sous le gouvernement du Front populaire que les conventions collectives sont réellement appliquées³⁴³ : elles permettront au travailleur de sortir d'une relation strictement bilatérale avec son employeur, laquelle crée un rapport de force en défaveur du salarié.

3. Les Trente Glorieuses, ou la mise en place d'un État-providence et d'un pacte salarial qui lie la solidarité collective au travail

Si la période qui suit immédiatement la Libération est douloureuse (traumatisme de la Shoah, villes en ruines, PIB considérablement affaibli, pratique du rationnement, etc.), la France connaît bientôt une conjoncture plus favorable sur le plan économique, laquelle

336 Jean Charles, Jacques Girault, Claude Willard, « Chapitre I. Les années vingt », dans : Claude Willard éd., *La France ouvrière. Tome 2 – De 1920 à 1968*. Éditions de l'Atelier, « Hors collection », 1994, p. 11-56. DOI : 10.3917/ateli.willa.1995.02.0011. URL : <https://www.cairn-info.proxy.rubens.ens.fr/la-france-ouvriere--9782708231641-page-11.htm>

337 Antonin Perdoncin. *Des Marocains pour fermer les mines : immigration et récession charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais (1945-1990)*, Thèse de sociologie, Université Paris Saclay, 2018.

338 Claude Didry, *L'Institution du travail : droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, 2016.

339 Alain Supiot, « Chapitre VIII. La sécurité », *Le Droit du travail*, Paris, Presses Universitaires de France, 2019, pp. 114-123.

340 L'aliénation au travail, selon Karl Marx, se produit lorsque sont réunis trois traits typiques du travail industriel moderne : 1. Le travailleur est dépossédé des produits de son travail ; 2. Son activité cesse donc de lui appartenir et lui fait face « comme une propriété étrangère » (Karl Marx, *Manuscrits de 1844*, Paris, Éditions sociales, 1962, p. 8) ; 3. Le travailleur est subordonné à un autre que lui-même, et à une logique de rentabilité capitaliste. Voir Franck Fischbach, « Activité, Passivité, Aliénation. Une lecture des *Manuscrits de 1844* », *Actuel Marx*, 2006/1 (n° 39), p. 13-27. URL : <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2006-1-page-13.htm>

341 Voir le Pacte Consommation : perspectives historiques.

342 Marion Fontaine, « Conquérir le temps libre » in *La Revue du projet*, n° 18, juin 2012. Disponible en ligne : <http://projet.pcf.fr/24835>.

343 Elles avaient été officiellement instaurées par une loi de 1919.

a d'ailleurs été délibérément mythifiée³⁴⁴. L'année 1945 est simultanément conçue par les historiens comme la confirmation de l'État-providence, avec l'invention de la sécurité sociale, et le début des Trente Glorieuses, caractérisées par le plein-emploi et l'extension du salariat. Débutera alors une période articulant les Pactes Sécurité, Consommation et Travail, avec une croissance économique reposant « sur les interactions vertueuses entre la production de biens standardisés, l'essor de la consommation de masse et la généralisation de la protection sociale »³⁴⁵. L'État-providence observera deux formulations successives du pacte social : « la Sociale » renvoie à une forme d'autogouvernement par les travailleurs eux-mêmes et les partenaires sociaux, qui évaluent leurs propres besoins et organisent leur système de soins ; puis les réformes successives de la sécurité sociale à partir de 1967 (ordonnances Jeanneney) en revanche attesteraient d'une gestion désormais étatique de la sécurité sociale, ce qui induit nécessairement un fonctionnement plus administratif et institutionnel et, fatalement, moins porté sur la démocratie directe³⁴⁶. L'édification de l'État-providence est un progrès social en ce qu'il assure la pérennité et la solidité d'une sécurité sociale institutionnalisée, et qu'il consolide par ailleurs, de façon puissante et sur un plan juridique, le modèle du salariat à la française, perçu comme une alternative souhaitable à la logique rentière du capitalisme : le salariat assure en effet la redistribution progressive, tout au long d'une vie, de la richesse créée par le travail, sans requérir un acte d'épargne³⁴⁷. Si la puissance et la centralité de l'État-providence constituent donc une perte apparente en matière de démocratie, il assure néanmoins la sécurisation sociale des individus et accroît les logiques solidaristes du travail – dispositifs de protection nécessaires à la réalisation d'une vie démocratique saine et active (voir Pacte Sécurité).

Le 11 février 1950 est instauré le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), destiné à relancer la consommation, éradiquer la pauvreté, mais surtout à rétablir la liberté de négociation salariale entre employeurs et salariés – laquelle avait été supprimée en 1939 (les salaires étaient alors contrôlés par l'État) : le SMIG est alors une contrepartie par laquelle on s'assure que, en dépit des négociations déséquilibrées entre employeurs et employés,

les travailleurs auront accès à une rémunération socialement acceptable. Le lien d'interdépendance entre travail, participation sociale et accès à la consommation est alors manifeste.

Plusieurs éléments se conjuguent donc à la fin des Trente Glorieuses pour faire de cette période une étape importante en termes de progrès social, de consolidation du Pacte Travail et de promesses d'égalité : un récit puissant sur la consolidation d'une classe moyenne nombreuse, combiné à une forte hausse du pouvoir d'achat, à un resserrement des disparités salariales³⁴⁸ et à l'émergence de protections sociales. En d'autres termes, un progrès réel (bien que n'éradiquant pas la pauvreté et les segmentations sociales), et un narratif efficace – à la fois relaté par les acteurs économiques de l'époque et, de façon rétrospective, par un certain nombre d'historiens spécialistes de la période.

Peut-être encouragé par un contexte économique plus favorable, un mouvement de réflexion et d'action plus critique envers l'entreprise et le travail industriel s'approfondit. Des sociologues remettent en cause l'extrême division du travail, qui sépare la pensée et l'exécution, et brime l'épanouissement personnel des travailleurs³⁴⁹. Certaines catégories ouvrières cumulent par ailleurs les phénomènes de domination : la gestion de la main d'œuvre peut être lourdement discriminatoire à l'endroit des travailleurs d'origine algérienne, souvent voués à stagner dans leur position professionnelle au sein de l'usine (notamment dans l'industrie automobile). Dans cette perspective, différenciation professionnelle et différenciation ethnique se superposent et se redoublent³⁵⁰. Enfin, la sécurité sociale ne dépasse pas, dans un premier temps, les frontières de la France hexagonale. Les travailleurs maghrébins et ultra-marins réclament pourtant les mêmes droits sociaux que leurs concitoyens métropolitains. Après de vastes mobilisations, le Code du Travail d'outre-mer est adopté : il autorise – sous conditions – la création de caisses d'allocations familiales et le dédommagement des accidents professionnels³⁵¹.

344 Voir les travaux de Jean Fourastié. Pour un discours critique sur les Trente Glorieuses : Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*. Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2013.

345 Bernard Gazier, Bruno Palier et Hélène Périvier. « Chapitre 1. Pourquoi faut-il repenser la protection sociale ? », *Refonder le système de protection sociale. Pour une nouvelle génération de droits sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 23-80.

346 Sur cette différence entre "la Sociale" et la sécurité sociale étatisée, voir Nicolas Da Silva, *La bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé*, Paris, La Fabrique, 2022.

347 Le salaire comprend les cotisations et les avantages sociaux qui protègent le travailleur de la précarité aux différents moments de son existence – allocations familiales, retraites, etc.

348 Julien Damon, *Les classes moyennes*, Paris, PUF, 2013 ; Chauvel, L., 2001, « Le retour des classes sociales ? » in *Revue de l'OFCE*, n°79 <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2001-4-page-315.htm#no15>

349 Georges Friedmann, *Le travail en miettes*, Paris, N.R.F., coll. Idées, 1964.

350 Laure Pitti, « De la différenciation coloniale à la discrimination systémique ? La méthode Renault de qualification du travail et ses effets sur les relations professionnelles – 1952-1973 », *Revue de l'IRES*, n°46, 2023, p. 69-107.

351 Paul Mayens, « Nicolas Da Silva, *La Bataille de la Sécu* », Lectures [En ligne], Reseñas, Publicado el 25 noviembre 2022, consultado el 06 noviembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/58938> ; Michel Borgetto et Michel Chauvière (dir.), *La Protection sociale en France et au Maghreb. Regards croisés*, Paris, Mare & Martin, 2021.

4. L'espoir méritocratique et égalitaire des années 1960 : démocratiser l'entreprise et favoriser l'ascension professionnelle par l'école – travailler pour s'émanciper

Les années 1960 et 1970 sont une période de massification scolaire³⁵² : grâce à une série de lois (comme la loi Haby, en 1975, dite loi du collège unique), de plus en plus d'enfants vont à l'école plus longtemps, et peuvent désormais bénéficier de la même formation scolaire que les plus aisés. C'est un progrès social notable. Se renforce l'idée, à gauche, que la transmission d'un bagage commun à tous permettra à tous les individus, quel que soit leur milieu social d'origine, d'accéder à un emploi qui correspond à leurs aspirations et ne soit pas déterminé par un capital familial. Le « pacte scolaire » est alors formulé ainsi : il faut s'investir à l'école afin de renverser sa trajectoire sociale, ou accéder à une position socio-professionnelle enviable. Démocratisation de la formation, insertion professionnelle, participation sociale et épanouissement individuel sont alors pensés comme les arcs d'un cercle vertueux, celui de l'émancipation – au sens d'une sortie de son milieu social d'origine – par la réussite scolaire et le travail : c'est le récit de la mobilité sociale ascendante, lequel s'articule progressivement, après les années 1960, avec la réactivation d'une promesse méritocratique déjà ancienne. Formulée dans sa version libérale, cette dernière nourrit l'idée que le fait de donner les mêmes chances scolaires à tous est un moyen de garantir une égalité de principe, estimée suffisante – la version plus ambitieuse de la justice scolaire étant d'assurer l'égalité des positions à l'issue du cursus scolaire.

À cette époque, les réflexions sur la démocratisation à l'intérieur de l'entreprise prennent également de l'ampleur et s'intensifieront au moment de Mai 68. En 1963 paraît l'ouvrage de François Bloch-Lainé, *Pour une réforme de l'entreprise*, qui apporte une vision moderniste de l'entreprise ; c'est un succès de librairie. Au moment de Mai 68, les grèves mènent parfois à des expériences inspirantes d'auto-gestion, comme chez Lip en 1973. En 1975 paraît le Rapport du Comité d'étude pour la réforme de l'entreprise (commission Sudreau), qui propose entre autres de favoriser la négociation salariale et reconnaît un droit d'expression au salarié³⁵³. C'est

également l'époque où le marché du travail se féminise, les femmes nées dans les années 1950 devenant pour une bonne part d'entre elles « actives » dans les années 1970³⁵⁴. Leurs effectifs ne feront que croître, et aujourd'hui, près de la moitié des actifs sont des femmes – sans que cela soit nécessairement le gage d'une pleine émancipation : aujourd'hui, ce sont encore les femmes qui, majoritairement, doivent cumuler un rôle professionnel et un rôle éducatif lorsqu'elles ont des enfants³⁵⁵, ou qui travaillent à temps partiel. Par ailleurs, leur rémunération est encore bien inférieure à celle des hommes, non seulement à poste équivalent, mais également parce qu'elles occupent des professions moins rémunératrices du fait d'une division du travail très genrée³⁵⁶.

5. Désindustrialisation, avènement du néolibéralisme et crise du « compromis fordiste ». Un Pacte Travail en panne de contreparties et de conditions émancipatrices ?

Un progrès social qui s'essouffle

Ces améliorations sociales connaissent néanmoins un fort ralentissement. D'une part, on note un affaiblissement de la puissance des syndicats. En 1946-1947, la moitié des salariés français étaient syndiqués³⁵⁷ ; mais les effectifs décroissent de façon spectaculaire à partir de 1977-1978, et l'on ne compte alors pas beaucoup plus, dans les rangs syndiqués, que 10 % des travailleurs³⁵⁸. D'autre part, dans les années 1970 se constitue un chômage de masse, effet du premier choc pétrolier de 1973 et d'une période de désindustrialisation qui s'amorce alors en France. Le gouvernement prend des mesures : en 1975 est instauré un système d'autorisation administrative pour les licenciements collectifs ; en 1977 des programmes sont mis en place pour favoriser l'embauche des plus vulnérables, comme le Pacte national pour l'emploi des jeunes. L'accès au marché du travail ne va plus de soi, et les gouvernements doivent élaborer des stratégies pour faire employer les plus vulnérables. L'histoire des contrats aidés, à partir de 1977 en France³⁵⁹, est symptomatique à plusieurs égards : visant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes écartées du marché du travail, et attestant de notre certitude moderne que l'acte de travailler constitue un acte de participation sociale auquel nous avons tous droit, elle est

352 Voir « Edito » in *Gérminal*, « L'école émancipatrice », n°5, novembre 2022, éd. du Bord de l'Eau.

353 Matthieu Tracol, « Les politiques du travail et de l'emploi depuis les années 1970. Entre protection des travailleurs et néolibéralisme », *Gérminal*, 2023/1 (N° 6), p. 22-35. URL : <https://www.cairn.info/revue-germinal-2023-1-page-22.htm>

354 La proportion de femmes dans la population active a augmenté : à 40 ans, le taux d'activité est passé de 69 % pour la génération née en 1945 à 86 % pour celle née en 1975. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/287556-taux-d-emploi-des-femmes-un-taux-qui-stagne-apres-des-annees-de-hausse#:~:text=Le%20taux%20d%27activit%C3%A9%20des,pour%20celle%20n%C3%A9e%20en%201975>

355 Françoise Battagliola, « Le travail des femmes : une paradoxe émancipation », *Cités*, 2001/4 (n° 8), p. 75-85. URL : <https://www.cairn.info/revue-cites-2001-4-page-75.htm> ; entre 1974 et 2010, les femmes continuent de passer entre 2 et 3 fois plus de temps que les hommes à s'occuper des enfants : Cécile Brousse, « La vie quotidienne en France depuis 1974. les enseignements de l'enquête *Emploi du temps* », in *Économie et Statistique*, n°478, 2015, pp. 79-117.

356 En 2021, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 24 % à celui des hommes dans le secteur privé. Voir étude de l'Insee, « Dans le secteur, privé l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 », 7 mars 2023. Disponible en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6960132#:~:text=femmes%20et%20hommes,-.Lecture%20%3A%20parmi%20les%20salari%C3%A9s%20travaillant%20principalement%20dans%20le%20secteur%20priv%C3%A9%20%25%20%20%C3%A0%20celui%20des%20hommes>.

357 Dominique Labbé, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques politiques », 1996, 164 p.

358 Frank Georgi, « Être militant syndical des années 1960 aux années 1980, en France et en Belgique. Pour une histoire comparée des militantismes européens » in *L'Apogée des syndicalismes en Europe occidentale : 1960-1985* [en ligne], Paris, Éditions de la Sorbonne, 2006 (généré le 27 février 2024). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psorbonne/44553>>

359 Voir notamment l'instauration du Pacte national pour l'emploi des jeunes sous Valéry Giscard d'Estaing.

caractéristique d'une politique du travail avant tout soucieuse de réduire les coûts du travail, au lieu de réexaminer globalement son organisation et nos structures économiques.

Un certain nombre d'historiens et d'économistes³⁶⁰ s'accordent pour dire que la dynamique de progrès des droits des travailleurs s'essouffle, voire s'inverse, dans les années 1980 et 1990 : le modèle salarial s'effrite³⁶¹, le syndicalisme régresse, et la poussée des idées néo-libérales, lesquelles constituent un nouveau narratif, n'est pas sans effet sur la perception du droit du travail, de plus en plus assimilé à une protection inutile et un frein à la croissance. Se développent des formes d'emploi court ou « flexible » – adjectif qui devient le maître-mot des entreprises dans les années 1980 : la part d'intérim, de contrats à durée déterminée et de temps partiel passe de 4,1 % à 11 % dans l'emploi total entre 1984 et 2000. Depuis 1993, dans les entreprises de plus de 50 salariés, le taux d'entrée en CDD a été multiplié par plus de quatre selon un rapport de la DARES ; et en 2017, un tiers des CDD ne duraient qu'une journée³⁶². Ces contrats courts ont pour intérêt de lutter contre le chômage, mais précarisent les travailleurs dans la durée, surtout les moins dotés – comme l'écrit Benjamin Brice, « la distinction entre flexibilité choisie et flexibilité subie recoupe largement le clivage entre classes supérieures et classes populaires »³⁶³. Des études ont également montré que les personnes issues de ménages composés de « travailleurs non standards (temps partiel, travail indépendant ou contrat temporaire) » étaient beaucoup plus sujettes au risque de pauvreté³⁶⁴.

Ces politiques de l'emploi ont un effet ambivalent dans la représentation du Pacte Travail : d'une part, elles attestent que l'État formalise et appréhende comme un devoir le fait de garantir un travail à tous les citoyens – droit au travail qui est par ailleurs affirmé dans la Constitution de 1946³⁶⁵. Si cette responsabilisation de l'État émane d'une logique protectrice salutaire, elle suggère d'autre part l'idée qu'une certaine partie des travailleurs n'est pas de facto nécessaire au fonctionnement de l'économie et qu'ils ne représentent pas par définition une richesse pour l'État (puisque l'économie tourne bien sans eux, et qu'il faut leur trouver un emploi de façon artificielle et délibérée) : ils constituent plutôt indirectement un coût et une préoccupation, en tant que laissés-pour-compte à réintégrer d'une manière ou d'une autre à la division du travail. Par ailleurs, pour certains³⁶⁶, la création du RMI en 1988,

bien qu'elle émane d'une préoccupation de solidarité, participe d'un mouvement qui substitue des prestations de solidarité fiscale à un véritable salaire garantissant l'insertion sociale du travailleur. Par ailleurs, la démocratisation de l'entreprise n'a pas véritablement eu lieu : au contraire, une logique d'actionnariat puissant éloigne les prises de décision des salariés. Plus récemment, des ordonnances ont supprimé les comités d'hygiène des entreprises³⁶⁷. Or ce qu'il se passe au sein du monde du travail n'est pas sans effets politiques : comme le montrent des études récentes, le niveau de démocratie en entreprise, ainsi que le niveau d'autonomie du travailleur, peut être relié à l'activité démocratique des citoyens en tant que telle³⁶⁸. Conjointement, le marché du travail, au niveau national, peine à se réorganiser face à la nouvelle division internationale du travail et la délocalisation des entreprises.

Les limites du récit méritocratique

À cela s'ajoute le fait que la promesse d'égalisation des conditions par l'école n'a pas été totalement remplie. Pour le comprendre, il est important de décrire la dynamique de mobilité sociale qui œuvre des années 1970 à aujourd'hui – c'est-à-dire la capacité à progresser en termes de catégorie socio-professionnelle ou de revenu par rapport à ses parents –, car elle est étroitement liée au pacte social et à la promesse de méritocratie et d'éducation de masse qui modèlent encore nos attentes. En l'occurrence, la promesse d'une forte mobilité sociale fondée sur le mérite ne semble pas avoir été pleinement tenue. Il y a néanmoins eu des progrès sociaux notables et c'est d'une certaine façon l'héritage des Trentes Glorieuses : la mobilité sociale ascendante, mesurée par le revenu ou la catégorie socio-professionnelle, a été et reste significative entre les années 1970 et 2015, et a même été forte pour les femmes par rapport à leurs mères. Cependant, un certain nombre de données révèlent un rétrécissement de l'espace de mobilité sociale ascendante (CSP) et une inflexion négative entre 2003 et 2015 pour les hommes, comme elles mettent au jour un problème de genre important pour la mobilité sociale des femmes par rapport à leur père, ainsi que d'importantes inégalités dans les possibilités de s'élever sur l'échelle des revenus. Ce ralentissement de la mobilité sociale ascendante s'inscrit dans un contexte d'élévation significative des niveaux de qualification dans la société (augmentation des diplômes supérieurs), certes, mais cette élévation garantit de moins en moins, pour les travailleurs, la certitude d'une mobilité sociale ascendante – ce qui

360 Voir les ouvrages cités dans cette étude de Marion Fontaine, Thomas Piketty et Bernard Friot.

361 Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

362 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/cdd-cdi-comment-evoluent-les-embauches-et-les-ruptures-depuis-25-ans>

363 Benjamin Brice, « Pourquoi le pouvoir d'achat paraît-il si contraint ? », publication de la Fondation Jean Jaurès, 09/12/2022. En ligne : <https://www.jean-jaures.org/publication/pourquoi-le-pouvoir-dachat-parait-il-si-contraint/>

364 Voir Michael Förster et Céline Thévenot, « Inégalité des revenus et protection sociale : les enseignements de l'analyse internationale de l'OCDE », *Revue française des affaires sociales*, no. 1, 2016, pp. 65-91 ; OCDE (2015), *Tous concernés – Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, éditions OCDE, Paris, [en ligne] <http://www.oecd.org/fr/social/in-it-together-why-less-inequality-benefits-all-9789264235120-en.htm>

365 « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » Préambule <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1946-ive-republique>

366 Bernard Friot, *Puissances du salariat*, Seuil, Paris, 2021.

367 Ceux-ci ont été remplacés par des CSE, mais les heures allouées à la représentation syndicale ont été notablement diminuées.

368 Étude de la DARES, « Travail et bien-être psychologique », mars 2018. En ligne : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/travail-et-bien-etre>

questionne nécessairement la promesse méritocratique³⁶⁹. Le récit méritocratique libéral, s'il est indéniablement une « fiction utile³⁷⁰ » – en ce qu'il accrédite l'effort scolaire et répond à la nécessité d'identifier des compétences spécifiques en chaque « profil » – aura donc constitué une promesse souvent riche en déceptions : sans doute n'est-il pas suffisant de promettre l'égalité au début du parcours scolaire plutôt qu'à la fin, et sans doute est-il même illusoire de présupposer que cette égalité au départ puisse exister. Nombreuses sont les études qui suggèrent que, selon le milieu social d'origine, l'aisance scolaire est sensiblement différente d'un élève à un autre, quand bien même ces élèves se retrouvent dans la même classe et bénéficient de la même formation³⁷¹. Sur ce point, les classements PISA sont clairs, et révèlent un lien fort entre origine sociale et réussite scolaire en France, alors même que l'école primaire est unifiée³⁷² : 25 % des élèves français les plus défavorisés du classement ont quatre fois plus de chances d'être les mauvais élèves du classement³⁷³. Pourtant, nombreux sont les Français qui attendent de l'école qu'elle renverse les déterminismes sociaux et permette l'ascension sociale de leurs enfants. S'ajoute à cela le fait que l'enseignement professionnel (hors baccalauréat professionnel) est conçu par l'institution et les familles, de façon plus ou moins explicite, comme la voie de ceux qui sont en échec scolaire ou montrent de faibles résultats dans les matières générales, notamment du fait de la place de plus en plus importante des baccalauréats³⁷⁴. À ce titre, l'enseignement professionnel accueille essentiellement ceux qui sont perçus comme en échec dans le système éducatif, c'est-à-dire les enfants issus des classes populaires : selon une étude de l'Insee de 2021, 67 % des élèves en CAP³⁷⁵ dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs³⁷⁶. L'enseignement professionnel est devenu le lieu d'une relégation scolaire (et la plupart du temps sociale)³⁷⁷, et c'est ainsi qu'il est souvent perçu par les familles – y compris celles

qui sont le moins dotées économiquement : elles anticipent et valident le choix d'orientation en filière professionnelle proposé par l'institution scolaire à leur enfant, mais éprouvent un sentiment d'injustice par rapport à cette décision.

Perte de sens et nouveau contexte pour le travail

Quant au sentiment de perte de sens au travail, il semble toucher un grand nombre de salariés³⁷⁸, et trouvera difficilement à se résoudre par les injonctions du développement personnel ou les outils du *happy management*, qui conçoit l'épanouissement au travail à un niveau strictement individuel et psychologique. Devenu un enjeu de santé publique collectif³⁷⁹, le travail doit mettre en oeuvre les conditions qui permettent *objectivement* l'épanouissement des salariés, à une heure où le sentiment d'insécurité au travail semble croissant³⁸⁰.

Certaines entreprises elles-mêmes semblent insatisfaites des logiques strictement capitalistes dans lesquelles elles sont prises, et d'une dynamique de compétition qui nuit à leur éventuelle réorientation en faveur de plus de soutenabilité et d'un management plus attentif au bien-être des salariés³⁸¹. La tâche n'est pas toujours aisée pour les dirigeants qui souhaitent convertir leur société en entreprise à mission et accroître leur engagement environnemental³⁸². Pourtant, certains modèles d'entreprises ont pu constituer des contre-exemples inspirants au cours du XX^e siècle, notamment par leur implication dans le processus de construction de l'État social – comme c'est le cas du modèle mutualiste, qui valorise par ailleurs des modèles de gouvernance plus démocratiques par lesquels les sociétaires élisent leurs représentants, qui eux-mêmes choisissent les membres du comité d'administration³⁸³. C'est le modèle qui a servi de base à l'économie sociale et solidaire, dont la définition a été clarifiée par une loi de

369 « Camille Peugny : l'expérience du déclassement », Agora débats/jeunesses, vol. 49, no. 3, 2008, pp. 50-58. La méritocratie nécessite à la fois une décorrélation entre origine sociale et niveau de diplôme, et un renforcement du lien entre niveau de diplôme et position sociale. L'analyse des générations nées dans les années 1960 montre que la première s'atténue effectivement grâce à l'éducation de masse, mais que le second se desserre parallèlement.

³⁷⁰ François Dubet, « L'égalité des chances, le pire des systèmes, mais il n'y en a pas d'autres » in https://www.lemonde.fr/societe/article/2006/12/18/francois-dubet-l-equalite-des-chances-le-pire-des-systemes-mais-il-n-y-en-a-pas-d-autres_840608_3224.html

371 Voir les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, éd. de Minuit, 1964 ; *La Reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, éd. de Minuit, 1970.

³⁷² Unifiée en principe du moins, si l'on fait fi de la ségrégation spatiale qui rejайлit de facto sur la composition sociologique des établissements scolaires.

³⁷³ Marion Bet, entretien avec Éric Charbonnier (OCDE), « Évolution du niveau et comparaisons internationales », *Germinal*, vol. 5, no 2, 2022, pp. 38-51.

374 L'ensemble des Bac (général, professionnel, technologique) représente aujourd'hui plus de 75 % d'une génération contre moins de 25% dans les années 70. Voir [les données ici](#).

375 Et 55 % des élèves en baccalauréat professionnel

377 Gilles Moreau, « Formation ou formatage ? Les transformations de la formation professionnelle des futurs ouvriers et employés », *Germinal*, vol. 5, no. 2, 2022, pp. 261-275.

³⁷⁸ David Graeber, *Bullshit jobs*, Paris, Les Lions qui libèrent, 2019.

379 David Graeber, *Bullshit Jobs*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2019.

379 Coutrot, Thomas, et Coralie Perez. « Le sens du travail : enjeu majeur de santé publique », Bruno Palier éd., *Que sait-on du travail ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2023, pp. 98-113. <https://www.cairn.info/revue-que-sait-on-du-travail--9782724641905-page-98.htm>

380 Moullet, S. et Salibekyan, Z. (2019). "The Perception of Job Insecurity in France: Between Individual Determinants and Managerial Practices", in *Économie et Statistique*. Par exemple, la peur pour son emploi à augmenter de 18 à 25 % entre 2005 et 2013 (https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/1-3_algava_def.pdf) alors que cette insécurité est très significative pour expliquer les risques dépressifs (https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/de_no_214.pdf)

281

382 Vivienne Walt, "A Top CEO Was Ousted After Making His Company More Environmentally Conscious. Now He's Speaking Out" *The Time*, november 21, 2021. En ligne : <https://time.com/6121204/manuel-faber-dance-interview/>

³⁸³ Nathan Cazeneuve, entretien avec Pascal Demurger et Jérôme Saddier, « L'économie sociale et solidaire. Un moyen de transformer l'investissement et les entreprises ? », *Carminal*, vol. 6, no 1, 2022, pp. 74-91.

juillet 2014³⁸⁴ (et qui regroupe 200 000 entreprises en France et 10 % de l'emploi salarié privé³⁸⁵). Des jeunes marques textiles ont également pu se révéler particulièrement réflexives ces dernières années : militant pour une régulation plus stricte de leur propre activité productive – illustrant par-là même une défaillance de l'État qu'il est difficile d'imputer aux acteurs économiques seuls –, elles contestent un modèle global où les externalités négatives d'une entreprise (délocalisation de la production et de la pollution, sous-traitance dans les pays où manquent les droits humains) conditionnent sa bonne santé économique³⁸⁶.

Concernant les travailleurs indépendants, ceux-ci bénéficient, sur le papier, d'une plus grande autonomie et maîtrisent leurs conditions de travail ; mais ils s'avèrent être dans des situations très différencierées selon leur niveau d'expérience, leurs diplômes et donc leur pouvoir de négociation vis-à-vis de leurs « clients » : les cas de salariat déguisé sont nombreux, et se conjuguent à l'absence de protections sociales – phénomène accru par « l'ubérisation » du travail. Si l'auto-entrepreneuriat représente une condition émancipatrice pour beaucoup parce qu'elle garantit une plus grande liberté et un évitement de relations hiérarchiques oppressantes, il doit néanmoins se consolider de protections plus fortes pour les travailleurs les plus vulnérables.

La période récente et son contexte – tensions sur le marché du travail liées aux évolutions démographiques, impact de la pandémie de Covid-19 et prise de conscience du rôle des travailleurs essentiels et de leurs conditions de travail³⁸⁷, polarisation des emplois liée à la mondialisation et à l'innovation technologique qui a tendance à détruire les emplois du milieu pour en créer en haut de l'échelle des qualifications, tout en conservant des emplois de service à basse qualification (OECD, 2019) – font que la question centrale du Pacte Travail est à la fois celle de l'emploi et du chômage (focalisation des quarante dernières années), mais également celle de la qualité et des conditions de travail (Palier, 2023, Introduction). Ceci est d'autant plus vrai que les comparaisons européennes révèlent la piètre performance de la France sur ces enjeux, et sur celui des risques psychosociaux auxquels les travailleurs et travailleuses sont exposés (Palier, 2023, Bigi et Meda, 2023). Un tel état de fait a des conséquences sur la pénibilité et la manière dont les travailleurs et travailleuses perçoivent leur propre « endurance » au travail : 37 % des salariés expriment ainsi une incapacité à pouvoir réaliser le même travail (terme d'« insoutenabilité du travail ») sur le temps long, jusqu'à

leur retraite (Dares, 2023)³⁸⁸. La « problématique travail » déborde par ailleurs sur tous les autres pactes, car la non-reconnaissance de ces souffrances et des progrès à faire en la matière – de même que la destruction des emplois de qualification moyenne (Kurer et Palier, 2019) – nourrit « un ressentiment social qui débouche souvent sur un ressentiment politique » (Palier, 2023 ; Palier et Wagner, 2023)³⁸⁹. Le monde du travail, incluant les lieux de sociabilité associés et qui ont pu se réduire sous l'effet des transformations économiques, n'est donc pas sans effets sur la démocratie – notamment parce que le manque d'autonomie des travailleurs se heurte à notre aspiration à faire vivre les valeurs démocratiques, et a certainement des répercussions sur les taux d'abstention ou de vote pour l'extrême droite (Coutrot, 2018).

Pacte Travail et fiscalité

L'avènement du néolibéralisme et la crise du « compromis fordiste » renvoient également à une forme de crise de la fiscalité. L'idée d'une contribution commune à la puissance publique est au cœur du contrat social : c'est notamment l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 qui demeure au fondement de l'idée d'égalité fiscale (« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »). L'État-providence s'appuie sur les cotisations sociales afin d'assurer des prestations sociales, condition clé pour assurer l'égalité des situations. Ainsi, l'érosion du pacte fiscal et notamment de sa promesse d'équité a des effets sur l'ensemble de la société car elle conduit au rejet des impôts (appréhendés comme injustes), comme le note J. Stiglitz : “If citizens don't believe that everyone is paying their fair share of taxes – and especially if they see the rich and rich corporations not paying their fair share – then they will begin to reject taxation” (avant-propos du rapport 2024 du EU Tax Observatory). Un ensemble d'éléments contribue à une forme de crise de la fiscalité : une baisse progressive de l'impôt sur les sociétés (corporate tax) : [en Europe](#), le taux est passé de 45 % en 1980 à 20 % aujourd'hui. Au niveau mondial, une part importante de revenu fiscal disparaît à cause de l'évasion fiscale (“tax avoidance”), réduisant la contribution des multinationales et des milliardaires (EU Tax Observatory, 2024). L'accord sur un taux minimal de taxation sur les sociétés de 2021 (plus de 140 pays) a montré qu'il était possible d'agir, mais aussi la difficulté d'aller jusqu'au bout : une série d'échappatoires ont considérablement affaibli le dispositif (EU Tax Observatory, 2024). En France, les

384 Voir <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/textes-et-circulaires/lois/article/loi-no-2014-856-du-31-juillet-2014-relative-a-l-economie-sociale-et-solidaire#:~:text=La%20loi%20du%2031%20juillet,de%20nouveaux%20droits%20aux%20salari%C3%A9s>

385 <https://www.economie.gouv.fr/leconomie-sociale-et-solidaire#:~:text=2%2C4%20millions%20de%20personnes,200%20000%20entreprises>

386 Léa Iribarnegaray, « Julia Faure : “dans cette lutte contre le fast fashion, on se fait dégommer” », *Le Monde*, 2 mars 2024. En ligne :

387 Au-delà des travailleurs médicaux de première ligne et de leurs conditions de travail, la DARES pointe également les mauvaises conditions de travail des travailleurs de deuxième ligne, c'est-à-dire ceux qui ont continué à apporter des services essentiels pendant la crise sanitaire. https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/c278f247774c7b8cf9e4a5d9b48c7b20/Document%20d%27%C3%A9tudes_m%C3%A9tiers%20deux%C3%A8s%C3%A8sme%20ligne.pdf

388 Tandis qu'une organisation du travail favorisant l'autonomie, la participation des salariés et limitant l'intensité du travail, tend à rendre celui-ci plus soutenable https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/e91f0d39ca803c9847ac6c3a4326fc76/Dares-Analyses_Facteurs%20qui%20influencent%20la%20capacite%20%C3%A0%20faire%20le%20meme%20travail%20jusqu%27a%20la%20retraite.pdf

389 <https://www.lagrandeconversation.com/politique/les-lendemains-politiques-dune-reforme-contestee/> « Les mauvaises relations sur le lieu de travail et la faible satisfaction au travail sont l'une des principales sources de ressentiment sur lesquelles les partis populistes de droite radicale s'appuient, en particulier parmi les travailleurs et les lower middle classes. »

niches fiscales nuisent fortement au rendement fiscal et à la lisibilité des impôts et peuvent générer un sentiment d'injustice (Cour des Comptes, 2023). Plus largement, on assiste à une remise en cause des cotisations sociales au nom de la compétitivité. Dans ce contexte, il est nécessaire de redéfinir le contrat social autour de la fiscalité. L'évolution de la fiscalité du fait de la sortie des énergies fossiles et de la taxation du carbone peut justement en constituer une opportunité, afin d'envisager une trajectoire équitable de décarbonation cohérente avec l'évolution des finances publiques et les besoins de l'économie (Ademe, 2022).

6. L'héritage de ces différents pactes et les mutations actuelles du travail

Finalement, la demande d'un travail de qualité, incluant une certaine autonomie (laquelle n'exclut pas la réalité des interdépendances dans nos sociétés marquées par la division du travail³⁹⁰), et d'épanouissement au travail³⁹¹, dans nos sociétés modernes, n'a jamais été aussi forte ; pourtant, seule une partie des travailleurs peut affirmer que cette aspiration est aujourd'hui satisfaite par leurs conditions de travail (Palier *et al.*, 2023 ; Gerstenberger, 2023³⁹²). Par ailleurs, on doit souligner le fait que les droits à l'indemnisation chômage sont régulièrement remis en cause, fragilisation d'une aide sociale d'autant plus problématique qu'elle intervient dans une époque où le plein emploi n'est pas assuré. D'une façon générale, le Pacte Travail semble abîmé par le chômage durable et le fait que ce dernier, devenu structurel, empêche que l'on adhère pleinement à la logique de responsabilisation requise par les droits sociaux : dans un contexte où l'État ne fournit pas les emplois nécessaires, comment souscrire au compromis selon lequel tout individu doit faire ses preuves (par le travail) pour être protégé ?

Quant à cette crainte de l'aliénation, elle est actuellement renforcée par l'impact des nouvelles technologies sur nos façons de travailler, et les perspectives « révolutionnaires » de

l'intelligence artificielle (IA) qui, outre les destructions d'emplois qu'elle engendrera possiblement³⁹³, pourrait bien, dans certains domaines, substituer des pratiques professionnelles de simple contrôle des machines ou de maintenance à des pratiques de production ou d'exécution directes – comme on le voit dans la gestion des caisses automatiques par les anciennes caissières. Si ce développement de l'IA ne s'accompagne pas de la proposition, en France, d'un enseignement professionnel durable et pourquoi pas continu pour les travailleurs³⁹⁴, ni de perspectives de (re) formation et de reconversion concrètes, il risque de conduire à la déqualification d'un grand nombre d'employés. Cela résonne avec les discours développés dans les années 1990 et 2000, annonçant la fin du travail³⁹⁵ du fait de la hausse des bas salaires, du chômage et de la destruction massive des emplois à venir, et réclamant un meilleur partage du travail « restant ». Quant à la pensée du revenu universel, outre qu'elle motive et suscite une réflexion novatrice sur nos façons de travailler, elle charrie également parfois l'espoir d'une diminution de la part-travail dans nos existences, attestant que l'idée d'une émancipation par le travail, voire d'une insertion sociale par le travail, ne va plus de soi. Mais cela ne fait-il pas trop l'impasse sur l'importance sociale du travail ? Cela n'est pas clair, car les Français semblent partagés sur la question³⁹⁶.

Plus récemment, la crise sanitaire a mis en lumière des professions ayant rendu des services essentiels, au risque d'une exposition au virus (caissiers et caissières, infirmiers et infirmières, aides-soignant(e)s, livreurs, etc.), et rendu plus inacceptable le « déclassement salarial » dont ils font l'objet depuis plusieurs décennies. Il est clair par exemple que les travailleurs de la « deuxième ligne » (excluant le personnel médical) ont de moins bonnes conditions de travail que la moyenne des salariés du privé (Dares, 2021)³⁹⁷. Quant au secteur médical, une étude s'appuyant sur les données de l'OCDE révèle que la France fait partie des deux seuls pays européens où l'écart entre le salaire moyen et le salaire des infirmiers et infirmières est aussi

390 Dans *De la division du travail social* (1893), Émile Durkheim distingue la solidarité mécanique qui caractérise les sociétés traditionnelles – composées de travailleurs polyvalents et donc indépendants – de la solidarité organique qui caractérise les sociétés modernes – composées de travailleurs hautement spécialisés et donc interdépendants. Ce que révèle Durkheim, c'est que l'individualisme qui caractérise les aspirations et les mentalités modernes n'a aucune réalité dans le fonctionnement économique et « laborieux » des sociétés modernes : les fonctions professionnelles sont de plus en plus spécialisées mais, par conséquent, se requièrent les unes les autres.

391 Pour les Français, le but du travail est davantage l'épanouissement qu'une bonne rémunération (52 %/20 %), ce qui est moins le cas pour les Allemands (40 %/34 %) et britanniques (30 %/43 %). [Baromètre de la confiance politique](#), Cevipof 2023

392 Selon l'indice de qualité de l'emploi établi par Eurofound, qui permet de mettre en balance les ressources dont les travailleurs disposent et les demandes qu'ils leur sont faites : 30 % de la population active occupe un emploi pénible/tendu ("strained") au niveau européen et même 39 % en France, au sens où les demandes dépassent les ressources. À cela s'ajoutent 26 % d'emplois "poorly resourced" au niveau européen, pour lesquels l'équilibre est légèrement positif. Voir Eurofound (2022), *Working conditions in the time of COVID-19: Implications for the future*, European Working Conditions Telephone Survey 2021 series, Publications Office of the European Union, Luxembourg. Voir également <https://www.eurofound.europa.eu/en/blog/2023/job-quality-pivotal-addressing-todays-workplace-and-societal-challenges> et <https://www.cairn.info/que-sait-on-du-travail--9782724641905-page-34.htm>

393 Selon l'étude récente de l'OCDE, 27 % des emplois de la zone OCDE sont à haut risque d'automatisation : <https://www.oecd.org/employment-outlook/2023/>

394 Nathan Cazeneuve évoque, pour réaliser une méritocratie compatible avec la justice sociale, « l'exigence de formation » qui implique « la démocratisation scolaire et de la formation tout au long de la vie ». Voir Nathan Cazeneuve, « La méritocratie est-elle un idéal de justice sociale ? Les enjeux de la différenciation égalitaire », *Gérminal*, vol. 5, no. 2, 2022, pp. 202-215.

395 Jeremy Rifkin, *La Fin du travail*, trad. Pierre Rouve, Paris, La Découverte, 1997 ; Dominique Méda, *Le Travail. Une valeur en voie de disparition ?*, Paris, Flammarion, 2010.

396 Voir étude d'opinion réalisée par CFDT- Fondation Jean Jaurès : (Ipsos – Fondation Jean Jaurès / CFDT – La société idéale de demain aux yeux des Français – Avril 2023) : dans une société idéale, la place du travail serait à peu près la même qu'aujourd'hui pour 41 % des répondants, mais avec davantage de souplesse.

397 « Ils sont deux fois plus souvent en CDD ou interim, avec de faibles durées de travail hebdomadaires, perçoivent des salaires 30 % inférieurs, connaissent plus souvent le chômage et ont peu d'opportunités de carrière. Ils travaillent dans des conditions difficiles, encourent plus de risques professionnels et subissent plus d'accidents. » https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/8f1d9e08a5956834a666c266fff98056/Dares%20Analyses_m%C3%A9tiers-deuxi%C3%A8me%20ligne_crise%20covid.pdf

élevé : 9 % en 2020³⁹⁸. Pourtant, ces travailleurs ont permis à la société de fonctionner dans un contexte pandémique : s'ils ont été héroïsés par les discours politiques pour leurs sacrifices et leur conscience du devoir à accomplir³⁹⁹, les contreparties salariales ont été extrêmement faibles⁴⁰⁰ et le problème de fond, celui des salaires, reste intact. En 2021, une enquête révèle ainsi que les salaires des professions essentielles sont plus bas que la moyenne de l'ensemble des salariés (si l'on considère le salaire mensuel net à temps plein) : 1 799 euros en moyenne contre 2 188 pour l'ensemble des salariés, soit un différentiel de 18 % en 2021⁴⁰¹. Cette relégation prolongée d'une partie des travailleurs, alors même qu'ils contribuent au fonctionnement social de nos collectifs, met particulièrement à mal la logique devoir/bénéfices, comme elle nourrit un grand nombre de déceptions chez celles et ceux qui attendent une reconnaissance autre que rhétorique, honorifique ou ponctuelle de leur engagement quotidien.

Ce parcours historique nous donne des clés pour le présent, en ce qu'il éclaire les attentes qui ont structuré les représentations du travail dans nos sociétés. Alors que le travail était jusqu'alors

le moyen d'accéder à tous les autres pactes (Consommation, Sécurité, Démocratie), ou du moins pensé comme tel, il apparaît nécessaire de relancer la réflexion à son sujet. Aujourd'hui, si l'on tire le fil des pactes passés, il est possible de définir un travail émancipateur (ou conçu comme tel), comme une activité encadrée par un droit protecteur, qui ne soit pas aveugle sur les risques (de toutes formes) qu'il fait encourir à ses exécutants ; un travail qui permette d'évoluer dans sa trajectoire et de pouvoir inverser son destin social ; un travail qui offre une rétribution garantissant un pouvoir d'achat décent, ainsi qu'une place et une fonction sociales conformes aux aspirations et aux compétences de chacun ; un travail en entreprise qui s'aligne sur les idéaux démocratiques ; enfin, un travail qui rende possible l'autonomie du travailleur, sans que celle-ci prenne la forme d'une absence de cadres et de protection sociaux. L'émancipation par le travail (laquelle pré suppose des conditions de qualité, une sécurité, des possibilités d'ascension, reconnaissance, etc.⁴⁰²), si elle est une réalité pour certains, constitue certainement encore une attente pour une grande partie de la population.

Perspectives historiques Royaume-Uni

Pacte Démocratie

Cette section résume le développement progressif de la démocratie représentative institutionnalisée en Grande-Bretagne, parallèlement à l'élaboration de la théorie démocratique. Elle montre que la démocratie britannique est fondée sur un système parlementaire vieux de plusieurs siècles, qui a très peu évolué en dehors de la démocratisation progressive du droit de vote. Dans ce contexte, la section évalue si la souveraineté populaire est véritablement inscrite dans le Pacte Démocratie entre l'individu et l'Etat britanniques, et pour quelles raisons particulières ce pacte pourrait être considéré comme défaillant.

Nous nous intéresserons principalement ici à l'évolution de la situation en Angleterre, car le modèle britannique de Westminster est une émanation directe du parlement anglais médiéval. Par

rapport à ces fondements médiévaux strictement britanniques, l'influence de l'Irlande, de l'Écosse et du Pays de Galles, en termes d'orientation institutionnelle et politique, a été moins importante⁴⁰³.

Les premières origines de la représentation politique en Grande-Bretagne

Il est courant de penser que la démocratie britannique repose sur la Magna Carta, une charte royale accordée par le roi Jean en 1215, qui protégeait l'Église et les barons contre l'exploitation par le monarque. Bien que cela ne soit pas tout à fait exact, de tels développements au XIII^e siècle ont stimulé l'environnement intellectuel à partir duquel la démocratie a pu se former par la suite⁴⁰⁴. La signature de la Grande Charte a été initiée par une

398 [https://fipeco.fr/commentaire/Les%20d%C3%A9penses%20hospitales%C3%A8res%20en%20France%20et%20en%20Europe%20en%202020#:~:text=Source%20%3A%20OCDE%20%3B%20FPIPECO,%2C5%20\(25\)%5B4%5D](https://fipeco.fr/commentaire/Les%20d%C3%A9penses%20hospitales%C3%A8res%20en%20France%20et%20en%20Europe%20en%202020#:~:text=Source%20%3A%20OCDE%20%3B%20FPIPECO,%2C5%20(25)%5B4%5D)

399 <https://aoc.media/opinion/2020/11/03/lheroisation-des-soignants-reflexions-sur-une-entourloupe/>

400 En application des promesses du Ségur de la santé, en 2023, l'indemnité forfaitaire pour les dimanches, jours fériés et le travail de nuit a été revalorisée pour une partie du personnel hospitalier (notamment de 25 % pour le travail de nuit). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048658347>

401 Thomas Amossé et Christine Erhel, « Des métiers essentiels mais une faible qualité du travail et de l'emploi », in Bruno Palier (éd.), *Que sait-on du travail ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2023, pp. 484-497.

402 Voir les études d'Eurofound à ce sujet : <https://www.eurofound.europa.eu/en/topic/job-quality#key-messages>

403 Pilkington, Colin. 1997. *Representative democracy in Britain today*. Manchester University Press : Manchester et New York.p.18.

404 *Ibid*, p.17

faction rebelle et armée de barons, qui cherchaient à « clarifier le droit féodal face à ce qu'ils considéraient comme le mépris par le [roi] Jean des devoirs et obligations royaux⁴⁰⁵ ». L'accord accorde plus de pouvoirs à la noblesse et oblige le monarque à consulter un Grand Conseil de barons et d'évêques sur les questions fiscales. Au milieu des années 1230, le mot « parlement » était couramment utilisé pour désigner les réunions du Grand Conseil⁴⁰⁶. Au XIV^e siècle, ce parlement compte de plus en plus de membres, dont le bas clergé, les chevaliers et les bourgmestres. Il se réunit pour donner son avis et son consentement au monarque sur les questions de législation et de fiscalité.

En 1341, une structure bicamérale est apparue, dans laquelle les chevaliers et les bourgeois (les Communes) se réunissent séparément de la noblesse et du clergé (les Lords). La Chambre des communes et la Chambre des lords utilisent respectivement des modes de désignation électifs et héréditaires. Au milieu du XV^e siècle, il est établi que les lois devaient être approuvées par les Communes⁴⁰⁷. En outre, des monarques tels qu'Henri IV cherchent activement à légitimer leurs actions en recevant l'approbation du parlement. Par conséquent, même si l'Angleterre médiévale n'est pas à proprement parler une société démocratique, les idéaux de justice dans le cadre de l'État de droit et de liberté de l'individu face à la tyrannie arbitraire évoluent et gagnent du terrain. De même, la notion de légitimité par la représentation émerge et commence à préoccuper les institutions démocratiques embryonnaires de l'Angleterre. Même 300 ans avant le traité fondateur de Locke, la conviction que le peuple (défini de manière très étroite) possède des droits face au pouvoir en place, et que les représentants au parlement doivent exercer ce droit au nom du peuple, est une logique prédominante parmi les élites de l'époque⁴⁰⁸.

Au XVII^e siècle, une lutte entre le roi Charles Ier et son parlement conduit, en partie, à l'éclatement des guerres civiles anglaises. Entre 1640 et 1688, la Grande-Bretagne connaît d'importants bouleversements politiques qui s'apaisent après l'éviction du roi Jacques II. Marie II et Guillaume III accèdent au trône, mais doivent alors produire une déclaration des droits. Accordée en 1689, cette déclaration établit la souveraineté d'un parlement librement élu et institue ainsi une monarchie constitutionnellement limitée. Les pouvoirs du monarque sont alors limités et, si la prérogative royale est toujours manifeste, elle est de plus en plus exercée par des politiciens élus agissant au nom du monarque⁴⁰⁹. Contrairement à la Déclaration des droits américaine, qui porte sur les droits des citoyens individuels, la Déclaration britannique se préoccupe

des pouvoirs rivaux du monarque et du Parlement⁴¹⁰. Au cours du siècle suivant, les plus fortunés acquièrent davantage de pouvoir et entrent en concurrence avec la noblesse. Cette recomposition des rapports de force sociaux est permise par l'émergence des Whigs, une faction démocratique et marchande au Parlement, qui s'oppose à la faction conservatrice et aristocratique des Tories. Les Whigs représentent alors une classe moyenne émergente, qui adopte de plus en plus une position libérale et adhère aux valeurs des Lumières.

L'influence croissante des factions whig et tory au cours du XVIII^e siècle facilite un approfondissement progressif mais réel de la démocratie au Royaume-Uni. Les factions se transforment peu à peu en partis politiques officiels et composent désormais le jeu politique, ce qui permet une organisation électorale plus rigoureuse et la formation d'administrations sophistiquées⁴¹¹. Au fur et à mesure que le parlement se divise en différents camps selon une logique bipartisane, il se retrouve plus régulièrement dans l'impasse. Le soutien d'un chef whig ou tory devient de plus en plus nécessaire pour réunir une majorité de voix aux Communes. Dans ces conditions, le monarque est finalement contraint de nommer le chef du parti majoritaire aux Communes comme Premier ministre, plutôt que son favori. En outre, le monarque était obligé d'accepter les suggestions du chef du parti pour la composition du cabinet du gouvernement⁴¹². Une telle contrainte signale le transfert définitif du pouvoir du monarque au parlement. Il convient toutefois de noter que les parlements du XVIII^e siècle étaient encore très largement sous l'emprise d'une oligarchie, puisque la Chambre des lords, dominante, n'était pas élue, tandis que la Chambre des communes l'était par le biais du favoritisme et de la corruption. La représentation géographique n'a guère changé depuis le XIV^e siècle, chaque comté élisant deux députés, quelle que soit sa taille. Les notions de représentation universelle et de proportionnalité étaient donc étrangères au discours politique de l'époque⁴¹³.

C'est au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, dans le contexte de ces évolutions institutionnelles, que la tradition du contrat social est apparue et a gagné en influence dans les cercles intellectuels. Cette tradition est le plus souvent associée aux philosophes anglais Thomas Hobbes et John Locke, ainsi qu'au philosophe genevois Jean-Jacques Rousseau, mais elle reflète plus largement le riche contexte intellectuel du rationalisme philosophique. Les travaux de René Descartes ont notamment contribué à nourrir ce mouvement. Sa contestation de l'acceptation arbitraire de la « volonté de Dieu » a permis une renaissance conceptuelle de

405 *Ibid*, p.20

406 Maddicott, John. 2009. Origins and Beginnings to 1215" dans *A Short History of Parliament : England, Great Britain, the United Kingdom, Ireland and Scotland* [ed. Jones, Clyve.], The Boydell Press, pp.3-9.

407 Pilkington, Colin. 1997. p.26

408 Pilkington, Colin. 1997, p.23

409 *Ibid*. pp.28-29

410 *Ibid*, p.258

411 *Ibid*, p.29

412 Britannica, "Factions et partis" <https://www.britannica.com/topic/democracy/Factions-and-parties>

413 Pilkington, Colin. 1997. pp.29-30

l'individualité et développé la conviction que « les hommes avaient le droit et la capacité d'assurer leur propre salut par la pensée rationnelle⁴¹⁴ ». Ces théories de la rationalité ont jeté les bases des modèles de contrat social, en plus d'une tradition démocratique libérale plus large qui a largement façonné le système politique de la Grande-Bretagne – encore effectif aujourd'hui.

John Locke, qui a publié ses *Deux traités sur le gouvernement* en 1690, au lendemain de la « Grande révolution » par laquelle le roi Jacques II se trouve détroné, a particulièrement influencé l'évolution de la démocratie britannique. Locke affirme que la société est le fruit d'un contrat entre gouvernants et gouvernés et qu'elle doit exister pour la satisfaction et la sécurité mutuelles de tous. Ainsi, les dirigeants et les sujets ont des droits et des devoirs désignés les uns par rapport aux autres, et les souverains qui violent leurs obligations peuvent être renversés. Dans ce cadre, la légitimité découle du consentement des gouvernés. À ce stade, l'accent était mis sur la limitation des pouvoirs des dirigeants tyranniques, plutôt que sur le concept de participation populaire ou d'émancipation universelle. Cependant, Locke et son héritage intellectuel ont représenté un tournant décisif dans la pensée politique britannique, par lequel les prérogatives de l'autodétermination politique ont été articulées et concédées⁴¹⁵.

Extension de la franchise

Les demandes de démocratisation du droit de vote ne se sont pas concrétisées avant le XIX^e siècle, lorsque l'industrialisation a permis la croissance d'une classe moyenne riche et entreprenante. Cette classe se perçoit de plus en plus comme une « source de prospérité nationale » et comme actrice principale de la modernisation et du renouvellement nécessaires de la Grande-Bretagne. En conséquence, le fait qu'elle n'ait pas de voix au sein du gouvernement et que les villes industrielles en plein essor soient totalement dépourvues de représentation est devenu une source de contestation⁴¹⁶. D'une certaine manière, le Pacte Démocratie n'était pas respecté : les classes moyennes avaient le sentiment de contribuer à la croissance et à l'effort de production du pays, mais en échange, elles ne bénéficiaient pas d'une citoyenneté à part entière ni d'un accès à autre chose que la participation économique. La réforme politique devient l'objectif du Premier ministre whig Lord Grey (1830-1834), qui cherche à élargir le droit de vote et à remédier à la répartition déséquilibrée des sièges à la Chambre et aux « *boroughs pourris* », où les électeurs sont très peu nombreux. Ces évolutions ont suscité l'appréhension de la classe supérieure, qui a fait siennes les craintes classiques d'un « règne des masses » ou d'une « tyrannie de la majorité », craintes

enracinées dans la philosophie aristotélicienne. La notion de démocratie est accueillie avec consternation, suscitant la crainte que les classes inférieures dominent le jeu et dépouillent les élites de leurs biens et de leur influence. Les classes populaires, qui se mobilisent régulièrement et revendiquent une réforme du système électoral britannique, représentent environ les trois quarts de la population, et c'est pour cette raison que l'extension du droit de vote se heurte à une forte résistance. Peut-être pour justifier l'adoption d'une position anti-démocratique intéressée, il a souvent été suggéré que les classes inférieures étaient trop peu éduquées, immorales et facilement manipulables pour qu'on leur confie la responsabilité de voter⁴¹⁷.

Il est à noter que ce type de pensée élitiste se reflète également dans les travaux de philosophes libéraux et socialistes de premier plan. John Stuart Mill, par exemple, est un penseur utilitariste et un homme politique influent qui réclame un parlement plus représentatif. S'il est favorable au suffrage universel pour les hommes et les femmes – une position radicale à l'époque – il prône le vote plural, principe selon lequel les électeurs les plus instruits ou les plus « méritants » se voient attribuer un plus grand nombre de voix. Il lie ainsi le droit de vote à la compétence. La démocratie ne se conçoit alors pas en termes d'idéaux d'égalité et de justice, mais selon le critère concret des externalités positives qui émanent des processus électoraux. Les premiers socialistes, tels que Saint-Simon, se sont également opposés à l'extension de l'égalité des droits de vote, affirmant que les pauvres « ne pouvaient pas participer à un processus gouvernemental qu'ils étaient incapables de comprendre⁴¹⁸ ». Ces exemples témoignent d'une forme d'élitisme intellectuel omniprésent, même parmi les défenseurs de la démocratie au début du XIX^e siècle : l'accès à la citoyenneté politique est largement conditionnel et nécessite la possession d'un solide capital économique et culturel pour pouvoir en bénéficier.

En 1832, la loi sur la grande réforme (Reform Act) est adoptée sous la présidence de Lord Grey. Il s'agit d'un seuil historique dans le développement de la démocratie parlementaire en Grande-Bretagne, en partie parce qu'il s'agit du premier changement majeur dans la représentation parlementaire depuis des siècles. Les « *bourgs de poche* » sont éliminés et la représentation dans les *shires* est ajustée en fonction de la taille et de la répartition de la population. Des sièges parlementaires sont également attribués aux grandes zones urbaines en plein essor⁴¹⁹. Toutefois, le droit de vote n'augmente que de 5 % à 7 % de la population adulte. Les critères de propriété sont élargis pour inclure les propriétaires de biens d'une valeur de 10 livres sterling par an, y compris les petits

414 *Ibid*, p.9

415 *Ibid*, p.9, 11

416 *Ibid*, p.30

417 Cunningham, Hugh. 2001. *The Challenge of Democracy : Britain 1832-1918*, Pearson Education, p.3.

418 Pilkington, Colin. 1997. p.12

419 *Ibid*, p.30

propriétaires terriens, les métayers et les commerçants⁴²⁰. Les membres masculins des classes moyennes les plus aisées sont ainsi affranchis, mais une partie de la classe moyenne, l'ensemble de la classe ouvrière et toutes les femmes sont encore exclues.

La classe ouvrière et ses partisans se sentent alors totalement abandonnés par le Reform Act. Ce ressentiment alimente le mouvement chartiste des années 1830 et 1840. Après l'adoption de la loi, des groupes de la classe ouvrière ont créé des clubs, connus sous le nom de Hampden Clubs, destinés à aborder les questions de réforme sociale et politique. Grâce à ces clubs, des pétitions ont été élaborées et signées par des millions de personnes. En outre, on élabore *la Charte du peuple*, qui demande une voix parlementaire pour la classe ouvrière. Celle-ci est rejetée par le Parlement en 1839, échec après lequel le mouvement chartiste devient plus violent, organisant diverses grèves et émeutes⁴²¹. La Charte sert toutefois de document d'orientation et, après la disparition du chartisme, l'État en adopte la majorité des demandes. Parmi celles-ci figure la demande de vote secret, dans l'intention de remédier à la corruption et l'intimidation : elle est acceptée en 1872. Parmi les requêtes figure également l'abolition de l'obligation d'être propriétaire pour devenir député, condition d'accession qui pénalise les membres moins fortunés. Cette demande est satisfaite en 1858. La Charte souligne en outre l'importance d'une compensation financière pour les députés, afin que les membres de la classe ouvrière puissent se présenter. Un salaire est finalement été accordé aux députés en 1912⁴²².

La principale réforme proposée par le mouvement chartiste est d'élargir le suffrage à tous les hommes âgés de vingt et un ans et plus. Cette demande est partiellement satisfaite par la deuxième loi de réforme de 1867, qui accorde le droit de vote à un homme sur trois, permettant ainsi que l'électorat soit majoritairement composé, pour la première fois, des classes ouvrières urbaines⁴²³. Cette loi a également une influence décisive sur la formation des institutions politiques britanniques car elle provoque l'augmentation des effectifs au sein des partis politiques. Le doublement de la taille de l'électorat signifie qu'une organisation partisane plus rigoureuse est nécessaire pour garantir l'élection d'un candidat favori, raison pour laquelle les différents groupes parlementaires s'associent et les partis conservateur et libéral sont créés, cimentant ainsi le bipartisme conflictuel au cœur de la politique britannique⁴²⁴.

D'autres lois du Parlement – notamment celles de 1867, 1884 et 1918 – sont désormais nécessaires pour garantir le suffrage universel des hommes de plus de 21 ans, ainsi qu'une autre loi

pour obtenir le droit de vote pour toutes les femmes de plus de 21 ans. Avant 1918, aucune femme, à l'exception d'un nombre infime d'entre elles (celles qui remplissaient les conditions de propriété), ne peut voter aux élections parlementaires. En 1918, le Parlement adopte une loi accordant le droit de vote aux femmes de plus de 30 ans, cheffes de famille ou épouses de chefs de famille, détentrice d'une propriété dont le loyer annuel s'élève à 5 livres sterling, et/ou diplômées d'universités britanniques. Les femmes ayant profondément remis en question les normes de genre en contribuant à l'effort productif au moment de la guerre, leur accession au droit de vote semble moins incongrue aux décideurs de l'époque. Dix ans plus tard, la loi sur la représentation du peuple (égalité des droits) est adoptée, accordant cette fois le droit de vote aux femmes dans les mêmes conditions que les hommes.

Ce résultat est le fruit de l'activisme continu des groupes de suffragettes au début du XX^e siècle. Bien que des groupes suffragistes aient existé dès le milieu du XIX^e siècle, leur approche pacifique de l'activisme, centrée sur l'éducation et le débat, n'a finalement pas eu d'impact⁴²⁵. C'est pourquoi l'Union sociale et politique des femmes (WSPU), fondée en 1903 par Emmeline Pankhurst et ses filles Christabel et Sylvia, engage une action plus directe. Promouvant leur célèbre devise, « des actes et non des mots », cette organisation adopte une approche beaucoup plus militante que ses prédecesseurs. Les membres emploient des tactiques violentes, notamment en brisant des façades de magasins, en posant des bombes, en commettant des incendies criminels et en achetant des permis de port d'armes. De fréquentes grèves de la faim conduisent à l'adoption d'une loi connue sous le nom de "Cat and Mouse Act" (loi du chat et de la souris), qui tente d'empêcher les suffragettes de devenir des martyrs en prison en autorisant leur libération et leur réarrestation ultérieure une fois qu'elles se sont rétablies⁴²⁶. C'est la persévérance et le sacrifice des suffragettes, ainsi que l'évolution des perceptions culturelles du genre, qui ont permis d'obtenir un droit de vote sans discrimination en Grande-Bretagne.

La question de l'émancipation indiscriminée est toutefois étroitement liée au déplacement des frontières de la citoyenneté elle-même. Pour accomplir, après la Seconde Guerre mondiale, la promesse impériale d'un Commonwealth fort et cohésif, la loi sur la nationalité britannique de 1948 établit l'Empire britannique comme un territoire unique et confère une citoyenneté non nationale à l'ensemble des territoires et colonies britanniques. Cette loi accorde un droit d'entrée et d'établissement à des millions de personnes dans le monde entier sur la base de leur association avec des colonies existantes ou des États indépendants

420 Parlement britannique, "The Reform Act 1832". <https://www.parliament.uk/about/living-heritage/evolutionofparliament/houseofcommons/reformacts/overview/reformact1832/>

421 Pilkington, Colin. 1997. p.31

422 Pilkington, Colin. 1997. p.32

423 Parlement britannique, "Second Reform Act 1867". <https://www.parliament.uk/about/living-heritage/evolutionofparliament/houseofcommons/reformacts/overview/furtherreformacts/>

424 Pilkington, Colin. 1997. p.33

425 The History Press, "Suffragettes". <https://www.thehistorypress.co.uk/women-s-history/suffragettes>

426 Tickner, Lisa. 1988. *The Spectacle of Women: Imagery of the Suffrage Campaign 1907-14*, University of Chicago Press. p.27.

du Commonwealth⁴²⁷. Cette loi, ainsi que l'encouragement des campagnes gouvernementales dans les pays des Caraïbes (lancées dans le but de combler les pénuries de main-d'œuvre de l'après-guerre) conduisent à une vague d'immigration. Néanmoins, dès lors que l'immigration a servi les objectifs de l'État, elle est jugée inutile, et même plutôt néfaste : c'est dans ce cadre que la loi de 1962 sur les immigrants du Commonwealth est votée. Celle-ci révoque le droit d'entrée au Royaume-Uni des personnes ayant obtenu la citoyenneté légale en vertu de la loi de 1948. Ces personnes sont donc soumises au contrôle de l'immigration tout en ayant une citoyenneté illusoire – une « enveloppe de citoyenneté » comme l'a exprimé le ministre de l'Intérieur de l'époque lors d'une importante réunion du cabinet⁴²⁸. De nombreuses personnes se retrouvent ainsi apatrides de fait. Selon l'historien Matthew Grant, il existe un large consensus historiographique sur le fait que ces restrictions émanent de la conviction discriminatoire que les citoyens « coloniaux » n'appartiennent pas vraiment à l'Union ou ne sont pas « assez britanniques⁴²⁹ ». Pour pouvoir voter, les citoyens du Commonwealth doivent désormais être « qualifiés », c'est-à-dire autorisés à entrer ou à rester au Royaume-Uni par les services d'immigration.

Le modèle représentatif britannique et ses lacunes

Il convient d'examiner ce que les citoyens ont gagné avec le suffrage universel. Cette évolution a conféré pour la première fois la souveraineté politique au grand public et a inauguré l'égalité politique formelle dans la notion « une personne, un vote ». Le vote est le principe fondamental, les droits et devoirs démocratiques se résumant essentiellement à cette seule action civique. Comme l'indique Colin Pilkington, le suffrage universel a en fait été « boulonné » à un modèle préexistant et antique de démocratie représentative⁴³⁰. Le droit légal d'exercer le pouvoir reste entre les mains des députés élus, dans un système qui accorde un poids important à l'expertise des bureaucraties, des juges et des législateurs⁴³¹. Le rôle du citoyen est simplement de confier un mandat ou une autorité légitime aux représentants chargés d'agir, délégation qui établit indirectement une équivalence entre la souveraineté du peuple et le pouvoir de l'État. Les mécanismes électoraux visent à garantir une certaine réactivité ou responsabilité des représentants, en permettant aux électeurs de punir ou de récompenser les députés pour leurs

actions parlementaires. Les libertés universelles d'expression, de réunion et d'association sont des priviléges démocratiques conçus pour renforcer l'égalité politique et le contrôle populaire indirect.

Les évaluations sceptiques de ces modèles représentatifs de la démocratie sont fréquentes dans le canon de la théorie démocratique et peuvent être retracées jusqu'aux traditions de pensée rousseauistes. Jean-Jacques Rousseau a notamment affirmé que le peuple anglais n'est libre qu'au moment de son vote, après quoi il retourne à l'« esclavage », gouverné par la volonté d'un autre⁴³². Rousseau a donc assimilé le gouvernement représentatif à des formes aristocratiques de pouvoir et l'a opposé à des formes plus directes d'auto-gouvernance. Bien qu'il ait concédé que la démocratie représentative puisse être instrumentalement nécessaire, elle était toujours conçue comme un substitut inférieur à des formes plus fortes de démocratie⁴³³. La théorie démocratique contemporaine a majoritairement assimilé cette hypothèse, même si certains courants de la pensée démocratique « élitaire » considèrent la base fondamentalement aristocratique de la gouvernance représentative comme un attribut positif. Des penseurs tels que Joseph Schumpeter considèrent la participation populaire à la prise de décision politique comme utopique, compte tenu de la complexité et de l'échelle des États modernes⁴³⁴. Schumpeter soutenait que les citoyens devaient rester passifs en raison de leur ignorance collective et ne se mobiliser que périodiquement lors des élections⁴³⁵.

Les systèmes démocratiques conçus autour de la sélection et de l'organisation des élites politiques présentent des contradictions et des complexités inhérentes. Par exemple, la traduction des votes en représentation est arbitrée par des systèmes électoraux imparfaits qui faussent le jugement politique. Les représentants sont en outre soumis à l'influence des intérêts des partis et des organisations corporatistes, ce qui peut les empêcher de s'acquitter de leurs devoirs envers leurs électeurs. En outre, les circonscriptions sont délimitées par le territoire, qui n'indique que « l'une des façons dont les individus sont impliqués ou affectés par les structures et les décisions collectives⁴³⁶ ». Les questions telles que la dégradation de l'environnement, par exemple, ne sont pas délimitées par des frontières. La démocratie représentative est également fondée sur une compréhension « mince » de la formation de la volonté politique⁴³⁷. Elle traite les jugements

427 Patel, Ian Sanjay. 2021. "How imperial hopes for the Commonwealth led to British citizenship being *redefined* along racial lines" (Comment les espoirs impériaux pour le Commonwealth ont conduit à la *redéfinition* de la citoyenneté britannique selon des critères raciaux). LSE British Politics and Policy. <https://blogs.lse.ac.uk/politicsandpolicy/commonwealth-hostile-environment/>

428 *Ibid*

429 Grant, Matthew. 2016. "Historicizing citizenship in post-war Britain" (L'historicisation de la citoyenneté dans la Grande-Bretagne d'après-guerre). *The Historical Journal* 59[4]. 1187-1206. p.1192.

430 Pilkington, Colin. 1997. p.37

431 Cole, Matt. 2000. *Democracy in Britain : Theory and Practice*, Sheffield Hallam University Press, p. 50, 55.

432 Rousseau, Jean-Jacques. 1978 (1762). *Le Contrat social* [trad. Masters, J. Masters, R.]. St Martins : New York. p. 198.

433 Urbinati, Nadia. Warren, Mark. E. 2008. The Concept of Representation in Contemporary Democratic Theory", *Annu. Rev. Polit. Sci.* 11, 387-412, p.391, 388.

434 Schumpeter, Joseph. 1976. *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Allen & Unwin : Londres

435 Urbinati, Nadia. Warren, Mark. E. 2008. p.392

436 Urbinati, Nadia. Warren, Mark. E. 2008. pp.389-390

437 *Ibid*, p.393

politiques comme des préférences agrégées et individualisées, et ne facilite pas une participation collective et délibérative plus directe qui permettrait de prendre des décisions plus sages et plus éclairées.

Ces préoccupations se reflètent dans les lacunes spécifiques, identifiées par les universitaires et les activistes civiques, du modèle de Westminster – un terme abrégé utilisé pour définir l'arrangement institutionnel distinctif de la gouvernance représentative en Grande-Bretagne⁴³⁸. Dans l'après-guerre, ce modèle est idéalisé et l'opinion "Britain is best" censure la critique du système politique par les citoyens britanniques⁴³⁹. Il est alors communément admis que les gouvernements sont tenus de rendre des comptes à l'opinion publique par l'intermédiaire de la Chambre des communes, tout en bénéficiant de l'expertise des élites et des parties prenantes politiques par l'intermédiaire de la Chambre des lords et autres réseaux. La confiance aveugle des décideurs en la valeur du modèle de Westminster empêche ainsi toute réforme du système d'avoir lieu, et conduit même à l'extension de ce modèle dans les anciennes colonies⁴⁴⁰.

Plus récemment, cependant, la « vision patriote » de la démocratie britannique a connu une forme de déclin. Une masse croissante de désillusions publiques et d'évaluations académiques ont remis en question la viabilité du modèle représentatif britannique et la possibilité de son incarnation dans un Pacte Démocratie entre l'individu et l'État. Tout d'abord, il a été souligné que la Grande-Bretagne n'a pas de constitution codifiée et donc pas de garantie écrite des droits individuels. En l'absence d'un tel document, la supériorité du pouvoir originellement attribué au monarque, qui n'a aucun compte à rendre, informe essentiellement les relations juridiques⁴⁴¹. Le peuple n'est pas formellement souverain, ce qui marque une différence frappante avec les constitutions française et américaine, qui confèrent une souveraineté populaire et des droits individuels invulnérables aux citoyens. L'approche britannique des droits est une approche libérale ou de laissez-faire, dans laquelle les droits sont exprimés de manière négative. Il existe de nombreuses lois formulant des interdictions ou des limites, mais aucune n'offre de lignes directrices sur ce que l'on peut effectivement faire⁴⁴². Cette approche négative est basée sur les philosophies libertaires du XIX^e siècle, et reflète en particulier le « principe de nuisance » de John Stuart Mill. Les récentes suspensions des droits civils par le biais de la législation anti-grève

et anti-protestation ont alerté sur les implications destructrices d'une définition négative de la liberté individuelle – il n'y a pas grand-chose qui puisse empêcher le gouvernement de promulguer une législation visant à réduire cette liberté⁴⁴³.

Deuxièmement, de nombreux chercheurs en sciences sociales ont affirmé que le modèle de Westminster légitime un système de gouvernance obscur, centralisé et dirigé par l'exécutif, qui nie la souveraineté politique du peuple. Les députés, qui sont censés être les dépositaires de la souveraineté populaire, sont souvent mis à l'écart et rendus inefficaces par Downing Street et les membres du cabinet exécutif, qui accaparent l'influence et le pouvoir. Comme l'a déploré l'universitaire et pair conservateur Philip Norton, « il suffit de contrôler la majorité d'un parti à la Chambre des communes pour bousculer les droits de l'individu⁴⁴⁴ ». Par exemple, on peut observer comment l'ordre du jour et le résultat des discussions parlementaires sont orientés par le gouvernement. Comme le souligne l'universitaire Matt Cole, environ 50 % de l'emploi du temps de la Chambre des communes est consacré à la législation gouvernementale, dont le contenu et l'urgence sont définis par le Cabinet⁴⁴⁵. Les députés n'ont donc que très peu de moyens pour apporter une contribution individuelle à la législation nationale. Pour ne rien arranger, le Cabinet lui-même ne se réunit pas nécessairement régulièrement et ne décide pas collectivement de la politique gouvernementale. En outre, les chefs de parti font essentiellement pression sur les députés pour qu'ils votent selon la ligne du parti, même si cela va à l'encontre de ce que le député estime être dans l'intérêt de son électeur⁴⁴⁶. Comme l'explique Stein Ringen, la Grande-Bretagne est une « démocratie de haut niveau », dans laquelle « la distance entre les gouvernés et les gouvernants est immense » et « la chaîne de commandement reliant les citoyens à la prise de décision... [est pratiquement] inexistante⁴⁴⁷ ».

Au-delà du contrôle des partis ou de l'exécutif, les entreprises exercent un pouvoir politique important en Grande-Bretagne. Les entreprises et les personnes fortunées peuvent acheter de l'influence politique de multiples façons, notamment en faisant des dons aux partis politiques, en exerçant des activités de lobbying ou en organisant des réceptions pour les entreprises⁴⁴⁸. En 2019, *The Guardian* a rapporté que les compagnies pétrolières et les hommes d'affaires hostiles au climat avaient donné au moins 5 millions de livres sterling aux députés au cours de la décennie précédente

438 Judge, David. 2014. *Democratic Incongruities : Representative Democracy in Britain*, Palgrave Macmillan. p.107.

439 Cole, Matt. 2000. p.47

440 *Ibid*

441 Clarke, Paul Barry. Foweraker, Joe. 2001. *Encyclopédie de la pensée démocratique*, Routledge : Londres et New York. p.882

442 Pilkington, Colin. 1997. p.259

443 *Ibid*

444 Norton, Philip. 1994. La constitution en question". *Politics Review*, 6-11, cité dans Pilkington, Colin. 1997. p.260

445 Cole, Matt. 2000. p.66

446 *Ibid*, pp.67-68

447 Ringen, Stein. 2007. *What Democracy Is For : On Freedom and Moral Government*, Princeton University Press. p.227

448 Wilks-Heeg, Stuart. 2014. Tackling the power gap : A new constitutional reform agenda' in *Democracy in Britain : Essays in Honour of James Cornford*. IPPR. 41-54. p.46.

sous forme de dons, de voyages payés et de salaires⁴⁴⁹. La même année, 46 % des 50 premières entreprises publiques avaient des liens avec un député en exercice⁴⁵⁰. Selon le professeur Abby Innes, parmi les démocraties établies, « la porosité de l'État britannique aux intérêts commerciaux est exceptionnelle ». Les députés et les ministres entretiennent des « liens particulièrement étroits avec le monde des affaires » et c'est pour ces raisons qu'Abby Innes conclut que la corruption, ou la « capture de l'État par les entreprises », est « une caractéristique, et non un problème » de l'État britannique⁴⁵¹.

L'érosion récente du système de partis des années 1950 et 1960 a exacerbé les inquiétudes concernant la démocratie britannique et a rendu un système électoral faillible encore plus inefficace. Auparavant, le système des partis offrait aux électeurs un choix définitif entre deux candidats principaux, qui partageaient suffisamment de points communs pour maintenir la stabilité de la société, mais qui proposaient des valeurs, des politiques et un caractère social distincts⁴⁵². Cependant, depuis les années 1990, les principaux partis ont convergé de manière significative, devenant presque indiscernables sur des questions politiques clés. De ce fait, de nombreux partisans traditionnels des principaux partis ne se sentent plus représentés par eux, et le nombre d'adhérents a chuté en conséquence. Par exemple, dans les années 1950, les conservateurs comptaient 2,8 millions d'adhérents, alors qu'ils n'étaient plus que 300 000 au tournant du millénaire⁴⁵³. Le déclin des adhésions aux partis a accru la dépendance des partis politiques à l'égard des grandes entreprises donatrices, les éloignant encore plus du public et de sa volonté politique⁴⁵⁴. L'homogénéisation idéologique des partis politiques a suscité des craintes très fondées quant à l'élaboration d'un État « à doctrine unique », dans lequel le public ne se voit offrir aucun choix et où les institutions « indépendantes » de l'État, telles que les tribunaux ou la fonction publique, se ressemblent et s'associent jusqu'à devenir indistinctes⁴⁵⁵.

Ce problème est aggravé par un système électoral obsolète et non conventionnel qui maintient artificiellement la domination de deux partis principaux et, surtout, permet à un seul parti, monnayant une minorité de voix, de gouverner sans contrainte⁴⁵⁶. La promesse de rationalisation, de discussion et de confrontation pacifique d'idées contradictoires (dans le but ultime de développer un consensus qui obtienne l'assentiment de la majorité) n'est pas tenue. Le système uninominal majoritaire à un tour s'est avéré incapable de traduire les jugements politiques du public en modes de gouvernance légitimes. Comme le souligne Matt Cole, des gouvernements ont été formés avec moins de 40 % des voix, et des partis ayant obtenu 25 % des voix n'ont remporté que 3,5 % des sièges⁴⁵⁷. Dans ces conditions, il est extrêmement douteux qu'un gouvernement puisse prétendre à un mandat légitime. Cette critique a été exposée en particulier par des universitaires et des chercheurs, mais aussi par des organisations civiques indépendantes telles que l'Electoral Reform Society. Ce groupe fait campagne pour convertir le système électoral britannique en un modèle de représentation proportionnelle.

Il n'est donc pas surprenant que l'apathie et la désillusion soient de plus en plus répandues au sein de l'électorat contemporain. La Commission Power a indiqué que « le niveau d'aliénation ressentie à l'égard des hommes politiques, des principaux partis politiques et des institutions clés du système politique est extrêmement élevé et répandu » dans l'ensemble de la population⁴⁵⁸. Une étude récente de l'IPPR (Institute for Public Policy Research) intitulée "Road to Renewal" a révélé une perte de confiance considérable dans la démocratie britannique, et une croyance moindre en sa capacité de servir les intérêts des électeurs britanniques. L'étude révèle que seuls 6 % des électeurs britanniques estiment que leurs opinions influencent les décisions politiques du gouvernement⁴⁵⁹. Ce sentiment se reflète encore dans la baisse des taux de participation aux élections. Alors que le taux de participation moyen entre 1945 et 1970 était de 77,5 %, il est inférieur à 65 % au XXI^e siècle⁴⁶⁰. Le phénomène de désillusion est particulièrement marqué chez les jeunes : seule la moitié environ des électeurs âgés de 18 à 24 ans ont voté lors des trois dernières élections (2015, 2017 et 2019⁴⁶¹).

449 Watts, Jonathon. Duncan, Pamela. 2019. MPs and the oil industry : who gave what to whom ?" (Les députés et l'industrie pétrolière : qui a donné quoi à qui ?), *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/environment/2019/oct/11/mps-and-the-oil-industry-who-gave-what-to-whom>.

450 Green, Colin. Homroy, Swarnodeep. 2020. MPs and outside business interests : the value of political-corporate connections", *LSE British Politics and Policy*, <https://blogs.lse.ac.uk/politicsandpolicy/mps-and-outside-business-interests/>

451 Innes, Abby. 2021. Corporate state capture : the degree to which the British state is porous to business interests is exceptional among established democracies' *LSE British Politics and Policy*. <https://blogs.lse.ac.uk/politicsandpolicy/corporate-state-capture/>

452 Cole, Matt. 2000. p.61

453 *Ibid*, p.62, 73

454 Wilks-Heeg, Stuart. 2014. pp.47-48

455 Cole, Matt. 2000. p.63

456 Wilks-Heeg, Stuart. 2014. p.47

457 Cole, Matt. 2000. p.60

458 Power Commission, 2006, *Power to the People : Résumé et recommandations*, www.powerinquiry.org/report/documents/ii.pdf, p.7

459 Patel, Parth. Quilter-Pinner, Harry. 2022. *Road to renewal : Elections, parties and the case for democratic reform*, IPPR, <https://www.ippr.org/research/publications/road-to-renewal>

460 Uberoi, Elise. 2023. "La participation aux élections". Commons Library Research Briefing. Numéro 8060. <https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/cbp-8060/>

461 British Election Study, 2021, "Age and voting behaviour at 2019 General Election", <https://www.britishelectionstudy.com/bes-findings/age-and-voting-behaviour-at-the-2019-general-election/>

Cependant, le fait qu'une majorité significative de jeunes ne s'engage pas dans des activités politiques formelles telles que le vote ne signifie pas nécessairement qu'ils sont désengagés de la politique au sens large. Les groupes de pression ou de défense d'une cause ont attiré de nombreux jeunes au cours des dernières années. Certains théoriciens de la démocratie suggèrent ainsi que la démocratie peut être dynamique et prospérer sans qu'elle prenne néanmoins des formes de participation « traditionnelle » – tant que les électeurs utilisent ces canaux secondaires de représentation pour faire valoir leurs intérêts⁴⁶². En ce sens, les jeunes britanniques croient au Pacte Démocratie, mais seulement si ses contreparties sont effectivement remplies : ils peuvent s'investir et se mobiliser dans la vie civique, mais seulement si cet engagement a un effet et demeure reconnu de façon tangible.

Cependant, les visions idéalistes de démocraties libérales « poreuses » (au sens où différents groupes de la société civile peuvent peser sur le choix de la gouvernance, et où la rupture n'est pas si forte entre gouvernants et gouvernés) ne correspondent plus à la réalité de la Grande-Bretagne d'aujourd'hui. Jusqu'aux années 1980, les élites considéraient que la démocratie était renforcée par le corporatisme, ou la « négociation directe des politiques gouvernementales avec des groupes de pression de taille et d'importance stratégique⁴⁶³ ». Cependant, les gouvernements Thatcher ont abandonné ces arrangements formels, établissant à la place une association plus *ad hoc* avec les groupes de pression, qui doivent désormais se rallier et rivaliser pour attirer l'attention du gouvernement⁴⁶⁴. Cet arrangement a engendré des mécanismes d'exclusion et suscité la critique des militants et des représentants traditionnels de la société civile, qui se voyaient privés de leur influence. Ces derniers, pourtant censés co-construire l'agenda politique et fournir des contrôles et des contrepoids vitaux dans la vie politique, ont été de plus en plus disqualifiés, et conçus comme un problème, ou des agitateurs « bloquant les plans du gouvernement et la volonté du peuple⁴⁶⁵ ». Dans ce contexte, les voies d'action dont disposent les jeunes engagés, soucieux de traduire leur volonté politique en action organisée, sont fortement limitées.

En outre, ces canaux de participation ne sont pas représentatifs, dans la mesure où ils sont soutenus et mis en œuvre par ceux qui ont le plus de ressources (sociales, financières, intellectuelles, etc.).

La participation aux méthodes de militantisme moins traditionnelles dépend fortement de la classe sociale, du revenu, du niveau d'éducation, de la localisation régionale et de l'âge⁴⁶⁶. Elle n'est donc pas accessible à tous et ne constitue pas un moyen universel de contribuer à la prise de décision politique. Toutefois, il convient de noter que c'est également le cas pour les méthodes d'activisme traditionnelles. Les écarts entre les classes sociales se sont creusés dans toutes les formes de participation politique en Grande-Bretagne⁴⁶⁷, ce qui montre que le Pacte Démocratie, qui promet également une forme d'égalité des conditions entre les individus, n'a pas davantage été réalisé dans sa dimension sociale. En outre, les deux mécanismes (différentiel de richesse, différentiel de capacité politique) se renforcent mutuellement : alors que l'égalité politique formelle existe grâce à la condition « un vote pour tous », certains membres de la société possèdent des ressources, notamment de l'argent, des relations et des connaissances, qui leur permettent d'exercer une influence politique exorbitante et de saper toute notion d'égalité formelle⁴⁶⁸. Ces membres aisés sont plus susceptibles de vouloir et de pouvoir voter que ceux qui ont moins de moyens. Par exemple, une étude récente de l'IPPR a révélé que les niveaux les plus bas de rémunération (le dernier tiers en particulier) était environ trois fois plus susceptible d'estimer qu'il ne vaut pas la peine de voter par rapport aux plus aisés (le tiers supérieur⁴⁶⁹). Il est essentiel de noter qu'ils sont également plus susceptibles de se présenter aux élections et d'être portés au pouvoir. L'influence institutionnelle est encore largement la chasse gardée et la prérogative des hommes blancs en 2023, révélant que l'exercice politique est une contrepartie offerte uniquement à ceux qui appartiennent à la classe dirigeante et correspondent à une vision très étroite et discriminatoire de l'identité britannique : les inégalités « raciales » et culturelles apparaissent fortement structurantes.

En ce qui concerne l'égalité politique, les récents débats sur la théorie démocratique ont également remis en question les limites de la représentation formelle. La démocratie est notamment conçue dans la littérature comme « tout ensemble d'arrangements qui instaure le principe selon lequel toutes les personnes concernées par les décisions collectives devraient avoir la possibilité d'influencer le résultat »^{470,471}. Dans cette logique, la présence prolongée d'immigrants en Grande-Bretagne depuis la Seconde Guerre mondiale, par exemple, soulève des questions normatives

462 Urbinati, Nadia. Warren, Mark E. 2008. p.392

463 Cole, Matt. 2000. p.74

464 *Ibid*

465 Échange civil. Fondation Sheila McKechnie. 2023. *Défendre notre espace démocratique : Un appel à l'action*. https://smk.org.uk/wp-content/uploads/2023/07/Defending-our-democratic-space_August-2023.pdf. p.24.

466 Sloam, James. 2007. Rebooting Democracy : Youth Participation in Politics in the UK", *Parliamentary Affairs* 60[4], 548-567. p.552.

467 Wilks-Heeg, Stuart. 2014. p.41

468 *Ibid*, p.44

469 Mason, Rowena. 2023. Les prochaines élections au Royaume-Uni seront les plus inégalitaires depuis 60 ans, selon une étude". *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/politics/2023/dec/11/next-uk-election-set-to-be-most-unequal-in-60-years-study-finds>

470 Urbinati, Nadia. Warren, Mark E. 2008. p.395

471 La démocratie peut être comprise de manière plus familière selon l'expression « pour le peuple, par le peuple », mais la délimitation du « peuple » est toujours sujette à controverse.

et politiques concernant la persistance de limites à l'inclusion⁴⁷². Par ailleurs, la durabilité des répercussions environnementales de notre modèle productif sur les populations soulève des questions de responsabilité nouvelles : si la destruction écologique causée par l'État britannique nuit aux habitants d'autres pays, ou même aux membres des générations futures, doivent-ils également

bénéficier d'une forme de représentation formelle ? Le même argument peut être avancé pour les animaux non-humains ou les systèmes environnementaux. Selon la conception commune de la démocratie, on peut affirmer que ces autres groupes, et/ou leurs représentants, devraient également avoir le droit de conclure un Pacte Démocratie avec l'État britannique.

Pacte Sécurité

Dans la tradition libérale, la sécurité a toujours été considérée comme la justification fondamentale de l'existence et du pouvoir de l'État. L'influence théorique du contrat social, exposée pour la première fois en détail par le philosophe anglais Thomas Hobbes (1651), soutient que la création de l'État émane de la recherche de sécurité par les personnes vulnérables, désireuses de s'extraire d'un état de nature sans justice et sans lois. Selon Hobbes, l'État de nature est un domaine où règne la méfiance la plus totale et où chacun vit dans la crainte constante de la violence. Pour échapper à cette réalité, la collectivité crée la société civile, renonçant à l'usage débridé de la force en échange de la protection par l'État⁴⁷³. L'État s'assure ainsi le monopole légitime de la violence, détention perçue comme la condition ultime de la paix et de la sécurité⁴⁷⁴.

La sécurité des individus, en particulier dans un contexte de crainte d'une violation perpétuelle de ses droits, a donc été d'une importance capitale pour la pensée politique libérale⁴⁷⁵. Cette valeur a joué un rôle déterminant dans l'orientation des évolutions de l'État britannique moderne.

Toutefois, au fil du temps, la signification et la mission de la sécurité ont évolué – à la fois sur le plan théorique et sur le plan pratique, dans le cadre de la gouvernance du monde réel. La généalogie des opérations de protection de l'État moderne révèle une extension de la sécurité physique contre la violence à l'assurance sociale et à la protection contre les catastrophes naturelles. Cette section présente un bref historique des différentes dimensions de la sécurité, telles qu'elles ont émergé dans la Grande-Bretagne moderne. Formulée comme une promesse multiforme et un droit

d'une importance croissante, la sécurité apparaît parfois en tension avec la démocratie et la liberté, révélant la difficile cohabitation de certaines aspirations dans nos sociétés modernes.

Sécurité contre les menaces extérieures et intérieures : l'armée et la police

L'armée

Les historiens considèrent généralement que l'État britannique du début des temps modernes est en partie le produit d'une « protection imposée » et d'une extorsion fiscale⁴⁷⁶. Le gouvernement monte des menaces de toutes pièces et exagère délibérément les risques encourus par la nation pour justifier l'existence de l'État et renforcer son pouvoir. L'expansion militaire, par le biais de conquêtes et de l'éradication des rivaux, reposait sur « la vente de protection... que les gens le veuillent ou non⁴⁷⁷ ». C'est pour cette raison que le sociologue politique Daniel Béland présente la construction de l'État au Moyen Âge et au début de l'époque moderne comme analogue à une « extorsion légitime ». Protéger la population contre les menaces (réelles ou simulées) représentait le meilleur moyen de valider l'impôt, qui à son tour était nécessaire à la reproduction et à l'extension des institutions de l'État⁴⁷⁸.

Dans l'Angleterre médiévale, le système féodal visait à organiser la force militaire (et politique) autour d'une structure hiérarchique formelle basée sur la propriété foncière. Il existait différentes formes de propriété foncière, assorties de divers droits et devoirs, dont le service militaire. Les chevaliers servaient aux côtés de leurs auxiliaires, de l'infanterie et des artisans militaires. Des mercenaires étaient parfois employés pour compléter la milice, comme pendant la guerre des Deux-Roses (1455-1485)⁴⁷⁹.

472 Pedroza, Lucy. 2019. *Citizenship Beyond Nationality: Immigrants' Right to Vote Across the World*, University of Pennsylvania Press: Philadelphie, p.17

473 Krahmann, Elke. 2010. *States, Citizens and the Privatization of Security*, Cambridge University Press: Cambridge. p.11.

474 Hobbes, Thomas. 1651 (1991). *Leviathan* [ed. Tuck, R.J.]. Cambridge University Press: Cambridge.

475 Rothschild, Emma. 1995. « Qu'est-ce que la sécurité ? », *Daedalus* 124[3], The Quest for World Order (été 1995). 53-98. p.63.

476 Béland, Daniel. 2005. « Insécurité, citoyenneté et mondialisation : Les multiples visages de la protection de l'État ». *Sociological Theory* 23[1], 25-41. p.28.

477 Tilly, Charles. 1985. "War Making and State Making as Organized Crime" in *Bringing the State Back In* [eds. Evans, P.B., Rueschmeyer, D., Skocpol, T.]. Cambridge University Press: Cambridge. 169-191. p.175.

478 Béland, Daniel. 2005. pp.27-28

479 Britannica. 2024. "Armée britannique". <https://www.britannica.com/topic/British-Army>

L'armée britannique est née des conséquences de la guerre civile (1642-1651) : son but est d'assurer la sécurité politique des monarques de la Restauration, Charles II et Jacques II⁴⁸⁰. En 1661, Charles II promulgue le mandat par lequel est établie l'armée anglaise, qui serait maintenue en temps de paix et financée par de nouvelles taxes. Il fut craint alors qu'une armée permanente sous commandement royal permette aux futurs monarques d'ignorer les demandes du Parlement et de s'armer contre les citoyens⁴⁸¹, appréhensions qui se concrétisent effectivement lorsque Jacques II essaye d'utiliser l'armée pour faire passer des réformes impopulaires et cultiver une forme de gouvernement plus absolutiste. Les soldats sont alors mobilisés pour imposer la conformité religieuse et influencer les résultats des élections, montrant qu'un corps initialement dédié à la protection de la population peut finalement s'avérer être un corps de contrôle et de pression, subvertissant ainsi sa promesse initiale. L'armée de Jacques, déjà en pleine délinquance, s'effondre lors de la Glorieuse Révolution (1688), lorsque Guillaume d'Orange et Marie II usurpent le trône⁴⁸². C'est à ce moment-là qu'est introduite la Déclaration des droits (1689), qui stipule qu'une armée permanente est illégale sans l'accord du Parlement. En garantissant le contrôle parlementaire des forces armées nationales, on promettait d'empêcher l'État d'abuser du pouvoir militaire⁴⁸³.

Alors que l'armée britannique était initialement fortement impliquée dans les tâches de police intérieure et la gestion des infrastructures, la mise en place de forces de police et la prolifération des agences gouvernementales lui permettent de se consacrer davantage à son rôle armé à l'étranger⁴⁸⁴. Au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, alors que la Grande-Bretagne organisait son empire colonial, l'armée se développe en taille et en capacité. Elle se distingue en tant que grande puissance militaire, en particulier pendant les guerres napoléoniennes (1800-1815). La conscription permet d'augmenter considérablement la taille de l'armée au cours de la première et de la deuxième guerre mondiale, selon l'idée que la garantie de la sécurité exige désormais une mobilisation plus massive – et obligatoire – de la société civile. Les effectifs diminuent ensuite lorsqu'une armée de volontaires est rétablie en 1960⁴⁸⁵.

La police

Dans la Grande-Bretagne moderne, l'État est de plus en plus voué à protéger la population contre les menaces internes qui pèsent sur la sécurité publique. La sécurité n'est alors plus considérée comme une simple question de géopolitique ou de relations internationales, mais comme une problématique de gestion interne à laquelle les gouvernements doivent s'atteler pour protéger leurs citoyens. Avant la révolution industrielle, tous les citoyens étaient plus directement impliqués dans la préservation de l'ordre public. On considérait qu'il était du devoir de chacun d'appréhender les délinquants et de les livrer aux autorités⁴⁸⁶ : la sécurité dépend de la vigilance de tous. Les gendarmes volontaires n'étaient pas rémunérés, ce qui reflétait le principe implicite selon lequel la police devait représenter le « citoyen en uniforme⁴⁸⁷ ». Au XVIII^e siècle, le maintien de l'ordre se traduit par un engagement croissant de la communauté dans les patrouilles de rue, l'autosurveillance et les dispositions prises par le secteur privé⁴⁸⁸.

La mise en place d'un service public de police doit se comprendre en partie comme une réponse aux exigences croissantes du capitalisme industriel et à l'évolution des conditions sociales qui accompagne son développement. Le double processus d'industrialisation et d'urbanisation a contribué à exacerber le problème de la criminalité et à éroder les contrôles sociaux et les protocoles de maintien de l'ordre en vigueur⁴⁸⁹. En outre, la confiance du public en la capacité de l'armée à assurer justement et efficacement l'ordre public s'amenuise. Les réponses violentes à l'agitation politique et aux manifestations ont considérablement détérioré la perception de l'institution par le public⁴⁹⁰.

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Sir Robert Peel, le service de police métropolitain (de Londres) est créé en 1829. À l'époque, Londres comptait près de 1,5 million d'habitants, mais n'était surveillée que par 450 gendarmes volontaires⁴⁹¹. Le criminologue Michael Rowe estime que les activités confiées à la nouvelle police reflètent alors le rôle des « missionnaires domestiques », « chargés de s'attaquer aux comportements considérés comme un affront aux sensibilités morales et éthiques des classes moyennes⁴⁹² ». La police est chargée de réprimer l'activisme naissant de la classe ouvrière et, plus tard, de réglementer ou d'étouffer les

480 Ertman, Thomas. 1999. "Explaining Variation in Early Modern State Structure: The Cases of England and the German Territorial States" dans *Rethinking Leviathan: The Eighteenth-Century State in Britain and Germany* [eds. Brewer, John, Hellmuth, Eckhart]. Oxford University Press: Oxford. p.57.

481 Musée national de l'armée. "La Restauration et la naissance de l'armée britannique". <https://www.nam.ac.uk/explore/restoration-and-birth-british-army>

482 Musée national de l'Armée. "La révolution glorieuse". <https://www.nam.ac.uk/explore/army-and-glorious-revolution>

483 Krahmann, Elke. 2010. p.1

484 Ertman, Thomas. 1999. p.59

485 Britannica. 2024. "Armée britannique".

486 Rowe, Michael. 2018. *Introduction to Policing* [3rd ed.]. Sage : Londres. p.25.

487 *Ibid*, p.26

488 Mawby, R.I. 1999. *Policing Across the World : Issues for the Twenty-First Century*. UCL Press : Londres. p.30.

489 Rowe, Michael. 2018. p.27

490 *Ibid*

491 Nine Grp. "The History of Emergency Services in the UK" (L'histoire des services d'urgence au Royaume-Uni). <https://ninegrp.com/pages/the-history-of-emergency-services-in-the-uk>

492 Rowe, Michael. 2018. p.29

loisirs des communautés ouvrières⁴⁹³ , ce qui illustre, une fois de plus, une déviation du rôle initial de sécurité (du moins en ce qui concerne le traitement de certains groupes sociaux, qui se retrouvent soudain sous étroite surveillance) et manifeste un point de tension entre démocratie et sécurité. La sécurité offerte par la police est donc informée par le préjugé, la discrimination et demeure conditionnelle. La réaction de l'opinion publique à l'égard des services de police a d'abord été très hostile, même dans les classes moyennes et supérieures, et des incidents de violence anti-policière se produisent régulièrement. Toutefois, cet antagonisme s'apaise progressivement au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la police étant devenue un « élément central du paysage de l'État⁴⁹⁴ ». Leur succès croissant dans la réduction des désordres domestiques conduit la population à formuler des demandes d'extension de ce service en dehors de la capitale, ce qui a entraîné une augmentation progressive du nombre de forces de police nationales. Depuis les années 1940, toutes les forces de police britanniques ont été fusionnées et modernisées⁴⁹⁵. Dans les années 1980, sous l'administration Thatcher, la police acquiert des pouvoirs plus importants : elle devient, sans équivoque, un instrument du gouvernement, qui cherche à l'employer pour atteindre ses objectifs politiques et exercer son autorité – comme c'est le cas lors de la grève des mineurs de 1984-1985. Malgré la réduction des dépenses publiques dans d'autres domaines, la police voit ses dépenses augmenter de 68 % en termes réels⁴⁹⁶. C'est à ce moment-là que l'on peut observer une forte disjonction entre « l'efficacité » de la police et sa perception par l'opinion publique. Bien qu'il y ait eu une réduction significative des taux de criminalité enregistrés dans les années 1980 et au début des années 1990, les résultats des enquêtes ont montré que les citoyens avaient perdu confiance dans la police, qu'ils craignaient de plus en plus de devenir des victimes et croyaient la criminalité en hausse⁴⁹⁷. Alors qu'en 1959, 83 % des gens exprimaient un grand respect pour la police, ils ne sont plus que 43 % en 1989⁴⁹⁸. Pourtant les forces de police, considérablement renforcées et ciblées, promettaient de cultiver la paix et d'apporter un sentiment de sécurité à la population : beaucoup ressentent en réalité l'effet inverse et se disent désillusionnés. Les forces de police sont notamment accusées de racisme institutionnalisé, en particulier à la suite de plusieurs émeutes raciales ; elles sont accusées de falsifier des preuves, de recourir à la violence pour obtenir des aveux et d'intimider le public dans leurs voitures au lieu de faire corps avec la société pour la protéger. La police a donc été perçue comme étant de plus en plus déconnectée de la population,

servant ses propres intérêts plutôt que le bien public. Depuis ce changement politique et culturel, la police n'a plus la réputation positive qu'elle avait autrefois auprès du public.

Libertés civiles et sécurité sociale

Si le monopole de l'État sur l'usage de la violence légitime était jugé nécessaire pour assurer la sécurité physique de la population, les citoyens avaient également besoin d'être assurés que l'État n'abuserait pas de ce pouvoir ; la sécurité est donc à la fois une promesse et une affaire de concessions et de négociations. C'est sur cette base que les libertés civiles ont été accordées par l'État et que l'idéal de la citoyenneté moderne a été réalisé pour la première fois. La vision influente de la citoyenneté du sociologue anglais T.H. Marshall a interprété l'extension de la protection de l'État par la reconnaissance et la différenciation des droits – civils, politiques et sociaux, émergeant chronologiquement⁴⁹⁹. Les droits civils constituent une première articulation fondamentale des protections attendues de l'État au-delà de la sécurité immédiate contre la violence. Les libertés civiles sont composées des « droits nécessaires à la liberté individuelle – liberté de la personne, liberté de parole, de pensée et de foi, droit de posséder des biens et de conclure des contrats valables, et droit à la justice⁵⁰⁰ ». Ces droits sont apparus au cours du XVIII^e siècle, mais ils trouvent leur origine dans la Déclaration des droits de 1689. Ce texte historique limitait les pouvoirs du monarque et garantissait la liberté d'adresser des pétitions au monarque, le droit de ne pas être soumis à des peines cruelles et le droit de ne pas être condamné à une amende sans procès.

Il convient de noter que la généralisation des libertés civiles a catalysé l'émergence d'une société de marché. La protection des droits individuels, en particulier de la propriété privée, permet la mise en place d'un nouveau système de régulation économique qui, à son tour, a modifié les priorités et le statut de l'État⁵⁰¹. L'État a de plus en plus fonctionné pour soutenir et accommoder le système capitaliste en évolution, se retirant dans un rôle secondaire. Paradoxalement, la logique égalitaire des droits civils a ainsi favorisé un système de régulation économique qui a généré des formes préjudiciables d'inégalité socio-économique et d'apathie de l'État⁵⁰². C'est en réponse à cette inégalité, et aux conditions qu'elle a engendrées, que la garantie de sécurité a finalement été étendue pour inclure une protection contre une détérioration soudaine ou

493 *Ibid*

494 *Ibid*, p.34

495 Nine Grp. « L'histoire des services d'urgence au Royaume-Uni » <https://ninegrp.com/pages/the-history-of-emergency-services-in-the-uk>

496 Sturm, Roland. 1994. "Subject" or "Citizen" ? The Freedom of the Individual under the British Constitution in *Changing Conceptions of Constitutional Government* [eds. Kastendiek, H., Stinshoff, R.]. Brockmeyer: Bochum. 69-92. p.78.

497 Sindall, Katy. Sturgis, Patrick. Jennings, Will. 2012. 'Public Confidence in the Police: A Time-Series Analysis'. *The British Journal of Criminology* 52[4]. 744-764. p.744.

498 Sturm, Roland. 1994. p.78

499 Béland, Daniel. 2005. p.29 ; Marshall, T.H. 1964. "Citizenship and Social Class" dans *Class, Citizenship and Development* [ed. Marshall, T.H.]. Doubleday: New York. 65-122.

500 Marshall, T.H. 1964. p.71

501 Béland, Daniel. 2005. p.29

502 *Ibid*

extrême du niveau de vie des individus⁵⁰³. Alors que de nombreux penseurs libéraux se sont initialement opposés au développement des droits sociaux au nom de la liberté et du respect de la propriété privée, l'État-providence moderne peut finalement être compris comme une extension de l'État libéral qui accorde des droits⁵⁰⁴.

Les services sociaux et les programmes liés au revenu, qui visent à protéger les individus contre les risques économiques, ont commencé à émerger au cours du XX^e siècle. Toutefois, l'intervention de l'État pour remédier aux maux sociaux remonte aux Poor Laws (lois sur les pauvres), adoptées en 1563, qui visaient à améliorer la situation des pauvres « méritants ». À partir de 1572, des taxes sont prélevées auprès des communautés locales pour financer l'assistance⁵⁰⁵. Bien qu'il s'agisse avant tout d'une tentative d'apaisement, cette loi représente une étape importante dans le transfert de la responsabilité de l'aide sociale à l'État, sur la base de l'idée qu'il fait partie de ses prérogatives, mais aussi de ses devoirs, d'assurer la protection des plus défavorisés. Le système de sécurité sociale britannique actuel est principalement fondé sur l'héritage du rapport Beveridge de 1942 sur l'assurance sociale, qui proposait un régime d'assurance national, obligatoire et forfaitaire. Le système de protection sociale qui en a découlé s'est avéré déterminant pour réduire l'insécurité face aux risques économiques, tels que le chômage, la maladie ou la pauvreté liée à la vieillesse, qui ne sont plus considérés comme de simples aléas de la vie.

Sécurité publique et services d'urgence

Au début du XVIII^e siècle, les catastrophes naturelles ont commencé à sensibiliser l'État britannique à l'idée que la société n'est pas simplement un agrégat d'individus, mais une collectivité interdépendante qui a besoin d'une protection et d'une réglementation communes. Les épidémies à grande échelle et les risques environnementaux se développent dans les villes industrialisées, et encouragent les gouvernements à imaginer un type particulier de protection étatique, qui n'a « pas grand-chose à voir avec la logique libérale de la protection individuelle et des droits de la citoyenneté⁵⁰⁶ ». L'État de santé publique est au contraire fondé sur un concept plus moderne de solidarité sociale, qui lie la santé des populations à la sécurité politique et économique.

En 1831, une nouvelle épidémie de choléra, particulièrement terrible, se déclare à Londres, provoquant une panique généralisée et révélant l'urgence d'assainir les espaces urbains. D'autres épidémies de grippe et de typhoïde en 1837-1838 incitent le gouvernement à engager l'avocat et réformateur social Edwin Chadwick pour mener une enquête d'hygiène. Son enquête se solde par un argumentaire économique promettant un profit certain de la lutte contre les maladies chez les plus pauvres, et conduit à l'adoption de la loi sur la santé publique (Public Health Act) en 1848. Cette loi défend l'idée que, les problèmes de santé liés à l'eau ou aux égouts affectant l'ensemble de la population, l'amélioration de la santé relève de la responsabilité des autorités nationales et locales⁵⁰⁷. La loi désigne des « inspecteurs des nuisances » pour faire face aux problèmes et garantit des dispositions publiques plus efficaces pour améliorer les conditions sanitaires. Les crises environnementales donnent lieu à des mesures réglementaires similaires. Au milieu du XIX^e siècle, les combinaisons toxiques de fumée et de brouillard causées par la combustion du charbon (connues sous le nom de « smog ») recouvrent fréquemment les villes industrielles britanniques, entraînant de nombreux problèmes de santé publique et d'environnement. Les lois de 1845 et 1847 formalisent les premières tentatives de réglementation de la production de fumée dans les usines. À partir de là, les politiques de contrôle des émissions nocives commencent à évoluer⁵⁰⁸.

L'avènement des services d'urgence correspond à d'autres développements dans le domaine de la santé publique. En 1866, le gouvernement britannique a décidé de créer la Metropolitan Fire Brigade, financée par des fonds publics, à l'origine de l'actuel Fire & Rescue Service (service d'incendie et de secours). Auparavant, il n'existe que quelques services d'incendie municipaux. La lutte contre les incendies était généralement considérée comme relevant de la responsabilité des volontaires des paroisses et des compagnies d'assurance privées, qui ne portaient donc secours qu'aux résidences assurées à titre privé⁵⁰⁹. Le service ambulancier moderne que nous connaissons aujourd'hui n'a été mis en place que bien plus tard. Le développement des transports médicaux financés par l'État a été lent et incertain. Les pompiers et la police étaient généralement chargés de transporter les patients à l'hôpital, ce qui présentait de nombreuses limites. Par exemple, avant 1925, ils ne recevaient pas de formation obligatoire aux premiers secours, de sorte que les premiers soins d'assistance médicale étaient rudimentaires et d'une efficacité limitée.

503 Rothschild, Emma. 1995. p.63

504 Béland, Daniel. 2005. p.30

505 Eves, David. « Deux pas en avant, un pas en arrière : une brève histoire des origines, du développement et de la mise en œuvre de la législation en matière de santé et de sécurité au Royaume-Uni, 1802-2014 ». Histoire de la sécurité et de la santé au travail. <https://www.historyofosh.org.uk/brief/>

506 Béland, Daniel. 2005. p.31

507 Calman, Kenneth. 1998. « The 1848 Public Health Act and its relevance to improving public health in England now », BMJ 317[7158]. 596-598. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1113799/>

508 Eves, David. « Two steps forward, one step back », A brief history of the origins, development and implementation of health and safety law in the United Kingdom, 1802-2014, historyofosh.org.uk/brief/

509 Nine Grp. « L'histoire des services d'urgence au Royaume-Uni », <https://ninegrp.com/pages/the-history-of-emergency-services-in-the-uk>

Un service d'ambulance à part entière est finalement mis en place en 1948, en même temps que la décision de fournir des soins de santé gratuits à tous ceux qui en ont le besoin⁵¹⁰.

Développements contemporains en matière de sécurité

Prolifération des menaces pour la sécurité

La publication de la première stratégie de sécurité nationale britannique (SSN) en 2008 a marqué le point culminant d'une évolution progressive vers un État très protecteur et un élargissement sémantique et sectoriel de la sécurité⁵¹¹. La stratégie a dressé une liste « étendue et hétérogène » de menaces pour la sécurité, notamment le terrorisme, les armes nucléaires, le crime organisé, l'instabilité mondiale, les États en déliquescence et les urgences civiles (pandémies, phénomènes météorologiques extrêmes, etc.⁵¹²). Parallèlement à la prolifération des menaces officiellement reconnues, les pratiques de sécurité expansives font de plus en plus partie de la vie quotidienne en Grande-Bretagne (503-504). La surveillance permanente et étendue, ainsi que d'autres mécanismes biopolitiques, brouillent les frontières entre le privé et le public, l'extérieur et l'intérieur. Ce phénomène a été qualifié de « banalité quotidienne de la sécurité » ou « d'insécurité de la vie quotidienne » dans la littérature critique sur la sécurité⁵¹³.

C'est la SSN qui identifie notamment pour la première fois le changement climatique comme étant à la fois une menace et un risque. Fondée sur une conscience élargie de nos interdépendances, la protection de l'environnement transcende et discrédite la logique libérale des droits individuels parce qu'elle nécessite une stratégie plus biopolitique et collectiviste⁵¹⁴. Le changement climatique, en particulier, pose des problèmes à l'appareil et au cadre de sécurité de l'État, en raison de sa nature supranationale et insaisissable. Toutefois, le cadre sécuritaire du changement climatique devient plus important au fil du temps, compte tenu de ses manifestations multiples. Par exemple, la SSN établit un lien entre le changement climatique et la gravité accrue des risques extrêmes, la pression sur l'approvisionnement en eau et en nourriture, les mouvements transfrontaliers, les conflits territoriaux et la propagation des maladies infectieuses⁵¹⁵.

Protection inéquitable contre le pouvoir de l'État

Pour des raisons de sécurité nationale, les droits destinés à protéger les individus d'un pouvoir excessif de l'État sont aujourd'hui fragilisés, en particulier pour les populations minoritaires. Les tensions entre les promesses de liberté et de sécurité ont été aggravées par le renforcement des mécanismes de contrôle et de surveillance mis en œuvre par l'État britannique au cours des dernières décennies. Ces mécanismes ont indéniablement été utilisés pour cibler et surveiller les personnes « en marge de la communauté politique », à mesure que la sécurisation de l'immigration s'est développée⁵¹⁶, illustrant un pacte de sécurité discriminatoire et présupposant une moindre intégration civique au sein de certains groupes sociaux. Comme le souligne la juriste Lucia Zedner, la citoyenneté elle-même est devenue « un motif central dans les débats contemporains sur la protection de la liberté individuelle contre l'ingérence d'autrui et de l'État⁵¹⁷ ». La citoyenneté est devenue de plus en plus conditionnelle et exclusive dans le cadre d'une nouvelle « architecture de la citoyenneté », tandis que le gouvernement a étendu son pouvoir de dénaturalisation de certaines catégories de citoyens, y compris ceux nés en Grande-Bretagne⁵¹⁸.

En 2006, Tony Blair, alors Premier ministre, a prononcé un discours très médiatisé sur « le devoir d'intégration », dans lequel il affirmait que « l'intégration [...] ne concerne pas ce qui nous définit en tant que personnes, mais en tant que citoyens, les droits et les devoirs qui vont de pair avec le fait d'être membre de notre société⁵¹⁹ ». L'idéal du contrat social est donc explicitement renouvelé, l'État refusant les libertés civiles et les droits de protection à ceux qui ne répondent pas à certaines normes ou qui violent les termes du contrat, par délinquance ou déloyauté. Ces orientations politiques ont accentué la distinction entre citoyens et non-citoyens, garantissant une vulnérabilité accrue pour ceux qui n'ont pas la citoyenneté. Pour donner un exemple, les ressortissants étrangers envoyés en prison peuvent voir leur expulsion automatiquement envisagée, malgré les « preuves statistiques que les suspects et les défendeurs issus de minorités ethniques dans le système de justice pénale font l'objet d'un traitement inégal⁵²⁰ ». La logique de la politique d'immigration s'infiltra dans le contrôle de la criminalité nationale, puisque les « citoyens en situation irrégulière » sont

510 *Ibid*

511 McCormack, Tara. 2014. "The British National Security Strategy: Security after Representation". *The British Journal of Politics and International Relations* 17. 494-511. p.494.

512 *Ibid*, p.501

513 *Ibid*, pp. 503-504

514 Béland, Daniel. 2005. p.32

515 HM Government. 2008. « Stratégie de sécurité nationale du Royaume-Uni : La sécurité dans un monde interdépendant ». The Stationery Office : Londres ; Harris, Katie. 2012. Climate change in UK security policy: implications for development assistance ? Overseas Development Institute. *Document de travail* 342.

516 Zedner, Lucia. 2010. "Security, the State, and the Citizen: The changing architecture of crime control". *New Criminal Law Review* 13[2], 379-403. p.382.

517 *Ibid*

518 *Ibid*, p.381; Gibney, Matthew. J. 2013. "A Very Transcendental Power: Denaturalisation and the Liberalisation of Citizenship in the United Kingdom". *Political Studies* 61, 637-655. p.637.

519 Tony Blair, *The Duty to Integrate: Shared British Values, Speech on Multiculturalism and Integration*, Delivered at Number 10 Downing Street, London, for the "Our Nation's Future" Lecture (8 déc. 2006), cité dans Zedner, Lucia. 2010. p.383.

520 Zedner, Lucia. 2010. p.385

criminalisés et distingués au sein du corps politique⁵²¹. Par exemple, la vidéosurveillance de masse dans les espaces publics et privés est utilisée pour identifier et cibler les personnes « indésirables » qui correspondent à des profils de délinquants prédéterminés⁵²².

Privatisation de la sécurité

Ces dernières années, l'État britannique a confié au secteur privé des pans entiers de la sécurité nationale et internationale⁵²³. Les officiers de police contrôlés par l'État ont été sous-traités, transformant la police publique en une ressource largement privée⁵²⁴. Les sociétés militaires privées (SMP) assurent désormais la majeure partie de la formation et de la maintenance militaires et gèrent en outre tous les ports de la marine et les principales garnisons de l'armée⁵²⁵. Elles fournissent également de plus en plus de soutien opérationnel au combat. Compte tenu du rôle fondamental que la sécurité a joué dans l'évolution et la rationalisation de l'État, cette évolution menace de déstabiliser complètement le rôle et la légitimité de l'État. Le criminologue Clive Walker met en garde contre la lenteur avec laquelle l'État britannique se conforme à un modèle néolibéral de protection minimale, selon lequel la protection et la sécurisation émanent essentiellement d'initiatives privées, et sont des biens inégalement prodigues aux citoyens en fonction de leur niveau de richesse et leur capacité à instaurer les conditions assurantielles de leur propre sécurité⁵²⁶.

Au-delà de la nature discriminatoire des dispositions de sécurité fondées sur le marché, la littérature criminologique affirme que le manque de transparence et de responsabilité nuit gravement à la responsabilité démocratique publique et à la sauvegarde des droits de l'homme⁵²⁷. Les contractants privés constituent une force largement non réglementée et observent le droit privé plutôt que le droit public. Les SMP, par exemple, sont connues pour créer des filiales, dans d'obscurs sites offshore, pour des

opérations particulières. Ces sociétés sont ensuite dissoutes une fois l'opération terminée, ce qui permet aux contractants de se débarrasser facilement de toute responsabilité pour ce qui s'est passé au cours de l'action militaire⁵²⁸. Les controverses ont été particulièrement alimentées par le meurtre de civils non-armés commis par des hommes travaillant pour des SMP telles que Blackwater, et sur la manière de tenir ces sociétés pour responsables. Comme le fait remarquer Clive Walker, les doctrines des droits de l'homme n'ont pas été conçues en pensant à ces agents privés. Cette négligence a permis l'apparition d'un « vide juridique » potentiellement menaçant à mesure que les SMP deviennent de plus en plus constitutives des opérations de combat militaires.

La prolifération des technologies et des agents de sécurité privés a également alimenté des pratiques quotidiennes de sécurité particulièrement isolées et individualistes. Comme l'a déclaré Lucia Zedner, « la présomption de sécurité en tant que bien public est remplacée par la sécurité en tant que bien privé⁵²⁹ ». La présence croissante d'agents de sécurité, de surveillance, d'extraction de données et de matériel de sécurité physique a, de manière contre-intuitive, favorisé un manque de confiance qui nuit aux relations sociales⁵³⁰. La sécurité privée se nourrit de la peur et l'exacerbe, institutionnalisant la méfiance et l'anxiété et réalisant le contraire de ce qu'elle promet. En tant que moyen de protection et de réconfort, c'est tout à fait contradictoire. La sécurité est intrinsèquement liée à la cohésion sociale et à la qualité des relations intersubjectives. Elle est fondée sur la confiance et, par conséquent, les tentatives privées d'achat de sécurité, au détriment de l'association humaine, ne peuvent que causer plus de mal que de bien⁵³¹, pour beaucoup, car elles créent des relations de surveillance mutuelle entre les citoyens et présupposent le non-respect du pacte social de protection mutuelle entre les individus et les groupes.

521 *Ibid*, p.381

522 Zedner, Lucia. 2003. "Too much security?", *International Journal of the Sociology of Law* 31, 155-184. pp.167-168.

523 Krahmann, Elke. 2010. p.2

524 Crawford, Adam. 2006. "Policing and security as 'club goods' : the new enclosures ?" in *Democracy, Society and the Governance of Security* [eds. Wood, Jennifer. Dupont, Benoit], Cambridge University Press: Cambridge, 111-138. p.116

525 Krahmann, Elke. 2010. p.2

526 Walker, Clive. Whyte, Dave. 2005. "Contracting out war ? Private military companies, law and regulation in the United Kingdom". *ICLQ* 54, 651-690. p.651.

527 *Ibid*, p.689

528 Walker, Clive. 2005. p.687

529 Zedner, Lucia. 2003. p.156

530 *Ibid*, p.172

531 Loader, Ian. 1997. "Private security and the demand for protection in contemporary Britain". *Policing and Society* 7. 143-162. pp.155-156.

Pacte Consommation

Cette section décrit l'évolution des significations et des modes de consommation en Grande-Bretagne depuis le XIX^e siècle. Elle évalue également la nature du consensus implicite qui s'est développé de manière variable entre l'État et la population au sujet de la consommation, lequel fixe les droits, les normes et les mécanismes qui régissent les pratiques de consommation. Que ce soit par le biais d'une réglementation stricte ou d'une politique de *laissez-faire* permissive, l'État anglais a toujours cherché à orienter la consommation de manière à renforcer la prospérité nationale.

Ce dont témoigne ce retour historique, c'est que les formes de consommation que l'opinion publique britannique s'attendait à voir garanties et susciter durablement le consensus ont considérablement changé à travers les siècles, marquant l'émergence d'une préoccupation croissante pour *l'abondance*, par opposition à la *subsistance*. Cette évolution s'est faite parallèlement aux développements politiques et technologiques et a eu des répercussions considérables sur les plans social et environnemental.

Le citoyen-consommateur : libre-échange et culture coopérative

La consommation au début du XIX^e siècle était, pour la plupart, largement déterminée par les Corn Laws, un ensemble de tarifs douaniers et d'autres restrictions commerciales sur les denrées alimentaires et le maïs importés, y compris le blé, l'avoine et l'orge, qui ont été appliqués entre 1815 et 1846. Ces lois ont essentiellement entravé l'importation de maïs bon marché, d'abord en interdisant l'import en-dessous d'un certain prix, puis en imposant des droits d'importation onéreux, rendant ainsi l'importation de produits étrangers trop coûteuse, même lorsque les réserves alimentaires nationales étaient faibles. Ces lois ont entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires et du coût de la vie pour la population britannique, tout en augmentant les profits et le pouvoir politique des propriétaires fonciers. En 1845, les révoltes contre les Corn Laws et les émeutes de la faim étaient monnaie courante, le droit au « pain bon marché » constituant la revendication unanime et unificatrice du peuple britannique⁵³². John Bright, député de Durham et principal opposant aux Corn Laws, assimile alors le prix élevé du pain à un « grand braquage », qui extorque aux consommateurs une somme supérieure à ce que vaut la denrée⁵³³.

Face à l'agitation générale, au lobbying convaincant de la Ligue contre les Corn Laws et à l'influence patente des idées évangéliques sur le commerce – considéré comme un « dessein de Dieu » – le Premier ministre Robert Peel abroge les lois protectionnistes sur le maïs en 1846 et amorce une transition décisive vers le libre-échange⁵³⁴. Tout en entraînant une perte relative de la souveraineté et de l'autosuffisance alimentaires, les politiques libre-échangistes ont eu pour contrepartie de réduire le coût de la vie pour les plus démunis, notamment au niveau des besoins les plus élémentaires, comme la nourriture.

Au cours du XIX^e siècle, le libre-échange s'impose comme une sorte d'idéologie nationale, aussi centrale et idéalisée que la liberté parlementaire. Il constitue progressivement une culture démocratique partagée, dépassant les clivages politiques, de classe et de sexe. La promotion de marchés ouverts et de denrées alimentaires bon marché est soutenue par un récit national de liberté, d'équité et la représentation d'une société civile dynamisée par les échanges⁵³⁵. Il s'agit alors ni plus ni moins d'une vision morale de l'économie : l'argument économique en faveur du libre-échange devenait une promesse d'égalisation et de civilisation. L'échange sans entrave de marchandises, en effet, était censé éléver le niveau de richesse pour tous, en encourageant la spécialisation et l'utilisation la plus efficace des ressources⁵³⁶. Les penseurs du « nouveau libéralisme », tels que J.A. Hobson, l'envisageaient également comme la toile de fond d'une plus grande conscience et participation civiques, dotant les individus – devenus des « citoyens-consommateurs » actifs et responsables – d'une conscience sociale et d'un sens de la réciprocité. Pour la première fois, les consommateurs ont été définis par les intellectuels comme des contributeurs essentiels à la vitalité démocratique, qui soutenaient et dynamisaient la communauté par le biais de leur consommation. Cependant, l'historien Frank Trentmann souligne que l'idéal du citoyen-consommateur n'est alors pas une simple abstraction intellectuelle : au contraire, les consommateurs eux-mêmes agissent avec la persuasion d'accomplir, par leur pratique, un devoir envers leur communauté locale⁵³⁷.

On attendait également du libre-échange qu'il contrecarre les maux du matérialisme, en mettant fin à l'influence de l'intérêt organisé, du pouvoir aristocratique et les effets de monopole⁵³⁸ : sa vertu, pensait-on, était de garantir l'accès généralisé à des produits de première nécessité bon marché. En d'autres termes, il ne consistait pas à stimuler perpétuellement la demande de

532 Hilton, Matthew. 2003. *Consumerism in 20th-Century Britain*. Cambridge University Press, p.34.

533 *Ibid* ; Bright, J. "Free Trade", Covent Garden Theatre (19 décembre 1845), in *Speeches on Questions of Public Policy by the Right Honourable John Bright* [ed. Rogers, J.E.T.], Londres, 1869, pp.417-418.

534 Trentmann, Frank. 2008. *Free Trade Nation: Commerce, Consumption, and Civil Society in Modern Britain*, Oxford University Press, pp.5-6

535 Trentmann, Frank, 2008. p.2

536 *Ibid*, p.5

537 *Ibid*, pp.2-3

538 Trentmann, Frank. 2008. p.2, p.5

nouvelles marchandises ou à alimenter le matérialisme, surenchère associée à une culture égoïste et élitaire du protectionnisme. Le fait que l'accent soit mis sur les enjeux de subsistance, dans une optique de justice sociale, illustre bien que les théories les plus « consuméristes » de la consommation n'existaient pas encore⁵³⁹. La concurrence et les pratiques de consommation individualisées n'étaient pas les caractéristiques déterminantes de cette période.

L'éthique du « consumérisme citoyen » s'est incarnée le plus fortement dans le mouvement coopératif qui a prospéré tout au long de la seconde moitié du XIX^e siècle et au-delà. Les premières coopératives, détenues et gérées démocratiquement par leurs membres, se consacraient à l'approvisionnement en biens essentiels, comme la nourriture. Les membres des coopératives étaient des clients d'un magasin appréhendé comme une société, et la coopérative quant à elle, récompensait les membres de leur civisme en leur versant une partie des bénéfices, en fonction des dépenses effectuées par les membres dans le magasin. Les citoyens, en investissant du temps et des efforts dans la gestion de leur alimentation et de leurs approvisionnements afin de contrôler la qualité et l'accès à leurs biens, se retrouvent ainsi à élaborer leur propre pacte de consommation, selon l'idée que le pacte proposé par l'État lui-même est jugé insuffisant. En outre, les coopératives promeuvent l'égalité dans la propriété, le contrôle et la répartition des gains de l'entreprise. Elles cherchent à mettre sur un pied d'égalité le producteur et le consommateur, le commerçant et le client, et à établir ainsi des relations sociétales non hiérarchiques⁵⁴⁰. Le pacte de consommation qu'elles promeuvent n'est donc pas strictement un pacte commercial, mais bien un pacte social, reflétant la division du travail de l'époque et véhiculant une vision plus large de la démocratie. L'égalité est introduite et pensée à travers la pratique de l'approvisionnement et de l'achat.

Si, de fait, les citoyens n'étaient pas à l'abri d'une « philosophie » consumériste croissante et du désir d'acquérir toujours plus (aspiration qu'alimenteront de plus en plus les structures productives et l'État), les entreprises coopératives étaient confiantes dans le pouvoir de l'association et du collectivisme. Elles reposaient donc également sur une vision de la consommation encore étrangère à une conception ultérieure, plus individualisée, fondée sur la représentation d'un individu atomisé, égoïste et compétitif. Les idéologues coopératifs considèrent la consommation comme la seule expérience pouvant remédier aux déterminismes de classe et comme celle qui peut conduire

à la prise de mesures collectives et justes pour faire progresser les positions économiques, politiques ou sociales de chacun. En d'autres termes, la consommation était considérée comme une entreprise moralisée et créatrice de solidarités. En revanche, la classe ouvrière s'affaiblit progressivement et perd en force militante, déstabilisée qu'elle est par la pratique du morcellement des tâches et le sectionnalisme professionnel croissant sur le lieu de travail, qui nuit à la cohésion des travailleurs⁵⁴¹.

En particulier, le mouvement coopératif a sensibilisé les consommateurs aux conséquences éthiques et matérielles de leurs dépenses : les coopératives somment les consommateurs de moraliser leur acte d'achat, au point que le récit du « consommateur responsable » semble naître à cette époque – même si cette injonction s'exprime en des termes moins individualistes qu'aujourd'hui, puisque les citoyens se regroupent et s'organisent collectivement pour réaliser cette consommation éthique. Progressivement, cette vision de la consommation va devenir le récit dominant, réapproprié par les institutions elles-mêmes.

À la fin du XIX^e siècle, de grandes campagnes telles que la « liste blanche » ont été lancées pour informer les consommateurs sur les conditions de travail des producteurs et les inciter à tenir compte de ces circonstances lors de l'achat de biens. Ces campagnes s'adressaient en particulier aux femmes, dont la vie quotidienne se résumait en général à des actes d'achat et de dépense domestiques pour entretenir le ménage, plutôt qu'à une contribution directe à l'effort productif⁵⁴². Cet effet d'adresse n'est pas sans effet politisant : les programmes de formation proposés par les guildes et les magasins coopératifs ont permis de mobiliser le pouvoir politique des acheteuses ordinaires et de développer leur conscience militante. En ce sens, les coopératives ont servi à ces dernières de terrain d'entraînement à la citoyenneté démocratique et à la solidarité communautaire, notamment par leur travail d'éducation, de politisation et d'initiation aux loisirs, par la création de comités de gestion et de groupes de discussion sur des sujets d'actualité auxquels participaient activement les femmes⁵⁴³. La notion selon laquelle « le pouvoir du panier est plus grand que le pouvoir du métier à tisser ou du vote » s'impose dans les cercles coopératifs et incite les ménagères à opérer une mue politique par le biais de leurs habitudes de consommation. Les campagnes de boycott et de *buycott* menées par les femmes⁵⁴⁴ ont notamment permis de lutter avec succès contre le prix élevé des produits de consommation courante et de renforcer les revendications des syndicats⁵⁴⁵.

539 *Ibid*, pp.16-17

540 Purvis, Martin. 1998 "Societies of consumers and consumer societies : co-operation, consumption and politics in Britain and continental Europe c.1850-1920", *Journal of Historical Geography* 24[2], pp.147-169, pp.155-156.

541 Purvis, Martin. 1998. p.156

542 Hilton, Matthew. 2003. p.29

543 Trentmann, Frank. 2001 "Bread, Milk and Democracy : Consumption and Citizenship in Twentieth-Century Britain" in *The Politics of Consumption : Material Culture and Citizenship in Europe and America* [eds. Dauton, Martin. Hilton, Matthew.], Bloomsbury Publishing. p.134 ; *ibid*, p.41.

544 Le contraire du boycott : acheter délibérément les produits d'une entreprise pour soutenir ses politiques.

545 *Ibid*, pp.44-45.

Le contexte change à la fin du XIX^e siècle, période où l'on constate davantage les effets croissants du capitalisme industriel et du libre-échange en Grande-Bretagne sur les types de consommation : la population passait d'une société de subsistance à une société de consommation de masse. Une grande variété d'aliments devenait accessible à l'individu moyen, dont l'alimentation se constituait auparavant de pain et de pommes de terre. Toutefois, cette diversification ne concerne que la nourriture, et n'a pas lieu pour les articles non périssables : la plupart de ces derniers restent inaccessibles pour les ménages modestes. Si les familles les plus pauvres peuvent acquérir quelques articles ménagers, tels qu'une poêle ou un pot en fer, les vêtements, meubles et poteries somptueux de l'époque n'étaient accessibles qu'aux riches. En revanche, la visibilisation et la marchandisation croissante de ces biens a contribué à modifier les représentations : la prolifération des boutiques et des grands magasins ne profitait certes qu'à une partie restreinte de la classe moyenne urbaine, mais l'étalage des produits à la vue du public était désormais monnaie courante, ce qui nourrissait l'envie – chez celles et ceux qui n'en étaient encore que les spectateurs – et développait les tendances matérialistes de la société⁵⁴⁶. À la fin du siècle, les idées de luxe et de matérialité avaient évolué en conséquence. Alors qu'auparavant, la matérialité était généralement perçue comme un mal, un péché ou une vulgarité (représentation conforme aux principes religieux socialement structurants), elle était désormais de plus en plus considérée comme une force civilisatrice. Les beaux objets et les belles possessions sont appréhendés comme intrinsèquement précieux et enrichissants, tant au niveau individuel que collectif. La croyance selon laquelle on s'individualise et exprime sa personnalité à travers ses possessions personnelles commence alors à s'affirmer⁵⁴⁷.

La Grande Guerre, le protectionnisme et le consumérisme impérial

La Première Guerre mondiale a eu un impact considérable et durable sur la consommation en Grande-Bretagne. La guerre, ainsi que les pénuries, l'exploitation qu'elle a révélée et les profits qu'elle a engendrés, ont entraîné une rébellion contre les politiques de libre-échange qui étaient autrefois au cœur de la culture démocratique et civique de la Grande-Bretagne, éveillant ainsi la demande populaire d'un plus grand contrôle étatique⁵⁴⁸. Dans le cadre de l'effort de guerre, l'égalisation des conditions est désormais appréhendée à travers le contrôle de la consommation (conçue comme son levier) plutôt que la politique du laissez-faire⁵⁴⁹. Les pénuries alimentaires et la flambée des

prix, provoquées par les fluctuations du marché et les blocus navals allemands, entraînent des phénomènes de précarisation, souvent mis en évidence par les femmes les moins aisées qui subissent de plein fouet l'augmentation – parfois très brutale – du coût de la vie. En 1916, les prix des denrées alimentaires au détail dépassent de 59 % les niveaux de 1914⁵⁵⁰. Au-delà du coût strict des denrées, le temps qu'il fallait consacrer à faire la queue pour obtenir des biens était tout aussi exorbitant : les files d'attente afin de s'approvisionner en pain, pommes de terre ou charbon, deviennent une institution nationale, incitant les consommateurs à thésauriser leurs denrées alimentaires, ce qui perturbe encore davantage le marché des denrées⁵⁵¹.

Pendant les deux premières années de la guerre, le gouvernement a hésité à s'impliquer dans les questions de consommation ou à perturber les processus du marché. Cependant, la crainte de troubles le conduit finalement à mettre en place le premier programme national de rationnement obligatoire et à mobiliser massivement l'appareil d'État pour diriger et réglementer la consommation ordinaire⁵⁵². En 1917, on nomme un contrôleur des denrées alimentaires et on constitue un ministère de l'Alimentation, afin de maintenir l'approvisionnement en denrées alimentaires et soutenir l'économie. Au fil du temps, la réglementation et le rationnement deviennent plus stricts, notamment en ce qui concerne les produits non essentiels. En janvier 1918, le sucre, la viande, le beurre et le fromage sont rationnés⁵⁵³. L'intervention de l'État sur le marché permet de réguler les prix des produits de première nécessité et d'égaliser leur distribution de façon plus radicale. Les pauvres ont ainsi reçu une part de nourriture plus conséquente que ce qu'ils auraient pu s'offrir auparavant. Les différences d'apport calorique selon les classes se sont réduites, un régime alimentaire plus sain a été garanti tant pour les familles ouvrières que pour les personnes aisées⁵⁵⁴, et les longues files d'attente ainsi que les pratiques de thésaurisation disparaissent. Ce système de rationnement a perduré jusqu'en 1920, date à partir de laquelle les individus peuvent s'approvisionner d'une façon plus diversifiée.

Le retour à un marché ouvert après la reconstruction d'après-guerre s'est heurté à l'hostilité des groupes syndicaux et coopératifs qui, au cours de la guerre, avaient revu leurs théories et leurs attentes concernant l'interventionnisme de l'État. Plutôt que d'idéaliser le système de libre-échange d'avant-guerre, ces agents ont mis l'accent sur le « chaos complet » qui avait caractérisé l'approvisionnement alimentaire du public, à travers lequel « le

546 Kerryn Higgs, 2021, "How world embraced consumerism", BBC Future, <https://www.bbc.com/future/article/20210120-how-the-world-became-consumerist>

547 Trentmann, Frank. 2016. "Private comfort, public spirit : Victorian consumer culture in a global context", communication présentée à *Consuming (the) Victorians*, conférence annuelle du BAVS, Université de Cardiff, 31 août-2 septembre.

548 Trentmann, Frank. 2001. p.130, 135.

549 Hilton, Matthew. 2003. p.72

550 *Ibid*, p.55

551 Ball, Christine. Hudson, Nicky. "The Effects of Rationing on the Home Front 1914-1918", *West Sussex & The Great War Project*, West Sussex County Council, p. 7.

552 Hilton, Matthew. 2003. p.55

553 Ball, Christine. Hudson, Nicky. p.8

554 Hilton, Matthew. 2003. p.140

consommateur était pratiquement à la merci des entreprises à but lucratif⁵⁵⁵ ». Des appels ont été lancés pour que le ministère de l'Alimentation devienne un département permanent exerçant « les pleins pouvoirs sur la production, la distribution et les prix des denrées alimentaires », afin de garantir l'équité et la suffisance⁵⁵⁶. Ainsi, les mouvements sociaux de gauche entendent satisfaire l'intérêt des consommateurs par des subventions, la régulation du commerce et le contrôle des prix, et s'opposent par ces dispositifs au libre-échange⁵⁵⁷.

Toutefois, les voix de gauche ne sont pas les seules à plaider en faveur de l'interventionnisme : les pressions exercées sur le gouvernement pour qu'il instaure un protectionnisme formel proviennent également du parti conservateur. Néanmoins, craignant des répercussions néfastes sur le commerce et une hausse des prix des denrées alimentaires, le gouvernement hésite à adopter une économie protectionniste⁵⁵⁸. Bien qu'il n'intervienne pas officiellement dans la politique de consommation, le gouvernement incite le peuple britannique à privilégier l'achat des produits de l'Empire afin de stimuler la prospérité nationale. Ainsi, au lieu d'instituer des droits de douane ou d'autres formes de protection, le gouvernement s'est efforcé de promouvoir les habitudes d'achat impériales par le biais de la publicité et de la propagande⁵⁵⁹. C'est ainsi qu'apparaît une vision plus conservatrice du « citoyen-consommateur », selon laquelle les consommateurs ont le devoir ou la responsabilité de faire des achats pour le pays, et selon laquelle ils réalisent par là même un acte politique. Une agence financée par le gouvernement, l'Empire Marketing Board (EMB), a même été fondée en 1926 pour créer un « mouvement national » dans l'idée que les achats de l'Empire « stimulent l'emploi dans le pays⁵⁶⁰ ».

En 1931, l'EMB lance une vaste campagne intitulée "Buy British" (« achetez britannique⁵⁶¹ »). Comme pour le mouvement coopératif, les femmes en sont les principales cibles. L'Organisation des producteurs de l'Empire britannique, qui représente diverses industries nationales et impériales, utilise massivement la propagande « pour enseigner à la ménagère moyenne que son panier à provisions et sa cuisine [sont] des espaces impériaux⁵⁶² ». Il s'agit d'un discours d'émancipation similaire à celui du mouvement coopératif, mais promu désormais par l'État lui-même, dans un but patriotique et non plus de justice sociale. Preuve d'une normalisation et d'une importance croissantes de la consommation

dans les sociétés des années 1930, chaque mouvance politique et sociale semble élaborer son idéal propre de citoyen-consommateur, qui devient un objet de débat public : alors que les mouvements coopératifs et travailleurs prônent le modèle d'un consommateur-citoyen plus social-démocrate, les conservateurs proposent celui d'un consommateur-citoyen impérial.

Le protectionnisme a finalement été officiellement et économiquement adopté à la fin de l'année 1932, au moyen de la loi sur les droits d'importation (Import Duties Act) qui impose un droit de douane de 10 % sur les importations, mais accorde un traitement préférentiel aux marchandises provenant de l'Empire. Ce changement de paradigme économique est en partie le résultat des pressions protectionnistes qu'exercent le parti conservateur, les syndicats et les organismes financiers depuis plusieurs décennies et finissent par faire effet, mais il s'agit également d'une réaction aux crises économiques et fiscales engendrées par la dépression mondiale. Le gouvernement peut ainsi tirer parti d'un mélange d'« impulsion politique et de justification économique » qui se renforcent mutuellement⁵⁶³.

L'entre-deux-guerres a été marqué par une augmentation substantielle de la consommation et une amélioration générale du niveau de vie. Dans les années 1930, le régime alimentaire moyen est plus sain qu'avant la guerre, tant en termes de valeur calorique que nutritionnelle⁵⁶⁴. Au-delà de satisfaire une simple problématique de subsistance, l'augmentation des revenus réels et l'amélioration de la protection sociale, avec l'introduction de régimes nationaux d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et d'assurance chômage, ont généralisé un meilleur accès à une nouvelle gamme de biens et de services⁵⁶⁵. Les biens de consommation durables, y compris les appareils électriques et les radios, sont plus largement accessibles, et une partie de la classe ouvrière qualifiée peut même s'équiper d'une voiture. Les dépenses consacrées aux activités de loisirs – voyages, cinéma, danse, paris – augmentent de manière significative. À partir de ce moment, un certain niveau d'aisance matérielle et certains loisirs ne sont plus l'apanage des classes moyennes et supérieures⁵⁶⁶.

La possibilité d'une consommation plus massive active alors un dilemme idéologique au sein des cercles socialistes et ouvriers. Jusqu'alors, la vie quotidienne des familles de la classe ouvrière

555 Trentmann, Frank. 2001. p.148 ; MLH, CC/PP/52, Rapport adopté par le Conseil des consommateurs sur l'avenir du ministère de l'Alimentation, 14 mai 1919, p. 3.

556 *Ibid*

557 Trentmann, Frank. 2001. p.148, 153.

558 Rappaport, Erika. 2015. Drink Empire Tea: Gender, Conservative Politics and Imperial Consumerism in Inter-war Britain' in *Consuming Behaviours : Identity, Politics and Pleasure in Twentieth Century Britain* [eds. Rappaport, Erika. Dawson, Sandra. Crowley, Mark.], Bloomsbury Academic, p.140.

559 *Ibid*, pp.140-141

560 *Ibid*, p.141 ; Havinden, Michael. Meredith, David.1993. *Colonialism and Development : Britain and its Tropical Colonies*. Routledge. p.150.

561 *Ibid*, pp.142-143

562 *Ibid*, p.143

563 Garside, W.R. 1998. Party Politics, Political Economy and British Protectionism, 1919-1932, *The Historical Association*, Blackwell Publishers, p. 47.

564 Aldcroft, D.H. 1970. *The Inter-War British Economy, 1919-39*, Batsford, p.368.

565 Thompson, Noel. 2015. *Social opulence and private restraint : the consumer in British socialist thought since 1800*, Oxford University Press, p.76.

566 *Ibid*

« s'articulait autour de la fierté personnelle de se débrouiller avec peu » et reposait sur le mépris de la bourgeoisie matérialiste, plutôt que sur un désir d'imitation de celle-ci⁵⁶⁷. Néanmoins, les perspectives d'une consommation élargie, devenues plus tangibles, déstabilisent les identités et les systèmes de valeurs de la classe ouvrière. Alors que certaines voix socialistes persistent à considérer le matérialisme comme un « parasite » qui « [érode] l'autonomie morale et [freine] le développement du caractère », beaucoup commencent à reconnaître les « opportunités créatives et d'amélioration de la vie » offertes par la diversification et la démocratisation des possibilités de consommation⁵⁶⁸. Percy Redfern, un militant coopératif, célèbre ainsi le « consommateur libéré » : libre de dépenser, de choisir et de profiter des plaisirs de l'abondance contemporaine⁵⁶⁹. Sidney Webb, éminent socialiste et économiste, loue les potentialités d'expression et d'émancipation de la consommation : selon lui, la consommation est un vecteur de réalisation de soi, d'inclusion sociale et de liberté personnelle, définie comme « la possession de l'opportunité de développer nos facultés et de satisfaire nos désirs⁵⁷⁰ ».

Cet idéal de libération ou d'émancipation par la consommation repose également sur la croyance, répandue chez les socialistes, qu'une telle émancipation transformera favorablement les conditions de production, en passe de devenir elles aussi plus épanouissantes pour les travailleurs⁵⁷¹. En effet, la diversification de la consommation et des biens manufacturés semblent ouvrir la perspective d'une diversification de l'activité productive, susceptible de mobiliser davantage de talent et d'habileté industrielle : on espère qu'un nouveau système de consommation, proposant des produits inédits, conduira en amont à un renouvellement des conditions de production industrielle, qui ressembleront davantage à celles de l'art ou de l'artisanat. On attend même qu'une telle diversification productive détrône le prestige et le rôle de la machine dans l'industrie⁵⁷². Néanmoins, au fur et à mesure que la consommation et les loisirs se mécanisent sous l'injonction d'une production de masse et de la standardisation des biens, l'optimisme socialiste ne tarde pas à s'estomper et l'on exprime des inquiétudes quant au « contrôle mécanique du consommateur⁵⁷³ ».

La Seconde Guerre mondiale et l'abondance de l'après-guerre

Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale a replongé la Grande-Bretagne dans une ère de consommation stricte et réglementée par l'État. Tous les citoyens, quelle que soit leur position dans la hiérarchie sociale, sont à nouveau enregistrés et soumis au contrôle de l'État en matière d'approvisionnement⁵⁷⁴. Ayant tiré les leçons de la Grande Guerre, le ministère de l'Alimentation élabore des plans pour l'approvisionnement, le contrôle et la distribution des denrées alimentaires dès 1936. La première denrée rationnée par l'État est l'essence, en 1939, suivie par le bacon, le jambon, le beurre et le sucre en 1940. Puis le rationnement concerne d'autres produits de base, notamment le fromage, les œufs, le riz et le lait. À la mi-1942, la plupart des denrées alimentaires sont rationnées, ainsi que des produits non-alimentaires tels que les vêtements et le savon⁵⁷⁵. Le système de rationnement est conçu, comme auparavant, comme un moyen d'assurer une distribution équitable des produits de base en période de pénurie nationale. L'adhésion au rationnement est présentée comme un devoir patriotique, vital pour l'effort de guerre britannique et a été largement approuvée par le grand public. Des émissions gouvernementales ont été diffusées pour aider les femmes à concevoir des plats « expérimentaux » à partir d'un nombre restreint d'ingrédients, et des initiatives telles que "Dig for Victory" ont été lancées pour encourager les citoyens à avoir leurs propres cultures et à élever du bétail⁵⁷⁶. Bien que la guerre s'achève en 1945, il faut attendre 1954 pour que le rationnement prenne fin, en raison de la persistance des pénuries alimentaires.

Les régimes alimentaires auront été, en moyenne, enrichis tout au long de la guerre. Le fait qu'il était difficile d'acquérir des produits de luxe a amélioré la santé des personnes aisées, et pour de nombreuses personnes plus pauvres, l'accès régulier à de la viande fraîche, des œufs et du lait a constitué une amélioration de leur régime alimentaire normal. Des relations plus égalitaires ont également été établies grâce aux restrictions imposées à la production de biens luxueux, tels que les bijoux, les vêtements, les jouets et les ornements, qui ont permis d'éliminer de la société les symboles de statut des riches et des privilégiés⁵⁷⁷.

567 *Ibid*, p.81

568 *Ibid*, p.81, 85

569 *Ibid*, p.86

570 Webb, S. 1923. *The Decay of Capitalist Civilisation*, Benn, pp.45-46 ; *ibid*, p.87.

571 *Ibid*, p.90

572 Hobson, J.A. 1926. *The Evolution of Modern Capitalism* [4th ed.], Allen and Unwin, pp.425-426.

573 Thompson, Noel. 2015. p.91

574 Hilton, Matthew. 2003. p.140

575 Robin J. C. Adams, Ingrid de Zwart, "Rationing in Britain during World War II" (Le rationnement en Grande-Bretagne pendant la Seconde Guerre mondiale), Faculty of History, Université d'Oxford, 2020.

576 Find my past, 'A fair share for all' : rationing in wartime Britain, <https://www.findmypast.co.uk/1939register/rationing-in-britain-ww2>

577 Hilton, Matthew. 2003. p.140

Alors que les Britanniques s'étaient déjà habitués, durant l'entre-deux-guerres, à une certaine opulence matérielle et avaient commencé à considérer la consommation comme un élément important de la formation de l'identité et de l'épanouissement individuel, l'abondance des années 1950 est sans précédent. La nécessité de reconstruire l'économie d'après-guerre conduit l'État à transformer son approche en matière de politique de la consommation. Les politiques publiques commencent à cibler les consommateurs pour tenter de stimuler la demande et surmonter la récession économique⁵⁷⁸. Par exemple, le gouvernement réduit le contrôle de la location-vente en 1954, facilitant ainsi l'obtention de crédits auprès des banques et des entreprises. Les réductions de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les achats entraînent une augmentation des dépenses, et la réduction du temps de travail permet d'accroître les dépenses consacrées aux activités de loisirs⁵⁷⁹. Les États-Unis jouent par ailleurs un rôle influent à cette époque en faisant la promotion et en diffusant, auprès des États européens en reconstruction, un modèle de consommation basé sur la production de masse et une évaluation de la qualité de vie fondée sur un critère d'abondance matérielle⁵⁸⁰.

La Grande-Bretagne se transforme en une nation d'acheteurs. Les dépenses de consommation augmentent de 115 % dans les années 1950 et, en 1965, les produits de première nécessité, tels que la nourriture et les vêtements, ne représentent plus que 31 % des dépenses totales⁵⁸¹. Une multitude croissante de publicitaires, d'experts en marketing et de psychologues tâchent de stimuler l'acquisition de produits non essentiels en leur conférant un sens et une valeur primordiaux pour les individus, et en les présentant comme des vecteurs d'autonomie et d'expression individuelle⁵⁸². En 1960, les dépenses publicitaires ont été multipliées par quatre par rapport à 1947. Parallèlement, la production se diversifie, et les citoyens se voient offrir un vaste assortiment de biens inédits dont les prix baissent à mesure que la demande augmente⁵⁸³. Produits en masse et à une échelle industrielle, des produits deviennent accessibles à la classe ouvrière, tels que les réfrigérateurs, les cuisinières et les voitures. Les dépenses nationales consacrées à ces biens ménagers durables sont passées de 189 millions de livres sterling en 1945 à 1 268 millions de livres sterling dix ans plus tard⁵⁸⁴. Entre 1957 et 1959, le nombre de téléviseurs augmente de

32 % et le nombre de voitures augmente de 250 % entre 1951 et 1961⁵⁸⁵. Les biens durables sont passés du statut de semi-luxe ou de luxe à celui d'articles de consommation ordinaires⁵⁸⁶.

Avec l'augmentation des revenus et du pouvoir d'achat, la protection des consommateurs devient une question urgente. Les consommateurs sont de plus en plus à la recherche de conseils et de sécurisation dans un contexte de prolifération des biens et de choix toujours plus complexifié – illustration d'une porosité entre le Pacte Sécurité et le Pacte Consommation. La complexité du commerce moderne et le rythme des changements sapent la capacité du consommateur à rester informé, le rendant « vulnérable à l'exploitation et à la tromperie⁵⁸⁷ ». C'est particulièrement vrai pour les femmes, qui sont souvent les cibles et les principales acheteuses d'une gamme toujours plus large de biens de consommation durables. Elles doivent par ailleurs faire face à des changements dans les méthodes de vente au détail, comme la mise en place de techniques de vente agressives et une publicité manipulatrice⁵⁸⁸. En outre, les consommateurs doivent s'orienter parmi une prolifération de produits dangereux et de moindre qualité, en essayant d'évaluer la qualité et le rapport qualité-prix sur la base de peu d'informations.

Face à de telles situations, les consommateurs se regroupent pour mieux penser leurs pratiques. L'Association des consommateurs (AC), créée en 1957 en tant que société privée à but non lucratif, joue un rôle particulièrement influent dans cette quête collective. L'organisation propose des tests comparatifs de produits commerciaux, dont les résultats sont publiés dans le magazine mensuel de ses membres, *Which ?* À la fin de sa première année d'existence, l'AC compte 85 000 membres et, en 1967, 470 000⁵⁸⁹. La motivation principale de l'AC était de garantir à ses membres un bon rapport qualité-prix. Elle met l'accent sur « les droits des consommateurs individuels à pouvoir choisir parmi une gamme de produits de qualité à des prix équitables⁵⁹⁰ ». Sa mission est donc sensiblement différente de celle d'organisations comme les coopératives, qui mettent l'accent sur le devoir éthique des citoyens-consommateurs. Comme le souligne l'historien Matthew Hilton, il s'agit d'un programme de protection des consommateurs axé sur le choix et la concurrence, et non sur l'action collective ou

578 Trentmann, Frank. 2005. "Knowing consumers – histories, identities, practices : an introduction" in *The making of the consumer : knowledge, power and identity in the modern world* [ed. Trentmann, Frank], Berg Publishers, p.12.

579 Eduqas, "Never had it so good" – What factors contributed to the economic recovery in the 1950s and 1960s", *Austerity, Affluence and Discontent : Britain, 1951-1979*, p. 4.

580 Mouré, Kenneth. 2015. *Prosperity for all? Britain and Mass Consumption in Western Europe after World War II* in *Consuming Behaviours : Identity, Politics and Pleasure in Twentieth-Century Britain* [eds. Rappaport, Erika. Dawson, Sandra. Crowley, Mark. J.], Bloomsbury Academic, p.220.

581 Eduqas, p.4

582 Hilton, Matthew. 2003. p.184

583 Eduqas, pp.4-5

584 Hilton, Matthew. 2003. p.168

585 Eduqas, p.5

586 Hilton, Matthew. 2003. p.169

587 *Rapport final*. Public Record Office, Kew (ci-après PRO) BT 258/879, commission de la protection des consommateurs, *documents de la commission* : « CCP5 : Insuffisances présumées des dispositions actuelles en matière de protection et d'orientation des consommateurs ». P.16 ; Hilton, Matthew. 2001. "Consumer Politics in Post-war Britain" dans *The Politics of Consumption : Material Culture and Citizenship in Europe and America* [eds. Daunton, Martin. Hilton, Matthew], Bloomsbury Publishing, p.243.

588 Hilton, Matthew. 2001. pp.247-248

589 Hilton, Matthew. 2001. p.248 ; Eduqas, p.5

590 Hilton, Matthew. 2001. p.249

la transformation des moyens de distribution⁵⁹¹. Les membres de l'AC n'étaient pas liés par des tendances, des engagements ou des intérêts politiques particuliers. Au contraire, l'individualisme demeure l'idéologie dominante de ces organisations⁵⁹².

L'essor de la consommation de masse a inévitablement contraint l'État à intervenir également. La législation moderne en matière de protection des consommateurs, qui vise à réglementer le commerce et à protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales, a été élaborée par la commission Molony sur la protection des consommateurs en 1962⁵⁹³. Cette commission a marqué une étape importante dans l'implication de l'État dans les affaires de consommation et aboutit à la création du Conseil des consommateurs en 1963 et à l'adoption de la loi sur la description des métiers en 1968. Ces mesures sont suivies d'une série de lois dans les années 1970, dont celle sur les pratiques commerciales loyales de 1975, celle sur le crédit à la consommation de 1974 et enfin celle sur la sécurité des consommateurs de 1978⁵⁹⁴. Les recommandations de la commission Molony ont eu pour effet de mieux protéger les consommateurs sur le marché, en leur permettant de faire des choix plus judicieux et moins risqués.

À ce stade, les liens avec les anciennes politiques de consommation s'amenuisent. Des organisations dirigées par l'État, telles que le Conseil des consommateurs (CC), considèrent la consommation comme un acte purement économique et promeuvent par conséquent une notion de consommateur qui est purement un synonyme d'*« acheteur »*. Par exemple, par le biais d'initiatives éducatives et de publicité, le CC a promu une « philosophie de la consommation fondée sur l'individualisme », visant à perfectionner le marché et à améliorer la concurrence. Les écoliers apprennent à faire des « choix d'achat sages et éclairés », sans réfléchir aux conséquences sociales plus larges de leurs décisions d'achat ni à évaluer de façon critique les injonctions à certaines formes de consommation⁵⁹⁵. La consommation est ainsi considérée comme un phénomène privé, échappant à la morale et à la politique. Malgré cela, la vision du consommateur qui circule est chargée de valeurs spécifiques. Les défenseurs de la protection des consommateurs, tels que le CC, visent à « responsabiliser » les consommateurs et à les transformer en agents efficaces, scientifiques, objectifs et rationnels⁵⁹⁶. Ils confèrent ainsi un sens particulier à la consommation et, par extension, à la vie humaine.

Le puissant mouvement coopératif britannique, qui prônait un modèle de consommation citoyenne moralisée, s'essouffle après la Seconde Guerre mondiale, les organisations de consommateurs et les partis politiques ayant conduit à la marginalisation des visions coopératives⁵⁹⁷. L'axe collectiviste du consumérisme coopératif n'offrait pas de compatibilité avec un nouveau récit de consommation promouvant la richesse et l'abondance plutôt que l'amoralité productive et la nécessité de se prémunir contre la falsification⁵⁹⁸. Hilton note que le mouvement coopératif a tenté de reformuler sa politique de consommation, mais qu'il s'est heurté au mépris idéologique de longue date pour les « désirs » (discrédités parce que superflus) par opposition aux « besoins⁵⁹⁹ ».

Consommation et contre-consommation : néolibéralisme et consumérisme éthique

À cette époque, il est devenu extrêmement facile de s'endetter, le crédit étant plus facile d'accès, et les biens et services conditionnant de façon croissante le statut et l'image⁶⁰⁰. Une expression courante, « faire comme les Jones » (*to keep up with the Joneses*), résume la pression croissante exercée sur les individus pour qu'ils possèdent tout ce que possèdent leurs voisins afin d'éviter l'opprobre social⁶⁰¹. La consommation devient un moyen d'intégration et de participation sociale, dans un contexte où la possession est un signal d'appartenance très fort et où les valeurs matérialistes gagnent du terrain. Ces mécanismes illustrent bien à quel point l'aspiration à consommer peut s'inverser en une forme de pression à consommer, les deux se nourrissant l'un l'autre et cristallisant des attentes de plus en plus fortes, notamment au sein des classes moyennes.

Cependant, tout au long des années 1970, la Grande-Bretagne a été frappée par une inflation galopante, un chômage important, des crises économiques fréquentes et des tensions industrielles accrues. Cela a eu pour effet d'éroder « l'âge d'or » du progrès de l'après-guerre et d'instiller un sentiment de désenchantement et de pessimisme latents à l'échelle nationale. C'est sur cette base que le gouvernement conservateur de Margaret Thatcher remporte la victoire en 1979 et peut amorcer un changement radical dans la société et la culture britanniques d'après-guerre. Individualiste libérale convaincue, Margaret Thatcher soutient que la pauvreté est due à des défaillances individuelles et non sociétales. En

591 *Ibid*, pp. 249-250

592 Hilton, Matthew. 2003. p.213

593 Hilton, Matthew. 2001. p.241

594 *Ibid*

595 Hilton, Matthew. 2003. pp.235-236

596 Hilton, Matthew. 2003. p.210

597 Mouré, Kenneth. 2015. p.224

598 Hilton, Matthew. 2001. p.247

599 *Ibid*, p. 244, 254

600 Khan, Muhammad Akbar. "The Origin and Development of Consumer Protection Laws in United Kingdom" (L'origine et le développement des lois sur la protection des consommateurs au Royaume-Uni), <https://www.aarcentre.com/ojs3/index.php/iaash/article/view/127/342>

601 Eduqas, p.5

conséquence, elle s'attaque aux dispositifs d'aides sociales et poursuit avec détermination la privatisation et la réforme néolibérale du marché, réduisant ainsi les prérogatives de l'État.

Les mesures politiques néolibérales de Thatcher complètent et accentuent remarquablement la mentalité individualiste et l'idéologie consumériste de son époque, devenues dominantes au cours des décennies précédentes. La concurrence, le libre choix et les droits des consommateurs sont alors appréhendés comme des moyens de libérer l'individu. L'émancipation par l'achat est présentée comme la « contrepartie » obtenue en échange de ce que l'on dépense et perd en consommant (perte monétaire individuelle qui est perçue comme une stimulation de l'économie, et donc un gain, à l'échelle globale), selon un pacte consensuel de consommation implicitement fabriqué par l'État. Le choix est défini de manière étroite comme une gamme d'options proposées par le marché libre parmi lesquelles les individus peuvent choisir de la façon la plus rentable et utilitaire possible. En ce sens, les consommateurs sont considérés comme des agents partiellement décisionnels, puisqu'ils sont confrontés à une gamme de produits définie sans eux, au lieu d'être conçus comme des acteurs potentiels de ce marché, dont on attendrait qu'ils définissent eux-mêmes les éventails de choix de consommation ou qu'ils exercent une influence sur les configurations du marché⁶⁰². Aucun réseau efficace n'a été mis en place pour permettre à des collectifs de consommateurs de participer à l'activité gouvernementale, comme l'ont fait les syndicats ou les agents commerciaux⁶⁰³. En d'autres termes, le « choix de choisir » n'est pas une option possible. À ce stade, le consumérisme a été réduit à un matérialisme d'acquisition, bien loin du modèle de citoyen-consommateur qui était communément promu au début du siècle⁶⁰⁴.

Thatcher a cependant reformulé la relation entre la citoyenneté et le consumérisme, en fonction de l'accumulation de biens et de capital. La possession de ces biens a été affirmée comme une condition de l'inclusion sociale et de la participation corrélée à la citoyenneté⁶⁰⁵. L'historienne Amy Edwards montre que cette logique s'applique particulièrement à l'accession à la propriété. Elle décrit comment les locataires des HLM étaient considérés défaillants à leurs devoirs, puisqu'ils ne satisfaisaient pas à l'injonction sociale de posséder un logement : ils se trouvent par conséquent exclus d'une « forme conventionnelle et pleinement

exprimée de citoyenneté⁶⁰⁶ ». En ce sens, un certain degré d'abondance matérielle, atteint sur une base individualiste et compétitive, est devenu une condition préalable attendue de la citoyenneté moderne. Pour faciliter cette accumulation, toutefois, l'État était censé – et configuré pour – favoriser les conditions nécessaires à la consommation⁶⁰⁷. Dans le cadre néolibéral offert par le gouvernement Thatcher, la promotion de la consommation de masse a supplanté l'obligation préalable de l'État de fournir une sécurité sociale, les besoins publics étant considérés comme plus efficacement satisfaits par l'entreprise privée. L'application des valeurs du marché libre à la vie publique a donc présenté les devoirs et les récompenses de la citoyenneté sous des dénominations consuméristes⁶⁰⁸.

La pauvreté et l'inégalité des richesses se sont considérablement accrues pendant la période où Thatcher était au pouvoir. Les revenus les plus élevés ont atteint des niveaux jusqu'alors inconcevables, tandis que la combinaison du chômage, des bas salaires et des réductions d'allocations a porté la pauvreté à des niveaux que l'on croyait éradiqués depuis 1945⁶⁰⁹. Malgré l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, la culture de la consommation a continué à prospérer et à se développer. L'impératif social d'imiter les autres, ainsi que la prolifération des nouveaux biens de consommation, s'affirment de façon irrésistible, sous l'action du gouvernement, des structures productives et des acteurs économiques. L'endettement personnel passe de 7 millions de livres sterling en 1979 à 52,5 millions de livres sterling en 1990, une bonne partie des dettes étant détenue par les familles à faibles revenus, et contractées auprès des nouvelles sociétés de prêt sur salaire qui fixent des taux d'intérêt exorbitants. Peu de temps après, la diffusion des cartes de crédit rend possible une nouvelle consommation par endettement, plus bon marché, qui se consolide après l'abolition des contrôles sur la location-vente et la réduction des frais bancaires pour les prêts⁶¹⁰. La commodité et le confort deviennent des valeurs existentielles, ce qui se traduit notamment par la culture du tout-jetable et du pratique, ainsi que l'essor des emballages en plastique. Déclinent parallèlement les activités moins consuméristes telles que le raccommodage des vêtements ou la fermentation des aliments. En 1999, 88 % des aliments sont achetés dans les grandes chaînes de magasins⁶¹¹. Les vacances à l'étranger augmentent également de façon spectaculaire, de même que l'accession à la propriété et la rénovation⁶¹². Le centre

602 Hilton, Matthew. 2003. p.244, 266

603 Hilton, Matthew. 2003. p.244

604 *Ibid*, p.266

605 Edwards, Amy. 2017. 'Financial Consumerism' : citoyenneté, consumérisme et propriété du capital dans les années 1980'. *Contemporary British History* 31[2]. 210-229. p.210, 212.

606 *Ibid*, p.213

607 Kuehn, Kathleen. 2015. "Citizenship and Consumption" in *The Wiley Blackwell Encyclopedia of Consumption and Consumer Studies* [1st ed.] [eds. Cook, Thomas Daniel. Ryan, J.Michael]. John Wiley & Sons. 1-6. p.3.

608 *Ibid*

609 Thane, Pat. 2018. *Divided Britain : A History of Britain, 1900 to the Present*, Cambridge University Press, p.346.

610 *Ibid*, p.371

611 Black, Jeremy. 2004. *Britain Since the Seventies : Politics and Society in the Consumer Age*, Reaktion Books, p.14.

612 *Ibid*, pp.23-24

commercial joue alors un rôle plus important dans les loisirs individuels et familiaux, et s'impose progressivement comme le centre culturel des communautés locales⁶¹³.

En réponse à la forme rigide du consumérisme imposé par l'État, une culture de la contre-consommation a émergé. Elle s'est depuis transformée en une forme de mouvement social connu sous le nom de « consumérisme éthique ». Grâce à ce contre-mouvement, les motivations éthiques et sociales exprimées précédemment par le mouvement coopératif, par exemple, connaissent une résurgence. Pour les adhérents, la séparation des enjeux économiques et des aspects politiques ou moraux du consumérisme constitue une distinction illusoire et artificielle⁶¹⁴. Les consommateurs sont considérés comme ayant le devoir de consommer de manière responsable en limitant les dommages sociaux et environnementaux.

Le terme « consommateur éthique » a été popularisé par le magazine britannique *Ethical Consumer*, publié pour la première fois en 1989. L'innovation de ce magazine est un « tableau d'évaluation » qui attribuait des notes aux entreprises dans une série de catégories éthiques et environnementales, permettant ainsi aux consommateurs de faire des choix éthiques en connaissance de cause. Il ressemble ainsi au magazine *Which ?*, mais en mettant l'accent sur la moralité plutôt que sur le rapport qualité-prix, ce qui dénote un changement dans la manière dont les individus conçoivent la consommation. Le mouvement a certainement eu une influence. Selon une étude récente de Co-op,

un détaillant de proximité, le total des « dépenses éthiques » a quadruplé au cours des vingt dernières années et a dépassé l'ensemble des dépenses des ménages britanniques. Dans le cadre de cette étude, les dépenses éthiques sont considérées comme des achats qui reflètent les préoccupations du consommateur en matière d'environnement, de bien-être animal, de justice sociale et de droits de l'homme⁶¹⁵.

Comme le montre cette statistique, la critique de la consommation de masse par le mouvement de la consommation éthique a toutefois une portée limitée. Un tel mouvement ne s'attaque guère à la prééminence accordée à la « marchandise » dans notre individuation, notre participation sociale et l'élaboration de nos sensibilités politiques. Les citoyens continuent à se définir et à apprécier leurs relations au monde à travers la signification et le gain symboliques qu'apportent toujours plus de possessions matérielles⁶¹⁶. Cela peut avoir des effets contradictoires, même lorsqu'un individu est poussé à la consommation de biens « éthiques ». On pourrait faire valoir que l'accent mis sur le comportement individuel des consommateurs sert à détourner l'attention des changements systémiques qui nécessitent une action plus cohérente, plus ambitieuse, une refonte de nos appareils productifs et une réforme politique de grande ampleur. En outre, un certain nombre d'entreprises sont promptes à entraver la transition, en recourant à des tactiques de marketing vert ou en adoptant des pratiques de responsabilité sociale afin d'acquérir de nouveaux clients et stimuler toujours plus la consommation de masse.

Pacte Travail

Cette section retrace l'évolution et le déclin d'un Pacte Travail implicite entre l'individu et l'État au Royaume-Uni. Commençant son évaluation dans la Grande-Bretagne victorienne, elle retrace les changements dans les modes, les conditions et les significations du travail au fil du temps, catalysés par l'interaction entre le contexte matériel, l'action politique et le discours intellectuel.

Un Pacte Travail dans le sillage du capitalisme industriel

En Grande-Bretagne, durant l'ère victorienne (1837-1901), l'existence est essentiellement axée sur le travail pour la majorité de la population. Adultes et enfants travaillent de longues heures, et consacrent la majeure partie de leur temps à des tâches – rémunérées ou non. Au-delà de cette abdication du temps personnel, la vie collective victorienne est ainsi orientée en raison

de l'interdépendance entre exercice d'un emploi et satisfaction des nécessités de la vie : selon une conception parfois très survivaliste du travail (en particulier chez les classes populaires), les individus travaillent pour garantir, parfois même minimalement, leur subsistance financière et alimentaire ou celle de leur famille – à une époque où les individus ne produisent plus leur propre nourriture comme ils le faisaient à l'ère préindustrielle. Ce lien explicite entre le travail et la survie contraste avec les dispositions de protection sociale du vingtième siècle, qui permettront de répondre aux besoins fondamentaux des chômeurs.

En particulier dans le milieu industriel, la santé et le bien-être demeurent fortement conditionnés (et fragilisés) par les façons de travailler, en raison de la multitude de dangers et de risques – notamment la fatigue, les lésions traumatiques et les maladies professionnelles – que l'on rencontre dans un

613 *Ibid*, p.11

614 Hilton, Matthew. 2003. p.267

615 Co-op, "Ethical Consumerism Report 2021", <https://www.co-operative.coop/ethical-consumerism-report-2021>

616 Hilton, Matthew. 2003. p.314

large éventail d'emplois. Pendant longtemps, la santé au travail ne constitue pas une priorité en Grande-Bretagne, malgré les répercussions physiques notables et les conditions de travail exténuantes des emplois industriels. Dans les années 1880, les semaines de 60 à 80 heures étaient courantes, dans des environnements de travail où la ventilation, la température et les normes sanitaires étaient déplorables⁶¹⁷. L'acceptation d'une probabilité élevée d'accident est « acceptée » pourvu que l'on reçoive sa rémunération. Dans ces circonstances, plusieurs milliers de travailleurs périssent au travail chaque année, et plusieurs dizaines de milliers d'autres se blessent ou développent un handicap⁶¹⁸. Entre 1880 et 1884, près de onze mille personnes ont été tuées dans des accidents industriels au Royaume-Uni⁶¹⁹. Ce serait un euphémisme de dire que le pacte du travail n'offre qu'une (maigre) récompense financière pour l'investissement productif, et non une garantie de sécurité.

La satisfaction des besoins psychologiques est également conditionnée par le travail, car le lieu de travail demeure celui où se forment les amitiés et les liens sociaux. Le travail est donc une source de socialisation et de politisation, alimentant l'activité collective et la solidarité entre les travailleurs. Pour les artisans qualifiés en particulier, le travail constitue également une source d'identité, de raison d'être et de fierté : la production est alors considérée comme une activité créative qui nécessite de l'application et de l'action. Il constitue ainsi une source vitale d'autonomie et d'individuation⁶²⁰.

Dans le sillage de la seconde révolution industrielle, période de développement industriel rapide et de production de masse, le monde du travail a changé de manière spectaculaire. L'organisation scientifique du travail s'est imposée durablement, entraînant une augmentation de la déqualification, de l'intensification et de l'aliénation du travail. Avant 1880, la main-d'œuvre qualifiée était très prisée, car la demande de produits manufacturés britanniques de qualité et sur mesure restait élevée. La main-d'œuvre qualifiée se caractérisait par ses compétences artisanales, sa dextérité manuelle, sa connaissance des matériaux et des techniques, ainsi que par de longues périodes de formation. Les travailleurs de cette catégorie, tels que les artisans, les forgerons et les imprimeurs, peuvent gagner le double du salaire des ouvriers⁶²¹.

Toutefois, à mesure que la position économique relative de la Grande-Bretagne se dégrade, que les marchés de consommation s'élargissent et que les pressions concurrentielles extérieures s'intensifient, les employeurs tentent par réaction de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité de la production. Pour ce faire, ils mettent en place la version moderne de l'entreprise commerciale (sociétés à responsabilité limitée à grande échelle), rationalisent les processus de travail et étendent le contrôle managérial de manière plus directe sur les différents postes de production⁶²². Quant au travail qualifié, il est la forme de travail la plus coûteuse, et se trouve donc marginalisé à cette époque.

Dans les usines, le travail qualifié a été largement remplacé par un travail standardisé et automatisé, utilisant les nouvelles machines et technologies de fabrication. Il en résulte un travail monotone, dépersonnalisé et simplifié. Les travailleurs n'ont aucune liberté de production et sont soumis à une stricte surveillance managériale. Inspirés par l'idéologie tayloriste pionnière de la gestion scientifique, les directeurs d'usine introduisent des techniques de surveillance au chronomètre et la division du travail, où les tâches auparavant effectuées par un seul professionnel se trouvent désormais réparties entre plusieurs travailleurs spécialisés, désormais dévolus à la réalisation d'une micro-tâche en série. Ils mettent par ailleurs en place de nouveaux systèmes de rémunération, dans le cadre desquels les travailleurs sont rémunérés en fonction de leurs résultats, afin de les inciter à travailler efficacement⁶²³. Cela a entraîné une forte intensification du travail et aggravé les problèmes de fatigue et de maladie.

En adoptant cette forme d'activité laborieuse, le travail a cessé d'être perçu comme une source d'émancipation pour la classe ouvrière et les travailleurs anciennement qualifiés. La politisation au travail elle-même reste certes un horizon possible, mais l'épuisement dû aux conditions de travail entrave l'activisme. Non seulement les ouvriers disposaient de ressources, de temps libre et d'énergie limités pour profiter des loisirs, de l'éducation ou de la vie familiale, mais les dimensions sociales et psychologiques du travail, autrement dit les dimensions émancipatrices du travail, leur échappaient de plus en plus. En outre, la part de leur vie consacrée au travail est alors d'autant plus grande qu'ils déménagent de ville en ville avec leur famille afin de se rapprocher des usines et d'avoir accès à l'emploi. En ce sens, industrialisme, changement démographique et urbanisation vont de pair.

617 McIvor, Arthur. 2001. *Une Histoire du travail en Grande-Bretagne, 1880-1950*. Basingstoke : Palgrave, p.128.

618 *Ibid*, p.130

619 Département de l'emploi, *Statistiques britanniques du travail : résumé historique* (1971, tableau 200).

620 En sciences sociales, l'individuation désigne le processus par lequel un individu acquiert des caractéristiques spécifiques qui le rendent « unique ». Notons que cette singularité est néanmoins créée et conditionnée par l'intégration sociale de l'individu. L'individuation est donc bel et bien un processus social. Voir Émile Durkheim, *De la division travail social* (1892).

621 McIvor, Arthur. 2001. pp.47-48

622 *Ibid*, p.53

623 *Ibid*, p.66

L'élaboration constante de la protection sociale et l'instauration d'un pacte entre les travailleurs et l'Etat : travailler pour être protégé

Le changement de la nature du travail a catalysé la radicalisation et la conscience politique de certains travailleurs concernés. L'évolution vers une gestion scientifique du travail a renforcé l'homogénéité d'une classe ouvrière masculine et autochtone. Cette nouvelle politisation a joué un rôle crucial dans le développement d'un mouvement syndical militant. Les travailleurs étaient contraints d'agir collectivement pour protéger leurs intérêts communs dans un environnement de travail de plus en plus hostile et aliénant. La syndicalisation de masse a ainsi entraîné une transformation graduelle mais décisive du pouvoir des travailleurs par rapport au capital. Les syndicats ont souvent été en mesure d'obtenir des employeurs une meilleure réglementation des salaires et des conditions de travail plus saines, bien qu'ils aient été incapables de protester contre la nouvelle structuration du travail⁶²⁴.

Vers la fin du XIX^e siècle, les syndicats et d'autres groupes de pression commencent à exiger une plus grande intervention de l'État pour améliorer les conditions générales de travail. Les travailleurs persuadent ainsi celui-ci de conclure un pacte de travail acceptable, protégeant leurs besoins en échange d'une productivité vitale. Jusque dans les années 1870, la législation relative à l'emploi ne réglemente que l'engagement des enfants et des femmes sur le marché du travail. Les heures de travail des enfants sont limitées et les femmes comme les enfants ne peuvent avoir accès à certains lieux de travail, notamment les mines et les usines⁶²⁵.

En réponse à une demande accrue, les Factory Acts, assez limités et mal appliqués, sont étendus en 1878 et 1894, imposant aux employeurs des règles de sécurité juridiquement contraignantes. Une loi supplémentaire sur l'indemnisation des travailleurs est adoptée en 1897 pour donner aux employés de certaines industries le droit d'être indemnisés pour tout accident survenu sur leur lieu de travail. Toutefois, les lois étendues étaient également difficiles à appliquer et les tribunaux ne parvenaient pas toujours à indemniser les travailleurs pour les blessures subies⁶²⁶.

Au cours de la première moitié du vingtième siècle, l'intervention et la réglementation de l'État se sont amplifiées dans des domaines cruciaux. Il s'agissait en partie d'une réponse à la pression soutenue exercée par les syndicats, mais aussi d'une acceptation croissante

de la maxime « welfariste »⁶²⁷ selon laquelle le moral, la santé et le bien-être des travailleurs sont propices à une productivité élevée et à la maximisation des profits⁶²⁸. Cette maxime a été progressivement adoptée par les employeurs et l'État, contribuant à l'évolution que les marxistes ont qualifiée de consentement à l'élaboration du capitalisme. La régulation des éventuelles tensions néfastes du système concurrentiel du marché libre était de plus en plus considérée comme une responsabilité de l'État⁶²⁹. Cette idéologie welfariste a donc fondé un pacte social implicite qui, à son tour, a été à l'origine de changements radicaux dans les politiques sociales et publiques.

Il est important de noter que l'intervention de l'État sur le marché du travail a également été provoquée par les exigences extrêmes de la guerre. La Première Guerre mondiale a contraint l'État à s'impliquer dans les affaires économiques et sociales à un niveau sans précédent, ce qui a eu des répercussions importantes sur la santé et la sécurité au travail. Face à une main-d'œuvre de plus en plus fatiguée et malade, le gouvernement a décidé de créer le Health of Munitions Workers Committee (HMWC), chargé d'étudier les conditions les plus favorables à l'efficacité industrielle. Au fil du temps, le ministère de l'Intérieur a mis en œuvre diverses « réglementations spéciales » afin de réglementer des pratiques de travail dangereuses spécifiques⁶³⁰. En 1950, le risque qu'un travailleur subisse une blessure mortelle au travail avait diminué de plus de 50 % par rapport à 1914⁶³¹.

Garant d'une nouvelle promesse, l'État a progressivement veillé à ce que certaines normes de niveau de vie « décent » soient respectées pour tous, grâce à des pratiques de rémunération plus réglementées et contrôlées. Travail et pauvreté doivent désormais être incompatibles. Mais ces garanties de protection ne concernent pas seulement le travail : plus généralement, l'État illustre son engagement, par des aides spécifiques, à protéger les plus faibles – selon l'idée qu'il faut compenser et pallier le manque de redistribution que promettait pourtant un certain credo économique. L'offre de services sociaux s'accroît de manière significative au cours de la première moitié du vingtième siècle, toujours dans une optique d'amélioration. Le salaire minimum est introduit en 1909 pour certaines industries à bas salaires et il est étendu à de nombreuses autres dans les années 1920. En 1912, les écoliers ont obtenu le droit social à des repas gratuits et à une inspection médicale sans craindre que leurs parents ne perdent leur droit de vote⁶³². La loi sur les pensions de vieillesse de 1908 accorde une pension d'État hebdomadaire aux personnes âgées de 70 ans et plus. La loi sur l'assurance nationale de 1911

624 McIvor, Arthur. 2001. pp.238-239, 200

625 *Ibid*, p.152

626 *Ibid*, p.128

627 C'est-à-dire une logique qui accorde de l'importance aux enjeux de bien-être sans néanmoins critiquer le système productif en son entier.

628 *Ibid*, pp.144-145

629 *Ibid*, p14

630 *Ibid*, p.133

631 Dept of Employment, *British Labour Statistics, Historical Abstract* (1971, Table 200).

632 Woodroffe, Kathleen. 1968. "The Making of the Welfare State in England : A Summary of Its Origin and Development", *Journal of Social History* 1[4], 303-324, p.318.

introduit la norme de l'assurance obligatoire et signifie qu'une petite assurance maladie ou des allocations de chômage peuvent être demandées⁶³³. Les dépenses des services sociaux augmentent encore pendant l'entre-deux-guerres, en particulier lorsque les allocations de chômage sont étendues par la loi sur le chômage de 1920⁶³⁴. Ces dispositions permettent de favoriser la coopération et le consentement mutuel sur le lieu de travail, tout en garantissant une plus grande productivité industrielle. En d'autres termes, se mettent en place les promesses et les mécanismes de solidarité collective (entre travailleurs, entre générations, entre citoyens, etc.).

Les deux guerres mondiales ont été à l'origine d'une transformation radicale de la participation des femmes à l'économie formelle. Les exigences de la guerre nécessitent en effet une main-d'œuvre féminine importante et, par conséquent, un large éventail de possibilités professionnelles a été offert aux femmes pour la première fois. Les femmes expriment alors un énorme sentiment de fierté et d'identité dans leur travail en temps de guerre⁶³⁵. Malgré cela, dans l'entre-deux-guerres, l'État s'efforce activement de réduire la part d'emploi rémunéré des femmes mariées, escamotant les nouveaux rôles qu'avait créés la nécessité en temps de guerre. Les crèches et les garderies du temps de guerre sont fermées et une propagande massive se diffuse après 1918 pour rappeler les femmes à leurs « responsabilités premières » en tant que mères et femmes au foyer⁶³⁶. Après la Seconde Guerre mondiale, l'État soutient deux salaires minimums *distincts* (fondés sur le sexe) pour le même travail, légitimant ainsi la sous-évaluation du travail féminin et préservant l'idée que l'économie formelle n'était pas le « domaine propre » des femmes⁶³⁷. Une telle action révèle la dimension sexuée du pacte du travail en évolution.

Alors que les travailleuses étaient de plus en plus soumises à une « double charge » – gérer les tâches au sein du foyer tout en conciliant un emploi rémunéré – les travailleurs masculins d'un large éventail d'industries n'étaient plus complètement absorbés ou contraints par le travail. Avec l'amélioration de la réglementation du lieu de travail et des services sociaux, les travailleurs masculins ont pu cultiver des passe-temps et s'engager dans des activités de loisir. Le sentiment d'autonomie et d'identité qui provenait auparavant du travail a commencé à se reporter dans ces activités de loisir. Les travailleurs se mettent à éprouver essentiellement leur liberté lorsqu'ils s'adonnent à des passe-temps qui « contrebalaient les effets d'une vie surmécanisée⁶³⁸ ». L'emploi est de plus en plus perçu comme un simple moyen de

financer les plaisirs extérieurs et le confort de la vie, plutôt que comme une activité humaine par excellence, ayant une valeur intrinsèque. De ce point de vue, non seulement les travailleurs sont de plus en plus en contradiction avec les promesses et les attentes d'un travail émancipateur formulées par les partis de gauche, mais le travail et les loisirs deviennent les deux faces d'une même pièce – les seconds essayant de compenser les excès et les difficultés du premier.

L'essor de l'État-providence

L'expérience d'un contrôle quasi total de l'État pendant la Seconde Guerre mondiale a favorisé l'acceptation collective des principes interventionnistes. En outre, les travailleurs anticipent et attendent une récompense politique pour les sacrifices qu'ils ont consentis pendant la guerre. D'une certaine manière, l'État était considéré comme redevable envers les travailleurs et en retard dans l'application de la convention sociale collective. Une responsabilité et un devoir accrus ont été implicitement attribués à l'État, dont le mandat a été étendu à la résolution des problèmes sociaux et moraux dans de nombreux domaines de la vie nationale.

Un rapport gouvernemental intitulé *Social Insurance and Allied Services*, familièrement appelé le rapport Beveridge, est élaboré par l'économiste libéral William Beveridge en 1942. Il reflète une nouvelle conception nationale de la « protection sociale », qui va au-delà de la définition d'avant-guerre de la prise en charge des plus vulnérables. Le rapport Beveridge recommande un nouveau système holistique de sécurité sociale – un régime d'assurance national et obligatoire qui regrouperait les allocations de chômage, de garde d'enfants, de retraite et de veuvage en un seul régime d'aide gouvernemental central.

Lorsque le parti travailliste prend le pouvoir en 1945, il met en œuvre les recommandations de Beveridge par le biais d'une série de lois parlementaires, à savoir la loi sur l'assurance nationale de 1946, la loi sur l'assistance nationale de 1948 et la loi sur le service national de santé de 1946. Ces lois promettent de subvenir aux besoins de la population « du berceau à la tombe ». En échange de ces droits, les citoyens s'engagent à augmenter fortement leurs impôts, bien que les réformes sociales de l'entre-deux-guerres aient déjà exigé des hausses d'impôts régulières⁶³⁹. L'aide sociale n'étant plus subordonnée à l'abandon des libertés individuelles, comme c'était le cas à l'époque des Poor Laws, les droits sociaux ne se substituent plus aux droits politiques et civils⁶⁴⁰. À partir de

633 *Ibid*, p.313

634 McIvor, Arthur. 2001. pp.164-165

635 Mass Observation for the Advertising Service Guild, *People in Production: An Enquiry Into British War Production*, Published by John Murray, London, 1942, p.106.

636 McIvor, Arthur. 2001. p.190

637 *Ibid*, p.170

638 Friedmann, Georges. 1961. *Anatomie du travail* [Rawson, Wyatt, trans.], Heinemann Educational Books, p.107.

639 IFS. 2023. "The Welfare State and Inequality : were the UK reforms of the 1940s a success ?" (L'État-providence et l'inégalité : les réformes britanniques des années 1940 ont-elles été un succès ?). <https://ifs.org.uk/inequality/the-welfare-state-and-inequality/> ; UK Parliament. 2024. « Dates clés ». <https://www.parliament.uk/about/living-heritage/transformingsociety/private-lives/taxation/keydates/>

640 Woodroffe, Kathleen. "The Making of the Welfare State in England: A Summary of Its Origin and Development", *Journal of Social History*, Volume 1, Issue 4, Summer 1968, Pages 303-324, p.320.

ce moment, l'État a pour mission de fournir des services sociaux, y compris la sécurité sociale, la santé, la protection sociale, l'éducation, la formation et le logement. De même, l'État est tenu de réglementer les activités privées par le biais de politiques fiscales, de la protection des consommateurs et de la législation sociale⁶⁴¹.

Cette transition a marqué une extension vitale des termes du « pacte social » entre le citoyen et l'État. Ce n'est pas seulement le droit de vote qui est revendiqué, mais le droit de bien travailler et de bien vivre. Le nouveau système universel de protection sociale est alors alimenté par les valeurs égalitaires et sociales-démocrates qui imprègnent la culture britannique depuis la fin de la guerre. L'accent est mis sur la distribution équitable et l'organisation sociale – sur les avantages collectifs en plus des droits individuels⁶⁴². La montée en puissance de l'État-providence signale également un mouvement de désindividualisation de la responsabilité : la pauvreté n'est plus conçue comme un échec individuel, mais sociétal.

Bien que ce récit semble suggérer que la période d'après-guerre ait permis l'aménagement d'un Pacte Travail favorable aux travailleurs et aux classes ouvrières, l'État a lui-même perçu des avantages de ce nouveau pacte. Loin d'être une entreprise purement morale, le projet de protection sociale, fondé sur la maxime welfariste mentionnée précédemment, était conçu comme un outil de progrès social et économique, destiné à améliorer le fonctionnement du capitalisme et de l'industrialisation. En ce sens, il n'était pas conçu comme un système d'assistanat, mais comme un partenariat mutuellement bénéfique entre l'État, les individus et les entreprises privées⁶⁴³.

Avec le déploiement de l'État-providence, la plupart des conditions de travail fondées sur l'exploitation qui caractérisaient jusqu'alors le travail ont été démantelées. Le temps de travail a été réduit et les niveaux de revenus ont augmenté de manière significative. L'incertitude et l'insécurité ayant disparu du lieu de travail, les ouvriers ont commencé à exprimer un nouvel optimisme et une nouvelle confiance en l'avenir⁶⁴⁴. Bien que les mécanismes et les structures fondamentales du travail persistent, les membres masculins de la classe ouvrière peuvent profiter davantage des activités de loisirs, de la consommation et du temps libre.

Néanmoins, il est essentiel de noter que le rapport Beveridge a indubitablement servi à renforcer les idées patriarcales sur la famille et les notions de féminité. Les responsabilités et les droits des hommes dans le cadre du régime de sécurité sociale étaient définis par leur relation avec le marché du travail, tandis que

ceux des femmes étaient principalement définis par leur statut matrimonial. Le chef de famille était explicitement un homme et on attendait de lui qu'il occupe un emploi rémunéré à temps plein, tandis que l'épouse était considérée comme dépendante et responsable des soins, des services domestiques et sexuels⁶⁴⁵. Malgré cela, le travail formel des femmes a été (à nouveau) de plus en plus sollicité pour aider à la reconstruction d'une économie frappée par la guerre. Contraintes par un système de protection sociale explicitement sexiste et restrictif, ainsi que par des normes culturelles rigoureuses qui comptent sur leur travail formel tout en les humiliant dans leur rôle social, les femmes ont dû assumer plus que leur juste part de labeur.

Enfin, il convient d'examiner brièvement les antagonismes intellectuels alimentés par la montée des normes de protection sociale. Les idéologies et les récits libéraux ont proclamé le potentiel émancipateur des droits universels, qui étaient désormais plus explicitement reconnus et attribués par le biais de la structure de protection sociale. Malgré la prééminence d'une culture plus égalitaire dans la Grande-Bretagne de l'après-guerre, une forme d'idéologie « contractuelle » se développe au même moment, qui attribue des obligations et des droits précis à l'État et à l'individu en se fondant sur une certaine idée de la « nature » humaine (en l'occurrence, une nature humaine soucieuse de ses droits individuels et animée par la quête de bénéfices) : elle suscite la critique des marxistes, qui réfutent vigoureusement une telle représentation de l'homme comme individu intéressé et rationnellement calculateur⁶⁴⁶. Pour les marxistes, l'émancipation humaine dépend nécessairement d'une transformation collective des rapports sociaux. Une émancipation totale n'est pas envisageable dans un système où les travailleurs ne peuvent plus s'identifier à leur travail et ne le considèrent que comme un moyen de parvenir à des fins extrinsèques à leur activité. L'autonomie ne peut donc être conférée formellement par des droits, mais demeure au contraire une capacité que l'on acquiert à travers des institutions et des mécanismes d'émancipation objectifs, qui dépendent de la mise en place de conditions sociales favorables⁶⁴⁷.

Une économie en déclin et la montée du néolibéralisme

Au début des années 1970, les rêves de productivité et de maximisation des profits s'estompent. L'ampleur des dépenses publiques consacrées aux services sociaux est de plus en plus perçue comme une contrainte pour le processus d'accumulation du capital et de croissance économique⁶⁴⁸. L'économie britannique enregistre de mauvais résultats, les politiques économiques

641 Gough, Ian. 1979. *L'économie politique de l'État providence*, Palgrave Macmillan, Londres. p.4.

642 Woodroffe, Kathleen. 1968. p.304

643 Renwick, Chris. 2017. *Bread for All : The Origins of the Welfare State*, Penguin Random House. p.8.

644 McIvor, Arthur. 2001. P.170, 150

645 Land, Hilary. 2014. Beveridge's ideas on a woman's place", *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/politics/2014/apr/21/beveridge-ideas-women-place>

646 Clarke, Paul Barry. Foweraker, Joe. 2001. *Encyclopaedia of Democratic Thought*, Routledge, Londres et New York, p.333.

647 *Ibid*

648 Gough, Ian. 1979. p.14

keynésiennes paraissant incapables de garantir le plein emploi et un niveau de prix stable⁶⁴⁹. L'optimisme général et l'autosatisfaction des années 1950 déclinent, laissant place au sentiment généralisé que la situation se dégrade⁶⁵⁰. Le parti conservateur commence à s'attaquer au consensus sur la protection sociale d'après-guerre : le Manifeste des élections générales de 1966 met ainsi l'accent sur la concurrence, le passage de la fiscalité directe à la fiscalité indirecte et une plus grande sévérité dans l'attribution des prestations sociales⁶⁵¹.

Au cours des années 1970, les tentatives de réduction des dépenses sociales sont nombreuses. Le gouvernement travailliste de 1975 procède à des coupes sans précédent dans les dépenses publiques et renonce à son engagement en faveur du plein emploi⁶⁵². Le gouvernement conservateur de Thatcher, à partir de 1979, cherche quant à lui à renverser complètement le consensus social de l'après-guerre. La philosophie politique de Hayek, fondée sur la centralité du marché et sur les menaces que l'ingérence de l'État fait peser sur la liberté, a exercé une domination particulière.

Thatcher cherche à mettre un terme aux principes sociaux-démocrates qui sous-tendent la politique depuis la Seconde Guerre mondiale et à privilégier le marché comme moyen d'allocation des ressources. Sous sa direction, la réglementation industrielle est amoindrie, les mesures de privatisation se renforcent et les syndicats sont lentement dépouillés de leurs pouvoirs et de leur influence sur les processus d'élaboration des politiques. En conséquence, les syndicats sont de moins en moins capables de s'opposer efficacement aux propositions du gouvernement. Cela est apparu clairement lorsque la grève des mineurs de 1984-1985, qui a duré un an, s'est heurtée à une résistance efficace⁶⁵³. Les industries telles que l'exploitation minière s'effondrent et le savoir-faire des travailleurs s'éteint avec les industries. Les apprentissages traditionnels chutent d'environ 80 % entre 1963 et 1990, et sont remplacés par une éducation formelle qui se développe rapidement⁶⁵⁴.

L'action collective des producteurs se trouve irréversiblement affaiblie et délégitimée par les attaques politiques récurrentes contre l'industrie et le syndicalisme. Le changement culturel, opéré à la même époque, qui transforme les travailleurs en consommateurs contribue à accentuer ce déclin. Jusqu'aux années 1970, la vie était encadrée pour la plupart par un mode

de production et les travailleurs possédaient un réel pouvoir de négociation, à la fois en tant que producteurs et en tant que citoyens⁶⁵⁵. En utilisant ce pouvoir collectif, les travailleurs luttaient pour obtenir des droits uniformes en matière d'avantages sociaux et de biens collectifs. Toutefois, à mesure que les revenus augmentent et que les travailleurs disposent de plus de temps libre, ils se mettent à rechercher et consommer des biens privés. Cette évolution s'est produite dans le contexte d'une culture matérialiste en plein essor, qui tend à saper les idéaux collectifs de politisation. Les préférences subjectives des consommateurs sont devenues la valeur ultime qui régit les forces de la société et du marché. Au fur et à mesure que les producteurs se transformaient en consommateurs, ils s'éloignaient de plus en plus les uns des autres, perdant leur solidarité et même leur sens de la citoyenneté. Comme l'a déclaré Offer, « là où le consommateur est souverain, ce qui compte, c'est l'argent, pas les votes⁶⁵⁶ ». Non seulement les industries sont démantelées et les qualifications deviennent obsolètes, mais les travailleurs perdent leur influence dans les procédures politiques du pays. La citoyenneté est de moins en moins un statut égal pour tous, devenant au contraire irrévocablement liée au pouvoir du marché.

Une main-d'œuvre en mouvement

Depuis les années 1980, le domaine du travail connaît de vastes et rapides bouleversements. Sous l'influence de la mondialisation et de l'innovation technologique, le travail prend de nouvelles significations, adopte de nouveaux modèles et de nouvelles formes. Par exemple, on assiste à une évolution qui favorise le recours à une main-d'œuvre plus flexible et plus autorégulée. Les travailleurs sont alors contraints de répondre aux attentes des employeurs qui souhaitent une plus grande souplesse dans les horaires de travail. Les minorités en payent particulièrement le prix – ce qui est encore le cas aujourd'hui⁶⁵⁷.

Par conséquent, les modèles de travail sont moins uniformes dans la société, ce qui contribue à l'effondrement de l'esprit collectiviste dans l'emploi. Cette tendance conduit également à une augmentation lente mais constante de la durée moyenne du travail⁶⁵⁸. En outre, la multiplication des contrats « zéro heure » et l'essor de la « gig economy »⁶⁵⁹ amplifient une fois de plus l'insécurité et l'imprévisibilité du travail. Si la flexibilité peut être bénéfique aux travailleurs, en particulier à ceux qui ont des responsabilités

649 Dutton, David. 1997. *British Politics since 1945: The Rise, Fall and Rebirth of Consensus* [2e éd.], Blackwell Publishers, Oxford. p.86.

650 Dorey, Peter. 1995. *British Politics since 1945*. Blackwell Publishers, Oxford. p.67

651 Dutton, David. 1997. pp.89-90

652 *Ibid*, p.108

653 *Ibid*, pp.118-119, 129

654 Offer, Avner. 2008. "British Manual Workers : From Producers to Consumers, c.1950-2000", *Contemporary British History* 22[4], 538-571. p.544.

655 Offer, Avner. 2008. p.537

656 Offer, Avner. 2008. p.546

657 <https://www.ucl.ac.uk/ioe/ioe120/addressing-unstable-employment-millennial-ethnic-minorities>

658 Sparks, Kate. Faragher, Brian. Cooper, Cary.L. 2001. Well-being and occupational health in the 21st century workplace, *Journal of Occupational and Organizational Psychology* 74[4], 489-509, p.493.

659 La *gig economy* désigne un marché du travail caractérisé par la prédominance des contrats à court terme ou du travail en *free-lance* par rapport aux emplois durables et permanents.

familiales, le travail indépendant ou à taux zéro les laisse souvent sans protection et sans accès aux mêmes avantages que les employés traditionnels.

Le travail indépendant offre toutefois aux travailleurs une plus grande maîtrise et une plus grande autonomie, et réactive les souhaits d'épanouissement et d'émancipation par le travail. Les travailleurs salariés, en revanche, ont perdu en autonomie – notamment dans la gestion de leur carrière et leur activité quotidienne⁶⁶⁰. Cela se traduit par un manque de participation à l'accomplissement des tâches au jour le jour, une supervision excessive et des exigences irrégulières ou imprévisibles en matière d'horaires. En outre, à mesure que l'automatisation et l'IA se généralisent et qu'un nombre croissant d'emplois ou de carrières deviennent superflus, on exige des travailleurs qu'ils acquièrent de nouvelles compétences et restent ainsi employables sur le marché du travail. Une telle évolution fragilise l'idéal de solidarité par le travail.

Le sentiment général est que le travail est devenu un mécanisme d'exploitation, tandis que la protection des travailleurs, sous la forme de prestations sociales et de réglementations, a diminué. Si d'importantes initiatives de protection sociale ont été introduites plus récemment, telles que la loi sur l'égalité (2010), le salaire minimum national (1998) et le salaire de subsistance national (2016), elles n'ont pas suffi à résoudre les problèmes fondamentaux et chroniques du pays en matière de travail. Aujourd'hui, selon la majorité des Britanniques, les services publics sont en « mauvais état » dans leur ensemble⁶⁶¹. L'Institute for Government a déclaré que « des décennies de sous-investissement en capital, combinées à des réductions de financement et à des perturbations dues aux grèves » ont eu de graves répercussions sur la productivité et la solidité des services publics⁶⁶². Une main d'œuvre désormais atomisée ne dispose aujourd'hui presque plus de moyens d'action collective et politique efficaces, ce qui accroît le désespoir et l'apathie sociales. Compte tenu de cette régression, on peut considérer que l'État anglais a renoncé à remplir son rôle de sécurisation sociale, qui nourrit pourtant encore largement les attentes des citoyens et citoyennes.

660 *Ibid*, p.498

661 Smith, Matthew. 2023. "Public services are in bad shape across the board, say Britons", YouGov, <https://yougov.co.uk/politics/articles/47473-public-services-are-in-bad-shape-across-the-board-say-britons>

662 Hall, Rachel. 2023. "UK public services in "doom loop" due to short-term policies, think tank warns", *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/society/2023/oct/30/uk-public-services-policy-institute-for-government-report>

Encadré. La place de la nature dans les contrats sociaux

Un contrat social sans nature ?

Si notre contrat social occidental et moderne a été défini aux XVII^e et XVIII^e siècles comme un passage de l'état de nature à la civilisation, et a donc mécaniquement exclu la nature de la société humaine⁶⁶³, il semble aujourd'hui nécessaire de revisiter cette distinction (ou cette « ontologie », pour reprendre un terme issu de l'anthropologie⁶⁶⁴), et de questionner notre division très stricte entre nature et culture, entre humain et non-humain. Ce questionnement est d'autant plus urgent à l'heure de l'Anthropocène, c'est-à-dire à l'heure où l'humanité est reconnue comme une force de changement géologique et de destruction des ressources. Dans cette perspective, certains travaux cherchent à s'inspirer des imaginaires communautaires qui proposent d'autres relations entre nature et société pour repenser un contrat éco-social ([UNRISD, 2022](#) ; [IPBES, 2022](#)).

Personnifier la nature

En 1990, le philosophe Michel Serres écrit *Le contrat naturel* pour proposer non seulement de changer notre perception philosophique de la nature, mais aussi nos droits et devoirs envers elle⁶⁶⁵. Peu de temps auparavant, H. Jonas avait développé l'idée que le droit au prélèvement de ressources nécessite que l'on se porte garant de la durabilité de notre environnement, notamment pour les générations futures⁶⁶⁶. Pour certains, il s'agit d'inclure enfin la nature dans notre contrat social, non plus comme une toile de fond invisible⁶⁶⁷, mais comme une personne morale – comme cela a (été) le cas pour le Te Urewera National Park en Nouvelle-Zélande, le lac Érié aux États-Unis et le Gange en Inde⁶⁶⁸ –, à l'égard de laquelle nous aurions des obligations⁶⁶⁹.

Les défis et les promesses de la personification juridique

Une telle démarche est éminemment stimulante mais ne va pas sans difficultés⁶⁷⁰ : qui doit demander réparation (l'État, les associations, les citoyens ?) et porter l'affaire devant les tribunaux, en cas de préjudice écologique causé à une entité naturelle ? Comment acheter un terrain s'il est considéré comme une personne ou un ensemble de personnes ? Et comment définir les obligations de la nature, en plus de ses droits ? À cela s'ajoute le problème des espaces naturels transnationaux, comme la forêt amazonienne, qui peuvent n'être reconnus comme sujets de droit que par un seul pays parmi d'autres : leur protection relève alors du bon vouloir des autres États⁶⁷¹. L'actualité montre aussi régulièrement qu'une rivière ou une montagne, pourtant personnifiée par le droit, subit de nombreux dégâts écologiques – ce qui suggère que la conversion juridique est insuffisante si l'on ne se dote pas d'autorités chargées de faire respecter l'application des normes et d'en être les gardiens⁶⁷². Comme souvent, le problème réside dans la concrétisation des décisions juridiques et dans les moyens humains et matériels alloués à cette traduction pratique.

~~~~~

663 Même s'il existe un droit des animaux.

664 Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

665 Voir aussi l'Institut Michel Serres, qui développe une approche "One health" basée sur les idées du « contrat naturel ». <https://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article684>

666 Hans Jonas, *Le Principe responsabilité*, Paris, Flammarion, 1995.

667 Un arrière-plan invisible, ou plutôt invisibilisé, mais déterminant, puisque la plupart de nos avancées en matière de justice sociale, ainsi que nos systèmes politiques, sont conditionnés par des environnements naturels spécifiques. Voir Pierre Charbonnier, *Abondance et liberté. Pour une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2020.

668 En Inde, la décision a finalement été annulée quatre mois plus tard.

669 Olivia Richard, « Attribuer la personnalité juridique à des entités naturelles : une nouvelle voie leur permettant de faire entendre enfin leur 'voix' », Open Diplomacy, 4 novembre 2021. En ligne [consulté le 12 février 2024] : <https://www.open-diplomacy.eu/blog/droit-nature-uicn>

670 Marie-Angèle Hermitte, « La nature, sujet de droit ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 66, no. 1, 2011, pp. 173-212.

671 Olivia Richard, « Attribuer la personnalité juridique à des entités naturelles : une nouvelle voie leur permettant de faire entendre enfin leur 'voix' », Open Diplomacy, 4 novembre 2021. En ligne [consulté le 12 février 2024] : <https://www.open-diplomacy.eu/blog/droit-nature-uicn>

672 Marie Delcas, « En Colombie, les droits bafoués du fleuve Atrato », *Le Monde*, 20 novembre 2022. En ligne [consulté le 12 février 2024] : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/20/en-colombie-les-droits-bafoues-du-fleuve-atrato\\_6150741\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/20/en-colombie-les-droits-bafoues-du-fleuve-atrato_6150741_3244.html)

## L'État par rapport aux citoyens et à l'environnement

Ces réflexions, qui peuvent paraître très philosophiques, s'inscrivent pourtant dans des initiatives très concrètes. En effet, la réflexion juridique sur l'environnement est également encouragée par des démarches telles que l'Affaire du Siècle en France, qui associe justice climatique, sécurité et droits de la nature pour porter devant les tribunaux des questions d'inaction climatique. Le présupposé est que les États, liés par des promesses écologiques, ont également le devoir de protéger leurs citoyens dans leur ensemble, et qu'ils peuvent donc être poursuivis lorsqu'ils ne respectent pas leurs obligations et menacent les « droits fondamentaux » des citoyens. Jusqu'à présent, les résultats de ces actions en justice ont été limités : les tribunaux estiment souvent que les arguments avancés par les citoyens ne sont pas assez solides, et chaque État « conserve une marge de manœuvre et peut choisir la politique qu'il juge la plus appropriée<sup>673</sup> » pour protéger les droits fondamentaux des citoyens. Néanmoins, ces actions permettent d'influencer les politiques publiques, de promouvoir l'idée que l'État est responsable de son (in)action environnementale et de faire pression sur lui.

## Redéfinir notre Pacte Démocratie

Elles ont en outre la vertu de reconfigurer notre Pacte Démocratie en montrant que la mobilisation citoyenne peut interroger l'État et le poursuivre en justice lorsqu'il manque à ses devoirs et à ses promesses de sécurité – l'intégrité physique des populations impliquant une protection rigoureuse des milieux dans lesquels nous vivons. Ces exigences vis-à-vis de l'État vont souvent de pair avec des aspirations à transformer nos cadres de gouvernance, à régénérer la démocratie environnementale en associant davantage les citoyens, les collectivités locales et les associations à la protection des écosystèmes auxquels ils sont liés – une participation théoriquement prévue par la convention d'Aarhus depuis 1998, mais qui n'a cessé d'être entravée au cours des dernières années. Tout en révélant les failles de notre Pacte Sécurité, la crise écologique est aussi une relance de notre Pacte Démocratie, parce qu'elle remet en cause son fonctionnement et ses limites, et l'incite à se réinventer.

Cette réflexion sur le rôle de la nature dans notre contrat social est d'autant plus urgente que l'assujettissement de la nature et sa stricte assimilation à une ressource transformable s'inscrivent plus généralement dans une pensée politique « asymétrique » qui, au cours de l'histoire, a souvent combiné l'exploitation des femmes, des pays colonisés et de l'environnement<sup>674</sup>.

673 Judith Rochfeld, « Chapitre 1. Des procès entre échecs et audaces », *Justice pour le climat ! Les nouvelles formes de mobilisation citoyenne*, Paris, Odile Jacob, 2019, pp. 43-62, p. 44. En ligne [consulté le 13 février 2024] : <https://www.cairn.info/justice-pour-le-climat--9782738148612-page-43.htm>

674 Pour une comparaison de ces trois exploitations (ou asymétries), voir Pierre Charbonnier, « La fin de l'exception moderne et l'écologie politique » in *Abondance et Liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2020, pp. 353-390.

# Principaux enseignements

## Ce qu'apporte une approche par le « contrat social » : enseignements généraux

La première phase de notre exploration nous a permis de tirer quelques enseignements généraux : il s'agit de fils conducteurs et d'angles d'analyse qui résultent d'une approche fondée sur le contrat social.

→ Premièrement, cette exploration a montré la pertinence de considérer le contrat social comme des promesses, c'est-à-dire comme quelque chose de dynamique et en quelque manière d'inatteignable : ces promesses constituent des horizons. Cela nous conduit à proposer plusieurs façons de questionner notre contrat social actuel.

### Pactes Consommation et Sécurité : une course sans fin ?

Cette vue d'ensemble permet de percevoir et de questionner les déséquilibres et les hiérarchies entre les pactes, considérés également comme des sphères de vie et des rôles sociaux divers : le consommateur, le citoyen, le travailleur, l'individu.

Le Pacte Consommation est progressivement devenu central dans nos promesses collectives (Trentmann, 2016<sup>675</sup>, Dubuisson-Quellier, 2022<sup>676</sup>) : nous avons désormais une vie matérielle très développée et nous tendons à nous définir davantage comme des consommateurs que comme des citoyens ; nous sommes par principe des « clients », y compris des services publics, et le fonctionnement de nos systèmes économiques dépend de notre consommation. Ce que nous consommons est désormais ce qui nous définit socialement – beaucoup plus que notre rôle dans la production, comme c'était le cas auparavant. Ce pacte a permis des progrès significatifs dans les conditions de vie, et la consommation est devenue un moteur économique inestimable pour les gouvernements, qui organisent et entretiennent soigneusement la consommation de masse et le consumérisme. La consommation est ainsi devenue l'activité sociale par excellence, au sens où l'on attend d'elle qu'elle remplisse les promesses autrefois strictement associées à l'émancipation par le travail ou à l'approfondissement

de la démocratie : on pense contribuer au bien commun par une consommation éthique ; les individus disent exercer leur souveraineté dans un marché assimilé à une démocratie ; ils obtiennent un statut social en consommant. Pour tous, c'est une course sans fin, où il faut toujours acheter plus, et où de nouveaux services et objets renouvellement et élèvent sans cesse les standards de consommation. Quant aux ménages modestes, la limitation de leurs revenus, combinée à une consommation omniprésente, les place dans une situation intenable. En d'autres termes, un pacte basé sur la conformation à un niveau de consommation sans cesse revu à la hausse ne peut être tenu dans une société inégalitaire.

Le Pacte Sécurité a également vu la création de nombreuses institutions et droits pour renforcer la sécurité dans différents domaines de la vie (santé, travail, alimentation, protection civile, etc). Mais cela est allé de pair avec une sensibilité toujours plus grande de la société au risque, ce qui peut être considéré à la fois comme une bonne chose et comme quelque chose qui tire constamment vers le haut le « curseur de la sécurité », c'est-à-dire ce qui fixe la limite entre les risques acceptables et les risques inacceptables. En d'autres termes, dans nos « sociétés du risque » (Ulrich Beck, Anthony Giddens<sup>677</sup>), où nous nous projetons constamment dans l'avenir, la question de la sécurité est omniprésente. Ce pacte sera désormais de plus en plus confronté aux défis de la sécurité climatique.

### Les Pactes Démocratie et Travail en « mode veille » ?

Le Pacte Démocratie est confronté au défi permanent de rendre possible ce projet radical de souveraineté populaire, mais il est déchiré par les luttes de pouvoir et la tension perpétuelle entre la représentation et l'idéal de la participation directe. Le Pacte Travail a également permis des avancées significatives dans la reconnaissance des travailleurs, mais il est pris dans la lutte classique entre le travail et le capital pour le partage de la valeur, et les conséquences de la concurrence économique, surtout à

675 Frank Trentmann, *L'Empire des choses. Comment nous sommes devenus un monde de consommateurs, du quinzième au vingt-et-unième siècle*, Londres, Allen Lane, 2016.

676 Sophie Dubuisson-Quellier, Comment la consommation aisée arrive-t-elle aux consommateurs ? *Consommation et Société* Vol 1 Numéro : <https://bristoluniversitypressdigital.com/view/journals/consoc/1/1/article-p31.xml>

677 Ulrich Beck, *Risk Society : Towards a New Modernity*, Londres, SAGE Publications, 1992 ; Anthony Giddens, «Risk and Responsibility», *Modern Law Review*, Volume 62, No 1, 1999.

l'heure de la mondialisation néolibérale. D'une certaine manière, on peut se demander si les Pactes Travail et Démocratie ne souffrent pas de l'absence de promesses renouvelées. Avons-nous vraiment renouvelé le compromis fordiste autour des promesses du travail et de sa finalité, et quel est aujourd'hui le projet qui le sous-tend ? Ces enjeux nous questionnent particulièrement quand on sait que 30 % de la population active est en situation d'emploi tendu au niveau européen (39 % en France<sup>678</sup>, au sens où les demandes faites au travailleur dépassent les ressources auxquelles il a accès). Concernant nos devoirs citoyens, quelles évolutions de la vie démocratique pourraient susciter un nouvel engagement et un nouvel enchantement collectifs ? Comment lutter contre l'éloignement des centres de décision, la complexité perçue des questions juridiques et politiques, l'affaiblissement des corps intermédiaires ? Là encore, le contexte compte, en l'occurrence celui qui détermine la politisation des citoyens : le nombre d'adhérents aux partis politiques et aux syndicats a été divisé par un facteur de 5 à 10 au cours du dernier demi-siècle en France et au Royaume-Uni.

Par ailleurs, beaucoup d'attentes en termes d'émancipation ont été placées historiquement sur le travail, mais elles se sont heurtées à des limites dans la mise en œuvre de la méritocratie, la valorisation des travailleurs clés, la qualité des conditions de travail, la capacité à s'épanouir dans son travail. De même, on attend aujourd'hui beaucoup du Pacte Consommation en termes d'émancipation et d'intégration dans une société d'abondance, mais une telle attente s'accompagne des écueils et des limites évoqués plus haut, qui freinent sa réalisation. **En définitive, les promesses de ces quatre pactes n'arrivent-elles pas à bout de souffle ?**

→ Deuxièmement, cette analyse nous conduit aussi à ces quatre leçons, politiquement importantes parce qu'elles vont parfois à l'encontre des idées reçues.

### Le sentiment d'appartenance à la société dépend de l'accès aux fruits des promesses de notre contrat social

Ces pactes sont en effet devenus des institutions, des règles, des attentes ; ils se sont par ailleurs accompagnés de nouveaux concepts, forgés pour penser la société et l'actualité sociale (par exemple, les mots exclusion et précarité ont succédé au mot pauvreté ; le concept de classe moyenne s'est imposé après la Seconde Guerre mondiale). Les écarts entre les promesses passées et présentes et la réalité sont politiquement très sensibles, car les promesses sont devenues des normes sociales et des récits partagés qui définissent ce qui est juste et équitable, mais également ce qui est perçu comme « normal » ou standard. Par exemple, si un parcours individuel échoue à se conformer aux normes de la classe moyenne en termes de qualité de l'emploi

et de standards de consommation, ou si ce parcours est mis à mal par la situation économique, le ressentiment social peut être fort. De petites variations de salaire, de pouvoir d'achat ou de reconnaissance symbolique, en apparence moindres, peuvent en réalité avoir des conséquences majeures sur le ressenti et l'autoperception sociale des individus, et développer un sentiment de déclassement ou d'insécurité sociale – dont les effets, sur la politisation individuelle, sont puissants, et peuvent motiver une adhésion aux partis populistes autoritaires (Duvoux, 2023).

Pour comprendre l'importance des promesses non tenues, soulignons qu'une approche par le contrat social, et donc par les normes dominantes, permet de percevoir deux formes d'inégalités qui se cumulent. La première, matérielle, est liée à de mauvaises conditions de vie qui se traduisent très concrètement au quotidien (un faible niveau de consommation, l'impossibilité d'accéder à un logement parce qu'on n'a pas de contrat à durée indéterminée, etc.). La seconde inégalité, symbolique, est l'impossibilité de se conformer à la promesse dominante du contrat social. Ces deux inégalités s'additionnent la plupart du temps, car l'impossibilité de ne pas pouvoir consommer comme « tout le monde », par exemple, est une privation concrète de biens, mais cela génère aussi le sentiment de ne pas faire partie de la société « normale ». En somme, être en marge du contrat social implique d'être perdant deux fois<sup>679</sup>.

### Plus d'autonomie individuelle et plus de solidarité peuvent aller de pair

Notre analyse historique examine essentiellement l'époque moderne, période qui se distingue par la prééminence qu'elle accorde à l'individu. C'est donc logiquement que notre analyse, à travers un examen des quatre pactes, souligne également la centralité de la « quête » d'autonomie chez les Modernes – autonomie entendue comme la capacité et aptitude à gérer sa propre vie. La demande d'autonomie a muté au fil du temps, et la réalisation de cette aspiration n'est jamais achevée, notamment parce que la demande d'autonomie est un phénomène qui s'autoalimente sans fin (Honneth, 2020).

Celle-ci a pris des formes diverses, selon les pactes et les époques. Par exemple, elle s'est accompagnée d'une demande durable et croissante de sécurité, sous toutes ses formes. Au XIX<sup>e</sup> siècle, compte tenu du niveau de développement, la demande de sécurité (au travail, dans la vie quotidienne via les biens matériels et la bonne alimentation) était centrale. En d'autres termes, l'obtention d'un certain niveau de sécurité était une condition préalable pour pouvoir vivre sa vie dignement, avec un minimum d'autonomie. Et ce qui est vrai pour l'autonomie l'est aussi pour la sécurité : « l'aspiration à être protégé se déplace comme un curseur, formulant de nouvelles demandes au fur et à mesure

678 <https://www.eurofound.europa.eu/en/blog/2023/job-quality-pivotal-addressing-todays-workplace-and-societal-challenges>

679 Cela rejoint l'analyse de Nicolas Duvoux : la capacité à se projeter dans l'avenir est une condition essentielle pour avoir le sentiment de maîtriser sa vie et d'être autonome. Or la capacité à se projeter positivement dans l'avenir est le reflet des inégalités, tant elle est liée à la position dans la société, au patrimoine dont on dispose, aux soutiens familiaux et financiers sur lesquels on peut s'appuyer. Voir Nicolas Duvoux, *L'Avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine*, Paris, PUF, 2023.

que ses objectifs précédents sont atteints » (Castel, 2003). Ainsi, les attentes en matière de sécurité alimentent une demande croissante et continue.

L'analyse historique montre clairement que la recherche de l'autonomie et la solidarité ne s'excluent pas mutuellement, bien au contraire. En effet, loin d'illustrer un égoïsme croissant, les gains d'autonomie ont été obtenus par des luttes collectives et solidaires. On peut penser, par exemple, au mouvement des consommateurs visant à faire respecter leurs droits ; au mouvement des suffragettes pour obtenir le droit de vote et compter comme citoyennes ; à la création de la sécurité sociale (puis des prestations contributives) par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. Toutes ces revendications montrent aussi clairement que l'objectif était de rendre les individus autonomes, moins dépendants des aléas de la vie ou de la charité, tout en témoignant d'un accroissement de la solidarité<sup>680</sup>. L'émergence du salariat, en donnant aux individus une indépendance financière tout en garantissant une solidarité intergénérationnelle, témoigne également de la complémentarité entre autonomie et solidarité. Elle passe également par des institutions solidaires : par exemple, l'État-providence offre des garanties permettant aux individus de mener leur vie plus librement.

Par ailleurs, du point de vue du fonctionnement de la société, plus les individus se singularisent et se spécialisent dans leur rôle professionnel (ce qui est la tendance des sociétés modernes), plus ils ont besoin les uns des autres. Le lien entre autonomie et solidarité est double, car il est visible à la fois (1) politiquement et (2) fonctionnellement. (1) L'autonomie individuelle s'acquiert par des luttes collectives, et (2) l'autonomie professionnelle croissante développe des interdépendances entre positions professionnelles. Un phénomène d'abord décrit par Durkheim, puis mis en évidence par les études sur les valeurs culturelles. En effet, cela se traduit par le fait que (3) la solidarité et l'autonomie sont liées au niveau des mentalités : plus nous devenons individualistes, plus nous accordons de valeur à l'individu (c'est la signification de l'individualisme)<sup>681</sup>. Si nous accordons plus de valeur à l'individu, il nous devient intolérable qu'il soit maltraité, discrédité ou que ses droits soient restreints. On le voit bien : l'individualisme croissant de la société est allé de pair avec le développement de droits pour les minorités, d'institutions protectrices et de règles morales

qui protègent davantage l'individu (prestations sociales pour les adultes handicapés, abolition de la peine de mort, respect des droits des prisonniers, etc.).

Mais il ne faut pas y voir un processus apaisé et consensuel d'autonomie progressive. L'autonomie accrue n'est pas un mouvement naturel qui s'impose de lui-même : elle est toujours à construire. Et la « quête » de l'autonomie n'est pas sans opposants politiques : Polanyi nous rappelle que le fascisme est le rejet de toute possibilité de liberté dans les sociétés du XX<sup>e</sup> siècle<sup>682</sup>, et que l'autonomie est toujours traversée par des questions de pouvoir. L'autonomie peut s'accompagner par ailleurs d'inconvénients voire d'insécurité sociale lorsqu'elle n'est pas soutenue par les ressources qui la rendent réellement possible et profitable. Par exemple, dans le contexte du travail, les auteurs de l'étude d'Eurofound<sup>683</sup> évoquent un paradoxe de l'autonomie : l'autonomie est en effet un actif qui peut toujours se transformer en passif lorsqu'on ne donne pas les moyens aux employés de faire face aux responsabilités qui incombent aux positions de grande autonomie. L'autonomie est alors donnée par principe, sans les ressources qui permettent. Une autre illustration est la réduction des liens sociaux traditionnels qui peut provoquer un sentiment d'insécurité ou d'abandon si les services publics mis en place par l'État semblent distants ou dysfonctionnels. Plus généralement, le paradigme du néolibéralisme, en mettant l'accent sur l'individu, sa liberté naturelle, et en limitant l'intervention des acteurs publics tout en favorisant la concurrence, notamment dans la sphère économique, crée un ensemble de problèmes liés à l'appauvrissement des liens collectifs, qui sont à la base de l'autonomie vertueuse. L'individualisation des salariés, lorsqu'elle revient à supprimer les protections du collectif, a des impacts importants en termes d'insécurité et de capacité à se projeter positivement dans l'avenir (Duvoux, 2023). D'une façon générale, l'incapacité à se projeter qui caractérise les plus modestes constitue un problème démocratique très sérieux dans nos sociétés contemporaines et rend saisissables les inégalités y compris à un niveau subjectif.

En résumé, l'approche du contrat social, qui consiste à revisiter les pactes ayant historiquement structuré la société, et partiellement contribué à réaliser la promesse d'épanouissement individuel, offre un fil conducteur éclairant : celui de la recherche de l'autonomie, c'est-à-dire l'exigence de conditions sociales permettant au plus grand nombre de se sentir maître de sa vie (par les droits civiques et l'équité, par son rôle au travail, par son mode de vie, par des

---

680 Et ce, dans les deux sens : la sécurité sociale est un témoignage de solidarité en soi (il s'agit de protéger les individus et de subvenir à leurs besoins dans des cas précis), mais en tant que système complexe de contribution/réversion, elle relie étroitement une multitude d'acteurs sociaux, d'institutions et de citoyens. La solidarité est à la fois sociale et fonctionnelle.

681 Sur la base des données des *European values studies*, Bréchon et al., 2021 et 2023 montrent que, contrairement aux idées reçues, individualisation et altruisme vont de pair. Gonthier (2019), à partir du même type de données pour la France montre une progression chez les jeunes générations de la solidarité (réponses à des questions sur le degré de préoccupation pour les conditions de vie des différents groupes sociaux). Bien sûr, ces études mesurent des valeurs déclarées et cela ne se traduit pas nécessairement par des actions concrètes (Gonthier, 2019). Néanmoins, les évolutions dans le temps nous renseignent sur les valeurs et les aspirations, qui peuvent ensuite être transformées en pratiques par le biais d'institutions collectives. Dans le même domaine, la théorie de la modernisation d'Inglehart (2019) prédit que le fait de considérer notre survie matérielle et biologique comme une sécurité de base et une évidence dans les sociétés modernes a un impact sur les visions du monde et les valeurs dominantes d'une génération. Il observe que le développement économique s'est donc accompagné d'une évolution vers des valeurs post-matérialistes, avec l'accent mis sur l'autonomie et l'expression de soi, qui sont liées aux valeurs de solidarité et d'altruisme.

682 K. Polanyi, *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1944, p. 343-350.

683 Eurofound (2021), *Working conditions and sustainable work : An analysis using the job quality framework*, Challenges and prospects in the EU series, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

garanties de sécurité). Certes, l'autonomie n'est pas la seule valeur qui compte pour les individus et les groupes sociaux, mais sa capacité à synthétiser, expliquer et englober une multitude d'enjeux modernes en fait une pierre angulaire de toute réflexion sur le contrat social.

## Sécurité résultant de la mise en œuvre des quatre pactes

Le sentiment de sécurité est une condition *sine qua non* pour pouvoir vivre sa vie dignement, avec un minimum d'autonomie. En d'autres termes, la demande d'autonomie peut prendre la forme d'une demande de plus de sécurité, comme le souligne notre travail historique. Et notre cadre souligne que le sentiment de sécurité doit être pensé à travers l'ensemble des quatre pactes, car il est clair que les insécurités sociales créées par les conditions de travail, l'état des services publics et les inégalités de consommation ont un impact sur les individus. A l'heure où les crises écologiques constituent une menace importante pour notre sécurité, il est crucial de prendre en compte l'emploi, l'organisation de la consommation et les pratiques démocratiques dans la recherche d'un plus grand sentiment de sécurité.

## Un contrat social rompu pour certains est un contrat social rompu pour tous

La comparaison entre les promesses du passé et la situation actuelle dans les différents pactes révèle un contrat social (en partie) rompu pour une partie de la population ; et un contrat social rompu pour certains est un contrat social rompu pour tous. Il est crucial de prendre en compte ces éléments car la transition écologique et les politiques climatiques s'inscrivent dans un contexte structuré par les promesses du passé. En d'autres termes, il s'agit du début du chemin vers un avenir durable. Le projet écologique appelle à un réexamen de ces pactes, de leurs promesses, de leurs limites et de leur équilibre. Il s'agit d'une étape préliminaire essentielle pour pouvoir formuler de nouvelles promesses attrayantes et réalisables. Les limites actuelles du Pacte Consommation, les interrogations sur l'avenir du travail, les nouvelles questions de sécurité posées par les chocs écologiques, le développement des initiatives de démocratie participative constituent autant d'occasions de formuler à leur manière ces promesses.

La représentation en termes de pactes, c'est-à-dire d'attentes et de contreparties, permet également de mieux comprendre les effets de seuil qui peuvent exister en termes de sentiment de pauvreté, d'insécurité sociale ou de déclassement. En effet, si les mesures économiques basées sur la définition d'un seuil sur une distribution continue, comme la pauvreté (60 % du revenu médian), sont utiles, elles ne permettent pas toujours d'appréhender toute la réalité sociale dans sa finesse. Il existe

en effet des seuils à partir desquels les personnes se sentent basculer dans la pauvreté<sup>684</sup>, parce que ces seuils marquent l'entrée dans une insécurité économique nouvelle ou accroissent un décalage préexistant entre les pratiques de certains ménages et les normes de consommation. Ces seuils permettent de mieux comprendre ce qui se passe au sein d'une partie des classes moyennes et populaires (Duvoux, 2023). En France, par exemple, il semble exister un seuil de bien-être subjectif autour de 80 % du revenu médian (Richard, 2022, cité par Duvoux). En-deçà d'un tel seuil sont réunies les conditions sociales qui empêchent de vivre en cohérence avec les normes dominantes issues notamment des Pactes Travail et Consommation.

## Notre contrat social peut changer

Le bilan de nos dispositifs et la rétrospective historique que nous proposons illustrent la contingence rassurante de nos pactes : aucun pacte social n'est naturel ou « nécessaire » (au sens où il n'aurait pas pu être formulé autrement). Il constitue toujours un choix opéré parmi une diversité de projets de société possibles, ce qui explique qu'il ait considérablement varié dans le temps, et qu'il ait subi des inflexions en fonction des groupes sociaux qui se le sont approprié. Cette contingence du contrat social, ainsi que la possibilité constante de son obsolescence, est pour nous un puissant levier politique : elle ne fait que montrer combien tout contrat social peut changer, et combien nous pouvons le changer. Aucun de nos pactes n'est immuable ni figé, c'est pourquoi il faut sans cesse les remettre en question, afin de les rendre conformes aux attentes collectives qui évoluent à travers l'histoire. C'est aussi de cette manière que nous gagnons progressivement en autonomie.

684 Dans le cas de la France, le sentiment de pauvreté est passé de 13 % en 2015 à 20 % en 2022, tandis que la crainte de se retrouver en situation de pauvreté dans un avenir proche a diminué de 25 % à 17 %. DRESS, 2023 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/MS2023-Fiche%2005%20-%20L%20E2%80%99opinion%20des%20Fran%C3%A7ais%20sur%20la%20pauvret%C3%A9%20et%20l%20E2%80%99exclusion.pdf>

## Ce qu'apporte une approche par le « contrat social » : prendre du recul et identifier des clés pour le présent

Nos 4 pactes s'articulent autour de questions centrales qui ont traversé les siècles, à commencer par l'accès à une bonne vie, définie comme la capacité à contrôler sa propre vie, et la traduction de cette capacité dans les Pactes Sécurité, Démocratie, Consommation et Travail. Cependant, ces questions ont été formulées différemment au cours de l'histoire et expriment des attentes citoyennes et des promesses sociales propres à chaque époque. C'est particulièrement visible au niveau du travail, par exemple. Si la demande est d'abord sécuritaire (être protégé en cas d'accident du travail), le curseur se déplace au fur et à mesure que le travail devient plus protecteur. Ce qui est alors demandé, c'est l'autonomie, un salaire plus juste, des contrats plus sûrs, des garanties concrètes de la part de l'employeur, puis, après mai 68 en France, l'inclusion de la démocratie dans l'entreprise, et enfin la possibilité de trouver un sens à son travail.

### Avantages et contreparties

Les tableaux ci-dessous sont à la fois de brefs résumés historiques de l'évolution des différents pactes et une illustration de la grammaire qui sous-tend notre approche du contrat social. Il nous semble que toute discussion sur l'évolution de notre modèle de société devrait être précédée d'une telle clarification des enjeux structurants de notre société. Ces tableaux en constituent une première base. Il est important de souligner ici que l'idée de pacte ou de contrat social ne doit pas nous faire croire que tout le monde est gagnant, ni que le pacte n'est pas une forme de compromis satisfaisant dans lequel il y a simplement des gains et des pertes pour tout le monde. Ces tableaux fournissent un résumé simplifié de la manière dont les avantages associés aux pactes – et variables à travers l'histoire – sont implicitement ou explicitement liés à des obligations ou à des coûts. Ces obligations ou ces coûts peuvent être liés à la destruction du pacte précédent (par exemple, les systèmes traditionnels de protection), à de nouvelles responsabilités (par exemple, la productivité des travailleurs), aux effets de la rétroaction sociale ou politique (par exemple, la consommation omniprésente) ou à l'acceptation d'une mise en œuvre très partielle des valeurs (par exemple, l'accès limité au droit de vote).

### Les pactes, résultats de conflits et de luttes

Cela va de pair avec le fait que l'histoire n'est pas un long fleuve tranquille de négociations pacifiques entre groupes sociaux : les compromis sont aussi le fruit de conflits sociaux, voire de conflits tout court (l'expérience des guerres mondiales a eu de nombreuses répercussions sur la manière dont nous définissons les pactes sociaux), et la mise en place de tel ou tel pacte, loin de susciter mécaniquement un consentement unanime, peut satisfaire ou favoriser une classe, un groupe au détriment d'un(e) autre. Le contrat social est une histoire de luttes, et il n'est pas anodin que les guerres du XX<sup>e</sup> siècle y aient aussi joué un grand rôle – notamment dans l'activation des acquis de la protection sociale, comme en témoigne, en France, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la mise en œuvre du programme des « Jours heureux » de la Résistance. Chaque chapitre en témoigne et rend visible les forces en présence. Ce sont les luttes politiques pour l'égalité et l'extension des droits civiques qui nous rapprochent de l'idéal des promesses à l'origine de la Modernité. C'est l'organisation de la société civile et ses actions qui, en fonction des évolutions de la société, ont fait évoluer les pactes. Il y a eu des luttes sociales pour que soit reconnu l'échec du Pacte Travail, et il y a eu des combats pour améliorer la protection sociale, menés par de puissantes organisations de travailleurs. La revendication d'un accès toujours plus élargi à des conditions de vie dignes et égalitaires (à travers la lutte contre l'exclusion par exemple) s'est exprimée dans le domaine de la consommation. Et les crises sanitaires, les faits divers et les revendications de la société civile ont quant à eux joué un rôle dans l'évolution du Pacte Sécurité. À ce tableau, il faut bien sûr ajouter le changement technique et le développement économique, qui ont façonné l'évolution de la société au cours des deux derniers siècles, modifiant les métiers, la taille des différents groupes sociaux, ainsi que les visions du monde et les valeurs. L'équilibre des pouvoirs inhérent au fonctionnement de la société et exprimé par les pactes des différentes époques a évolué sous l'influence de tous ces facteurs (crises, luttes sociales, organisation de la société civile, développements techniques, démographiques et économiques).

**Benéfices / contreparties par pacte**

| Pacte Démocratie                      | Bénéfices                                                                                                                                | Compromis/contreparties                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> | Souveraineté et égalité politique pour chaque citoyen (transition vers un régime démocratique) <i>en théorie</i>                         | Une démocratie représentative (plutôt que directe), avec un rôle important des élites                                                                                                                             |
| XIX <sup>e</sup>                      | (Idem) – suffrage universel intermittent                                                                                                 | (Idem) + Le suffrage « universel » inégalitaire et excluant                                                                                                                                                       |
| XX <sup>e</sup>                       | Institutions qui garantissent notre égalité = citoyenneté sociale                                                                        | Renforcement du contrôle de l'État sur les décisions et les institutions sociales                                                                                                                                 |
| 1980-Auj                              | <p>Droits de participation (par exemple, la convention d'Aarhus)</p> <p>Décentralisation</p> <p>Europe : paix, prospérité économique</p> | <p>Les décideurs moins aptes à agir</p> <p>Complexité liée à la multiplicité des niveaux de décision</p> <p>Politiques économiques en partie en dehors de la sphère démocratique – distanciation démocratique</p> |

| Pacte Travail     | Bénéfices                                                                                                                                                        | Compromis/contreparties                                                                                                                                                                    |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| XIX <sup>e</sup>  | <p>Protection progressive du travail</p> <p>Augmentation de la productivité (ère industrielle)</p>                                                               | <p>Destruction des pactes traditionnels existants</p> <p>Aliénation due au taylorisme (développement de la chaîne de production)</p>                                                       |
| 1920-30           | <p>Amélioration de la rémunération et du temps de loisirs</p> <p>Représentations syndicales</p>                                                                  | Acceptation d'un travail aliénant                                                                                                                                                          |
| Trente Glorieuses | <p>Sécurité sociale assurée par l'État / responsabilité de l'employeur, augmentation du pouvoir d'achat</p> <p>Un accès plus large à des produits bon marché</p> | Modèle hautement hiérarchique                                                                                                                                                              |
| 1980-Auj          | <p>Promesse néolibérale d'une plus grande liberté d'entreprise et d'une plus grande capacité d'innovation</p>                                                    | <p>Chômage</p> <p>Délocalisation</p> <p>Perte de sens du travail</p> <p>flexibilité et compétitivité au service de l'économie</p> <p>Affaiblissement de la protection des travailleurs</p> |

| Pacte Consommation      | Bénéfices                                                                                       | Compromis/contreparties                                                                                              |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| XIX <sup>e</sup>        | Pas encore de pacte                                                                             | Pas encore de pacte                                                                                                  |
| 1920-30                 | Consommation émergente de loisirs                                                               | Aliénation du travail                                                                                                |
| Trente Glorieuses       | Amélioration du niveau de vie                                                                   | Besoin de se conformer à un modèle de classe moyenne – "Keep up with the Joneses" <sup>685</sup>                     |
|                         | Démocratisation de la consommation                                                              |                                                                                                                      |
|                         | Reconnaissance des droits des consommateurs                                                     |                                                                                                                      |
|                         | Augmentation des possibilités de consommation                                                   | L'augmentation de l'intensité et des exigences du travail                                                            |
| 1980-Auj                | Promesses liées à la consommation telles que l'individuation                                    | Acceptation des inégalités et de l'insécurité sociale, liée à la course sans fin à l'augmentation de la consommation |
|                         | La politisation : l'autonomisation politique du « conso-acteur »                                | Malgré les gains de productivité, la pression sur le temps de travail                                                |
|                         |                                                                                                 | Acceptation de la pression omniprésente du consommateur (publicité, espace mental, temps)                            |
|                         |                                                                                                 | Responsabilité et injonctions morales                                                                                |
| Pacte Sécurité          | Bénéfices                                                                                       | Compromis/contreparties                                                                                              |
| Période absolutiste     | Pacte fondateur : protection                                                                    | Obéissance                                                                                                           |
| Milieu XIX <sup>e</sup> | Reconnaissance progressive des risques industriels pour les travailleurs + protection juridique | Le travailleur accepte le risque industriel (en échange de la possibilité d'être indemnisé en cas d'accident).       |
|                         | L'émergence progressive de la santé, de la sécurité et de l'hygiène                             | Injonction/réglementation des pratiques d'hygiène                                                                    |
| XX <sup>e</sup>         | L'émergence de la sécurité alimentaire                                                          | Les citoyens acceptent le rôle de l'industrie agroalimentaire                                                        |
|                         | Émergence d'une société fondée sur l'assurance/refus croissant de toute forme d'insécurité      | Perte d'autonomie dans l'autoproduction alimentaire                                                                  |
|                         |                                                                                                 | Inflation des obligations administratives                                                                            |
| Trente Glorieuses       | Émergence de la sécurité sociale et de l'État providence                                        | Émergence d'une « société du risque »                                                                                |
|                         |                                                                                                 | « Gouvernement de conduite » pour limiter les risques                                                                |
| 1980-Auj                | De nouvelles prestations sociales pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté                 | Responsabilisation des bénéficiaires de prestations sociales dans un contexte de chômage de longue durée/persistant  |

685 Voir le chapitre britannique et le [dictionnaire de Cambridge](#) : « vouloir toujours posséder les mêmes objets coûteux et faire les mêmes choses que ses amis ou ses voisins, parce qu'on craint de paraître socialement moins important qu'eux. »

## Le contexte à long terme et les tendances récentes

L'histoire est faite de crises, de progrès et de reculs, de disparités entre les groupes sociaux. Cependant, on peut dire que les deux derniers siècles ont apporté une plus grande autonomie dans les différents pays étudiés. En d'autres termes, ils ont renforcé la capacité des individus à choisir leur travail et leur rôle dans la société, à développer leur mode de vie et à améliorer leurs conditions de vie par la consommation. Les individus ont bénéficié d'institutions offrant diverses formes de sécurité, d'une plus grande responsabilité des décideurs publics et de meilleures conditions de vote. Les promesses et les déceptions doivent être comprises à la lumière de ce mouvement global vers une plus grande autonomie, laquelle suscite des attentes toujours plus fortes.

Un détour par le domaine des études culturelles et de la théorie de la modernisation est utile ici pour ajouter une dimension dynamique à l'analyse, d'autant plus que ces études culturelles s'appuient sur des bases de données qui incluent un grand nombre de pays dans le monde et ont une bonne perspective historique (World Values Survey). Ce domaine s'intéresse à l'évolution des valeurs et des visions du monde. Selon cette théorie de la modernisation et les observations empiriques associées, l'histoire décrite à travers nos pactes s'est accompagnée d'une évolution des valeurs culturelles : une fois la « survie assurée », on assiste à une montée progressive des valeurs « d'expression de soi » au détriment des valeurs traditionnelles<sup>686</sup> (Inglehart, 2018). L'expression de soi signifie que l'on met l'accent sur « la liberté individuelle de choisir comment vivre sa vie », sur l'égalité, la tolérance et la participation à la prise de décision. Parallèlement aux effets de la démocratisation et du

développement économique, cela contribue à un sentiment de libre choix et de bien-être subjectif (Inglehart, 2018). Ce mouvement progressif n'exclut pas une certaine hétérogénéité entre les pays, voire au sein d'une même société, notamment sous l'effet des clivages générationnels (l'expérience d'un certain passé historique ayant des effets durables en termes de socialisation), mais aussi des différences d'évolution culturelle d'un groupe social à l'autre, en fonction des revenus et des niveaux d'éducation (Inglehart, 2018).

La montée des politiques autoritaires au cours des deux dernières décennies suggère qu'il pourrait y avoir un « renversement » de cette tendance à la modernisation (Inglehart, 2019). En effet, la part de voix des partis d'extrême droite, nationalistes et autoritaires en Europe a augmenté au cours des dernières décennies<sup>687</sup><sup>688</sup>. Les données suggèrent que cette évolution est le résultat d'une combinaison d'insécurités économiques croissantes (par exemple la crise financière de 2008, l'impact de la mondialisation, le changement technologique) et d'une détérioration de la situation économique pour de nombreux segments de la population<sup>689</sup>, ainsi que la montée des insécurités culturelles, associées par exemple à l'immigration et à l'évolution du statut de genre<sup>690</sup>. En effet, il semble qu'il y ait une interaction entre ces deux séries d'insécurités, ce qui conduit à un déclin du statut social relatif perçu par de nombreuses personnes<sup>691</sup>. Ces phénomènes peuvent être compris comme des attentes insatisfaites par rapport aux Pactes Travail, Consommation et Sécurité. Le sentiment d'un déclin perçu du statut social relatif fait qu'il est difficile pour de nombreux segments de la population de se projeter dans l'avenir – une promesse centrale de notre contrat social.

686 La priorité pour les personnes passe de la « sécurité économique et physique et de la conformité aux normes du groupe » et d'une forte déférence envers les autorités traditionnelles à une plus grande importance accordée à la liberté individuelle de choisir comment vivre sa vie et à la tolérance. <https://www.worldvaluessurvey.org/WVSSContents.jsp?CMSID=Findings>

687 Inglehart, Ronald, et Pippa Norris. « Trump, Brexit et la montée du populisme : Economic Have-Not and Cultural Backlash. » Série de documents de travail de recherche de la faculté HKS RWP16-026, août 2016.

688 Abdallah, S. (2024). La publicité commerciale influence-t-elle la xénophobie ? A personal values-mediated model [Doctoral dissertation, University of Erfurt] Digitale Bibliothek Thüringen [https://www.db-thueringen.de/receive/dbt\\_mods\\_00059215?q=abdallah%20commercial%20advertising](https://www.db-thueringen.de/receive/dbt_mods_00059215?q=abdallah%20commercial%20advertising)

689 Voir Colantone, I. et Stanig, P. (2018). Global Competition and Brexit (Concurrence mondiale et Brexit). *American Political Science Review*, 112(2), 201-218. <https://doi.org/10.1017/S0003055417000685> ; De Vries, C. E., Tavits, M., & Solaz, H. (2018). Economic Hardship & the Demand for Socially Conservative Policies (Difficultés économiques et demande de politiques socialement conservatrices) ; Funke, M., Schularick, M. et Trebesch, C. (2016). Going to extremes : Politics after financial crises, 1870-2014. *European Economic Review*, 88, 227-260. <https://doi.org/10.1016/j.euroecorev.2016.03.006> ; Kurer, T., & Pailor, B. (2019). Shrinking and shouting: the political revolt of the declining middle in times of employment polarization. *Research & Politics*, 6(1). <https://doi.org/10.1177/2053168019831164>

690 Margalit, Y. (2019). L'insécurité économique et les causes du populisme, reconstruites. *Journal of Economic Perspectives*, 33(4), 152-170. <https://doi.org/10.1257/jep.33.4.152> ; Inglehart, Ronald, et Pippa Norris. « Trump, Brexit et la montée du populisme : Economic Have-Not and Cultural Backlash. » Série de documents de travail de recherche de la faculté HKS RWP16-026, août 2016.

691 Engler, S. et Weisstanner, D. (2021). La menace du déclin social : Income inequality and radical right support. *Journal of European Public Policy*, 28(2), 153-173. <https://doi.org/10.1080/13501763.2020.1733636> ; Gidron, N. et Hall, P. A. (2017). La politique du statut social : Les racines économiques et culturelles de la droite populiste. *British Journal of Sociology*, 28.

## Question clé pour le Pacte Consommation

Dans une course sans fin, comment changer un pacte crucial qui nous mène à une impasse sociale et politique ? Il ne s'agit pas de remettre en cause la consommation en tant que telle, tant elle est centrale dans la vie des gens, mais de s'interroger sur la forme et la place qu'elle a prises depuis l'après-guerre (et les inégalités qu'elle a produites).

### Promesses du contrat social actuel

Les individus consomment pour s'élever dans la société, pour correspondre aux normes sociales dominantes (c'est-à-dire la norme de consommation avec un panier de biens et de services qui ont une importance sociale), ce qui serait un moyen, en théorie, d'atteindre une forme d'égalité (une consommation élevée pour tous). Les consommateurs ont été de plus en plus renvoyés à leur libre-arbitre en tant que consommateurs responsables (*consom'acteur*) pour changer l'économie.

### Progrès

Amélioration des conditions de vie, meilleure reconnaissance des droits des consommateurs, la consommation contribue à la prospérité collective.

### Déceptions

Les consommateurs sont contraints par la course à la consommation car le niveau d'exigence ne cesse de s'élever et ils sont confrontés à une pression consumériste qu'ils contestent mais dont ils peuvent difficilement se libérer. C'est particulièrement vrai pour les groupes exclus de la classe moyenne ou qui ont du mal à s'y maintenir. Pour maintenir leurs habitudes de consommation, les consommateurs et les travailleurs sont contraints de travailler de longues heures ou de s'endetter, ce qui a des répercussions sur leur santé mentale et le bien-être subjectif<sup>692</sup> (Afonso *et al.*, 2017 ; Jeffrey *et al.*, 2014 ; Jenkins *et al.*, 2008 ; Tay *et al.*, 2016). De plus, placés en position de responsabilité, les consommateurs ont néanmoins un pouvoir limité pour réorienter l'économie.

## Défis de la transition écologique

Notre surconsommation de ressources et la nécessité de consommer moins nous confrontent à un jeu social dominé par la consommation, dont personne ne peut s'extraire facilement<sup>693</sup>, soit parce qu'il touche des populations dont l'accès à la consommation standard (celui de la « classe moyenne ») est la clé du sentiment d'appartenance à la société, soit parce qu'il nécessite un changement d'identité de groupe.

## Question clé pour le Pacte Démocratie

Comment faire revivre la promesse de la démocratie via un renforcement de la souveraineté démocratique sans se refermer sur soi-même (ex. Brexit) ? Comment renouer avec l'idéal démocratique et combiner réforme du système de représentation, utilisation stratégique des initiatives participatives et promotion de l'exercice de la démocratie dans toutes les sphères de la société ?

### Promesses du contrat social actuel

Souveraineté et égalité pour chaque citoyen

### Progrès

Accès plus universel au vote, égalisation partielle des conditions, plus grande responsabilité des décideurs publics et meilleures conditions de vote

### Déceptions

Le décalage entre la promesse formelle de participation politique et la souveraineté populaire réelle, et le sentiment de ne pas être entendu pour une partie de la population<sup>694</sup> ; un pouvoir de plus en plus éloigné dans des sociétés de plus en plus complexes et des économies mondialisées<sup>695</sup>, où l'influence des entreprises n'est pas toujours intégrée dans le processus démocratique. Bien que ce ne soit probablement pas un sentiment général, la situation des médias et du débat public en tant que piliers de la démocratie peut être perçue comme une déception par rapport au projet démocratique d'une discussion continue, émancipatrice et partagée – un idéal développé au XVIII<sup>e</sup> siècle par les Lumières. Les enjeux informationnels traditionnels (indépendance, robustesse de

692 Voir Afonso, P., Fonseca, M. et Pires, J. F. (2017). Impact of working hours on sleep and mental health. *Occupational Medicine*, 67(5), 377-382. <https://doi.org/10.1093/occmed/kqx054> ; Jenkins, R., Bhugra, D., Bebbington, P., Brugha, T., Farrell, M., Coid, J., Fryers, T., Weich, S., Singleton, N. et Meltzer, H. (2008). Debt, income and mental disorder in the general population. *Psychological Medicine*, 38(10), 1485-1493. <https://doi.org/10.1017/S0033291707002516> ; Tay, L., Batz, C., Parrigon, S. et Kuykendall, L. (2017). Debt and Subjective Well-being : The Other Side of the Income-Happiness Coin. *Journal of Happiness Studies*, 18(3), 903-937. <https://doi.org/10.1007/s10902-016-9758-5> ; K. Jeffrey, S. Mahony, Michaelson, J. & S. Abdallah, *Well-being at work: A review of the literature*, London, New Economics Foundation, 2014. Online: <https://neweconomics.org/2014/03/wellbeing-at-work>

693 Voir par exemple le baromètre de l'Agence française pour la transition écologique (Ademe, 2024) qui montre le rapport ambigu à la consommation : beaucoup de personnes interrogées considèrent que la consommation prend trop de place dans nos vies, que nous consommons trop, en partie à cause de la pression publicitaire, mais les réponses à leurs propres pratiques de consommation tendent à montrer que tout le monde est pris dans la contrainte sociale de consommer, ce qui rend difficile la remise en cause de sa propre consommation. <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6630-barometre-sobrietes-et-modes-de-vie.html>

694 <https://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/content/les-resultats-par-vague.html> Vague 13b, p40, 78 % des Français interrogés considèrent que les décideurs ne se préoccupent pas de leur avis.

695 Voir par exemple le [trilemme politique](#) de D. Rodrik (2000) : « la démocratie, la souveraineté nationale et l'intégration économique mondiale sont mutuellement incompatibles : nous pouvons combiner deux de ces trois éléments, mais nous ne pourrons jamais les avoir tous les trois simultanément et intégralement. »

l'information) sont amplifiés par le phénomène de concentration entre les mains d'un nombre toujours plus restreint d'acteurs et le rôle des réseaux sociaux, qui participent à la diffusion très rapide des *fake news* mais aussi à la déstabilisation des modèles économiques.

### Défis de la transition écologique

L'urgence écologique, la nécessité d'anticiper et les changements profonds dans les services essentiels (logement, transport, alimentation) peuvent conduire à des décisions perçues comme anti-démocratiques. En particulier dans le contexte politique actuel très polarisé, les controverses liées à la transition écologique rendent les débats démocratiques difficiles. Une autre question apparaît, concernant la manière dont la société civile peut promouvoir la transition : comment les démocraties doivent-elles appréhender la « désobéissance civile » qui enfreint certes les lois en vigueur, mais agit en vue de préserver l'avenir et de protéger nos ressources ?

### Question clé pour le Pacte Travail :

Quel est le projet de société derrière le travail (il ne s'agit plus de reconstruction ou d'abondance) et quelle doit être sa contribution au bien-être individuel, à l'émancipation et à la justice ?

### Promesses du contrat social actuel

Méritocratie et mobilité sociale ; meilleure protection ; épanouissement et reconnaissance

### Progrès

La période d'après-guerre, en particulier, a vu des progrès significatifs dans la réalisation de ces diverses promesses, avec la consolidation d'un État-providence, l'éducation de masse et le renforcement des cadres juridiques organisant le travail.

### Déceptions

Les mutations économiques et le développement du néolibéralisme ont remis en cause le compromis fordiste liant consommation et production et s'appuyant sur un État-providence fort. Les inégalités n'ont pas été réduites, ou ont même augmenté, selon le contexte ; la mobilité sociale s'est ralentie et le modèle méritocratique est remis en question. Cela peut concerner non seulement la base de la structure sociale, mais aussi tous ceux qui souffrent de ce que l'on appelle les *bullshit jobs*. Comme c'était le cas il y a un siècle et demi, le fait de percevoir et d'organiser le travail comme une marchandise, comme une source de coûts à réduire, produit des effets sociaux négatifs sur la qualité du travail et la vie des travailleurs. Cela affecte particulièrement les emplois situés au bas de l'échelle sociale et ceux qui sont le plus soumis à la pression de la concurrence et des changements technologiques. Les promesses de démocratisation des entreprises n'ont pas vraiment été tenues.

Défis de la transition écologique. Le projet de transition implique des changements au niveau de l'emploi dans un certain nombre de secteurs, notamment industriels et agroalimentaires, qui sont déjà sous pression. Il existe une tension non résolue entre l'impératif de sobriété de la consommation et de la production et le financement d'un État-providence construit sur le modèle de la croissance économique.

### Question clé pour le Pacte Sécurité :

Comment recentrer le débat et l'action sur les grands enjeux de sécurité : sécurité économique et crises écologiques, à côté des enjeux géopolitiques traditionnels, et ravivés par le retour de la guerre en Europe ?

### Promesses du contrat social actuel

Un haut niveau de sécurité dans tous les domaines de la vie (santé, alimentation, social, géopolitique, etc.)

### Progrès

Les deux derniers siècles ont apporté des gains de sécurité dans la plupart des domaines de la vie.

### Déceptions

Les mutations récentes de l'économie et la pression sur le travail ont créé une insécurité économique pour une partie de la population, qui se transforme également en insécurité sociale. Les réponses technologiques et industrielles suscitent la méfiance et la peur. Il existe des compromis entre les dimensions de la sécurité (par exemple, les pesticides contribuent à la sécurité alimentaire mais ont un impact sur la sécurité sanitaire ; la concurrence économique et la mondialisation apportent la sécurité par une consommation abondante mais ont un impact négatif sur la sécurité économique par le travail). De plus, la demande de sécurité augmente dans nos sociétés modernes, au point de générer une forme de frustration sécuritaire. C'est une bonne chose si elle consiste en une protection plus exigeante des droits et des individus, mais si elle se transforme en omniprésence de services pour assurer la sécurité physique (par exemple la vidéosurveillance) ou en abandon des libertés fondamentales (par exemple l'état d'urgence en France), la sécurité peut devenir une menace, ou devient moins démocratique.

### Défis de la transition écologique

Les crises écologiques constituent une menace supplémentaire et importante pour notre sécurité, que la société civile mobilise également dans le cadre d'actions en justice contre les gouvernements.

La division en 4 grands pactes est utile parce que chacun d'entre eux a eu sa propre dynamique historique, des moteurs sociaux spécifiques, et parce que chacun se réfère à des sphères majeures

différentes de notre vie en société (citoyen, consommateur, travailleur, individu). Distinguer ces 4 pactes est une manière concrète de démêler les enjeux complexes de notre société, de mieux comprendre ce qui est en jeu dans notre histoire et nos débats actuels. D'une certaine manière, il s'agit d'un premier pas dans l'étape de clarification.

Notre approche du contrat social est également un moyen de rassembler différents types de connaissances et de communautés qui ne communiquent pas toujours entre elles (par exemple, les communautés qui s'intéressent à la démocratie et celles qui s'intéressent à la consommation). Et c'est là qu'un examen attentif des interactions est très utile. Il nous permet de comprendre ce qui peut changer dans un pacte pour résoudre une tension dans un autre (par exemple, des changements dans les conditions de travail peuvent renforcer les pratiques démocratiques). Cela nous aide à comprendre comment les poids relatifs et les relations entre les pactes ont évolué au fil du temps (par exemple, l'émancipation a d'abord été attendue du travail, puis davantage de la consommation). En somme, la réflexion sur un futur contrat social passera nécessairement par une réflexion sur le poids relatif et les interconnexions entre ces sphères de vie, entre ces quatre grands pactes (par exemple, qu'est-on prêt à changer dans le Pacte Consommation pour gagner en sécurité face à la crise écologique ?). L'histoire de ces interactions peut nous aider dans cette voie.

Un exemple intéressant d'interactions se trouve dans la diversité des rôles joués par les entreprises, que l'on retrouve dans tous les pactes : diffusion et organisation de la consommation de masse ; sécurité par le salariat ; contribution à l'État-providence par les cotisations sociales et par les corps intermédiaires (syndicats d'employeurs et de travailleurs) ; incarnation d'un espace dans lequel peuvent exister des processus de décision collective, etc.

D'une certaine manière, les entreprises sont également prises dans les dispositifs qui constituent les pactes, tout en contribuant à les façonner. De plus, leur contribution à la réalisation des promesses de chacun de ces pactes peut être considérée comme ambiguë : elles ont contribué au phénomène de la course sans fin à la consommation ; elles ont participé à l'utilisation de formes d'emploi précaires ; leur niveau de démocratie interne est inégal de l'une à l'autre.

Partant de ce constat, la question du statut, des droits et des devoirs de ces acteurs, qui n'existaient pas sous cette forme aux origines de notre contrat social, peut se poser. Il s'agit notamment de leur rôle dans la démocratie. Si l'entreprise et le monde économique sont essentiels au travail, à la consommation et à la sécurité, on peut se demander si leur rôle dans la démocratie est suffisamment clair et leur place bien définie. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Tout d'abord, il y a bien sûr la diversité de la taille, du pouvoir et du statut des entreprises, et donc de leurs liens avec le reste de la société. Par exemple, dans le contexte français, il existe des différences entre les entreprises traditionnelles, les entreprises à mission et les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, le cadre de la responsabilité sociale et environnementale évolue, notamment en Europe (ex. CSRD), afin de renforcer les responsabilités des entreprises. Dans le même temps, il semble que les grandes entreprises mondialisées cherchent parfois à s'extraire du Pacte Démocratie. Dans les discours de ces grands acteurs, certains éléments vont dans ce sens : les lois de l'économie présentées comme une loi naturelle ; les mécanismes du marché présentés comme devant être protégés de l'intervention publique ; l'accent mis sur la sphère privée, y compris les décisions de justice privées ; la mondialisation des acteurs au-delà de la juridiction nationale ; la concentration des entreprises<sup>696</sup>. Tous ces éléments dressent un tableau complexe, dans lequel la question du rôle des entreprises dans un nouveau contrat social a incontestablement sa place.

---

696 Il s'agit de parler de l'antitrust et de la concentration des richesses et de faire le lien avec l'approche du contrat social : « Comme l'a dit le sénateur John Sherman, s'adressant à ses collègues du Sénat en 1890, 'si nous ne supportons pas un roi en tant que pouvoir politique, nous ne devrions pas supporter un roi sur la production, le transport et la vente des nécessités de la vie' ». Fondation Hewlett, Initiative pour l'économie et la société, Stratégie de subventionnement, 2020.

Nos examens historiques ont révélé des recoulements entre les pactes, que nous résumons brièvement ici. Ce visuel vise à résumer les principales passerelles et tensions entre les pactes.

**Interactions entre les pactes pour montrer comment ils aident à comprendre les questions sociales clés**

La démocratisation de la consommation a apporté des avantages en termes d'autonomie et de citoyenneté : la possibilité d'accéder à un panier standard de biens et de services permet un mode de vie confortable et développe un sentiment d'appartenance à la société, grâce à une relative « égalité » de la consommation.

L'organisation de la consommation a historiquement pris des formes collectives, les consommateurs agissant ensemble pour construire des systèmes d'approvisionnement (par exemple, des coopératives) ou faire valoir leurs droits.

Le développement du « consumérisme » a été accusé de réduire la vitalité démocratique.

Le récit du consommateur responsable est une façon de percevoir la démocratie à travers le consommateur, l'acte d'achat se substituant au vote.

Les conditions de travail (par exemple le niveau de participation et d'autonomie), parce qu'elles constituent une partie importante de notre vie en société, ont un impact potentiel sur les pratiques démocratiques (par exemple l'abstention).

La dimension démocratique des institutions sociales, c'est-à-dire la capacité des travailleurs à influencer la conception des services et le partage du financement, apporte des avantages.

Demande de démocratie au travail.

L'éducation est-elle destinée à former de bons citoyens ou de bons travailleurs ?

La démocratie apporte aux citoyens la sécurité contre la xénophobie, les inégalités et la concentration du pouvoir politique.

Une exigence absolue de sécurité peut saper la démocratie en menaçant les droits fondamentaux des citoyens (notamment la liberté).

Les loisirs et le temps libre comme compensation d'un travail aliénant et comme vecteur possible d'émancipation.

Une classe moyenne prise en tenailles entre ses contraintes professionnelles et économiques et la pression consumériste.

Un compromis dans le contexte de la mondialisation : plus de disponibilité de biens bon marché mais plus de concurrence et de pression dans le domaine du travail.

L'État-providence et les droits du travailleur apportent la sécurité sociale et économique.

Un sentiment croissant d'insécurité de l'emploi pour une partie de la population.

La consommation apporte de bonnes conditions matérielles de vie (froid, faim, etc.), ce qui constitue une forme de sécurité élémentaire.

La croissance économique des Trente Glorieuses s'est largement appuyée sur l'interaction vertueuse entre la production de biens standardisés, l'essor de la consommation de masse et la généralisation de la protection sociale.

L'impossibilité de consommer selon le modèle dominant de la société et de ses groupes sociaux peut créer un sentiment d'insécurité sociale.

## Comment utiliser notre cadre pour réfléchir aux questions politiques brûlantes auxquelles nous sommes confrontés et à l'avenir de la transition ?

La montée en puissance des débats sur la crise écologique et les moyens d'y remédier, ainsi que la mise en œuvre progressive de politiques publiques significatives, révèlent de plus en plus clairement les tensions sociales et politiques auxquelles est confronté le projet de transition. En d'autres termes, alors que nous progressons sur le « quoi », des questions brûlantes émergent sur le « comment ». Comment interpréter et comprendre ces tensions ? Quel type de réponses pouvons-nous apporter ? Si la perspective d'un nouveau contrat social s'inscrit dans le moyen et le long terme,

se confronter à ces questions de court terme est une nécessité, et le sens de notre travail vise avant tout à fournir une approche, des méthodes et des matériaux pour avancer sur cette voie.

Dans cette section, nous reprenons une série de ces questions politiques brûlantes et montrons leur traduction dans notre cadre et la perspective ouverte par notre revue historique. Il ne s'agit pas, bien sûr, de fournir des solutions toutes faites à ces grands défis, mais d'illustrer ce qu'un modèle de discussion basé sur notre approche du contrat social peut apporter à une meilleure compréhension des phénomènes à l'œuvre et des pistes à explorer.

| Questions politiques brûlantes                                                                                                                                                     | Traduction dans notre cadre                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Perspective historique                                                                                                                                                                                                                                                    | Pistes d'action possibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>La peur du déclassement des travailleurs dans les secteurs touchés par la transition alimente les nouveaux partis populistes autoritaires.</b></p>                           | <p>Le « déclassement » n'est pas seulement une dégradation des conditions salariales, c'est un affaiblissement du sentiment et de la capacité d'appartenance à la société (manque de reconnaissance, peur de l'avenir, insécurité).</p> <p>Lien entre le Pacte Travail → Pacte sécurité → Pacte démocratie</p> | <p>La promesse du pacte social de l'après-guerre, liant solidarité, reconnaissance et progrès, est toujours vivante, même si elle a été affectée par la logique néolibérale.</p> <p>La question de l'avenir du travail est trop absente des visions de la transition.</p> | <p>Les promoteurs de la transition écologique doivent être actifs dans les débats sur le travail, en incluant la qualité de l'emploi et en dépassant la seule question quantitative.</p> <p>Améliorer la sécurité économique et offrir un « réconfort symbolique »<sup>697</sup> : offrir une reconversion et une aide à l'obtention d'un emploi qui préserve la dignité et le statut social des personnes concernées.</p> |
| <p><b>Le renforcement de l'extrême droite et de ses thèmes comme l'insécurité est un piège compliqué pour les promoteurs de la transition écologique et du progrès social.</b></p> | <p>L'insécurité est également liée au Pacte Travail et au Pacte Consommation.</p>                                                                                                                                                                                                                              | <p>Deux siècles de réponses collectives croissantes et multiformes aux questions de sécurité (sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité du travail, etc.).</p>                                                                                                   | <p>Le projet écologique doit se présenter comme la réponse à nos insécurités, y compris celle due à la dérégulation de la biosphère. Nous devons créer des récits qui ne soient pas uniquement fondés sur le catastrophisme, mais qui s'appuient sur les progrès historiques réalisés dans différents domaines.</p>                                                                                                        |

<sup>697</sup> La réassurance symbolique renverrait alors au processus par lequel nous nous assurons que certaines parties de la population ne se sentent pas culturellement marginalisées. N. Duvoux, 2023, p. 189.

| Questions politiques brûlantes                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Traduction dans notre cadre                                                                                                                                                                                                                                                                    | Perspective historique                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pistes d'action possibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Les partis d'extrême droite ont un discours fort et attractif de reprise en main (face à l'Europe, aux migrations, aux élites). D'autre part, le récit écologique, compte tenu des changements nécessaires face à l'urgence, peut être perçu comme impliquant principalement de nouvelles contraintes.</b></p> | <p>L'autonomie et l'émancipation sont des promesses anciennes qui sont au cœur de nos contrats sociaux : nous ne pouvons pas nous opposer à cette demande sociale. Le projet écologique doit expliquer comment il peut répondre à cette demande. La reprise en main concerne les 4 pactes.</p> | <p>Ces derniers temps, la société a surtout répondu à cette demande par la consommation : consommer pour se sentir maître de sa vie.</p>                                                                                                                                                   | <p>Ce discours d'empowerment fonctionne en partie pour un segment étroit de la population : les classes aisées et éduquées, qui peuvent voir dans le développement d'une offre alimentaire de qualité, du vélo, etc. un moyen de développer leur autonomie.</p> <p>C'est beaucoup moins vrai pour d'autres classes sociales moins favorisées : il faut un changement de perspective fort et de nouvelles initiatives.</p> <p>Un récit écologique doit expliquer comment l'évolution de chacun des 4 pactes peut restaurer des marges d'autonomie, comme cela a été le cas historiquement.</p> |
| <p><b>La promotion de l'idée d'une consommation sobre dans des sociétés inégalées suscite des réactions négatives à l'égard de la transition.</b></p>                                                                                                                                                                | <p>La promesse d'abondance est au cœur de notre contrat social.</p> <p>La consommation de masse omniprésente s'est organisée pour répondre aux besoins de l'économie et des systèmes d'État-providence mis en place après la Seconde Guerre mondiale.</p>                                      | <p>L'exercice de l'autonomie pour se contraindre n'est accessible qu'aux personnes ayant un degré élevé d'autonomie et de reconnaissance sociale.</p> <p>Classe moyenne comprimée dans de nombreux pays de l'OCDE : la promesse est de moins en moins bien tenue et crée des tensions.</p> | <p>Il est essentiel de différencier les groupes sociaux en termes de responsabilité dans la transition et d'exprimer cette différenciation dans les discours politiques.</p> <p>Il convient d'accorder une attention particulière à la situation des classes moyennes – comment leur fournir une offre de services qui respecte les limites de la planète et élabore de nouvelles normes de consommation ?</p>                                                                                                                                                                                |

| Questions politiques brûlantes                                                                                                                                                                               | Traduction dans notre cadre                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Perspective historique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Pistes d'action possibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Une tension apparaît entre l'urgence écologique et la nécessité d'une planification écologique et le risque d'une transition non démocratique, qui suscite le rejet.</b></p>                           | <p>Un Pacte démocratie en crise.</p> <p>La nécessité de débattre des changements et des contreparties entre les pactes : les citoyens peuvent constater que les politiques climatiques modifient profondément leur mode de vie/ société.</p> <p>De fortes interactions entre le Pacte Démocratie et les autres pactes.</p> | <p>La tension historique entre la démocratie participative et la démocratie représentative refait surface.</p> <p>La mise en œuvre concrète de la démocratie se retrouve dans tous les pactes : démocratie au travail et entre les syndicats, les employeurs et l'État ; démocratie par l'action collective des consommateurs ; contrôle démocratique de l'utilisation de la force dans le Pacte Sécurité.</p> | <p>Ne pas opposer démocratie participative et démocratie représentative.</p> <p>Identifier les initiatives qui peuvent nous faire avancer, c'est être à l'écoute des difficultés et des frustrations des citoyens ET des élus.</p> <p>Il est possible d'organiser la complémentarité experts/citoyens/décodeurs en clarifiant le rôle de chacun.</p>                                                                                       |
| <p><b>Le fossé entre le consommateur et le citoyen : « Les individus sont irrationnels, ils se déclarent consommateurs responsables et soucieux de la planète, mais ne le mettent pas en pratique. »</b></p> | <p>La consommation n'est pas seulement un « choix », elle fait partie de notre contrat social, et il y a donc des limites incompressibles à l'approche du consommateur responsable.</p>                                                                                                                                    | <p>Une puissante logique de conformité : l'accès à un mode de vie de classe moyenne est essentiel pour adhérer au récit dominant.</p> <p>Le pacte Consommation prend trop de place dans l'activité sociale, et l'approche du consommateur responsable l'accroît encore.</p>                                                                                                                                    | <p>Soutenir toute initiative qui réduit le rôle du pacte de consommation, soutenir les modèles de consommation plus collectifs. Différenciation des discours (voir ci-dessus)</p> <p>Changer le discours et, plutôt que de responsabiliser les citoyens, organiser une réponse politique qui permette de changer les pratiques (par exemple, changer l'environnement alimentaire pour changer les régimes alimentaires).<sup>698</sup></p> |

698 *Iddri* (2023). Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?

| Questions politiques brûlantes                                                                                                                     | Traduction dans notre cadre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Perspective historique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Pistes d'action possibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>L'agriculture est à la fois un secteur clé de la transition et un nœud social critique qui peut déstabiliser la situation politique.</b></p> | <p>Pacte Travail – un double problème pour les agriculteurs : le manque de reconnaissance et de soutien social de leur travail ; une profession qui, paradoxalement, combine une forte autonomie avec un système technico-économique très contraignant.</p> <p>Pacte Consommation : les écueils de l'approche du consommateur responsable dans le changement des pratiques empêchent la planification conjointe d'une transition agricole et alimentaire.</p> | <p>Un pacte agricole établi de longue date au sujet de la sécurité alimentaire subit des modifications à la marge, sans que soit renégocié l'ensemble du pacte (quel prix, quelle qualité, quel système d'approvisionnement), ce qui accroît toujours plus la pression sur les producteurs.</p> <p>Signaux contradictoires émanant du Pacte Consommation, rendant difficile le soutien de la transition (traduction des préoccupations sociétales en actes d'achat, budget et temps consacrés à l'alimentation).</p> | <p>Négocier un nouveau pacte<sup>699</sup> pour le système agroalimentaire, sur la base d'un diagnostic selon lequel l'approche <i>business as usual</i> n'est pas possible dans cette nouvelle ère écologique.</p> <p>On doit trouver de nouveaux compromis et créer de nouveaux services pour concilier les prix des denrées alimentaires, les revenus des agriculteurs et les budgets des ménages<sup>700</sup>.</p> <p>Modifier les modes de vie : planifier l'évolution de la demande alimentaire conformément à la stratégie agricole.</p> |

699 Voir par exemple : <https://www.idri.org/en/publications-and-events/blog-post/getting-out-business-usual-four-conditions-building-new-agreement>

700 <https://www.idri.org/en/publications-and-events/blog-post/getting-out-business-usual-four-conditions-building-new-agreement>

# Conclusion : comment progresser vers un nouveau contrat social ?

## Quelles sont les conditions nécessaires à la proposition d'un nouveau contrat social ?

La revue historique a montré l'évolution des pactes, les conflits, les aspirations et les négociations qui ont joué un rôle dans cette évolution. Et si la notion de contrat social renvoie à une situation fictive, elle s'est concrétisée au cours de l'histoire par des institutions, des promesses, des concepts et des revendications bien ancrés dans nos sociétés. L'évolution des pactes a parfois été expliquée par des événements et des rapports marquants : les grèves survenues après la victoire du Front populaire (1936), en France, qui ont conduit à l'instauration des congés payés et de la semaine de quarante heures (et, plus largement, à l'élaboration d'un pacte liant travail et loisirs compensatoires) ; le rapport Beveridge en 1942 au Royaume-Uni et le programme de résistance « Les Jours heureux » en France pour fonder l'État-providence ; la Déclaration de Philadelphie en 1944, qui redéfinit les buts et objectifs de l'Organisation internationale du travail, ainsi que les principes qui doivent guider les politiques du travail. La réforme néolibérale a également eu ses moments d'explicitation, avec la société du Mont-Pélerin (1947) et les discours de Reagan et Thatcher. Comment pouvons-nous recréer de nouveaux moments fondateurs ? À quelles conditions peuvent-ils apporter un changement social ?

Identifions quelques conditions qui semblent devoir être réunies pour permettre ce temps de renégociation. Les exemples progressistes ont bien sûr en commun d'intervenir après une guerre mondiale qui a montré la nécessité du progrès social, considéré comme un vaccin contre les guerres futures et qui, au moins dans le cas de la France, a reconfiguré les forces sociales et politiques à travers l'organisation de la Résistance. Quant à l'élection du Front populaire, elle est intervenue à un moment où la sécurité sociale et la démocratie européenne étaient menacées (dans un contexte de montée du fascisme), et l'élaboration de nouveaux pactes a été perçue comme une urgence. Autre exemple de renégociation survenue dans l'histoire, beaucoup plus récent, on songe à l'avènement du néolibéralisme. Kramer

(2019)<sup>701</sup>, réfléchissant au rôle de la recherche dans l'émergence d'une alternative souhaitable au néolibéralisme, souligne que le triomphe du néolibéralisme découle à la fois de circonstances historiques et d'un effort intentionnel de la part d'une certaine communauté. Les années 1970 voient ainsi survenir une série de crises économiques (crise pétrolière, chômage, inflation, etc.), un accroissement considérable du rôle des gouvernements centraux dans nos différentes sphères de vie – héritage de la guerre et de la reconstruction –, des tensions sociales et culturelles, ainsi qu'une aspiration collective à davantage de liberté (Kramer, 2019). Dans ce contexte fragile, l'idéologie néolibérale est arrivée en proposant un diagnostic économique, politique et social ainsi qu'une solution fondée sur trois principes simples : 1) réduire le rôle du gouvernement ; 2) donner plus de liberté au marché et aux individus ; 3) se concentrer sur les individus en tant que consommateurs (Berry *et al.*, 2015)<sup>702</sup>. Une véritable idéologie s'était construite sur le long terme, depuis le colloque Lippmann en 1938 et la société du Mont Pélerin en 1947, faisant converger les efforts d'universités, de think tanks et de fondations philanthropiques, même si le mouvement est resté largement décentralisé.

## Quelles sont les circonstances et quels sont les travaux en cours pour développer des idées alternatives ?

Il est difficile de donner une réponse définitive ici, mais il est clair que cela résonne avec l'histoire et la situation actuelle de nos pactes. En ce sens, cette illustration peut nous inspirer. De nombreuses études et phénomènes à l'œuvre tendent à montrer que le modèle actuel, basé sur le néolibéralisme, est à bout de souffle<sup>703</sup>. Les crises financières, la pandémie de Covid-19 et le contexte géopolitique ont gravement perturbé les économies et la question de savoir si le niveau de crise est comparable à celui des années 1970 mérite d'être posée<sup>704</sup>. L'accroissement des inégalités

701 L. Kramer, 2019, *Au-delà du néolibéralisme : Repenser l'économie politique*, Fondation Hewlett

702 Berry, C., Jenkins, T., & Abdallah, S. (2015) Principes pour une nouvelle économie (Londres : NEF). Disponible à l'adresse : [https://www.researchgate.net/publication/312601530\\_Principles\\_for\\_a\\_new\\_economy](https://www.researchgate.net/publication/312601530_Principles_for_a_new_economy)

703 Voir par exemple Fleurbey *et al.* (2019), sur la base du travail collectif du Panel international sur le progrès social <https://www.ipsp.org/resources>

704 Voir l'analyse de Brookings sur les similitudes et les différences concernant la crise économique, <https://www.brookings.edu/articles/todays-global-economy-is- eerily-similar-to-the-1970s-but-governments-can-still-escape-a-stagflation-episode/>. De nombreux analystes soulignent le risque d'un retour durable à la stagflation.

de revenus et de richesses<sup>705</sup> est une source de tension, et la concurrence induite par la mondialisation, ainsi que l'innovation technologique, est une source d'angoisse pour les travailleurs. Ces problèmes n'ont pas de réponse dans le paradigme actuel. La crise écologique est venue s'ajouter à ce tableau, mais bien qu'elle entraîne déjà de plus en plus d'événements extrêmes, elle est certainement perçue comme une perspective à moyen/long terme plutôt qu'un risque à court terme pour beaucoup. Sur le plan politique, le niveau de confiance dans les gouvernements est souvent faible, et le taux d'abstention ainsi que la montée des partis d'extrême droite sont des causes majeures d'inquiétude (voir France et Allemagne, voir Friends of Europe, 2024). Sur le plan social, les inégalités entre les hommes et les femmes, la violence à l'égard des femmes et plusieurs phénomènes d'inégalités raciales restent préoccupants et alimentent les luttes et les discussions dans le débat public. Et l'on assiste à une inquiétante tendance à la polarisation des valeurs et des idéologies (Inglehart, 2019 ; *FT*, 2024), qui risque de défavoriser encore davantage les minorités culturelles. Il n'est donc pas déraisonnable de penser que le contexte, que certains comparent même aux années 1930, est propice à des changements profonds. Faisant le parallèle avec la crise des années 1970, certains craignent que l'issue politique soit plus radicale que l'avènement du néolibéralisme, et prenne des formes répressives et autoritaires<sup>706</sup>.

L'avènement d'un nouveau contrat social nécessite une masse critique d'idées nouvelles, organisées pour former une alternative, basée sur un ensemble clair de principes (Berry *et al.*, 2015)<sup>707</sup>.

Un nouveau paradigme d'économie politique nécessite une combinaison d'économie, de sciences sociales et de philosophie. Nous sommes dans un contexte où le champ académique est beaucoup plus large et spécialisé qu'à l'époque des fondateurs du néolibéralisme, et où les débats sont plus fragmentés (Kramer, 2019). Néanmoins, des forces sont à l'œuvre pour organiser la réflexion autour des concepts, entre autres, de bien-être durable, de post-croissance et de sobriété, en combinant une diversité de disciplines. Ce projet, avec d'autres, vise à ajouter une brique supplémentaire en mettant en avant les dimensions de l'économie politique et de la philosophie politique. Il faut encore s'interroger néanmoins sur le type d'équilibre ou de rupture que l'on souhaite, sur le ratio de radicalité que l'on doit assumer et que nous sommes prêts à accueillir collectivement, et sur la façon dont on peut mêler (mais jusqu'à quel point ?) nos anciens paradigmes, nos attentes de longue date, avec le nouveau paradigme qu'il convient de construire (Kramer, 2019). Et c'est aussi un défi – et une nécessité – d'identifier quelles coalitions sociales pourraient être générées par la crise et capables, par leur contestation et leurs idéaux communs, d'imposer un changement politique<sup>708</sup>. Historiquement, la force de la gauche résidait dans le fait que la classe sociale qu'elle défendait était l'avenir de la société<sup>709</sup>. Enfin, si le changement social a souvent été le résultat de crises graves et de conflits au cours de l'histoire, y compris de guerres, nous devons trouver un moyen de plaider en faveur d'un changement sans passer par là.

---

705 En France, il est clair que le modèle social a permis de surmonter les crises et d'éviter l'explosion des inégalités au cours des dernières décennies. Cependant, les inégalités continuent de se creuser. Voir Insee, « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », 14/11/2023, n°1973 ; Voir pour l'Europe: <https://wid.world/document/whats-new-about-income-inequality-in-europe-1980-2019/> : la part des revenus captée par les 10 % les plus riches augmente depuis les années 1980, tandis que celle des 50 % les plus pauvres diminue. En France également, la part des revenus des 10 % les plus riches a augmenté depuis 1980 et diminué pour les 90 % restants. <https://wid.world/document/world-inequality-report-2018-english/>

706 Voir par exemple le commentaire de W. Münchau <https://www.newstatesman.com/comment/2023/03/wolfgang-munchau-global-economy-look-1970-crises-worse>

707 Ces principes doivent être intellectuellement solides, fondamentaux (c'est-à-dire qu'ils doivent s'appliquer à un large éventail de domaines politiques), réalisables, efficaces et distinctifs. Une alternative doit également être claire sur ce qu'elle défend et sur le problème qu'elle pose.

708 Pierre Charbonnier, « Mon principal espoir est que le zadiste, le jacobin écolo et le technocrate radicalisé pactisent », interview par Milo Lévy-Bruhl, *Le Vent se lève*, 22 mars 2020. En ligne [consulté le 5 mars 2024] <https://lvsf.fr/pierre-charbonnier-mon-principal-espoir-est-que-le-zadiste-le-jacobin-ecolo-et-le-technocrate-radicalise-pactisent/>

709 Marion Fontaine, Cyril Lemieux, « Les classes populaires représentent l'avenir de la gauche » in Marianne, 22/11/2021. En ligne : [https://www.marianne.net/agora\\_entretiens-et-debats/les-classes-populaires-representent-lavenir-de-la-gauche](https://www.marianne.net/agora_entretiens-et-debats/les-classes-populaires-representent-lavenir-de-la-gauche)

## Caractéristiques d'un nouveau contrat social

Si les défis auxquels nous sommes confrontés nous obligent à inventer de nouvelles solutions, ce rappel historique suggère de ne pas faire table rase du passé, car les promesses et les attentes du passé ont la vie dure. Une façon de procéder consisterait donc à considérer le nouveau contrat social à venir comme un prolongement des grandes promesses qui ont structuré les débats et les luttes sociales des deux derniers siècles, capable néanmoins de surmonter les limites du contrat social actuel et de s'adapter à la nouvelle situation écologique. Car les grandes questions demeurent : comment faire en sorte que chacun se sente en sécurité et maître de sa vie ? Comment améliorer notre contrat social et approfondir le progrès social ? Cela passe par la garantie d'une protection sous plusieurs formes, par la satisfaction des besoins matériels, la capacité à participer aux décisions, la capacité à contribuer par son travail au progrès collectif et à sa propre autonomie. Nous devons apporter de nouvelles réponses à ces questionnements, qui soient mieux adaptées à la situation actuelle et à venir. Les expériences du passé, rassemblées dans ces quatre pactes, sont une source d'inspiration.

Une fois de plus, prenons le risque d'identifier quelques-unes des exigences d'un nouveau contrat social désirable. Globalement, l'une des voies consiste à chercher à renouveler la promesse d'autonomie et de sécurité et à l'adapter aux défis actuels et à venir.

### Pacte Consommation

L'enjeu réside dans la place centrale acquise par ce pacte. Comme on l'a dit, la consommation est à la fois un devoir social (se conformer à un niveau de vie) et une promesse d'appartenir à la société et de s'y élever par la consommation (enjeu de statut). Il faut sans doute réduire l'éventail des promesses associées à la consommation : par exemple, peut-être serait-il plus fructueux d'associer le statut social au travail ou à la démocratie ? En même temps, il faut concevoir de nouvelles formes collectives de consommation, dont l'histoire nous donne quelques exemples, qui puissent continuer à jouer un rôle social (par exemple en contribuant au sentiment d'identité) mais sans perpétuer des inégalités néfastes, tout en assurant un niveau de vie décent pour tous à travers les concepts de systèmes d'approvisionnement<sup>710</sup> ou de services de base universels<sup>711</sup>, afin de concilier les objectifs sociaux et écologiques.

### Pacte Démocratie

Quels sont les lieux où nous pouvons susciter un intérêt pour le renouvellement du contrat social par le biais de l'activité démocratique ? Une approche possible consisterait à renforcer les opportunités d'activités et d'expériences démocratiques concrètes dans toutes les sphères de la vie (travail, consommation, activités locales). Certains acteurs le proposent en France autour de l'alimentation : organiser un service alimentaire via la démocratie locale peut donner du pouvoir aux citoyens-consommateurs, et construire un pont fructueux entre ces deux pactes. La démocratie au travail est certainement une question clé également, et elle est susceptible de se développer ou de se transformer significativement. Renforcer les possibilités d'activité démocratique concrète pourrait également signifier mieux organiser les processus démocratiques autour de la dimension économique de nos vies<sup>712</sup>. Si la vague d'initiatives pour la démocratie participative a suscité un nouvel enthousiasme quant à la capacité à la régénérer, et permis l'émergence de différentes propositions de renouveau (outils de démocratie directe et participative, amélioration de la démocratie représentative, nouveaux droits tels que le vote à 16 ans<sup>713</sup>), la question demeure de savoir comment combiner ces dernières, et de les articuler en une stratégie globale. Il faut certainement accepter une phase de reconfiguration institutionnelle, qui passera par l'expérimentation et le tâtonnement. La situation spécifique de chaque pays nécessitera certainement des solutions adaptées.

### Pacte Sécurité

Une première façon d'aborder la question est de reconnaître que l'(in)sécurité est liée à chacun des 4 pactes, et que les solutions envisagées, en matière de sécurité, doivent être multiformes (sécurité des revenus, des statuts, sécurité sanitaire et du logement, etc.). Une autre façon d'aborder la question serait de reformuler la promesse de sécurité à l'ère de l'Anthropocène : organiser l'adaptation au changement climatique des individus et des activités économiques est un défi majeur et sera probablement une demande croissante. Elle doit conduire à une restructuration du pacte<sup>714</sup>. Cette extension de la sécurité ira peut-être de pair avec le développement de nouvelles régulations et normes : elle devra être socialement négociée et acceptable. Parallèlement, le Pacte Sécurité doit répondre au sentiment croissant d'insécurité culturelle ressenti par de nombreuses personnes en Europe, qui estiment que l'immigration et l'évolution des rôles des hommes et des femmes ébranlent les normes culturelles traditionnelles – insécurité culturelle qui est souvent le symptôme d'un malaise plus profond. Et à ceux notamment qui, par réaction, se tournent vers les partis extrêmes ou identitaires, il faut redonner confiance dans le progrès social et la justice.

710 Voir par exemple Fanning, AL, O'Neill, DW et Buchs, M (2020). Provisioning systems for a good life within planetary boundaries. Changement environnemental mondial [https://sustainable-prosperity.eu/media/documents/Fanning\\_et\\_al\\_2020-ProvisioningSystems\\_AuthorAccepted.pdf](https://sustainable-prosperity.eu/media/documents/Fanning_et_al_2020-ProvisioningSystems_AuthorAccepted.pdf)

711 Voir par exemple les travaux de I. Gough <https://en.unesco.org/inclusivepolicylab/analytics/move-debate-universal-basic-income-universal-basic-services>

712 The case for economic democracy, 2020, Andrew Cumbers, Wiley <https://www.wiley.com/en-us/The+Case+for+Economic+Democracy-p-9781509533855>

713 Comme le proposent les Amis de l'Europe dans leurs 10 choix politiques pour un contrat social renouvelé, 2024.

714 Voir ce genre de tentative en France : « doctrine pour retrouver notre zone de sécurité écologique » <https://interetgeneral.net/publications/pdf/30.pdf>

## Pacte Travail

Une approche de ce pacte consisterait à concilier la qualité de l'emploi avec les besoins et les impacts de la transition : les propositions de Green Deal en Europe et aux États-Unis ont reconnu ce besoin, mais sont loin d'avoir fait les progrès nécessaires. À l'heure où de nombreux Européens ont un emploi tendu, où la crise a mis en lumière les mauvaises conditions de travail de nombreux travailleurs clés, et où l'économie du care<sup>715</sup> devient encore plus centrale du fait de l'évolution démographique, il ne suffit pas simplement de chercher à fournir de nouveaux bons emplois industriels à une minorité. Quel partage du travail, quel projet collectif, sous-tendant le travail de chacun, quelles conditions de travail garantir à tous (autonomie, reconnaissance, etc.) ? L'urgence serait aussi de récompenser très concrètement (en termes de rémunération, de type de contrat et de statut) l'engagement de ceux qui garantissent, au quotidien, le fonctionnement du pays, même dans des contextes de crise (professions essentielles, ou professions de seconde ligne), et donc d'accepter de modifier notre récit méritocratique libéral (rémunération lucrative et/ou

prestige aux seuls postes de décision). Encore une fois, il ne s'agit pas seulement de s'intéresser aux conditions économiques du travail, mais à ce qui lui permet de jouer son rôle social, c'est-à-dire de se sentir pleinement partie prenante de la société. Il convient de souligner que le travail est certainement une activité sociale qui peut offrir de réelles satisfactions en termes de socialisation, de dignité et de pratiques démocratiques. L'organisation du travail et le statut de l'entreprise, que nous avons évoqués dans différents chapitres historiques (voir France – Pactes Travail et Démocratie), ont un rôle essentiel à jouer.

Comme nous l'avons rappelé tout au long de cette étude, le contrat social a historiquement pris la forme d'institutions, c'est-à-dire de formes d'organisation et de régulation collectives qui le mettent en œuvre concrètement et l'interprètent symboliquement dans les esprits et les normes sociales (par exemple, l'assurance-chômage, le parlement, les services publics, etc.). Réfléchir à l'évolution de notre contrat social et de ces différents pactes, c'est donc réfléchir à des institutions nouvelles ou alternatives.

## Prochaines étapes de notre exploration

Il s'agit de la première partie de notre voyage vers un nouveau contrat social. Une étude à paraître tirera les conclusions d'une série d'entretiens et de *focus groups* avec des citoyens en France et au Royaume-Uni. Un tableau sera élaboré pour figurer l'état de notre contrat social à l'aide d'indicateurs quantitatifs, permettant de mesurer et de représenter les promesses et les réalisations des quatre pactes. Une réflexion spécifique sera également menée sur les récits nécessaires à cette phase de reconstruction de notre contrat social.

Il sera sans doute utile de reproduire cette méthodologie dans différents pays européens – car un grand nombre de pays européens, notamment au lendemain des deux guerres mondiales et pendant la phase de reconstruction, ont partagé un modèle commun (même s'ils l'ont incarné de manière différente) d'État-nation protecteur, social et démocratique. Ils ont eu, et peuvent avoir, pour cette raison, la même trajectoire socio-historique<sup>716</sup>, avec toutefois des nuances et des spécificités qu'il convient de prendre en compte dans la perspective du projet européen.

---

715 Voir le projet «Caring societies» de MotorCool, <https://motorcool.org/hc-projects/care-centred-transition/>

716 Bruno Karsenti, « Classes populaires, Nation et Europe : le piège de la gauche », *Germinal*, vol. 3, no. 2, 2021, pp. 242-255.

